

2024

Rapport sur le développement économique en Afrique

Libérer le potentiel commercial de l'Afrique
Stimuler les marchés régionaux et réduire
les risques

Version préliminaire



**United
Nations**

Genève, 2025

© 2025, Nations Unies
Tous droits réservés dans le monde entier

Les demandes de reproduction d'extraits ou de photocopie doivent être adressées au Copyright Clearance Center à l'adresse copyright.com.

Toutes les autres questions relatives aux droits et licences, y compris les droits subsidiaires, doivent être adressées à :

Publications des Nations Unies
405, 42e rue Est
New York, État de New York 10017
États-Unis d'Amérique
Courriel : publications@un.org
Site Web : <https://shop.un.org>

Les désignations employées et la présentation des données sur les cartes figurant dans le présent ouvrage n'impliquent de la part des Nations Unies aucune opinion quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce texte est une traduction non officielle. La version officielle finale remplacera ce document au moment approprié.

Publication des Nations Unies publiée par la
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

CNUCED/ALDC/AFRIQUE/2024

CNUCED/ALDC/AFRIQUE/2024
ISBN : 978-92-1-003413-5
eISBN : 978-92-1-107032-3
ISSN : 1990-5114
eISSN : 1990-5122
Numéro de vente E.25.II.D.5

Remerciements

Développement économique en Afrique 2024 : Libérer le potentiel commercial de l'Afrique – Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été préparé par Habiba Ben Barka (chef d'équipe), Christine Awiti, Grace Gondwe et Anja Slany, sous la supervision générale de Paul Akiwumi, Directeur de la Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux, et Junior Davis, Chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche. Le soutien à la recherche a été fourni par Sven Jaggi et Lin Shi. Le soutien administratif a été assuré par Evelyn Benítez et Elena Stroganova.

La CNUCED remercie pour leurs contributions substantielles Abbi M. Kedir, Université de Sheffield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et Wim Naudé, Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule, Université d'Aix-la-Chapelle (Allemagne).

Une réunion hybride a eu lieu le 11 juin 2024 pour examiner le rapport par les pairs. Elle a réuni des spécialistes dans les domaines du commerce et des investissements, de l'économie politique, de l'intégration régionale, du développement des entreprises, des marchés financiers et de la gestion des risques. Les experts suivants ont participé à la réunion : Jean-Paul Adam, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique auprès du Secrétaire général des Nations Unies ; Mona Farid Badran, Université du Caire, Égypte ; Daniel Cash, Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies ; Karim El Aynaoui, Hinh Dinh, Karim El Aynaoui, Saloi El Yamani, Fatima Ezzahra Mengoub et Isabelle Tsakok, Policy Centre for the New South, Maroc ; Naseem Javed, Expothon Worldwide ; Sergii Meleshchuk, Fonds monétaire international ; Jeremiah Nyambinya, Institut universitaire européen, Italie ; Nkechi S. Owoo, Université du Ghana, Ghana ; Sanjay Patnaik, Brookings Institution, États-Unis d'Amérique ; Vincent Rouget, Control Risks ; Mustapha Sadni Jallab, Organisation mondiale du commerce ; Sampawende Jules A. Tapsoba, Banque africaine d'import-export ; Fiona Tregenna, Université de Johannesburg, Afrique du Sud ; et Komi Tsowou, Programme des Nations Unies pour le développement.

Les collègues suivants de la CNUCED ont fourni des contributions et des commentaires utiles au cours de divers processus d'examen : Lisa Borgatti, Theresa Carpenter, Mussie Delelegn, Hamed El Kady, Elizabeth Gachuri, Keith Lockwood, Ludovica Poponcini, Mesut Saygili, Stefanie West et Anida Yupari.

Le rapport a été édité par Lucy Deleze. La conception de la couverture et la publication assistée par ordinateur ont été réalisées par la Section de la communication et des relations extérieures de la CNUCED.



Table des matières

Remerciements	iii
Avant-propos.....	ix
Abréviations.....	xi
Note.....	xii

Chapitre I

La dynamique de l'exposition aux chocs et de la vulnérabilité dans les pays d'Afrique 1

Introduction.....	3
Naviguer à travers les incertitudes et les perceptions de risques en Afrique.....	4
Exposition aux chocs en Afrique	13
Vulnérabilité aux chocs	24
Zones prioritaires pour la construction de remparts contre les risques	36
Conclusion	38

Chapitre II

Surveillance des vulnérabilités économiques lors des échanges et des investissements à travers l'Afrique 41

Introduction.....	43
Les tendances commerciales en période de crise systémique.....	45
Les moteurs macroéconomiques de la vulnérabilité économique.	51
Vulnérabilité économique en période de chocs mondiaux.....	63
Conclusion	70

Chapitre III

Optimiser la résilience commerciale et les avantages du marché régional en Afrique 71

Introduction.....	73
Réseaux commerciaux régionaux à valeur ajoutée :	
Un moyen de réduire les risques potentiels liés aux chocs mondiaux.....	74
Résilience dans la connectivité : Le potentiel de l'intégration régionale	87
Conclusion	103



Chapitre IV

Renforcer la résilience des entreprises africaines et des transactions transfrontalières..... 105

Introduction.....	107
Risques et opportunités liés aux entreprises	107
Valeur et résilience grâce au lien entre l'énergie, les infrastructures et le commerce.....	120
Informations provenant d'Afrique du Sud : Dynamiques des risques et capacités des entreprises exportatrices.....	124
Maximiser les avantages des transactions transfrontalières en Afrique par la couverture financière et la gestion des risques d'entreprise	129
Conclusion	135

Chapitre V

Conclusions et recommandations politiques 137

Introduction.....	139
Considérations pour l'élaboration des politiques	141
Renforcer la stabilité macroéconomique pour réduire la vulnérabilité économique face aux chocs.....	141
Optimiser les opportunités du marché régional pour réduire les risques liés au commerce.....	144
Renforcer les cadres institutionnels et organisationnels pour atténuer les risques liés aux transactions transfrontalières.	148
Références	155
Bases de données.....	166



Encadrés

Encadré I. 1	Méthodologie	11
Encadré II. 1	Cycle de vie de la dette souveraine de la CNUCED : Aperçus du Ghana	57
Encadré II. 2	Taux de change : Le cas de l'Afrique du Sud.....	64
Encadré II. 3	Éthiopie : Une opportunité dans la crise	68
Encadré III. 1	Mesures du réseau commercial à valeur ajoutée	78
Encadré III. 2	Méthodologie: Infrastructures – rendement industriel	88
Encadré IV. 1	Opportunités d'investissement intra-africain et instruments associés	114
Encadré IV. 2	Création d'opportunités grâce aux pratiques de couverture du risque de change	119
Encadré IV. 3	Estimations probit à effets aléatoires du statut d'exportation des entreprises en Afrique du Sud	126
Encadré IV. 4	Dérivés	131
Encadré IV. 5	Perspectives du Vietnam : Profiter des flux de capitaux privés	133

Figures

Figure I. 1	Indice d'incertitude mondial: Moyennes pour l'Afrique et le monde, 1990-2024.....	5
Figure I. 2	Interconnexion entre exposition et vulnérabilité aux chocs polycrisiques	9
Figure I. 3	Exposition aux chocs politiques, par pays.....	15
Figure I. 4	Exposition aux chocs économiques, par pays	17
Figure I. 5	Exposition aux chocs démographiques, par pays.....	19
Figure I. 6	Exposition aux chocs énergétiques, par pays	21
Figure I. 7	Exposition aux chocs technologiques, par pays	23
Figure I. 8	Exposition aux chocs climatiques, par pays.....	25
Figure I. 9	Vulnérabilité économique aux chocs de polycrises, par pays	28
Figure I. 10	Vulnérabilité de la gouvernance aux chocs de polycrises, par pays	30
Figure I. 11	Vulnérabilité de la connectivité face aux chocs de polycrise, par pays	32
Figure I. 12	Vulnérabilité sociale aux chocs de polycrise, par pays.....	34
Figure I. 13	Vulnérabilité énergétique aux chocs de polycrise, par pays.....	35
Figure I. 14	Vulnérabilité aux chocs polycrisiques dus au changement climatique, par pays	37
Figure II. 1	Aperçu historique des chocs économiques en Afrique : Croissance moyenne du produit intérieur brut.....	44
Figure II. 2	Principales exportations africaines de marchandises, 2019–2021	46
Figure II. 3	Principales importations de marchandises africaines, 2019–2021	48
Figure II. 4	Plus de produits d'exportation associés à la diversification.....	49
Figure II. 5	Pays ayant convergé vers la norme mondiale, Exportations : 1995 – 2023	50



Figure II. 5	Perturbation des investissements causée par les chocs économiques en Afrique : Taux de croissance moyen de la formation brute de capital fixe.....	51
Figure II. 7	Investisseurs publics, par principaux pays africains.....	52
Figure II. 8	Croissance moyenne pondérée du produit intérieur brut, par groupe d'exportation de produits de base	53
Figure II. 9	Écarts moyens du solde budgétaire, 2010-2019	55
Figure II. 10	Aperçu des écarts de solde budgétaire par pays, 2010-2019.....	56
Figure II. 11	Croissance modérée du produit intérieur brut par l'inflation pour les exportateurs de minéraux, de métaux et de carburants.....	61
Figure II. 12	Impact des chocs mondiaux sur les prix et les économies des pays africains exportateurs dépendants de l'agriculture, 2000-2024	62
Figure II. 13	Effets des prix sur les économies exportatrices non axées sur les matières premières	63
Figure II. 14	Mouvement parallèle entre les prix du carburant et la croissance du produit intérieur brut pour les exportateurs dépendants du carburant, 2000-2024	66
Figure II. 15	Les exportateurs de services ont été négativement touchés pendant la pandémie : Moyenne 2019-2021	67
Figure II. 16	Éthiopie : Effets des chocs climatiques sur un exportateur de produits agricoles.	69
Figure III. 1	Principaux partenaires mondiaux dans le réseau commercial à valeur ajoutée, 2022.....	76
Figure III. 2	Métriques du réseau de valeur ajoutée intra-africaine	79
Figure III. 3	Réseau commercial intra-africain à valeur ajoutée : Secteur manufacturier, années choisies.....	83
Figure III. 4	Réseau commercial à valeur ajoutée du Marché commun de l'Afrique orientale et australe : Secteur manufacturier, 2022	86
Figure III. 5	L'évolution de la connectivité en Afrique, 2005-2022.....	87
Figure III. 6	Indices composites des infrastructures de transport et des technologies de l'information et de la communication, 2022	92
Figure III. 7	Marché commun de l'Afrique orientale et australe : Fonction de réponse impulsionnelle.....	95
Figure III. 8	Coûts moyens des échanges non tarifaires au sein et entre les blocs commerciaux régionaux en Afrique	97
Figure III. 9	Performance moyenne en matière de facilitation des échanges, 2017 et 2022	99
Figure III. 10	Performance logistique par pays, 2012-2022	102
Figure IV. 1	Résilience aux chocs dans certains pays sélectionnés	108
Figure IV. 2	Traités d'investissement bilatéraux et traités avec des dispositions d'investissement signés par des pays africains.....	113
Figure IV. 3	Obstacles à l'environnement des affaires rencontrés par les entreprises africaines, 2023.....	117
Figure IV. 4	Accès à l'électricité par pays, 2022.....	122
Figure IV. 5	Principaux obstacles rencontrés par les entreprises sud-africaines, années sélectionnées	125



Tableaux

Tableau I. 1	Composantes du cadre d'exposition aux chocs	13
Tableau I. 2	Composantes de la mesure de la vulnérabilité aux chocs.	26
Tableau I. 3	Principaux domaines de vulnérabilité aux chocs de polycrise, par pays	39
Tableau III. 1	Centralités d'outdegree et d'indegree dans les secteurs manufacturier, des services et primaire, 2012 et 2022	80
Tableau V. 1	Étapes stratégiques et actions clés pour l'institutionnalisation des pratiques de gestion des risques d'entreprise en Afrique	153



Avant-propos



Le monde est en pleine polycrise, et l'Afrique est en première ligne d'exposition. Un même choc global a des impacts très différents selon les endroits. La résilience fait la différence entre le choc et l'impact ; la manière de renforcer la résilience en Afrique est au cœur de ce rapport. Les crises récentes ont frappé le continent de manière disproportionnée. Renforcer la résilience permettra au continent de tirer parti des nombreuses opportunités offertes par son avenir.

Bien que l'exposition varie selon les pays, les économies africaines sont constamment exposées à une série de chocs externes en raison de leur dépendance aux matières premières, de leurs niveaux élevés d'endettement et de leurs infrastructures technologiques et de leur connectivité limitées. En 2023, près de la moitié des pays africains dépendaient du pétrole, du gaz ou des minéraux pour plus de 60 % de leurs recettes d'exportation. Les perturbations des routes commerciales mondiales les ont exposés à des coûts de transport et d'échanges considérablement plus élevés. En 2024, les tarifs de transport maritime en Afrique étaient 115 % supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19 (maladie à coronavirus) et deux fois plus élevés que les coûts moyens de 2023. Dans le même temps, l'aide publique au développement à l'Afrique a diminué de 4,1 % en 2022, tandis que le coût moyen des emprunts de l'Afrique a augmenté à 11,6 %, soit 8,5 points de pourcentage de plus que le taux sans risque de l'indice de référence des États-Unis.

Rapport sur le développement économique en Afrique 2024 : Libérer le potentiel commercial de l'Afrique – Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques présente quelques outils importants dans ce contexte. Il s'agit notamment d'un cadre global destiné à aider les pays africains à analyser la nature de leur propre exposition aux chocs, en mettant l'accent sur le commerce et l'investissement. Nous fournissons également une analyse fondée sur des données probantes qui met en évidence la manière dont le commerce régional peut accroître la résilience du continent. Ce rapport nous permet de tirer cinq enseignements.

Premièrement, l'argument selon lequel la diversification économique constitue un puissant amortisseur contre les chocs économiques reste pertinent. Cela est particulièrement vrai pour les économies africaines qui dépendent d'un nombre limité de partenaires commerciaux. L'Afrique compte cinq principaux partenaires commerciaux qui représentent plus de 50 % de toutes ses importations et exportations.



Deuxièmement, malgré six décennies de croissance des exportations brutes, l'intégration de l'Afrique dans les segments à forte valeur ajoutée des chaînes d'approvisionnement mondiales reste faible. Seuls 16 des 54 pays africains s'approvisionnent à hauteur de plus de 0,5 % en intrants intermédiaires sur le continent. De meilleures infrastructures et l'exploitation de la Zone de libre-échange continentale africaine peuvent améliorer la participation au marché régional et générer des résultats positifs.

Troisièmement, améliorer l'environnement opérationnel est crucial pour les entreprises africaines, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Moins de 50 % de la population a accès à une électricité fiable, ce qui augmente les coûts et limite l'intégration des chaînes de valeur. La dépendance aux combustibles fossiles, représentant plus de 50 % de l'approvisionnement énergétique, accroît les risques dans le cadre des transitions énergétiques mondiales. La récente croissance des investissements dans les énergies renouvelables en Afrique (estimée à 15 milliards de dollars en 2023) reste extrêmement faible par rapport aux investissements mondiaux dans les énergies renouvelables, soit environ 2,3 % du total.

Quatrièmement, la polycrise engendre une incertitude économique qui décourage le commerce et les investissements, entravant ainsi les perspectives de développement à long terme. En 2023, les flux d'investissement direct étranger vers l'Afrique ont diminué de 3 %, atteignant un stock total de 53 milliards de dollars. Une intégration régionale plus approfondie pourrait contribuer à inverser cette tendance. L'an dernier, entre 13 et 20 % des projets internationaux financés en Afrique l'ont été par des investisseurs africains eux-mêmes.

Enfin, le rapport présente quelques recommandations politiques clés aux gouvernements africains. Celles-ci incluent l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, l'utilisation d'outils robustes de gestion des risques, la coopération régionale et des investissements stratégiques dans les infrastructures et les technologies pour assurer des échanges fluides et une meilleure connectivité.

J'espère que cette édition du Rapport sur le développement économique en Afrique servira d'outil précieux pour les décideurs et inspirera des actions urgentes en ces temps pressants.



Rebeca Grynspan
Secrétaire générale de la CNUCED



Abréviations

COVID-19	maladie à coronavirus
PIB	produit intérieur brut
TIC	technologies de l'information et des communications
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PME	petite et moyenne entreprise
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement



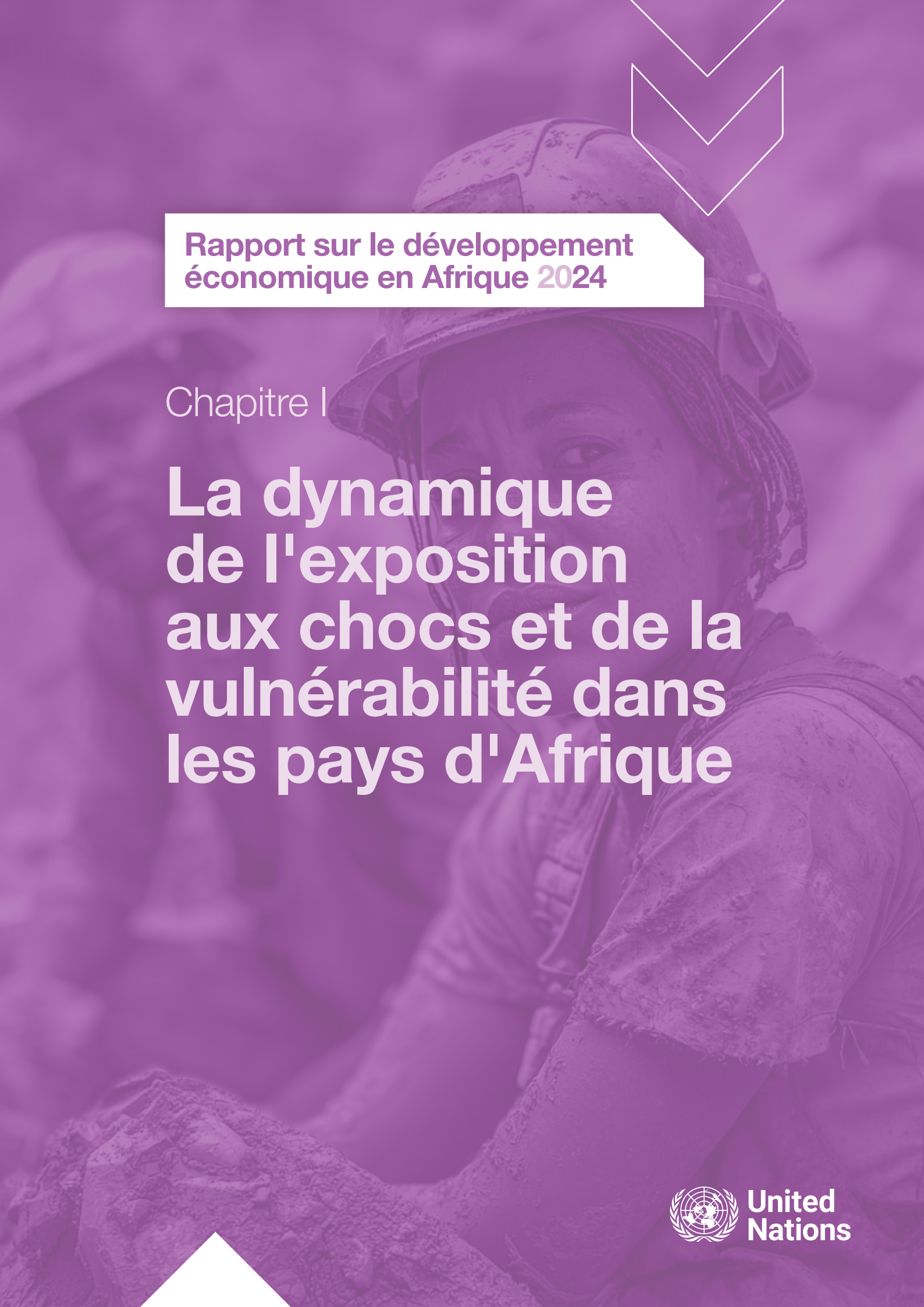
Note

Les dollars mentionnés sont des dollars américains.

L'utilisation d'un tiret entre les années (par exemple, 2000-2005) indique la période complète concernée, y compris les années initiales et finales.

Tous les liens ont été consultés le 19 septembre 2024.





Rapport sur le développement économique en Afrique 2024

Chapitre I

La dynamique de l'exposition aux chocs et de la vulnérabilité dans les pays d'Afrique



United
Nations



Introduction

La question de la « polycrise mondiale », ou « l'enchevêtrement causal des crises dans de multiples systèmes mondiaux de manière à dégrader considérablement les perspectives de l'humanité » (Lawrence et al., 2024), a récemment refait surface et a intensifié le débat houleux sur le potentiel de tirer parti des opportunités économiques et commerciales pour la transformation de l'Afrique. Selon l'historien Adam Tooze de l'Université de Columbia, dans une polycrise, « les chocs sont disparates, mais ils interagissent de telle sorte que l'ensemble est encore plus écrasant que la somme des parties » (Lähde, 2023). Une polycrise est une situation dans laquelle de multiples crises, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, l'instabilité économique et les inégalités sociales, interagissent, créant un scénario complexe et souvent imprévisible de crises, de situations difficiles et de cercles vicieux interdépendants. Ces crises sont interconnectées de telle sorte que leur impact combiné est supérieur à la somme de leurs effets individuels. En outre, le concept met en évidence la nature systémique des défis mondiaux et la difficulté de les relever de manière isolée.

La polycrise mondiale actuelle, générée par des chocs et des crises qui surviennent à différents niveaux (local, national, régional et international) et qui perturbent divers domaines et systèmes (sanitaire, financier, économique, politique et environnemental), n'est pas nouvelle. Parmi les crises mondiales passées figurent les chocs pétroliers de la fin des années 1970, qui ont créé des pénuries énergétiques mondiales et contribué à la stagflation dans de nombreuses économies. Un autre exemple de crise mondiale passée est la crise financière et économique mondiale de 2008-2009, qui s'est conjuguée aux contraintes d'approvisionnement en pétrole et à la volatilité des prix alimentaires, mettant encore davantage à rude épreuve les systèmes financiers, de production, d'approvisionnement et d'exploitation (Lawrence et al., 2024).

Cependant, la polycrise mondiale actuelle est sans précédent à certains égards. Par exemple, les effets sanitaires, sociaux et économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) persistent et remettent en cause la capacité de nombreux pays en développement à réaliser des investissements

essentiels en faveur du développement durable, dans un contexte de resserrement des conditions de crédit et d'augmentation des coûts de financement extérieur (Nations Unies, 2023a). Le durcissement des conditions d'emprunt et les tensions sur les liquidités publiques, associés à la complexité de la dynamique inflationniste, y compris la hausse des prix des matières premières énergétiques et alimentaires et les crises de l'offre et de la demande qui en découlent, surviennent à un moment où les économies et régions sont beaucoup plus interconnectées et synchronisées que jamais auparavant. Cela entraîne un risque supplémentaire de débordement ou d'accélération des événements de crise, notamment dans l'architecture interconnectée actuelle des systèmes économiques, financiers et sociétaux au niveau mondial, ce qui peut faciliter ou amplifier les tensions (chocs ou impacts des événements de crise) lorsque des systèmes s'affectent mutuellement ou créent des tensions dans d'autres systèmes. Par exemple, les chocs mondiaux sur les prix de l'énergie mettent à rude épreuve les systèmes mondiaux de transport et d'alimentation, créant des pressions inflationnistes et des taux d'intérêt élevés. Les tensions qui en résultent sur l'économie réelle et le système bancaire mondial pourraient accroître les coûts du capital, ce qui impacterait la productivité et les rendements. Alors que les décideurs politiques et les régulateurs tentent de contenir ou d'inverser les pressions dues à la volatilité des prix alimentaires et énergétiques, à la baisse des salaires et des revenus, ainsi qu'à la diminution de l'épargne et des investissements, le ralentissement économique causé par cet enchevêtrement de tensions aurait mis à nu des entreprises et des personnes déjà vulnérables. Cela peut générer des tensions sociales et engendrer un risque systémique.

La centralité de l'interconnectivité des systèmes mondiaux actuels dans l'alimentation, l'accélération ou l'amplification des crises se manifeste également par la complexité des tensions géopolitiques, ainsi que par les détresses et les retombées qu'elles induisent dans d'autres systèmes. La guerre en Ukraine démontre comment les tensions géopolitiques peuvent engendrer des pressions dans divers systèmes, par exemple

Une polycrise est une situation où plusieurs crises interagissent, créant un scénario complexe et souvent **imprévisible de crises interdépendantes**



**L'optimisation
du marché
régional** renforce
la résilience du
marché face à
des chocs et
vulnérabilités
spécifiques

les systèmes énergétiques, alimentaires et financiers mondiaux. Le Groupe de réponse aux crises mondiales des Nations Unies dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et de la finance a signalé, lors des premiers mois de la guerre en Ukraine, l'impact dévastateur de ce conflit sur les marchés mondiaux déjà tendus de l'alimentation, de l'énergie et de la finance (CNUCED, 2022a). Lorsque deux pays, à savoir la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui fournissent environ 30 % du blé et de l'orge mondiaux, 25 % du maïs et plus de 50 % de l'huile de tournesol, sont en conflit, et que l'un d'eux est le premier exportateur mondial de gaz naturel et le deuxième exportateur de pétrole brut, les impacts sur les prix des matières premières deviennent significatifs, avec une augmentation des prix des denrées alimentaires d'environ 34 %, un bond de 60 % des prix du pétrole brut et les prix du gaz et des engrais qui ont plus que doublé (Nations Unies, 2022a). Alors que ces pressions sur l'alimentation et l'énergie s'entrecroisent avec les tensions actuelles sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les marchés financiers, de nombreuses économies sont touchées par des pressions inflationnistes, une volatilité accrue des marchés et un resserrement des conditions monétaires.

Le Rapport sur le développement économique en Afrique de cette année : *Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques* explore les stratégies optimales pour les pays africains et le secteur privé afin d'atténuer les risques commerciaux associés aux incertitudes créées

par cette polycrise mondiale. Le rapport met l'accent sur l'optimisation des bénéfices des marchés régionaux pour renforcer la résilience face aux chocs et vulnérabilités spécifiques. Il explore également les divers risques commerciaux en Afrique découlant d'une multitude de défis économiques, politiques, environnementaux, énergétiques, technologiques et logistiques. Le rapport souligne l'importance d'une gestion rigoureuse des risques, de la coopération régionale et d'investissements stratégiques dans les infrastructures et la technologie. Il met également en lumière les meilleures pratiques à travers le continent, montrant comment les pays et les entreprises ont efficacement relevé ces défis pour créer de nouvelles opportunités. En offrant une analyse détaillée de l'environnement commercial, des risques potentiels et des stratégies de réduction des risques, ce rapport vise à fournir aux parties prenantes les informations nécessaires pour des décisions éclairées. Dans le but ultime de favoriser une croissance économique durable et une prospérité partagée en Afrique, il s'appuie sur les atouts uniques du continent pour maximiser les avantages des marchés régionaux. La Zone de libre-échange continentale africaine, lancée en 2021, représente une étape cruciale vers l'intégration économique du continent. Avec sa population jeune, ses ressources abondantes et une stabilité politique croissante, l'Afrique offre d'immenses opportunités commerciales. Cependant, pour concrétiser ces opportunités, il est nécessaire de naviguer à travers un paysage complexe de risques et de défis.

Naviguer à travers les incertitudes et les perceptions de risques en Afrique

Lorsqu'ils font face à ces crises et incertitudes mondiales, les gouvernements, les entreprises et les individus sont tenus de les intégrer en utilisant des outils pour suivre et évaluer leur impact potentiel, s'adapter aux nouvelles manières dont elles perturbent les systèmes, adopter plus de flexibilité et atténuer leurs effets adverses en mettant en œuvre des plans d'urgence et en étant capables d'agir rapidement pour réduire les risques d'erreurs (Bloom et al., 2022). Bloom (2023) affirme que les incertitudes influent sur la prise de décision et les transactions, par exemple

les décisions des particuliers d'acheter des biens immobiliers, les choix stratégiques des entreprises concernant la construction de nouvelles usines, l'investissement dans le capital et l'embauche de travailleurs, ou les choix politiques des gouvernements en matière de dépenses publiques et de recettes, telles que les politiques fiscales. Ces incertitudes sont perçues comme plus fréquentes et intenses dans les marchés émergents et les pays à faible revenu que dans les pays avancés (Ahir et al., 2022).

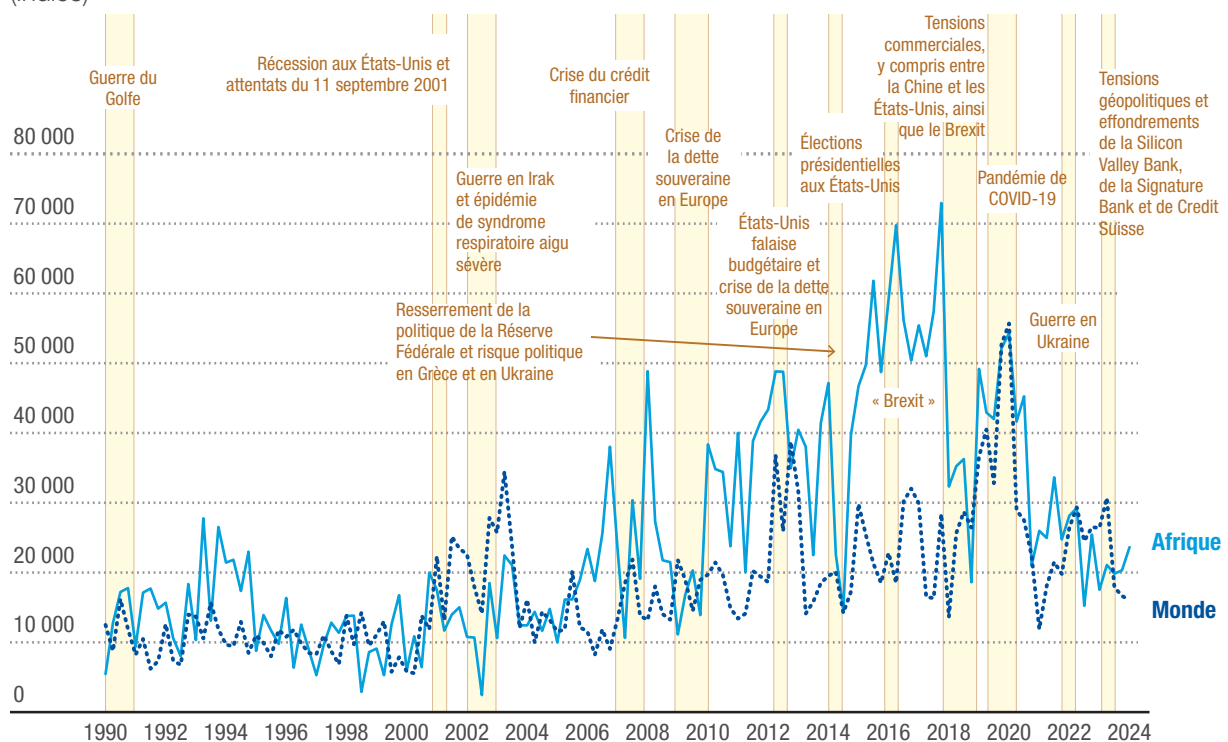


L'utilisation de l'indice d'incertitude mondiale¹ comme indicateur des niveaux d'incertitude mondiale liés aux événements économiques et politiques montre que ces niveaux ont considérablement augmenté depuis 2012 et ont connu une forte hausse en réponse à, ou durant, des épisodes mondiaux de chocs ou de crises (figure I.1). Les niveaux d'incertitude plus élevés pour la moyenne des pays d'Afrique, par rapport à la moyenne mondiale, peuvent s'expliquer par les effets combinés des chocs politiques internes tels que les coups d'État et les conflits, ainsi que par leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et leur faible capacité à gérer les

chocs externes (Ahir et al., 2022). La figure I.1 montre l'indice d'incertitude mondial de 1990 à 2023. Lors des récents épisodes de crises mondiales, tels que le choc pétrolier de 2014-2016 et la pandémie de COVID-19 de 2019-2020, l'Afrique a été soumise à des niveaux plus élevés d'incertitude économique et politique, même si la tendance a suivi la moyenne mondiale en termes de pics et de creux. La synchronisation des indices pour l'Afrique et la moyenne mondiale durant ces périodes peut en partie être expliquée par le fait que les pays africains étaient plus connectés au reste du monde.

Lors des récents épisodes de crises mondiales, l'Afrique a été exposée à des niveaux plus élevés d'incertitude économique et politique

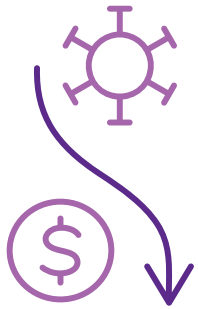
Figure I. 1
Indice d'incertitude mondial: Moyennes pour l'Afrique et le monde, 1990-2024
(Indice)



Source : CNUCED, sur la base des données de l'indice d'incertitude mondial, 2024.

Note: Séries chronologiques des moyennes de l'indice d'incertitude mondial pour l'Afrique et le reste du monde du premier trimestre 1990 au premier trimestre 2024. Données réelles du premier trimestre 1990 au premier trimestre 2024, comparant la valeur moyenne de l'indice pour l'Afrique avec celle du monde entier.

¹ L'indice d'incertitude mondial a été lancé par le Fonds monétaire international en 2020 pour mesurer et comparer, trimestre par trimestre, le niveau d'incertitude dans 143 pays. L'indice est établi en analysant les rapports nationaux de l'Economist Intelligence Unit et en comptant la fréquence du mot « incertain » (ou ses variantes) dans ses rapports trimestriels. L'indice est calculé en normalisant le nombre total de mots « incertain » (ou ses variantes) par rapport au nombre total de mots dans chaque rapport, puis rééchantillonné en multipliant par 1 000. Un nombre plus élevé indique une incertitude accrue. Par exemple, un indice de 200 correspond au mot « incertitude » représentant 0,02 pour cent de l'ensemble des mots. Pour plus d'informations sur l'indice d'incertitude mondial, consultez <https://worlduncertaintyindex.com/>.



Le ralentissement
économique
mondial et la
volatilité financière
persistants après
la pandémie
de COVID-19
**continuent de
mettre à rude
épreuve les
ressources
gouvernementales**

Il n'est peut-être pas déraisonnable de conclure que les pays d'Afrique sont les plus exposés aux chocs négatifs, y compris ceux issus de la polycrise mondiale. Pour l'Afrique, la polycrise actuelle survient à un moment où le processus de transformation économique reste inachevé dans la plupart des pays. Le ralentissement économique mondial post-COVID-19 et la volatilité financière continuent de mettre les ressources gouvernementales à rude épreuve. Bien que l'Afrique soit souvent perçue comme une destination risquée pour le commerce et l'investissement direct étranger, érodant les incitations pour les entreprises à investir dans des secteurs économiques stratégiques, surtout face à des capacités nationales limitées pour gérer les chocs en période d'adversité, l'aventure africaine n'a pas toujours été périlleuse. Au contraire, malgré des projections sombres, de nombreuses économies africaines ont montré de la résilience ou n'ont pas été affectées par certains effets de la polycrise, par exemple le resserrement du crédit lors de la crise financière de 2008-2009 et les pertes humaines causées par la pandémie. Consultez les sections suivantes pour connaître l'exposition et la vulnérabilité des pays africains aux chocs émanant de la polycrise mondiale.

On comprend de plus en plus en Afrique que la confluence des vulnérabilités politiques, sociales, économiques et environnementales peut submerger la capacité des entreprises, y compris les entreprises commerciales nationales et étrangères, les sociétés d'investissement et autres agents financiers, à mener des activités commerciales et d'investissement rentables sur le continent. Il n'est pas rare de voir des pays africains tomber dans l'un des quatre pièges identifiés par Collier (2007) : le piège du conflit, le piège des ressources naturelles, le piège de l'enclavement avec de mauvais voisins et le piège de la mauvaise gouvernance. Il existe encore de nombreux pays en Afrique (28) qui dépendent de l'exportation de pétrole, de gaz et de produits minéraux, représentant plus de 60 % de leurs exportations totales de marchandises, ce qui les expose à des chocs sectoriels ayant des répercussions importantes sur les revenus, les investissements, l'économie et la société (CNUCED, 2023a). Le rapport 2022 de l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (2023) a révélé que l'Afrique était moins sûre, sécurisée

et démocratique en 2021 qu'en 2012, ce qui reflète des progrès plus lents dans les indicateurs de gouvernance, tels que la sécurité, l'état de droit, les droits et l'inclusion. Entre 2000 et 2022, l'Afrique a enregistré 123 événements de prise de pouvoir par la force ou de changement substantiel dans la direction exécutive et les politiques du régime précédent.² Ces caractéristiques de dépendance aux ressources naturelles et de gouvernance peuvent créer un équilibre de croissance lente, de faible commerce et de mauvaise gouvernance, contribuant ainsi à la vulnérabilité d'un pays aux chocs et limitant ses capacités à atténuer les risques de perturbation des échanges, de dépendance au marché et de faible productivité.

Dans de nombreux cas, ces environnements vulnérables ou l'anticipation de perturbations du commerce et des affaires peuvent amener les entreprises et les investisseurs à percevoir un risque plus élevé, ce qui conduit à une réduction des flux commerciaux et de l'engagement commercial global dans les pays touchés ou dits à risque. Morrow et al. (1998) constatent que l'anticipation des risques politiques freine la croissance du commerce plus efficacement que la prise de conscience de conflits qui entraîneraient des perturbations. Les menaces de perturbation des échanges commerciaux ou de renforcement des barrières commerciales, issues d'environnements vulnérables ou d'incertitudes macroéconomiques et politiques, incitent fortement les entreprises à mettre en place des programmes de résilience appropriés et à développer les compétences et capacités nécessaires pour évaluer et atténuer les risques posés par les systèmes de gouvernance et les institutions dans les pays où elles opèrent. Ces risques incluent la confiscation des actifs par les gouvernements hôtes ou le commerce dans un système juridique offrant peu de recours à l'arbitrage. Asongu et al. (2021) soulignent que l'incertitude concernant les politiques d'un pays ou d'un marché peut décourager les investisseurs de faire des investissements qui faciliteraient l'activité économique et le commerce international. D'autres conséquences d'une telle incertitude incluent la perte de capital, la diminution des investissements nationaux, la fuite des capitaux et la fuite des cerveaux, qui sont tous des facteurs déterminants essentiels de

² Ceci inclut 13 « coups d'État réussis », 40 « coups d'État échoués », 50 « tentatives de coup d'État et complots présumés » ainsi que 11 « cas de démission de la direction exécutive en raison de performances médiocres et/ou de la perte d'autorité » (Centre pour la paix systémique, 2022).



la productivité et du commerce international (Asongu et al., 2021). La perception élevée des risques en Afrique peut également entraîner des coûts d'emprunt élevés, limitant ainsi la capacité des pays africains à obtenir des financements pour la croissance et la transformation économique. En moyenne, les États et entreprises africains empruntent à des taux quatre à huit fois supérieurs à ceux des économies avancées (CNUCED, 2024a).

Les incertitudes concernant la stabilité macroéconomique et la responsabilité politique peuvent également contribuer à une perception élevée des risques chez les investisseurs et commerçants nationaux et étrangers. Cela est particulièrement vrai dans les pays riches en ressources naturelles où la gouvernance est faible et manque de contrepois adéquats, ce qui limite la capacité des gouvernements à gérer les impacts économiques, politiques et sociaux de leur richesse, souvent désignés par le terme de malédiction des ressources naturelles ou paradoxe de l'abondance (Goldwyn et Clabough, 2020). Les perceptions de risque sont relativement élevées dans de nombreuses économies riches en ressources en Afrique, malgré les efforts des gouvernements pour adopter et mettre en œuvre des lois visant à accroître la transparence dans l'octroi des droits d'exploration et le suivi des flux financiers, l'engagement des entreprises à respecter des normes plus élevées d'investissement et de conduite (gestion des risques et opportunités liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et les initiatives des institutions financières et des partenaires de développement visant à utiliser leur aide pour la réforme des politiques et le renforcement des capacités (Goldwyn et Clabough, 2020). Voir le chapitre II pour les implications macroéconomiques des chocs mondiaux dans les pays africains dépendants des matières premières.

Alors que les entreprises mondiales s'engagent de plus en plus dans des initiatives de résilience pour atténuer les menaces externes et internes pesant sur leurs activités, dans certaines économies, notamment en Afrique, les programmes de résilience des entreprises sont limités par une faible capacité et une planification à court terme. Celles-ci sont bien placées pour atténuer les risques en cours et saisir les opportunités, mais moins préparées à faire face à la prochaine crise. Les principales menaces externes et internes

auxquelles peuvent être confrontées les entreprises dans le monde entier en pénétrant de nouveaux marchés et en établissant de nouvelles relations commerciales sont nombreuses. Il s'agit notamment de l'instabilité macroéconomique, des risques politiques et sécuritaires, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, du coût des affaires, de la technologie, de l'innovation, des cybermenaces et de la perte de propriété intellectuelle. Il est donc important de renforcer la capacité des entreprises à anticiper les changements et à adapter rapidement leurs pratiques commerciales lorsqu'elles sont confrontées à des menaces externes ou internes.

Lors de l'évaluation de la possibilité de menaces internes et externes et de l'impact potentiel sur leurs activités, les décisions des agents économiques d'établir ou de poursuivre une entreprise commerciale dans de tels environnements dépendent de divers facteurs. Certains pourraient devoir payer une prime d'assurance élevée ou souscrire une assurance crédit pour pénétrer un nouveau marché ou rester engagés sur un marché à haut risque. Ces mesures d'atténuation des risques offrent aux entreprises une couverture totale ou partielle en cas de perte due à un événement de risque endogène ou à un choc exogène. Les agents économiques pourraient également explorer des stratégies pour créer ou exploiter des réseaux de production et de commerce diversifiés afin d'atténuer les menaces associées aux chocs commerciaux, aux perturbations de la chaîne de valeur et d'approvisionnement, aux changements de politique commerciale, à l'incertitude politique et à la vulnérabilité financière. Par exemple, diversifier leurs sources d'intrants et de composants pour réduire la dépendance à un marché unique, établir des partenariats avec des entreprises locales dans le pays cible ou proposer des biens et services diversifiés sont autant de mécanismes que les entreprises peuvent adopter pour faire face plus efficacement aux perturbations et aux incertitudes commerciales. Comme l'indiquent Nana et al. (2024), « l'intégration commerciale horizontale contribue à atténuer l'effet négatif de l'incertitude sur le commerce ». Il convient de noter que les niveaux d'intensité commerciale plus élevés et plus diversifiés attendus dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine peuvent contribuer à réduire l'incertitude dans les échanges commerciaux à travers l'Afrique.

Les mesures d'atténuation des risques fournissent aux entreprises une couverture totale ou partielle en cas de perte due à un événement de risque endogène ou à un choc exogène



Les pays au début de leur transformation structurelle sont particulièrement **vulnérables aux chocs provenant de l'extérieur**

Voir le chapitre III pour les possibilités d'exploiter les réseaux commerciaux à valeur ajoutée dans le cadre des blocs commerciaux régionaux.

Bien que l'approvisionnement et l'achat de biens et services au-delà des frontières aient des avantages significatifs, ces activités et transactions commerciales transfrontalières peuvent être contrebalancées par le risque de fluctuations défavorables des prix sur le marché, la volatilité des devises, des changements de politique imprévisibles, comme les politiques commerciales au niveau national ou régional, ou des incertitudes réglementaires, telles que l'interopérabilité entre différentes réglementations, systèmes et processus à travers les frontières.

Pour anticiper, évaluer l'impact potentiel et gérer de tels événements à risque, et garantir qu'ils génèrent les rendements attendus et les gains potentiels lorsqu'ils s'engagent dans des activités et transactions transfrontalières, les commerçants et investisseurs peuvent recourir à divers instruments de réduction des risques tels que les produits dérivés (futures, forwards, options, swaps et marchés de dérivés de crédit), qui peuvent être utilisés pour éliminer ou réduire le risque de pertes potentielles résultant de la volatilité des prix, des fluctuations des devises ou d'autres vulnérabilités du marché. En Afrique, le Système panafricain de paiement et de règlement, un système centralisé pour le commerce intra-africain de biens et de services, a été créé par la Banque africaine d'import-export en collaboration avec le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour faciliter le commerce avec des monnaies locales à travers divers pays d'Afrique. Voir le chapitre IV concernant les mesures de gestion des risques que les entreprises peuvent mettre en œuvre pour réduire les risques potentiels liés aux opérations de change et autres transactions financières lorsqu'elles opèrent et commercent à travers l'Afrique.

Analyse des risques dans un contexte de polycrise : Interconnexion entre l'exposition et la vulnérabilité aux chocs

Dans de nombreuses régions du monde, la transformation économique et le développement durable sont menacés par la polycrise et les environnements commerciaux

incertains qui en résultent, des conditions politiques instables, des prix de marché volatils ou des chaînes d'approvisionnement perturbées. Les ralentissements économiques dus à la réduction des flux commerciaux et financiers dans de tels environnements défavorables, ainsi que l'impact négatif sur les perspectives de croissance et le bien-être des communautés locales peuvent remettre en question les progrès réalisés dans le développement économique. Dans un certain sens, on peut comprendre le processus de développement économique comme un parcours le long duquel diminuent les risques liés aux échanges commerciaux et aux investissements. De même que le développement économique est associé à une transformation structurelle de ce qu'un pays produit, il est aussi lié à une transformation des modèles commerciaux d'un pays : la nature des exportations et leurs destinataires sont des éléments cruciaux (Bastos et Silva, 2010 ; Brambilla et al., 2012 ; Hausmann et al., 2007 ; Hidalgo et al., 2007).

L'absence de transformation structurelle entraîne un environnement perçu comme risqué du point de vue des échanges et des investissements, car il manque les avantages de la spécialisation, de la productivité accrue, de la production plus complexe, ainsi que de l'intégration et connectivité avec le reste du monde. En outre, à mesure que les économies se transforment structurellement, elles sont en mesure d'investir dans des infrastructures de connexion et dans la commande et génération de quantités d'énergie plus importantes, essentielles à l'activité économique moderne, y compris la production alimentaire. Lorsque ces atouts de transformation structurelle sont absents, faire des affaires est soumis à des risques accrus, car ces atouts déterminent la compétitivité économique absolue et relative d'un pays sur la scène mondiale. Ils permettent également à un pays d'être plus résilient face aux chocs extérieurs. Les pays qui se trouvent aux premiers stades de la transformation structurelle sont plus vulnérables aux chocs provenant de l'environnement extérieur. Plus ils sont vulnérables, plus un choc négatif peut retarder leur transformation structurelle, créant ainsi d'éventuels pièges de développement.



En s'inspirant de la littérature savante concernant la nature et les contraintes de la transformation structurelle en Afrique et sa relation avec l'environnement perçu comme plus risqué pour les affaires, une grande partie des politiques de renforcement des institutions et de la gouvernance de ces dernières décennies a été orientée vers la promotion de la transformation structurelle. Ces politiques se sont donc concentrées sur les facteurs internes qui déterminent les vulnérabilités, et donc les risques, auxquels sont confrontés les pays africains face aux chocs externes. Elles ont ainsi abordé la réduction des défaillances du marché et de la gouvernance, comme mentionné précédemment.

L'exposition aux chocs ne signifie pas nécessairement que l'Afrique est en danger. L'ampleur du risque dépend de la vulnérabilité des pays africains aux dommages potentiels causés par ces chocs s'ils surviennent. Ainsi, le degré de risque est déterminé par l'exposition et la vulnérabilité, c'est-à-dire une indication de l'ampleur de l'exposition de ces pays à ces risques et du degré auquel ils sont vulnérables face à des dommages

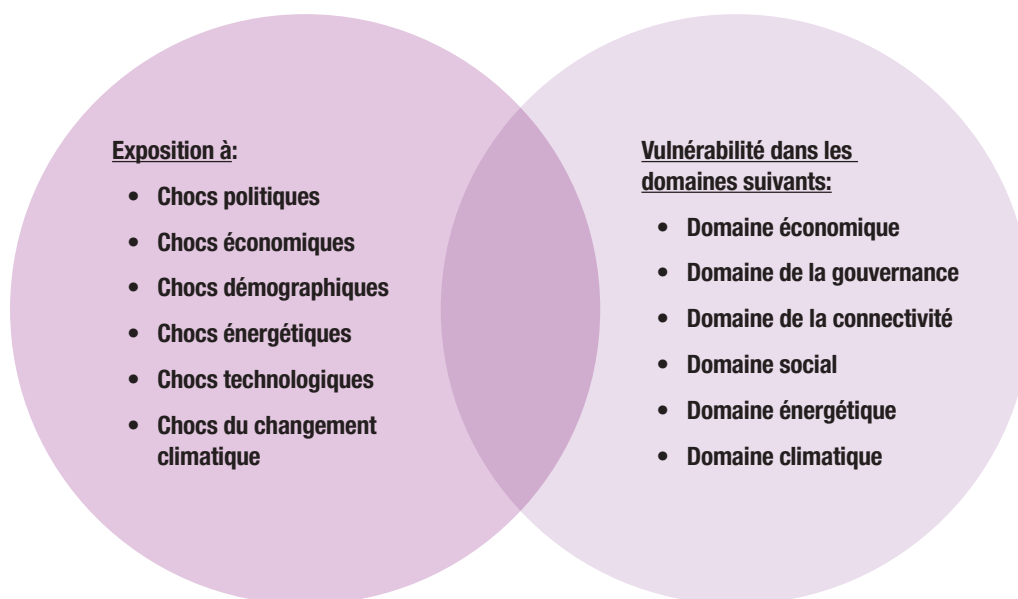
s'ils sont touchés. À partir des discussions sur la récente polycrise et s'appuyant sur une littérature plus générale sur la vulnérabilité des pays en développement (par exemple, Biswas et Nautiyal, 2023 ; Naudé et al., 2009 ; Naudé et al., 2011), l'analyse des risques dans ce chapitre mettra l'accent sur six types de chocs (politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques) qui peuvent menacer le commerce et les flux de capitaux en Afrique, ainsi que sur six domaines de vulnérabilité des pays africains face à ces chocs. Les domaines interdépendants de vulnérabilité sont économiques, de gouvernance, de connectivité, sociaux, énergétiques et climatiques (voir figure I.2 et le cadre méthodologique dans l'encadré I.1).

Le cadre conceptuel proposé dans la figure I.2 montre qu'une polycrise est marquée par l'exposition des pays africains à six catégories de risques ou aléas covariables, lesquels sont des risques ou aléas affectant tous les pays et issues de grandes tendances extérieures. Cela inclut des chocs politiques, tels que la montée du populisme ; des



Figure I. 2

Interconnexion entre exposition et vulnérabilité aux chocs polycrisiques



Source : CNUCED.



chocs économiques, par exemple, résultant de tensions commerciales, pandémies et crises financières systémiques ; des chocs démographiques, dus à la migration et au vieillissement ; des chocs énergétiques, provoqués par la transition énergétique et le déclin de l'utilisation des combustibles fossiles ; des chocs technologiques, comme la numérisation continue de l'économie mondiale et les progrès de l'intelligence artificielle ; et des chocs climatiques découlant du changement climatique. Cependant, ces chocs ne résultent pas de l'exposition à des risques spécifiques à un pays (idiosyncratiques), mais plutôt de risques mondiaux qui affectent les six catégories de manière interdépendante.

La figure 1.2 indique également que les pays africains seront affectés différemment par ces grandes catégories de risques selon leur degré de vulnérabilité. Ici, les différences entre les pays entrent en jeu. Ainsi, selon la performance d'un pays dans les six domaines, il sera plus ou moins à risque. Ce sont des domaines où les pays peuvent agir pour réduire leur vulnérabilité. Les domaines sont l'économie (par exemple, le niveau d'endettement d'un pays), la gouvernance (par

exemple, le niveau de solidité des institutions d'un pays), la connectivité (à quel point un pays est connecté et interconnecté avec le reste du monde), le social (par exemple, la force de la confiance et du capital social dans un pays), l'énergie (le niveau de dépendance à différentes formes d'énergie) et le climat (les efforts fournis par un pays pour s'adapter au réchauffement climatique).

Les deux sections suivantes de ce chapitre expliqueront comment l'Afrique est exposée aux chocs issus de la polycrise et sa vulnérabilité face aux chocs externes identifiés. Ainsi, certains pays peuvent être fortement exposés à un risque, mais en raison d'une faible vulnérabilité et d'une forte résilience à ce risque particulier, ils ne seront pas globalement à haut risque, et inversement. L'avantage d'envisager le risque sous les angles de l'exposition et de la vulnérabilité est que, même si les pays ne peuvent pas faire grand-chose individuellement à court ou moyen terme pour réduire leur exposition à un risque, ils peuvent prendre des mesures pour atténuer leur vulnérabilité. Le rapport se concentre donc sur la manière dont les pays africains peuvent contrer les risques découlant de la polycrise mondiale.

L'analyse des risques se concentrera sur six types de chocs (politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques).





Encadré I. 1 Méthodologie

Pour mieux comprendre les niveaux de risque auxquels les pays africains font face dans le contexte de la polycrise, nous proposons une nouvelle approche pour analyser et déterminer dans quelle mesure les 54 pays africains sont exposés à ces risques et leur vulnérabilité potentielle face aux dommages (voir le cadre conceptuel à la figure I.2).

Approche empirique

Ce chapitre vise à proposer un cadre basé sur une approche empirique^a pour éclairer l'évaluation des risques et l'impact d'événements défavorables sur le commerce et le développement économique dans les 54 pays d'Afrique, dans le contexte de la polycrise mondiale. Cela dépend, entre autres, des caractéristiques structurelles de leurs économies, de leur intégration dans l'économie mondiale, et des risques politiques, économiques, énergétiques, technologiques, climatiques, et liés aux droits de l'homme auxquels ils peuvent être confrontés. Par ailleurs, l'exposition seule ne constitue pas un risque ; le risque dépend également de la vulnérabilité et de la résilience d'un pays. La résilience, qui peut être développée, dépend du niveau de développement économique, de la cohésion sociale, de la gouvernance, de la connectivité, de la liberté et de la vulnérabilité au changement climatique. Le cadre proposé souligne clairement que classer les pays n'est pas utile, car cela ne reflète que des positions relatives. Dans une polycrise, qui présente des risques pour tous les pays, l'objectif n'est pas d'être moins touché que les autres, mais de réduire les impacts négatifs potentiels de manière absolue. Cela permet de considérer le niveau d'exposition et de vulnérabilité de chaque pays, ainsi que la meilleure manière pour chacun d'eux de diminuer le risque de polycrise. Cela oriente également la politique.

L'exposition aux chocs et aux événements potentiellement défavorables dans le contexte polycrise actuel est évaluée à l'aide de six ensembles d'indicateurs qui reflètent l'exposition aux chocs politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques. La vulnérabilité aux chocs est évaluée à partir de six ensembles d'indicateurs qui reflètent la vulnérabilité dans six domaines : développement économique, gouvernance, connectivité, social, énergie et climat. L'exposition et la vulnérabilité aux chocs sont constituées de composantes composites faites de diverses sous-composantes reflétant l'exposition et la vulnérabilité, composées elles-mêmes de séries de données, dont certaines proviennent d'indices existants.

Chaque sous-composante des mesures d'exposition et de vulnérabilité est normalisée pour se situer entre 0 et 100, un score plus élevé indiquant une exposition ou vulnérabilité plus importante pour garantir l'équivalence d'échelle entre les différents indicateurs utilisés (certains bornés, d'autres non). La procédure de normalisation suivante (transformation minimum-maximum) est mise en œuvre :

$$X_{ji} = ((X_{ji} - \min X_j) / (\max X_j - \min X_j)) \times 100$$

Cette normalisation traite aussi les valeurs négatives dans les données, qui sont inversées si nécessaire pour assurer qu'une valeur plus élevée indique toujours une exposition ou vulnérabilité plus grande.

La méthode de construction de ces composantes d'exposition et de vulnérabilité repose sur les meilleures pratiques internationales, conformément au *Manuel de construction d'indicateurs composites* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les huit caractéristiques souhaitables d'une mesure composite sont : précision, simplicité, solidité méthodologique, aptitude aux comparaisons internationales et temporelles, transparence, accessibilité, actualité et fréquence, et flexibilité.



Le cadre utilise les données disponibles ; il reste simple en évitant une prolifération de dimensions et s'avère adapté pour des comparaisons internationales à travers l'Afrique, couvrant les 54 pays dans toutes les dimensions. Les indices sont aussi transparents et l'ensemble de la méthode de construction et des données sont disponibles ; de plus, toutes les données sont dans le domaine public et les mesures d'exposition et de vulnérabilité peuvent être reproduites avec aisance. Les données sont donc accessibles. La plupart des séries sont régulièrement mises à jour et disponibles pour une analyse temporelle. Les mesures présentent également une certaine flexibilité grâce à leur simplicité, facilitant l'ajout de nouveaux composants si souhaité, tant que les 54 pays restent couverts.

Les données finales employées pour évaluer l'exposition et la vulnérabilité des 54 pays africains face aux chocs dans le contexte de la polycrise mondiale actuelle sont résumées dans les tableaux I.1 et I.2. La majorité des données provient de la CNUCED (base de données UNCTADstat), de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Dans la mesure du possible, les données pertinentes issues d'UNCTADstat ont été privilégiées. Lorsque UNCTADstat ne couvre pas tous les 54 pays d'Afrique, la Banque mondiale est la deuxième source employée et, lorsque ni UNCTADstat ni la Banque mondiale ne suffisent pour les catégories visées par l'exposition et la vulnérabilité, les données de la Banque africaine de développement sont sollicitées. D'autres sources de données utilisées incluent les suivantes : Indice de risque du changement climatique (changement climatique) ; Organisation internationale pour les migrations (migration) ; Indice Ibrahim de gouvernance africaine en conjonction avec les indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale (gouvernance) ; et Notre monde en données (droits de l'homme). Dans la mesure du possible, les données pertinentes pour 2022 sont utilisées. Lorsque les données de 2022 ne sont pas disponibles pour les 54 pays, l'année la plus récente ou la plus proche est utilisée.

Source : CNUCED, d'après l'OCDE, l'Union européenne et le Centre commun de recherche de l'Union européenne, 2008 et diverses bases de données mentionnées ci-dessus.

^a Bien que l'approche empirique fournisse une analyse de données robuste, basée sur diverses sources de données et d'indicateurs régulièrement mis à jour et disponibles, adaptée à la comparaison internationale dans les 54 pays africains (c'est-à-dire permettant des comparaisons entre pays), et offrant l'avantage de saisir l'exposition et la vulnérabilité aux risques émanant de la polycrise à partir de diverses mesures faiblement corrélées, certaines réserves doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats. Par exemple, la fiabilité et la validité du cadre empirique n'ont pas été testées de manière approfondie, ce qui pourrait affecter les résultats et la mesure de l'exposition ou de la vulnérabilité dans certains pays africains. En outre, l'effet des valeurs aberrantes pour certains petits États insulaires en développement concernant leur vulnérabilité au risque climatique émanant de la polycrise peut influencer l'applicabilité des résultats. Cependant, la plupart de ces États africains ont réalisé des progrès significatifs dans le renforcement de leur résilience grâce à de meilleures politiques macroéconomiques et à une meilleure gouvernance, et ont ainsi amélioré leur capacité à atténuer les risques climatiques et connexes.



Exposition aux chocs en Afrique

Les risques que la polycrise fait peser sur l'Afrique dépendent de son exposition aux chocs et de sa vulnérabilité à être négativement affectée par ceux-ci. Certains pays d'Afrique peuvent être fortement exposés, mais grâce à des remparts suffisants, ces chocs pourraient ne pas causer de grands dommages. D'autres peuvent ne pas être grandement exposés, mais être très vulnérables aux dommages, de sorte que même de faibles niveaux d'exposition peuvent présenter des risques. Par exemple, les mesures

d'exposition aux chocs renvoient aux chocs potentiels échappant au contrôle d'un gouvernement, tandis que les mesures de vulnérabilité prennent en compte les outils sous contrôle gouvernemental. Cette sous-section aborde les six types de chocs interdépendants qui peuvent menacer le commerce et le développement en Afrique : politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques. Le tableau I.1 résume les composantes et les données utilisées pour construire le cadre d'exposition aux chocs.

Tableau I. 1
Composantes du cadre d'exposition aux chocs

Composantes	Données utilisées	Sources
Exposition aux chocs politiques	Indicateur de stabilité politique et d'absence de violence Indice des droits de l'homme	Base de données des indicateurs de gouvernance mondiale (Banque mondiale) Notre monde en données (Global Change Data Lab)
Exposition aux chocs économiques	Part du commerce dans le produit intérieur brut (PIB) Stocks de dette extérieure Indice de concentration des produits d'exportation	Base de données des indicateurs de développement dans le monde (Banque mondiale) Indices de concentration des produits d'exportation de la CNUCEDstat ; moyenne sur cinq ans 2017-2022
Exposition aux chocs démographiques	Croissance démographique dans les pays post-dividende Taux d'urbanisation, moyenne 2018-2022 Effectifs des migrants internationaux, 2020	Base de données des indicateurs de développement dans le monde (Banque mondiale) Portail des données sur les migrations, Organisation internationale pour les migrations
Exposition aux chocs énergétiques	Importations d'énergie Dépendance à l'exportation de carburant	Base de données des indicateurs de développement dans le monde (Banque mondiale)
Exposition aux chocs technologiques	Indice de préparation aux technologies de pointe Indice de préparation du gouvernement à l'intelligence artificielle	CNUCEDstat Perspectives d'Oxford ³
Exposition aux chocs liés au changement climatique	Part de l'agriculture dans le PIB, moyenne 2018-2022 Score d'exposition aux dangers Score du pilier de la santé environnementale	Base de données des indicateurs de développement dans le monde (Banque mondiale) Indice de risque du changement climatique

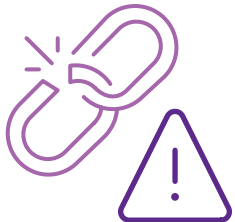
Source : CNUCED.

Note: Année de données 2022 ou autrement indiquée. Dans la mesure du possible, les données pertinentes de la base de données UNCTADstat sont utilisées. Lorsque UNCTADstat ne fournit pas une couverture complète des 54 pays africains, d'autres sources de données sont utilisées.

³ Voir <https://oxfordinsights.com/ai-readiness/ai-readiness-index>



L'exposition de l'Afrique aux chocs politiques est renforcée par la polycrise qui a exacerbé les **tensions géopolitiques**.



Les principales perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale incluent la pandémie, la guerre en Ukraine et les attaques contre les navires sur les voies de navigation de la mer Rouge

Chocs politiques

La polycrise se caractérise par une augmentation des turbulences politiques mondiales avec des effets d'interaction et de débordement entre les pays. Elle a également touché l'Afrique, laquelle est considérée comme particulièrement exposée aux chocs politiques. Cela inclut l'incertitude politique et les protestations, l'érosion de la liberté politique et de la responsabilité, les menaces aux progrès dans la protection des droits de l'homme et, dans les cas extrêmes, les coups d'État et les conflits violents (Naudé et al., 2011). Ces dernières années, la prévalence des coups d'État a refait surface en Afrique. En 2021, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a fait référence à « une explosion des prises de pouvoir par la force » ayant lieu en Afrique (Nations Unies, 2021). Depuis 1950, 220 des 492 coups d'État tentés ou réussis ont eu lieu en Afrique, et 45 des 54 pays de la région ont connu un tel événement (Duzor et Williamson, 2023). La résurgence des coups d'État représente un risque pour la paix et le progrès démocratique, avec des potentiels effets de débordement sur la croissance économique et l'inclusivité (Programme des Nations Unies pour le développement, 2023).

L'exposition de l'Afrique aux chocs politiques est amplifiée par la polycrise qui a exacerbé les tensions géopolitiques. En outre, il y a des inquiétudes que même les progrès réalisés dans l'instauration d'une gouvernance démocratique en Afrique puissent être menacés. La polycrise a manifestement exacerbé les relations géopolitiques. Selon la littérature récente, les répercussions des événements géopolitiques sont devenues plus durables et représentent un risque structurel pour le marché (BlackRock, 2023). Les pays d'Afrique qui sont déjà marqués par des niveaux élevés d'instabilité politique ou par une histoire récente de celle-ci, ainsi que ceux où les droits de l'homme sont moins enracinés, seront les plus exposés aux chocs politiques liés à la polycrise. La figure I.3 montre l'exposition des pays africains aux chocs politiques résultants de la polycrise. Les pays les plus exposés aux chocs politiques sont également ceux qui présentent les niveaux les plus élevés d'instabilité politique et de violence.

Les pays les moins exposés aux chocs politiques découlant de la polycrise sont ceux caractérisés par des niveaux élevés de stabilité politique et de protection des droits de l'homme. Les cinq premiers parmi ces pays sont le Botswana, le Cap-Vert, les Seychelles, la Namibie et Maurice.

Chocs économiques

Les chocs économiques externes auxquels les pays africains sont exposés sont bien connus et ont généré une importante littérature. Une grande partie de celle-ci, dans les années 1980 et 1990, concernait les programmes d'ajustement structurel que de nombreux pays ont dû adopter, souvent pour obtenir un soutien financier des institutions de Bretton Woods. Plus récemment, avec la flambée des prix des matières premières, la crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19, l'accent a été mis sur les exigences d'une saine gestion macroéconomique face à la volatilité des prix des matières premières et du pétrole, à la baisse de la demande sur les principaux marchés d'exportation africains et à des politiques commerciales et industrielles adéquates pour la transformation structurelle des économies africaines, compte tenu des évolutions de la mondialisation.

Dans la polycrise mondiale, tous ces mécanismes de choc sont à l'œuvre. Par exemple, l'un des principaux impacts est la perturbation continue des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient déjà montré des changements structurels après la crise financière mondiale de 2008-2009. Les principales perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale de ces dernières années incluent la pandémie, la guerre en Ukraine et les attaques contre les navires sur les voies de navigation de la mer Rouge. Les impacts des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales sur les pays africains sont amplifiés par les effets systémiques qu'elles entraînent, illustrant l'interdépendance caractéristique des risques dans la polycrise.

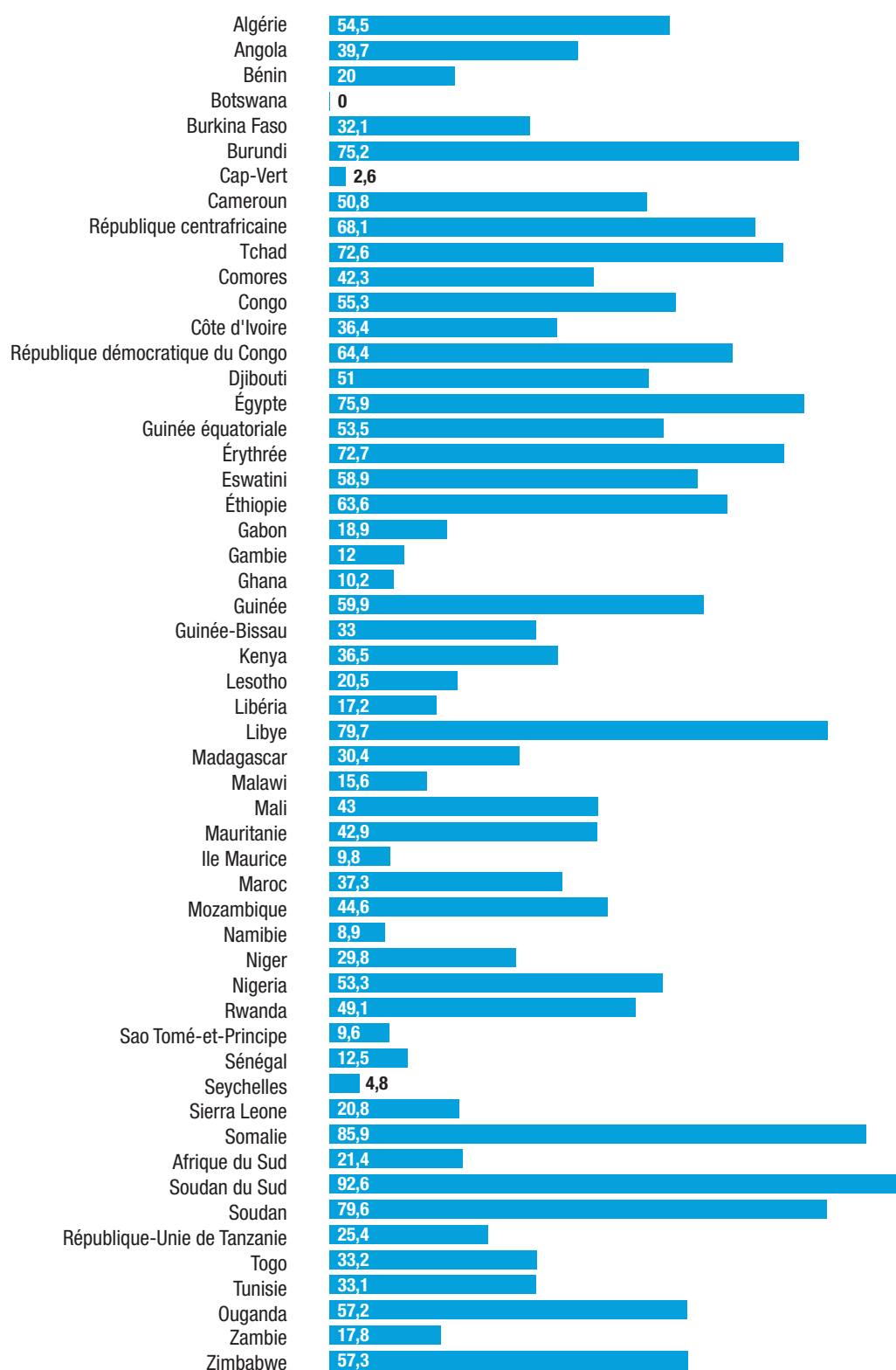
L'un des effets systémiques auxquels les pays africains sont exposés face aux réactions des chaînes d'approvisionnement mondiales est une inflation accrue. Cela augmente le coût de la vie en général et contribue à la crise du coût de la vie déjà subie dans de nombreux pays africains.





Figure I. 3

Exposition aux chocs politiques, par pays



Source: Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données des indicateurs de gouvernance mondiale (Banque mondiale) et de Our World in Data (Global Change Data Lab).

Remarque: Mesure de l'exposition aux chocs politiques basée sur l'instabilité politique, l'absence de violence et l'indice des droits de l'homme.



Une inflation plus élevée, comme ce fut le cas en 2022, fait inévitablement surgir le spectre de taux d'intérêt plus élevés, ce qui peut choquer les pays ayant une lourde dette, en augmentant le coût du service de la dette. D'importants emprunts étrangers peuvent représenter un fardeau insoutenable pour les pays si leur croissance économique ne permet pas de dégager des recettes publiques suffisantes pour assurer le service de la dette et/ou si leurs exportations et la fluctuation de leur monnaie évoluent de manière défavorable, rendant à nouveau le remboursement de la dette difficile.

Ainsi, en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, de la hausse de l'inflation et des coûts d'emprunt à l'échelle mondiale, de nombreux pays africains ont été confrontés à des défauts de paiement réels et potentiels, enregistrant des ratios élevés de dette extérieure par rapport au PIB. En 2023, 46 % des pays africains avaient un ratio dette/PIB supérieur à 60 % (CNUCED, 2024a). Les pays les plus exposés aux chocs économiques en raison de leurs échanges commerciaux mondiaux et de leurs niveaux de dette sont le Mozambique, la Zambie, l'Angola, le Soudan du Sud et le Congo (figure I.4). Il devient clair que les pays qui ont une part importante des échanges commerciaux dans leur PIB, une concentration d'exportations plus forte et une dette publique plus lourde seront particulièrement vulnérables aux chocs économiques caractérisant la polycrise.

Chocs démographiques

Une troisième catégorie de chocs externes associés à la polycrise mondiale est liée à l'impact du changement démographique en Afrique et chez les principaux partenaires économiques et commerciaux de la région. L'évolution démographique dans certains de ces pays partenaires se caractérise par un ralentissement marqué de la croissance de la population, notamment chez les jeunes. Par exemple, bien que la population de l'Union européenne (27 États membres) ait augmenté de 92,3 millions de personnes entre 1960 et 2022 (passant de 354,5 millions à 446,8 millions), sa part dans la population mondiale a diminué (de 12 % en 1960 à 6 % en 2022) et devrait tomber à

4 % (ministère des Affaires économiques et sociales, 2022 ; Eurostat, 2023), avec 20,8 % de sa population âgée de 65 ans ou plus (Commission européenne, 2023). Une baisse de la croissance démographique et une diminution de la part des personnes en âge de travailler dans la population totale peuvent exercer une pression sur les marchés du travail, créer des déséquilibres en matière de protection sociale et de retraites, et accroître la charge par habitant des finances publiques et des investissements nécessaires à la transition démographique (Commission européenne, 2023). De telles pressions budgétaires pourraient entraver la capacité des économies avancées à fournir une aide financière aux pays en développement. L'aide publique au développement est considérée comme l'une des sources de financement extérieur les plus stables et prévisibles pour les pays en développement, surtout en temps de crise. Les récentes crises internationales ont entraîné un ralentissement de la croissance économique, une hausse de l'inflation et d'autres défis macroéconomiques, exerçant une pression sur les budgets d'aide et modifiant le paysage mondial de l'aide au développement. Par exemple, l'aide publique au développement en Afrique a diminué de 4,1 % en 2022, malgré une augmentation mondiale de 22 %, atteignant un record de 287 milliards de dollars à prix constants de 2021. Selon les données des Nations Unies, cela résulte d'un déplacement vers une allocation plus importante des budgets d'aide pour répondre aux besoins socio-économiques des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les pays donateurs (CNUCED, 2024b). En Afrique, cependant, le changement démographique est marqué par une part croissante de la population mondiale et un pourcentage plus élevé de personnes en âge de travailler. La jeunesse en âge de travailler en Afrique (personnes âgées de 15 à 24 ans) devrait représenter 73 % (soit 151 millions) de la population mondiale de 15 à 24 ans d'ici 2050 (Nations Unies, 2023b). L'afflux de jeunes sur les marchés du travail africains devra être accompagné d'importantes améliorations dans la croissance de la productivité et d'investissements accrus dans le développement des compétences et les avancées technologiques.



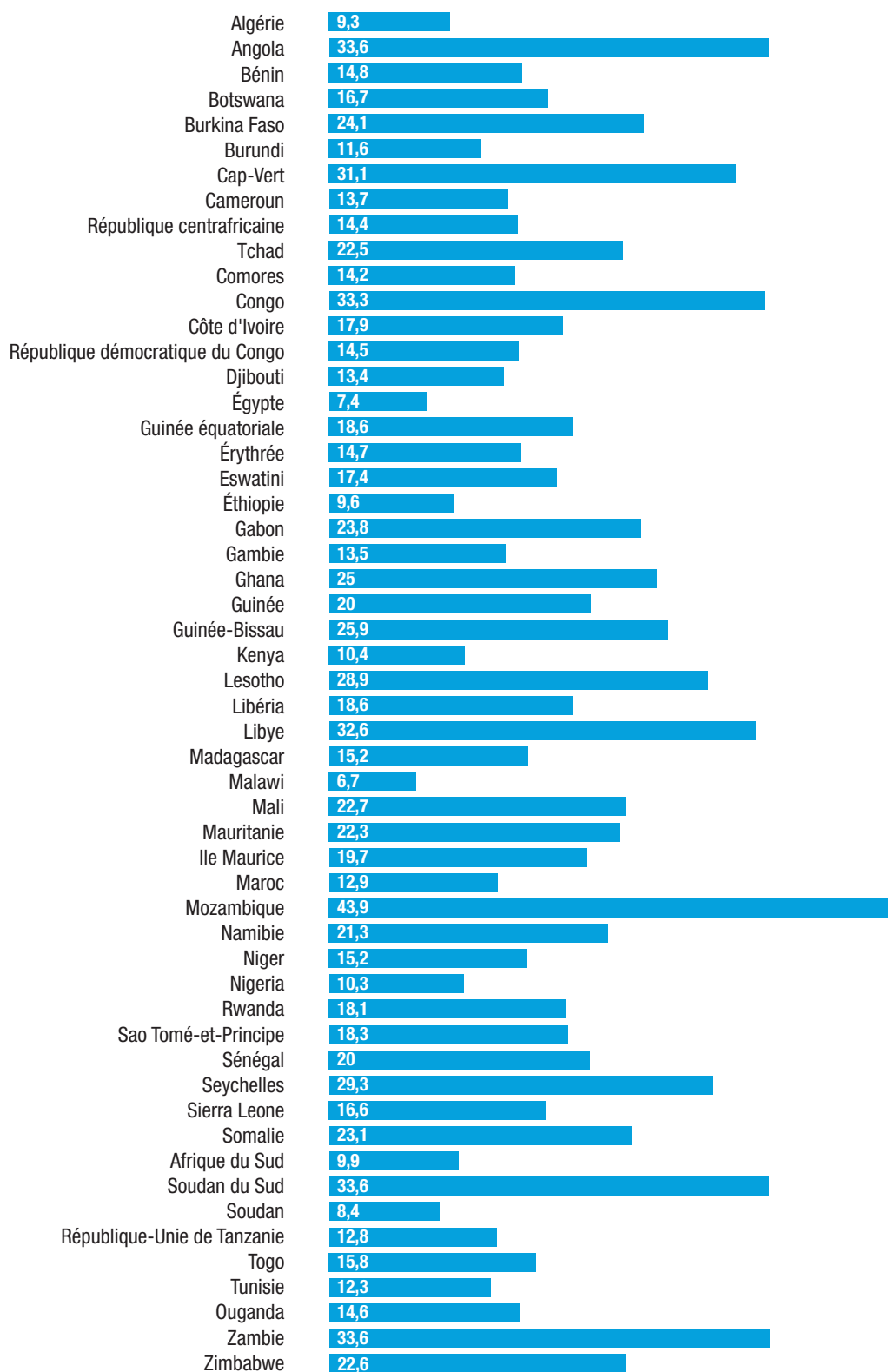
L'afflux de jeunes sur les marchés du travail africains devra s'accompagner d'une **amélioration de la productivité, d'investissements dans les compétences et de progrès technologiques**





Figure I. 4

Exposition aux chocs économiques, par pays



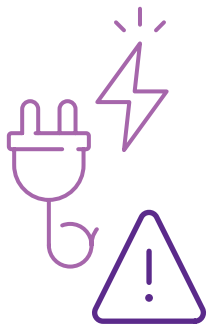
Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données des indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale) et d'UNCTADstat.

Note: Mesure de l'exposition aux chocs économiques basée sur la part des échanges, la concentration des exportations et la dette extérieure.



Les flux de migrants et de réfugiés constituent un autre choc démographique auquel les pays africains doivent faire face. Le changement climatique, les conflits et la stagnation économique sont trois des principaux moteurs de la migration volontaire et forcée à travers le continent (Naudé, 2010). Ces forces continueront de favoriser l'émigration d'une manière interconnectée et mutuellement renforcée. Les données sur la migration intra-africaine, concernant les pays d'origine et de destination situés en Afrique, sont passées d'environ 18 millions d'Africains en 2015 à 21 millions en 2020, légèrement plus élevé que le nombre de migrants africains vivant dans des pays non africains (19,5 millions en 2020) (Organisation internationale pour les migrations, 2024). Cette dynamique se reflète également dans les flux de réfugiés, la majorité des réfugiés africains étant accueillis dans d'autres pays africains (Organisation internationale pour les migrations, 2024). Même si les protocoles de libre circulation, adoptés au niveau sous-régional dans les communautés économiques régionales par exemple, ont facilité ces flux migratoires, les catastrophes dues au changement climatique, telles que les sécheresses, ouragans et inondations, demeurent une importante cause de migration et de déplacement en Afrique. Ainsi, à mesure que le changement climatique s'intensifie, les migrations augmenteront, ce qui contribuera à une plus grande stagnation économique, laquelle compliquera d'autant plus l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Les pays déjà fortement peuplés d'immigrants seront particulièrement vulnérables, car ceux-ci exerceront une pression supplémentaire sur les ressources et pourront influencer la croissance économique.

Sur la base de ces caractéristiques, la figure 1.5 illustre l'exposition aux chocs démographiques des pays en Afrique. Les pays les plus exposés aux chocs démographiques sont les Seychelles, Djibouti, le Botswana, la Côte d'Ivoire et la Libye. Les pays ayant les niveaux d'exposition les plus faibles sont Madagascar, le Niger, l'île Maurice et le Maroc.



L'Afrique est exposée aux variations des coûts et de la disponibilité de l'énergie :

190 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour répondre aux besoins et aux risques énergétiques

Chocs énergétiques

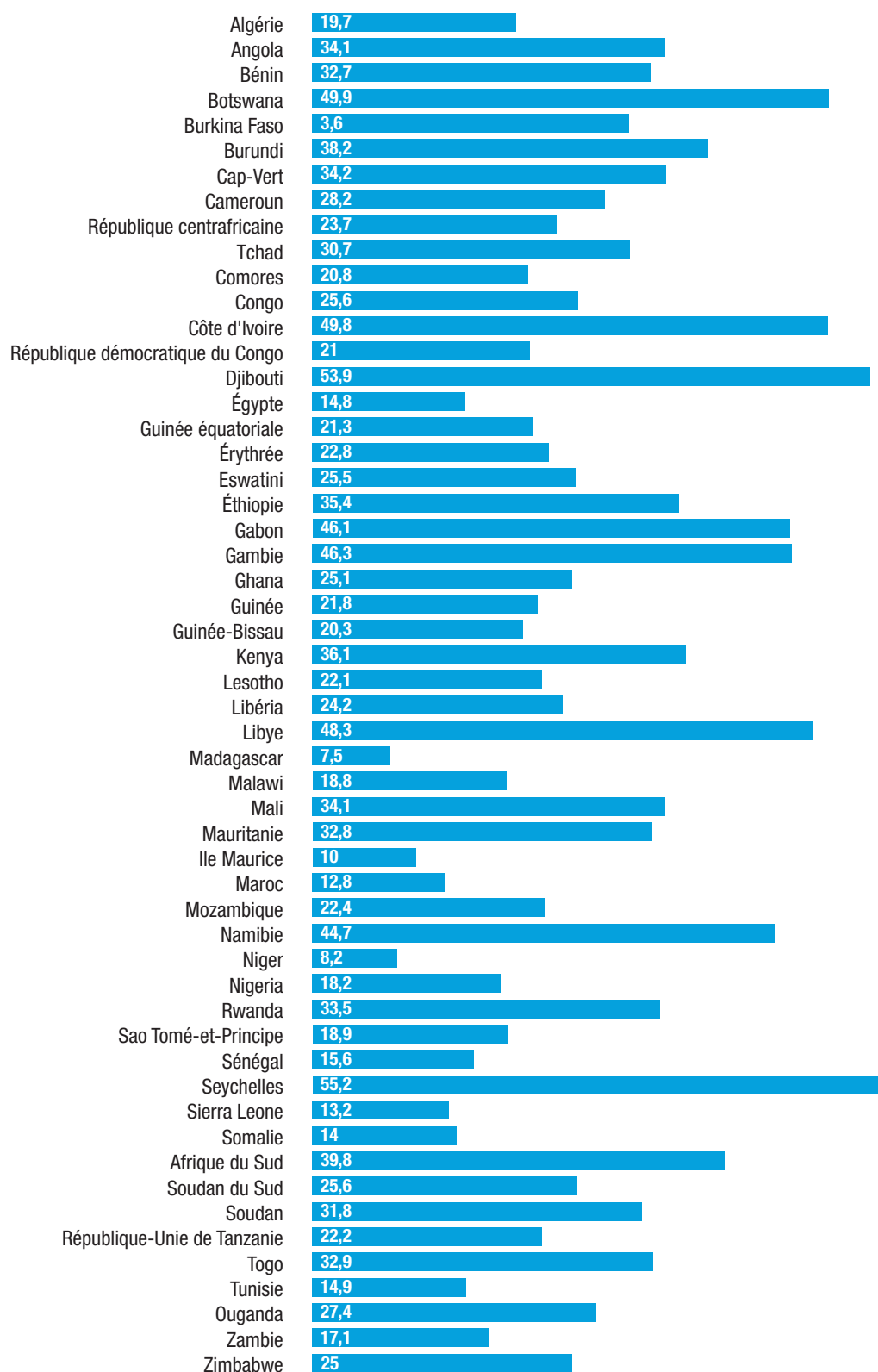
Une quatrième catégorie de chocs émanant de la polycrise mondiale peut être qualifiée de chocs énergétiques. À l'échelle mondiale, les marchés de l'énergie sont en pleine mutation. Cela se manifeste surtout par des perturbations sur les marchés et les prix de l'énergie, d'abord occasionnées par la pandémie de COVID-19, puis amplifiées par des tensions géopolitiques, comme la guerre en Ukraine et des tensions dans certaines parties du Moyen-Orient (Agence internationale de l'énergie, 2023a). Bien que les prix du pétrole aient fortement augmenté au-delà de 40 dollars par baril depuis 2005, le marché a fait face à une volatilité extrême, avec un pic moyen d'environ 110 dollars par baril en 2011 et 2012, puis une chute à 42 dollars par baril en 2020.⁴ Après des augmentations de prix extraordinaires en 2022, les prix du pétrole se sont stabilisés en 2023 et ont dépassé à nouveau les 90 dollars par baril en septembre 2023 (Agence internationale de l'énergie, 2023a). La volatilité et les turbulences sur les marchés énergétiques, en particulier ceux des combustibles fossiles, accroissent les risques pour la sécurité énergétique et l'accessibilité. En 2023, l'Agence internationale de l'énergie (2023b) a estimé que les investissements dans le secteur de l'énergie atteindraient 2,8 billions de dollars. Les pays africains sont également exposés aux variations des coûts et de la disponibilité de l'énergie pour les raisons suivantes :

- À l'heure actuelle, le continent a accès et utilise seulement une part marginale de l'approvisionnement énergétique mondial.
- Une utilisation énergétique beaucoup plus importante est nécessaire pour soutenir la croissance économique et le développement.
- La pauvreté énergétique est élevée en Afrique, avec une grande partie de la population sans accès à l'électricité.
- Alors que le monde s'éloigne des combustibles fossiles, conformément à l'accord établi lors de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Dubaï en 2023, les pays africains disposent encore de capacités et d'un accès limités à des sources d'énergie renouvelables fiables, telles que le solaire, l'éolien et l'énergie hydraulique inexploités.

⁴ Voir les données UNCTADstat à l'adresse https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.CommodityPrice_A.

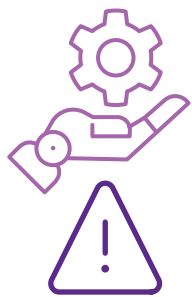


Figure I. 5
Exposition aux chocs démographiques, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données des indicateurs de développement dans le monde (Banque mondiale) et du Portail mondial des données sur la migration (Organisation internationale pour les migrations).

Note: Mesure de l'exposition aux chocs démographiques basée sur la croissance démographique, l'urbanisation et le stock de migrants internationaux.



L'automatisation
basée sur
l'intelligence
artificielle
**pourrait
entraîner
des pertes
d'emplois**

Ainsi, compte tenu de ces expositions, la combinaison de prix de l'énergie plus élevés et de réductions de la disponibilité des combustibles fossiles dans les pays africains dépendants des exportations de pétrole constitue une menace pour le développement économique futur. De plus, pour les quelques exportateurs de carburant sur le continent, le risque est que l'augmentation des rentes pétrolières puisse déstabiliser les marchés locaux et exercer une pression supplémentaire sur les systèmes de gouvernance. En ce qui concerne les chocs énergétiques, leur amplification peut être provoquée par des chocs économiques. Par exemple, les chocs économiques peuvent affecter la capacité de l'Afrique à investir et à construire les infrastructures énergétiques supplémentaires nécessaires. Selon l'Agence internationale de l'énergie (2023c), au moins 190 milliards de dollars seront nécessaires chaque année entre 2026 et 2030 pour répondre aux besoins et risques énergétiques, impliquant un investissement énergétique équivalent à 6,1 % du PIB d'ici 2030. Déterminer quelles sources fourniront ces fonds et comment ils seront financés demeure un défi, surtout en considérant l'augmentation des niveaux d'endettement en Afrique. Les pays les plus dépendants de l'importation et/ou de l'exportation d'énergie pourraient être les plus exposés aux chocs sur les marchés internationaux de l'énergie. La figure I.6 montre l'exposition générale aux chocs énergétiques à travers l'Afrique. Les pays les plus exposés aux chocs énergétiques sont le Nigeria, la Libye, le Cameroun, le Mozambique et le Gabon. Les pays les moins exposés aux chocs énergétiques résultant de la polycrise sont Sao Tomé-et-Principe, le Burundi, les Comores, la République centrafricaine et le Lesotho.

Le passage mondial des combustibles fossiles aux énergies renouvelables accroîtra la demande de minéraux utilisés pour la fabrication d'infrastructures d'énergie renouvelable, ouvrant ainsi des opportunités stratégiques pour l'Afrique. Les pays africains disposent de réserves importantes de ces minéraux essentiels, représentant 35 % des réserves mondiales de manganèse, 50 % des réserves mondiales de cobalt et près de 75 % des réserves de roche phosphatée (Agence internationale pour les énergies renouvelables, 2024). Ces minéraux et métaux essentiels font également l'objet d'une demande accrue dans le cadre de la transition mondiale vers des technologies à faibles émissions de carbone et numériques (CNUCED, 2024c).

Chocs technologiques

Une cinquième catégorie de chocs liée à la polycrise mondiale est constituée par les chocs technologiques. Les principaux chocs technologiques auxquels les pays africains sont confrontés sont liés à la numérisation de l'économie mondiale, notamment l'essor de l'intelligence artificielle et des technologies intensives en données, souvent décrites comme la quatrième révolution industrielle. Ces chocs technologiques posent plusieurs menaces, notamment des impacts environnementaux (consommation élevée d'eau et d'énergie liée à l'opérationnalisation, c'est-à-dire au traitement et au stockage des données, et à d'autres processus) des technologies numériques et à forte intensité de données, telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les réseaux mobiles de cinquième génération et les blockchains (CNUCED, 2024c). Ces technologies numériques émergentes peuvent accroître l'automatisation des emplois peu qualifiés, notamment dans les économies avancées et les pays émergents. Cela peut particulièrement affecter les femmes, souvent reléguées dans des emplois exigeants en main-d'œuvre, mal payés et offrant peu de possibilités d'évolution et d'avancement (CNUCED, 2024c).

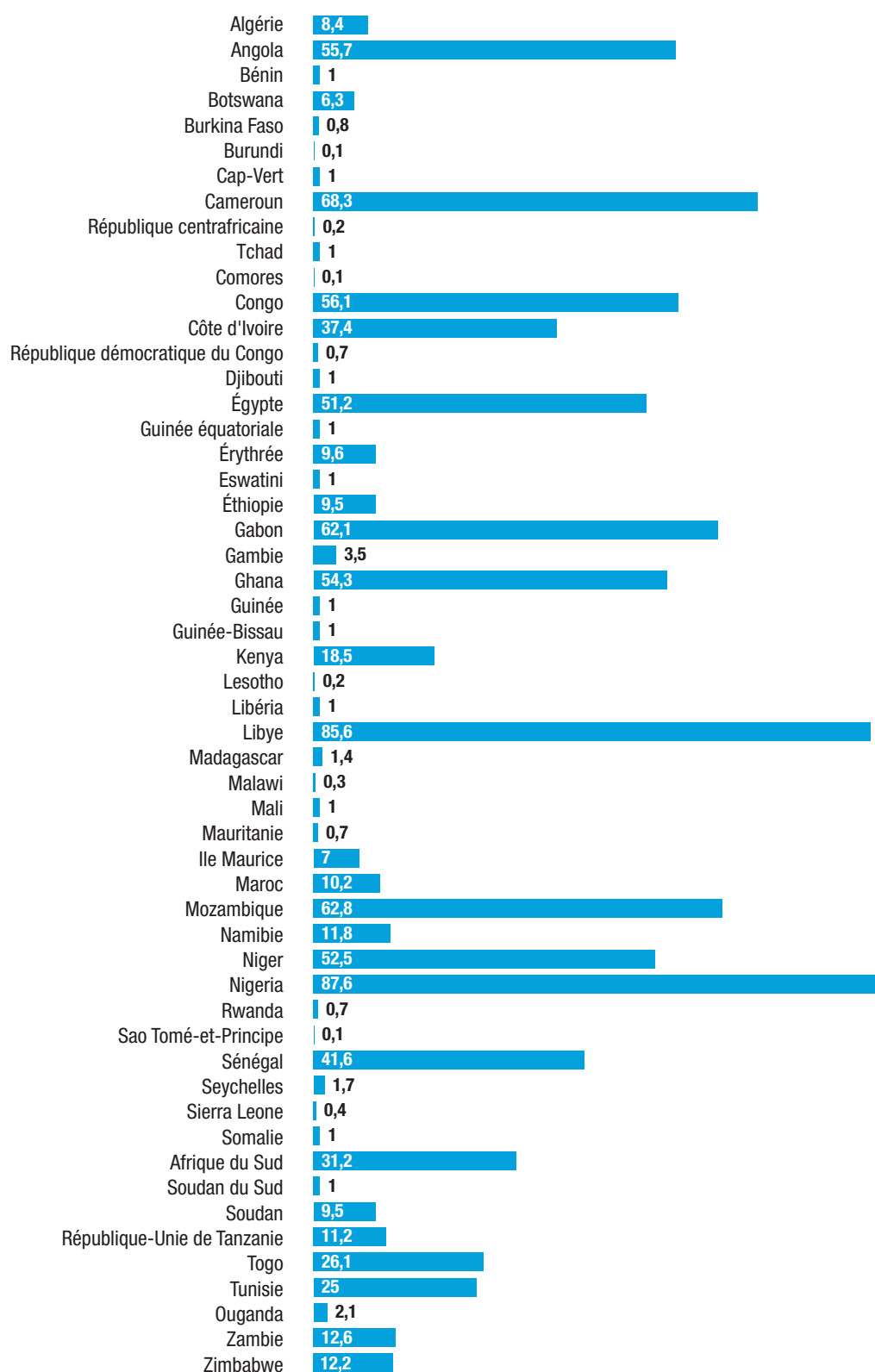
On s'attend à ce que l'automatisation induite par l'intelligence artificielle provoque des pertes d'emplois croissantes, avec une vulnérabilité particulière pour les pays africains. De ce fait, les pays disposant d'une réglementation numérique et technologique insuffisante, y compris en termes de capacités des gouvernements à réguler et à encourager le renforcement des capacités locales, ainsi que ceux présentant un déficit d'accès aux technologies numériques de pointe, seront généralement plus exposés aux chocs technologiques. Les indices de préparation aux technologies de pointe de la CNUCED et à l'intelligence artificielle de l'Université d'Oxford mettent en évidence un écart marqué en préparation technologique entre les pays africains et les économies avancées, indiquant une exposition significative à de nouvelles transformations économiques et commerciales dues à ces technologies.





Figure I. 6

Exposition aux chocs énergétiques, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données des Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale).

Note: Mesure de l'exposition aux chocs énergétiques en fonction des importations et des exportations d'énergie.



La littérature indique que les chocs technologiques et les fractures numériques associées peuvent poser des risques économiques pour les pays tardifs dans l'industrialisation, en augmentant les risques et coûts des affaires, surtout dans les environnements volatils et non régulés, ou en constituant une menace pour la main-d'œuvre du fait de l'automatisation des emplois (Naudé, 2023). Bien que la numérisation accrue ait engendré des changements dans la nature et la fonction des marchés du travail, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, il est important de reconnaître que les dernières technologies de pointe produisent des biens et services pouvant offrir des opportunités pour créer de nouveaux emplois, professions et possibilités économiques (Bhorat et al., 2023 ; CNUCED, 2023b).

Les pays d'Afrique les plus exposés aux chocs technologiques sont le Soudan du Sud, l'Érythrée, la République centrafricaine, la Somalie et le Libéria (figure I.7). Les pays les moins exposés sont l'Égypte, l'Afrique du Sud, l'île Maurice, la Tunisie et le Maroc.

Dans de nombreux pays d'Afrique, l'environnement naturel est déjà confronté à de nombreux facteurs de stress, notamment la pollution, la surexploitation et l'urbanisation rapide (voir la section « Chocs démographiques »).

Les pays africains ont contribué de manière limitée au stock actuel de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'Afrique représente environ 2 à 3 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (Organisation météorologique mondiale, 2023). Il est toutefois reconnu que ces pays peuvent être touchés de manière disproportionnée par le changement climatique et ses conséquences. En 2022, les aléas climatiques ont touché plus de 110 millions de personnes en Afrique, causant des dommages économiques importants, estimés à plus de 8,5 milliards de dollars (Organisation météorologique mondiale, 2023). Alors que la plupart des pays africains se sont engagés à adopter des stratégies d'adaptation au changement climatique et des cadres de gouvernance climatique, par exemple les contributions déterminées au niveau national, de nombreux pays font face à des défis de mise en œuvre et de financement liés à ces stratégies et cadres. La mise en œuvre des cadres de gouvernance climatique dans les 53 pays africains ayant soumis leurs contributions déterminées au niveau national nécessitera des investissements pouvant atteindre 2,8 billions de dollars entre 2020 et 2030 (Organisation météorologique mondiale, 2023). L'absence d'une forte adaptation au changement climatique pourrait coûter aux pays africains des pertes économiques et des dommages résiduels compris entre 290 milliards de dollars (dans un scénario de réchauffement de 2°C) et 440 milliards de dollars (dans un scénario de réchauffement de 4°C) (Banque africaine de développement, 2022). Les réponses convenues lors de la vingt-huitième Conférence des Parties pour s'éloigner des combustibles fossiles auront un coût potentiel, réel et d'opportunité, pour les pays africains (voir la section « Chocs énergétiques »).

Un autre facteur qui pourrait exposer l'Afrique aux chocs liés au changement climatique et à ses réponses est la politique industrielle verte adoptée par un nombre croissant de pays pour atténuer le changement climatique et revitaliser leurs économies (Alami et al., 2023).



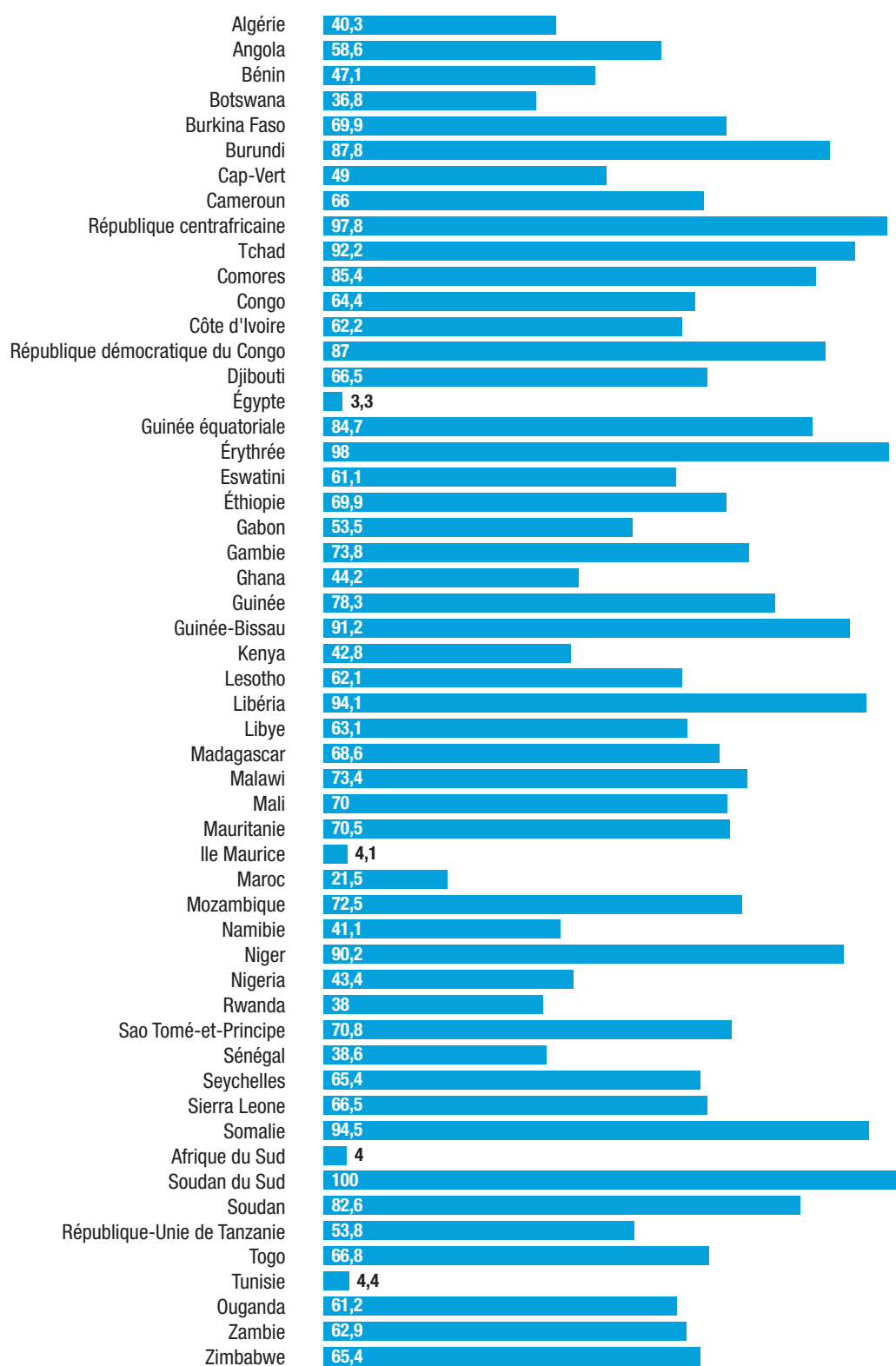
En 2022, les catastrophes liées au climat ont **affecté plus de 110 millions de personnes** en Afrique, entraînant des dommages économiques significatifs, estimés à plus de 8,5 milliards de dollars.

Chocs du changement climatique

Le changement climatique et les réponses inadéquates à celui-ci affectent le profil de risque des pays en Afrique. Cela augmente le risque que les projets d'investissement et de commerce génèrent des rendements inférieurs aux attentes. Les secteurs particulièrement exposés aux événements climatiques en Afrique comprennent l'agriculture et la production alimentaire, le tourisme, la fabrication à forte consommation d'eau et les transports. Les menaces d'événements météorologiques et climatiques extrêmes, qui réduisent la productivité agricole, affectent la biodiversité et les écosystèmes et diminuent les ressources naturelles, pourraient alimenter les conflits pour les rares terres productives, l'eau et les pâturages (Organisation météorologique mondiale, 2023). La migration probable des populations, à mesure que les habitats deviennent inhabitables, bouleversera également les estimations de la demande du marché et peut perturber la croissance économique. L'environnement naturel de l'Afrique et son exposition aux catastrophes naturelles le rendent vulnérable aux chocs liés au changement climatique. Après l'Australie, l'Afrique est le deuxième continent le plus sec du monde (Simpson et al., 2023).



Figure I. 7
Exposition aux chocs technologiques, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de l'indice de préparation aux technologies de pointe (CNUCED) et de l'indice de préparation à l'intelligence artificielle du gouvernement (Oxford Insight).

Note: Mesure de l'exposition aux chocs technologiques basée sur l'indice de préparation à l'intelligence artificielle du gouvernement et la proximité de la frontière technologique.

L'exposition aux chocs ne signifie pas nécessairement que l'Afrique est à risque.

Le degré de risque dépend de la vulnérabilité des pays face à ces chocs.

Cela inclut le plan industriel Green Deal (Union européenne), la stratégie industrielle moderne des États-Unis décrite dans l'Inflation Reduction Act de 2022, l'Infrastructure Investment and Jobs Act de 2021 (également connu sous le nom de Bipartisan Infrastructure Law) et la Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors and Science Act de 2022 (États-Unis), la stratégie de croissance verte (Japon) et le Korean New Deal (République de Corée). Ces stratégies industrielles vertes offrent des opportunités aux pays africains mais comportent également des risques (Akinkugbe, 2023), l'un d'entre eux étant qu'elles pourraient affecter les opportunités commerciales et d'investissement dans les secteurs minier et énergétique africains. Il est toutefois essentiel que les politiques commerciales et d'investissement des pays garantissent un partage équitable des bénéfices de la transition énergétique pour éviter que la richesse en minéraux critiques de l'Afrique entraîne des problèmes économiques et de gouvernance qui ont déjà eu un impact négatif sur le développement des économies riches en ressources par le passé.

Il y a aussi un débat sur la possibilité que les exportateurs africains perdent l'accès à de grands marchés importants, comme l'Union européenne, notamment en raison du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne⁵ et de la loi sur les matières premières critiques (2023).⁶ Les industries identifiées comme à haut risque de subir des tarifs dans le cadre de ce mécanisme comprennent le ciment, le fer et l'acier, l'aluminium et les engrais (Monaisa, 2022).

En Afrique, les pays qui dépendent davantage des énergies fossiles et de l'agriculture pour leur subsistance et leurs exportations, ainsi que ceux qui ont déjà une santé environnementale précaire et sont plus exposés aux catastrophes naturelles, seront plus affectés par les événements climatiques défavorables.

La figure I.8 montre l'exposition au risque climatique à travers l'Afrique. Elle suggère que le Niger, le Burundi, le Mali, la République centrafricaine et l'Éthiopie sont les pays d'Afrique les plus exposés aux chocs du changement climatique. La faible exposition des petits États insulaires en développement aux chocs climatiques, dans le contexte de la polycrise, peut s'expliquer en partie par de bonnes capacités locales d'adaptation et de gestion des risques, des bases institutionnelles solides, des infrastructures développées, qu'elles soient matérielles ou immatérielles, et par leur éloignement ou isolement des chocs mondiaux. (CNUCED, 2024f).

Vulnérabilité aux chocs

L'exposition aux chocs ne signifie pas nécessairement que l'Afrique est en danger. L'ampleur des risques est déterminée par la mesure dans laquelle les pays vulnérables sont affectés par ces chocs. La meilleure façon de définir et de comprendre la vulnérabilité n'est pas de déterminer si un pays peut éviter d'être affecté ou exposé à un événement, mais de savoir s'il peut y faire face. Ainsi, l'autre face de la vulnérabilité est la résilience, c'est-à-dire la capacité d'un pays à faire face, à se remettre d'un choc ou d'un incident défavorable. Bien que les événements défavorables et même l'exposition soient largement exogènes aux pays individuels, leur vulnérabilité (manque de résilience) peut être "auto-infligée" (Guillaumont, 2008). Ainsi, le niveau de risque est déterminé à la fois par l'exposition et la vulnérabilité.

Le tableau I.2 résume les éléments et les données utilisés pour établir la vulnérabilité des pays d'Afrique face aux chocs dus à la polycrise (voir l'encadré I.1 sur la méthodologie).

⁵ Dans Monaisa (2022), le mécanisme est défini comme une "mesure climatique de l'Union européenne visant à prévenir le risque de fuite de carbone" et il implique une taxe carbone sur les gaz à effet de serre intégrés aux produits à forte intensité de carbone importés dans l'Union européenne.

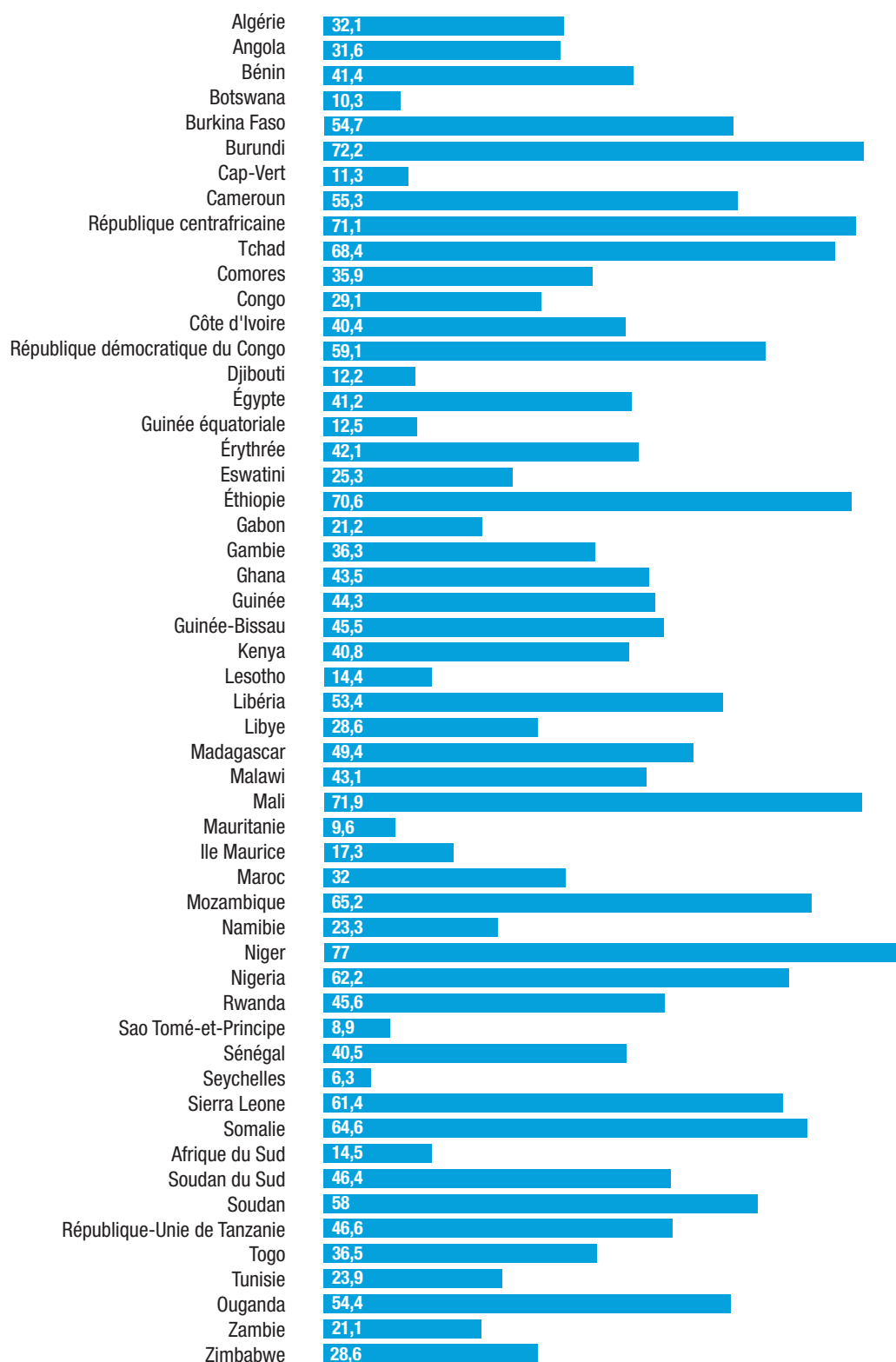
⁶ La loi, mise à jour le 11 avril 2024, a pour but de garantir l'accès sécurisé de l'Union européenne aux minéraux critiques indispensables à sa transition verte. Elle crée un club d'acheteurs pour ces minéraux et une position dominante dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui représente un risque pour les pays d'Afrique. Cela pourrait les placer en position défavorable lors de la négociation des prix et des conditions y afférents.





Figure I. 8

Exposition aux chocs climatiques, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de l'indice de risque de changement climatique Inform (Union européenne), de la base de données des indicateurs de développement mondial (Banque mondiale) et de l'indice de performance environnementale (Université Yale).

Note: Mesure de l'exposition aux chocs climatiques basée sur l'agriculture, la santé environnementale et les catastrophes naturelles.



Un pays économiquement plus développé est considéré comme moins vulnérable.

Vulnérabilité économique

Un pays est économiquement vulnérable si l'aptitude de son économie à agir comme un rempart ou un pilier de résilience face aux chocs externes est compromise. Une littérature abondante sur la vulnérabilité a identifié le PIB par habitant comme un élément important de protection (voir chapitre II). Les pays avec un PIB par habitant plus élevé sont considérés comme moins vulnérables aux chocs extérieurs. Cependant, le PIB par habitant seul n'est pas

suffisant ; il est également crucial d'évaluer la manière dont il a été inclusivement généré et la vulnérabilité des emplois issus de la croissance du PIB. Ainsi, un pays économiquement plus développé est généralement considéré comme moins vulnérable.



Tableau I. 2

Composantes de la mesure de la vulnérabilité aux chocs.

Composantes	Données utilisées	Sources
Vulnérabilité économique	Investissement direct étranger, pourcentage moyen des flux nets entrants, 2013–2022 PIB par habitant, 2022 Emploi vulnérable, moyenne, 2018–2022	Base de données sur les indicateurs de développement mondial, Banque mondiale
Vulnérabilité de la gouvernance	Score moyen de gouvernance, 2013–2022 Faiblesse de la gouvernance	Base de données des indicateurs de gouvernance mondiale (Banque mondiale) ⁷ Indice Ibrahim de la gouvernance africaine ⁸
Vulnérabilité de la connectivité	Indice de connectivité des transports maritimes de ligne, 2021 Indice de performance logistique, 2022 ou année la plus proche Indice composite des transports, 2022 Indice composite des technologies de l'information et des communications (TIC), 2022	Base de données sur les indicateurs de développement mondial, Banque mondiale Base de données sur les indicateurs de développement mondial, Banque mondiale Indice de développement des infrastructures africaines, 2022, Banque africaine de développement Indice de développement des infrastructures africaines, 2022, Banque africaine de développement
Vulnérabilité énergétique	Part de la population ayant accès à l'électricité, moyenne, 2018–2022	Base de données sur les indicateurs de développement mondial, Banque mondiale
Vulnérabilité sociale	Scores de l'indice de progrès social, 2023	Indice de progrès social, Social Progress Imperative
Vulnérabilité liée aux changements climatiques	Indice de vulnérabilité du Global Data Lab ⁹ Indice de vulnérabilité de l'Initiative mondiale d'adaptation ¹⁰	Indice de vulnérabilité du Global Data Lab Université de Notre Dame, États-Unis

Source : CNUCED.

Note: Données de l'année 2022 ou autre indication. Dans la mesure du possible, les données pertinentes de la base de données UNCTADstat sont utilisées. Lorsque la couverture de UNCTADstat n'inclut pas les 54 pays africains, d'autres sources de données sont utilisées.

⁷ Voir www.govindicators.org/#home.

⁸ Voir <https://mo.ibrahim.foundation/iag>.

⁹ Voir <https://globaldatalab.org/gvi/about/>.

¹⁰ Voir <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>.



De nombreuses économies africaines restent en grande partie dépendantes des ressources naturelles, tendent à être rurales et se caractérisent par une faible productivité, ce qui peut nuire à l'industrialisation durable et au changement structurel du continent (voir, par exemple, Christiaensen et Chuh-Pole, 2015 ; De Vries et al., 2015 ; Lele et al., 2015 ; McMillan et Headey, 2014 et Rodrik, 2014). Cependant, de nouvelles opportunités se présentent pour réaliser un changement structurel efficace et construire des économies résilientes sur le continent, notamment grâce au rôle catalyseur et au potentiel de la numérisation et de la technologie pour renforcer la productivité et accroître la complexité des exportations africaines.

Exploiter le dividende démographique de l'Afrique – une abondance de main-d'œuvre – exigera des investissements sans précédent dans les économies africaines, en particulier dans le capital humain, le capital physique et les infrastructures, le capital commercial (y compris le capital immatériel), le capital social et les technologies sociales. La combinaison nécessaire d'investissements et d'innovation indique qu'une véritable révolution entrepreneuriale est indispensable pour atténuer les dimensions économiques de la vulnérabilité en Afrique. Cela impliquerait à la fois un État entrepreneurial et un secteur privé dynamique. Dans un modèle théorique mondial, ces flux d'investissements se produiraient naturellement, y compris les flux d'investissements des économies avancées vers les économies moins développées, car les investisseurs font face à des rendements décroissants de leurs investissements en capital dans les régions économiquement avancées. Ce serait l'idée que les investissements descendent automatiquement vers le bas. Cependant, dans le monde réel, cela ne se passe pas ainsi. Bien que les investissements directs étrangers vers l'Afrique aient effectivement diminué récemment, avec une baisse de 3 % en 2023 pour atteindre 53 milliards de dollars (CNUCED, 2024d), les investissements en capital privé sur le continent ont augmenté, atteignant 7,6 milliards de dollars en 2022, avant de retomber à 5,9 milliards de dollars en 2023, une situation influencée par l'incertitude économique mondiale croissante qui a incité de nombreux investisseurs à la prudence dans leurs stratégies d'investissement (African Private Capital Association, 2024). Ainsi, ce qui importe pour des régions

comme l'Afrique, ce n'est pas seulement les opportunités d'investissement, mais également les rendements ajustés au risque auxquels les investisseurs font face. En conséquence, de nombreux pays d'Afrique sont considérés par les investisseurs comme présentant des risques d'investissement élevés (Gbohouni et al., 2023). Le risque fondamental et profond auquel sont confrontés les investisseurs et les commerçants en Afrique est qu'ils pourraient échouer à transformer structurellement le continent, le rendant ainsi vulnérable aux chocs extérieurs.

Sur la base des éléments susmentionnés, les pays d'Afrique ayant un faible niveau de développement économique, mesuré par le PIB par habitant, avec un emploi et des inégalités plus vulnérables, et un accès limité aux investissements directs étrangers, seront plus vulnérables sur le plan économique face aux chocs extérieurs. Les pays les plus vulnérables économiquement en Afrique sont le Soudan du Sud, la République centrafricaine, le Burundi, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad (voir figure I.9).

Vulnérabilité de la gouvernance

Selon Williamson (1998), la gouvernance « est le moyen par lequel l'ordre est établi dans une relation où un conflit potentiel menace de faire échouer ou perturber les opportunités de gains mutuels ». Le manque de bonne gouvernance est souvent perçu comme une des sources les plus graves de vulnérabilité auto-infligée aux chocs extérieurs en Afrique. Deux indicateurs notables de gouvernance nationale couvrant tous les pays africains sont les Indicateurs de gouvernance mondiale de la Banque mondiale et l'Indice Ibrahim de gouvernance en Afrique. La base de données des Indicateurs de gouvernance mondiale contient six indicateurs pour plus de 200 pays et territoires depuis 1996. Ces six indicateurs couvrent la voix et la responsabilité, la stabilité politique et l'absence de violence et de terrorisme, l'efficacité gouvernementale, la qualité de la réglementation, l'état de droit et le contrôle de la corruption. L'Indice Ibrahim de gouvernance en Afrique évalue la gouvernance selon quatre dimensions : la sécurité et l'état de droit ; la participation, les droits et l'inclusion ; les bases des opportunités économiques ; et le développement humain. Aucune de ces deux mesures de gouvernance ne signale des améliorations significatives dans les scores moyens des pays africains.

Des opportunités émergent pour effectuer des changements structurels efficaces et construire des économies résilientes sur le continent.

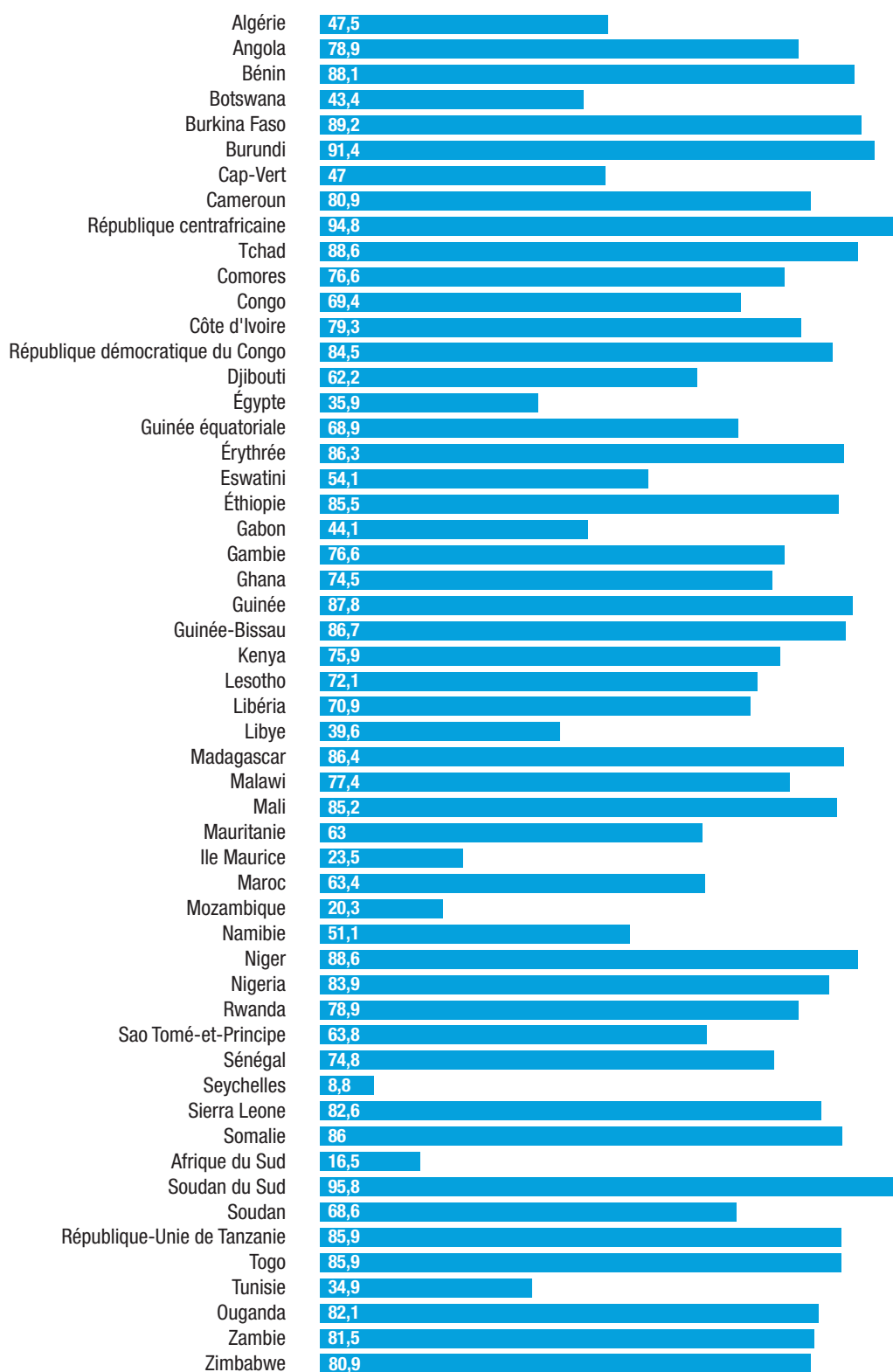
Le manque de bonne gouvernance est souvent perçu comme l'une des principales sources de vulnérabilité face aux chocs extérieurs en Afrique.





Figure I. 9

Vulnérabilité économique aux chocs de polycrises, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données des Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale).

Note: Mesure de la vulnérabilité économique basée sur le PIB par habitant, l'emploi vulnérable et les flux nets d'investissements directs étrangers.



Les pays où la gouvernance fait défaut selon les termes susmentionnés seraient davantage exposés et pourraient souffrir plus sévèrement des chocs extérieurs.

Les pays ayant la gouvernance la plus forte, c'est-à-dire ceux qui ont les scores les plus faibles en termes de vulnérabilité de la gouvernance, sont Maurice, le Cap-Vert, le Botswana, les Seychelles, l'Afrique du Sud et la Tunisie (voir figure I.10). Ce sont des pays en Afrique qui ont fait des progrès significatifs dans le renforcement de leur résilience aux chocs extérieurs par le biais de politiques macroéconomiques améliorées, de gouvernance et de stabilité.

Vulnérabilité de la connectivité

Il existe quatre dimensions dans lesquelles l'interconnectivité des pays africains et leur connectivité avec le reste du monde les rendent vulnérables aux chocs susceptibles de restreindre la circulation des biens et des services, des idées et de la main-d'œuvre. Ces dimensions comprennent les coûts du commerce et du transport, les services logistiques, le transport maritime, et les TIC et la connectivité numérique. Les coûts commerciaux recouvrent « tous les frais engagés pour acheminer un bien à un utilisateur final, autres que le coût marginal de production du bien lui-même : coûts de transport (fret et temps), barrières politiques (tarifs et barrières non tarifaires), coûts d'information, coûts d'application des contrats, coûts associés à l'utilisation de différentes devises, frais juridiques et réglementaires ainsi que les coûts de distribution locale (vente en gros et au détail) » (Anderson et van Wincoop, 2004 ; voir chapitre III pour les coûts du commerce intra-africain).

Les coûts commerciaux élevés entraînent des risques. Plus la distance est grande, plus le temps requis pour l'exportation est important, nécessitant ainsi de maintenir davantage de stocks, ce qui se traduit par des coûts d'amortissement accrus et d'éventuels impacts négatifs sur la qualité perçue du produit (Hummels et Schaur, 2013). Le manque d'infrastructures et de logistique amplifie cet inconvénient de la distance. Les exportations sensibles au facteur temps, telles que les produits frais, sont donc moins susceptibles d'être échangées sur de longues distances. Les coûts du commerce sont une source majeure de risque et d'incertitude, ainsi que de vulnérabilité face aux chocs.

Cependant, l'intégration commerciale régionale, via la libéralisation du commerce de biens et services et l'amélioration des infrastructures et de la logistique régionales, offre des opportunités de réduction des coûts commerciaux intra-africains. Par exemple, la mise en œuvre de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine devrait accroître le fret intra-africain de 28 % (principalement par transport ferroviaire, routier et aérien) et la demande de fret maritime de 62 % (CNUCED, 2023c). De telles améliorations dans les réseaux logistiques intracontinentaux contribueront au renforcement de la résilience de l'Afrique face aux risques liés à la connectivité.

Les services logistiques, ou logistique commerciale, se réfèrent aux services et infrastructures nécessaires pour soutenir et faciliter le déplacement des échanges commerciaux du point A vers le point B. Les principaux éléments comprennent les installations et services de dédouanement aux frontières, la qualité et l'adéquation des infrastructures commerciales et de transport, telles que routes, ports et installations de stockage ; l'accessibilité et les coûts du transport maritime international ; la qualité des services fournis par les sociétés de services logistiques tierces ; l'infrastructure et les compétences TIC pour suivre et tracer les expéditions (numérisation du commerce) et la fiabilité des services de transport (Banque mondiale, 2023a). Bien que le transport maritime soit inclus dans les services logistiques, il est essentiel de le traiter comme un élément distinct ou une dimension de vulnérabilité en Afrique. L'essentiel du commerce africain avec le reste du monde dépend largement des compagnies maritimes étrangères. Les indicateurs du transport maritime de la CNUCED montrent qu'en 2021, les ports des économies en développement d'Asie ont traité 59 % du trafic mondial de conteneurs portuaires, contre 4 % pour ceux d'Afrique (CNUCED, 2024e).

La Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050 de l'Union africaine reconnaît ces vulnérabilités dans le transport maritime et la connectivité, et a établi en 2012 un programme visant à étendre les capacités africaines dans ce domaine. Ce programme souligne la nécessité d'améliorer ports et services maritimes pour permettre aux pays de la région de tirer parti des avantages potentiels de la Zone de libre-échange continentale africaine.



Les coûts commerciaux élevés entraînent des risques.

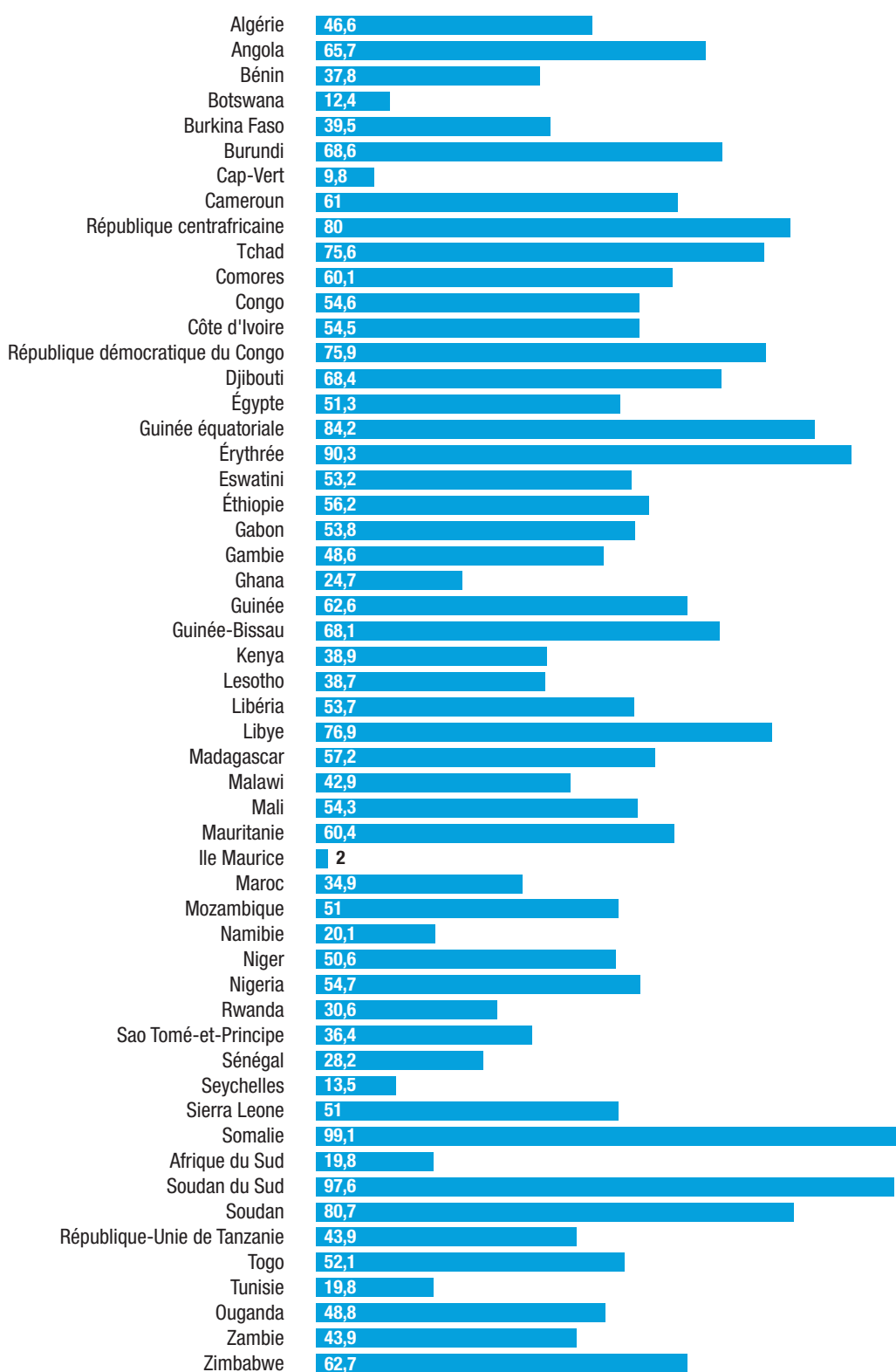
Les coûts commerciaux constituent une source majeure de risque, d'incertitude et de vulnérabilité aux chocs.





Figure I. 10

Vulnérabilité de la gouvernance aux chocs de polycrises, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données des Indicateurs de gouvernance mondiale (Banque mondiale) et de l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (Fondation Mo Ibrahim).

Note: Mesure de la vulnérabilité en matière de gouvernance basée sur le score moyen de gouvernance entre 2013 et 2022, sélectionnés à partir des Indicateurs de gouvernance mondiale et du score de vulnérabilité de la gouvernance pour 2022, sélectionné à partir de l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine.



À cet égard, Konstantinus et Woxenius (2022) affirment que le transport maritime présente un potentiel significatif en Afrique, compte tenu de sa vaste superficie géographique, des volumes de fret projetés, et des politiques douanières et commerciales en cours. Cependant, un tel système nécessitera un surcroît d'effort en matière de stratégie, de politique et d'infrastructure. Selon la CNUCED (2023c), afin de pleinement mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine d'ici 2030, l'Afrique devra acquérir près de 2 millions de camions supplémentaires, plus de 100 000 wagons, 250 avions et plus de 100 navires.

Le commerce intrarégional constitue, de ce point de vue, un rempart contre les risques d'évolution défavorable du transport maritime mondial dans les années à venir (voir chapitre III). Il faudra néanmoins appuyer ce commerce par le développement des infrastructures et des services de transport maritime intrarégionaux.

La vulnérabilité la plus significative aux chocs de la polycrise concerne les pays subissant des coûts de transport et de commerce élevés, des services logistiques inadéquats, un transport maritime peu accessible et peu fiable, tout en étant en retard sur la connectivité numérique et les TIC. Sur la base de ces critères, les pays africains les plus vulnérables en termes de connectivité sont l'Érythrée, la Somalie, le Niger, le Burundi, Madagascar et la Sierra Leone (figure I.11). Les pays les moins vulnérables sont les Seychelles, l'Égypte, l'Afrique du Sud, Maurice et le Maroc.

Vulnérabilité sociale

En ce qui concerne la vulnérabilité sociale, « les conditions globales dans lesquelles les gens naissent, vivent, travaillent et vieillissent peuvent aggraver un événement malheureux [...] en une véritable catastrophe » (Mah et al., 2023). Il est donc nécessaire d'envisager un éventail complet de mesures. La vulnérabilité sociale est aussi définie comme la capacité différenciée des individus ou des communautés à affronter les chocs sociaux et environnementaux, tels que le

changement climatique, les catastrophes naturelles et d'autres risques sociétaux (Programme des Nations Unies pour le développement, 2024). L'indice de progrès social est probablement l'outil le plus exhaustif dans ce domaine.¹¹ Il évalue les conditions de vie générales selon trois piliers : les besoins de base, les fondements du bien-être et les opportunités. Chacun de ces piliers comprend plusieurs indicateurs couvrant la sécurité, l'accès à l'eau, la nutrition, les soins de santé et l'habitat, ainsi que la capacité d'une société à être inclusive et à offrir des libertés, des droits et une éducation avancée. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les pays obtenant des scores élevés sur cet indice disposent d'un capital social plus solide. Le capital social est essentiel pour une gouvernance communautaire forte, qui complète les rôles des marchés et des gouvernements, et peut aider à réduire les échecs du marché et de la gouvernance. Allouche et al. (2023) discutent de la résilience durant la polycrise et soulignent qu'en temps de crise, les communautés doivent élaborer leurs propres réponses en fonction de leurs besoins et priorités.

On peut ainsi s'attendre à ce que les pays africains possédant un capital social plus fort et, par conséquent, une meilleure gouvernance communautaire, comme le reflète leur indice de progrès social, soient moins vulnérables aux événements externes malheureux pendant la polycrise. Bien que la réduction de la vulnérabilité sociale puisse agir comme un rempart contre la polycrise mondiale, la polycrise elle-même peut avoir un effet négatif sur le capital et le progrès sociaux. Par exemple, la pandémie de COVID-19 et son impact sans précédent sur la santé mondiale ainsi que sur les systèmes économiques et financiers n'ont pas épargné les pays africains, entraînant une contraction économique et des reculs importants en termes de pauvreté et d'inégalités. Le coût socio-économique de la pandémie a été estimé à environ 2,5 % du PIB, soit près de 65,7 milliards de dollars par mois (Commission économique pour l'Afrique, 2021).

Les pays d'Afrique avec un **capital social plus robuste** seront moins vulnérables aux événements extérieurs défavorables pendant la polycrise

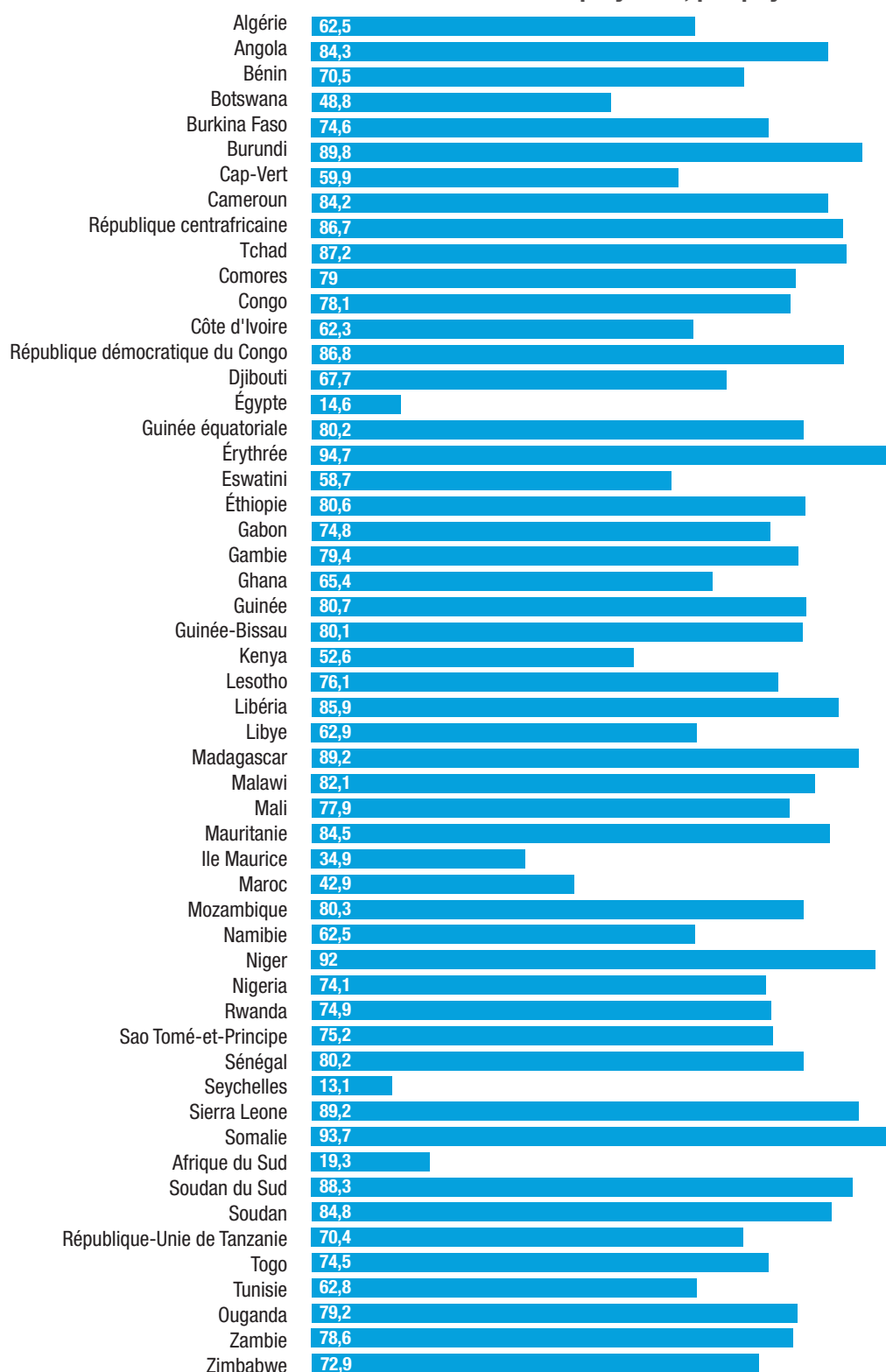
¹¹ Voir www.socialprogress.org.





Figure I. 11

Vulnérabilité de la connectivité face aux chocs de polycrise, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données d'UNCTADstat, l'indice de performance logistique (Banque mondiale) et l'indice de développement des infrastructures (Banque africaine de développement).
Note: Mesure de la vulnérabilité de la connectivité basée sur la connectivité des services maritimes réguliers, la performance logistique et l'infrastructure de transport et des TIC.



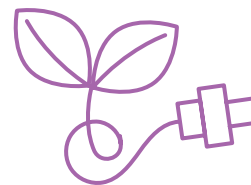
La figure I.12 illustre la vulnérabilité des pays d'Afrique dans le domaine social, sur la base de l'indice de progrès social 2023, normalisé et inversé. Les pays où les niveaux de vulnérabilité sociale sont les plus élevés sont le Soudan du Sud, la République centrafricaine, le Tchad, la Somalie et l'Érythrée. Les pays où la vulnérabilité sociale est la plus faible sont Maurice, le Cap-Vert, l'Afrique du Sud, la Tunisie et l'Algérie.

Vulnérabilité énergétique

Les pays africains sont exposés aux chocs énergétiques, étant donné que le continent a accès à et utilise seulement une part marginale de l'approvisionnement énergétique mondial actuellement (voir la section « Chocs énergétiques »). De plus, une consommation énergétique bien plus importante est nécessaire pour soutenir la croissance économique et le développement. La pauvreté énergétique est élevée en Afrique, avec une part importante de la population sans accès à l'électricité. Alors que le monde commence à se détourner des combustibles fossiles, comme convenu lors de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays africains ont encore un accès et une capacité limités à des sources d'énergie renouvelables fiables telles que l'énergie solaire, éolienne et hydraulique. À mesure que les prix de l'énergie augmentent, que la transition vers l'abandon des combustibles fossiles s'intensifie et que les effets du changement climatique se renforcent, les pays africains les plus vulnérables aux chocs sur les marchés mondiaux de l'énergie seront ceux ayant un accès limité aux sources d'énergie renouvelables. La sécurisation de l'accès aux minéraux et métaux essentiels à la transition énergétique et au passage mondial vers un progrès technologique, industriel et économique durable et bas carbone a intensifié la compétition entre divers pays, avec des risques potentiels de pressions environnementales supplémentaires et de tensions géopolitiques et socio-économiques liées à la production et au commerce de ces minéraux (CNUCED, 2024c).

Pour que l'accès aux énergies renouvelables devienne plus largement disponible, le défi réside dans la construction de l'infrastructure énergétique adéquate, y compris l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique existant et la modernisation de ce réseau. Les pays possédant déjà des infrastructures, où l'accès de la population à l'électricité peut servir de proxy, seront moins vulnérables, car la création d'infrastructures requiert d'abord de l'énergie. Le risque pour l'investissement et le commerce en Afrique dans le contexte de la polycrise actuelle est que si l'utilisation de l'énergie n'est pas bien gérée, cela aura des répercussions négatives significatives sur la productivité agricole, la compétitivité des exportations agricoles et la viabilité de l'industrialisation axée sur la production alimentaire et l'agro-industrie. En fin de compte, cela pourrait menacer la sécurité alimentaire, ce qui pourrait à son tour conduire à une instabilité politique et à des conflits, détériorant encore le climat d'investissement et de commerce.

Les pays d'Afrique les plus vulnérables aux effets néfastes des chocs en raison de leur faible niveau d'accès à l'électricité et de la faible qualité de leurs infrastructures électriques sont le Soudan du Sud, le Burundi, le Tchad, le Malawi et la République centrafricaine (figure I.13).



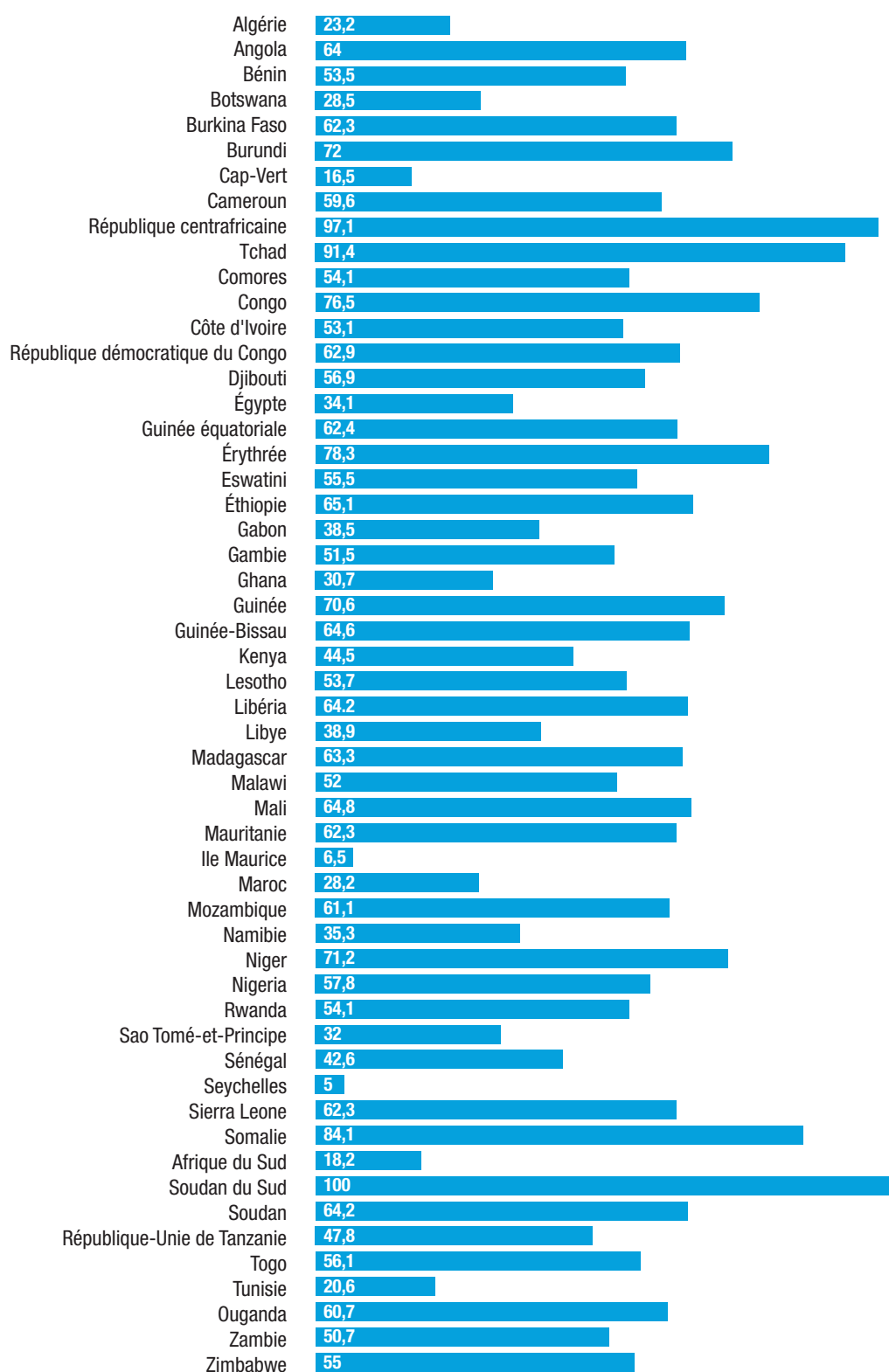
Les pays africains les plus vulnérables aux chocs sur les marchés mondiaux de l'énergie **sont ceux qui manquent d'accès aux sources d'énergie renouvelables**





Figure I. 12

Vulnérabilité sociale aux chocs de polycrise, par pays



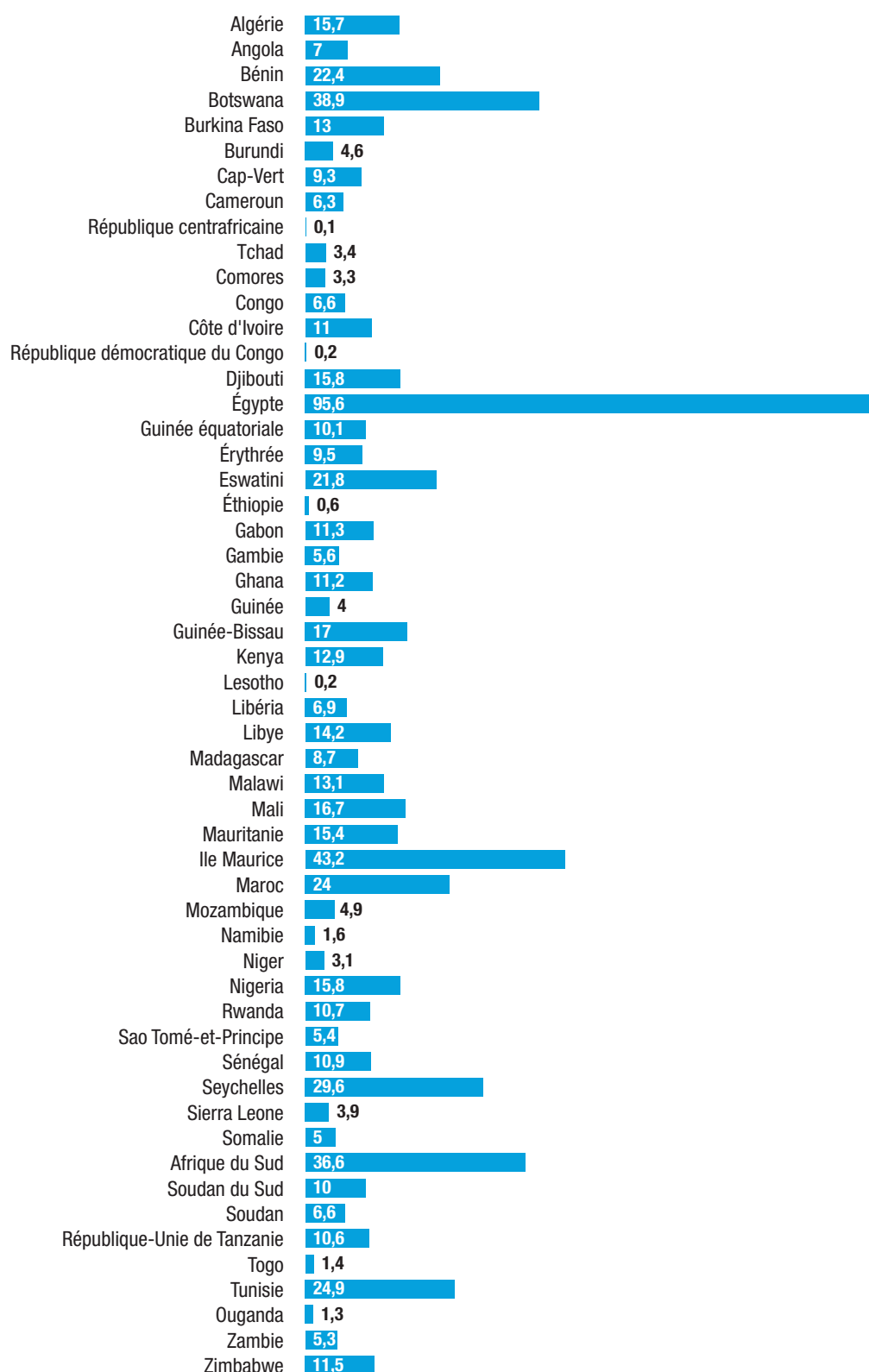
Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de l'Indice de progrès social (Social Progress Imperative), normalisé et inversé.

Note: Mesure de la vulnérabilité sociale basée sur le score inversé de l'Indice de progrès social. Le score de l'Indice de progrès social des Seychelles n'est pas disponible.



Figure I. 13

Vulnérabilité énergétique aux chocs de polycrise, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données des Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale).

Note: Mesure de la vulnérabilité énergétique basée sur l'accès à l'électricité (part de la population), moyenne de 2018 à 2022, normalisée et inversée.

Vulnérabilité liée aux changements climatiques

Les pays d'Afrique qui dépendent davantage des énergies fossiles et de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance et leurs exportations, avec une santé environnementale déjà dégradée et plus sujettes aux catastrophes naturelles, seront plus exposés aux événements défavorables causés par le changement climatique. La mesure dans laquelle ils seront à risque dépend également de leur vulnérabilité ou de leur résilience. Le degré de vulnérabilité ou de résilience dépend largement des choix politiques. Dans le domaine du changement climatique, il s'agit des politiques que les gouvernements ont mises en place pour atténuer et s'adapter aux impacts du changement climatique.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, la nature des impacts est multiple, variée et hétérogène selon les pays. Il est donc nécessaire de prendre cela en compte lors de l'évaluation des réponses des pays. Une des sources d'hétérogénéité réside dans le fait que certaines zones géographiques sont plus sujettes à la sécheresse ou à des conditions pédologiques contraignantes. On peut observer cela chez les petits exploitants agricoles de la région du Sahel et des régions d'Afrique australe et orientale, qui dépendent principalement de l'agriculture pluviale pour la production alimentaire, la génération de revenus et leurs moyens de subsistance, et sont vulnérables à la variabilité climatique et aux fréquentes catastrophes naturelles (Simpson et al., 2023).

Les différences dans les systèmes financiers peuvent également favoriser ou entraver l'adaptation au changement climatique. Par exemple, en utilisant des données de panel couvrant 15 265 entreprises dans 71 pays entre 1999 et 2017, Kling et al. (2021) ont trouvé que dans les pays plus vulnérables au changement climatique, les entreprises font face à une augmentation des coûts de la dette en raison d'un accès restreint au financement. Cela s'explique en partie par le fait que le changement climatique peut affecter négativement les bénéfices d'une entreprise et parce que « les investisseurs considèrent de plus en plus les performances environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises avant de prendre des décisions d'investissement » (Kling et al., 2021).

Les mesures les plus complètes de la vulnérabilité des pays au changement

climatique, qui tentent de mettre en perspective sa nature multidimensionnelle, sont l'indice de vulnérabilité du Global Data Lab, un « indice composite conçu pour surveiller et projeter la vulnérabilité socio-économique au changement climatique », et l'indice national de résilience ou de préparation au changement climatique, de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame (voir tableau I.2). Ces deux indices offrent un aperçu des réponses des pays à leur exposition au changement climatique. Par exemple, l'indice de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame est calculé à partir de 36 indicateurs couvrant la sensibilité et l'adaptation aux changements dans l'alimentation, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures, en prenant en compte le changement climatique.

Les pays d'Afrique les plus vulnérables aux impacts du changement climatique résultant du choc de la polycrise mondiale sont le Tchad, le Soudan du Sud, la Sierra Leone, la République centrafricaine et la Guinée (figure I.14). La faible vulnérabilité des petits États insulaires en développement face au changement climatique dans le contexte de la polycrise s'explique par de bonnes capacités locales d'adaptation et de gestion des risques, de solides fondations institutionnelles, des infrastructures matérielles et immatérielles développées ainsi qu'un éloignement ou un isolement des chocs mondiaux de la polycrise. (voir la littérature récente sur l'éloignement (CNUCED, 2024f)).

Zones prioritaires pour la construction de remparts contre les risques

Le tableau I.3 identifie les deux principaux domaines dans lesquels certains pays africains apparaissent comme les plus vulnérables aux chocs émanant de la polycrise. Il s'agit de quelques-uns des domaines clés qui pourraient bénéficier de politiques renforcées visant à accroître la résilience globale de l'économie aux risques.

Cela ne signifie pas qu'un pays ne devrait s'attaquer qu'à une seule source de vulnérabilité ; cela indique simplement que ce sont les éléments les plus critiques, c'est-à-dire les domaines où les pays sont les plus vulnérables. Le tableau I.3 montre que les principaux domaines de vulnérabilité des pays africains sont soit économiques, soit liés à la connectivité.

Les pays d'Afrique qui dépendent davantage des énergies fossiles et de l'agriculture pour leur subsistance et leurs exportations **seront plus exposés aux effets néfastes du changement climatique**

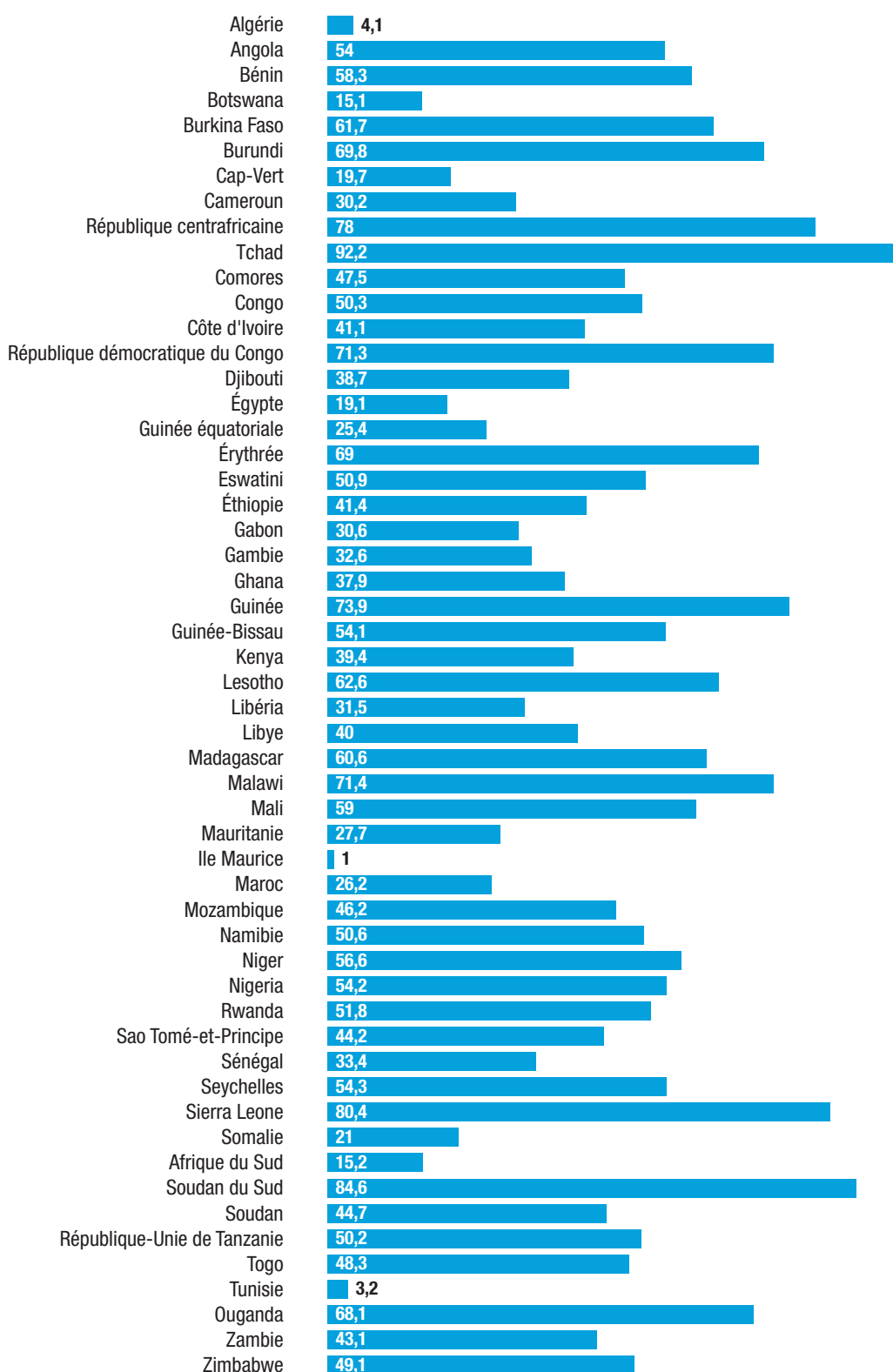
Dans les pays plus vulnérables au changement climatique, les entreprises sont confrontées à des coûts de dette croissants **en raison d'un accès limité au financement ou d'un faible investissement ESG**





Figure I. 14

Vulnérabilité aux chocs polycrisiques dus au changement climatique, par pays



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de l'Indice mondial de vulnérabilité (Global Data Lab) et de l'Indice de l'Initiative mondiale d'adaptation (Université Notre Dame).

Note: Mesure de la vulnérabilité au changement climatique basée sur l'Indice mondial de vulnérabilité du Global Data Lab et l'Indice de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame.



Il indique également que certains pays ont tendance à être plus vulnérables dans le domaine de l'énergie.

Compte tenu des domaines où les pays africains sont les plus vulnérables aux chocs (comme indiqué dans le tableau I.3) et de la nécessité de construire des protections et de la résilience, les chapitres suivants du rapport analyseront certains des facteurs sous-jacents de vulnérabilité dans les domaines économiques, de connectivité et de l'énergie, ainsi que les implications politiques pour réduire les risques commerciaux liés à la polycrise en Afrique.

Conclusion

En 2024, le monde fait face à une polycrise : une crise confrontant l'humanité à de mégamenaces, potentiellement persistantes.

Au cœur de la polycrise réside l'interconnexion des systèmes économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Pour les pays d'Afrique, la polycrise survient à un moment où le projet de développement économique est encore inachevé. Le commerce et l'investissement dans ces pays sont donc particulièrement menacés par la polycrise.

Bien que les facteurs internes déterminant les risques pour le commerce et l'investissement en Afrique soient toujours identifiés, la nature des chocs externes, et donc de l'exposition aux effets négatifs, a fortement évolué depuis l'après-guerre, lorsque de nombreux pays africains ont conquis leur indépendance du joug colonial. Au cours des 60 années suivant l'indépendance, les crises extérieures influant sur les risques d'investissement et de commerce en Afrique étaient principalement liées à l'énergie, à la dette et aux prix des matières premières.

En 2024, la polycrise a modifié le paysage des risques en Afrique. Aux crises énergétiques, de la dette et des prix des matières premières des décennies précédentes s'ajoutent maintenant des crises ou chocs alors inconnus, à savoir technologiques, démographiques, géopolitiques et climatiques.

Ce chapitre identifie six catégories de chocs externes interdépendants auxquels la polycrise expose les pays africains.

Il s'agit de chocs politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques. On estime que le degré auquel ces chocs pèsent sur le commerce et l'investissement dépend de la vulnérabilité d'un pays à être affecté par de tels chocs s'ils surviennent. Les pays moins vulnérables, et donc plus résilients, seront moins affectés, et par conséquent, le commerce et l'investissement seront moins menacés. Six domaines dans lesquels les pays africains sont particulièrement vulnérables ont ainsi été identifiés. Il s'agit des enjeux économiques, de gouvernance, de connectivité, sociaux, énergétiques et climatiques. Ces mesures fournissent des indicateurs permettant de déterminer dans quels domaines le commerce et l'investissement (et, par conséquent, le développement économique) sont les plus menacés, en tenant compte de l'hétérogénéité au niveau des pays.

Il a été constaté que, dans le contexte actuel des chocs de polycrise, les pays africains sont principalement vulnérables soit sur le plan économique, soit sur le plan de la connectivité. Le reste de ce rapport explorera comment ils peuvent construire des remparts dans ces domaines pour protéger les flux commerciaux et de capitaux vers et à travers le continent.

Lorsque les pays africains sont moins vulnérables et donc plus résilients, ils subissent moins les chocs de la polycrise et, par conséquent, le commerce et l'investissement en Afrique sont moins menacés.

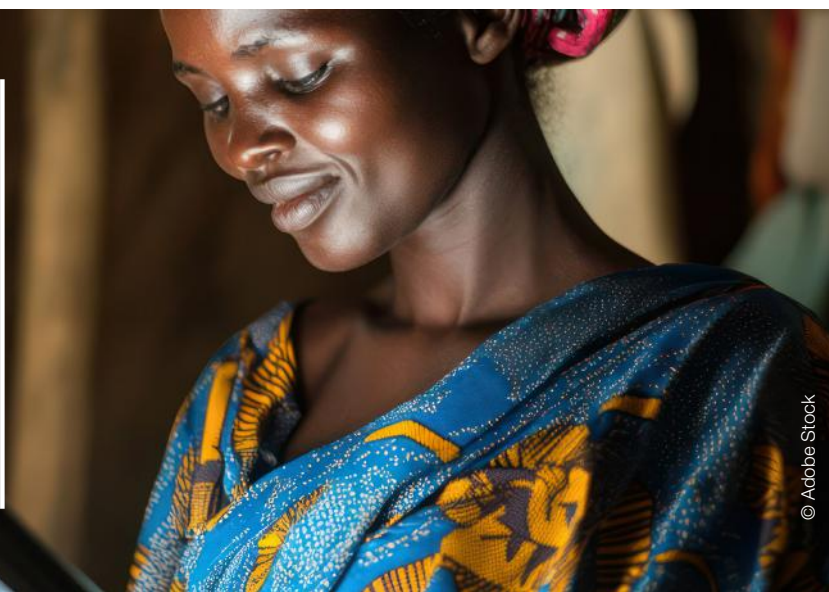




Tableau I. 3

Principaux domaines de vulnérabilité aux chocs de polycrise, par pays

Source : Calculs de la CNUCED.

	Les deux principaux domaines de vulnérabilité		Les deux premiers domaines de vulnérabilité
Algérie	Connectivité + Économie	Libye	Gouvernance + Connectivité
Angola	Connectivité + Économie	Madagascar	Connectivité + Économie
Bénin	Économie + Connectivité	Malawi	Énergie + Connectivité
Burkina Faso	Économie + Énergie	Mali	Économie + Connectivité
Burundi	Énergie + Économie	Mauritanie	Connectivité + Économie
Cap-Vert	Connectivité + Économie	Ile Maurice	Connectivité + Économie
Cameroun	Connectivité + Économie	Maroc	Économie + Connectivité
République centrafricaine	Social + Économique	Mozambique	Connectivité + Énergie
Tchad	Énergie + Social	Namibie	Connectivité + Économie
Comores	Connectivité + Économie	Niger	Connectivité + Économie
Congo	Connectivité + Social	Nigeria	Économie + Connectivité
Côte d'Ivoire	Économie + Connectivité	Rwanda	Économie + Connectivité
République démocratique du Congo	Connectivité + Énergie	Sao Tomé-et-Principe	Connectivité + Économie
Djibouti	Gouvernance + Connectivité	Sénégal	Connectivité + Économie
Égypte	Gouvernance + Économie	Seychelles	Climat + Gouvernance
Guinée équatoriale	Gouvernance + Connectivité	Sierra Leone	Connectivité + Économie
Érythrée	Connectivité + Gouvernance	Somalie	Gouvernance + Connectivité
Eswatini	Connectivité + Social	Afrique du Sud	Gouvernance + Connectivité
Éthiopie	Économie + Connectivité	Soudan du Sud	Social + Énergie
Gabon	Connectivité + Gouvernance	Soudan	Connectivité + Gouvernance
Gambie	Connectivité + Économie	République-Unie de Tanzanie	Économie + Connectivité
Ghana	Économie + Connectivité	Togo	Économie + Connectivité
Guinée	Économie + Connectivité	Tunisie	Connectivité + Économie
Guinée-Bissau	Économie + Connectivité	Ouganda	Économie + Connectivité
Kenya	Économie + Connectivité	Zambie	Économie + Connectivité
Lesotho	Connectivité + Économie	Zimbabwe	Économie + Connectivité
Libéria	Connectivité + Énergie		

Note: Étant donné que l'indice de progrès social de 2023, utilisé pour mesurer la vulnérabilité des pays africains aux chocs de polycrise dans le domaine social, n'est pas disponible pour les Seychelles, la vulnérabilité aux chocs de polycrise est mesurée et analysée dans ce chapitre en ce qui concerne les domaines économique, de la gouvernance, de la connectivité, de l'énergie et du changement climatique (voir tableau I.2).



**Rapport sur le développement
économique en Afrique 2024**

Chapitre II

**Surveillance
des vulnérabilités
économiques
lors des
échanges et des
investissements
à travers l'Afrique**



**United
Nations**



Introduction

Le chapitre I a fourni une analyse de l'impact de la polycrise mondiale sur les pays africains en termes d'exposition à six catégories de chocs externes (politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques) et de leur vulnérabilité dans six domaines (économique, gouvernance, connectivité, vulnérabilité sociale, énergie et changement climatique). Il a été constaté que la vulnérabilité économique figurait parmi les deux principaux domaines dans lesquels la plupart des pays africains se montrent les plus vulnérables face aux chocs polycrisiques actuels. Essentiellement, la polycrise mondiale peut alourdir leur fardeau économique, exposant davantage leurs systèmes globaux à l'instabilité. Beaucoup se retrouvent mal équipés pour répondre efficacement aux effets négatifs des crises superposées, tant externes qu'internes. Cette vulnérabilité économique est souvent plus grande dans les pays dépendant de l'exportation de ressources naturelles clés ou ayant des ressources financières limitées pour amortir les chocs (Crisis Group, 2023). Leur vulnérabilité économique aux chocs, et donc leur capacité limitée à gérer les conditions de crise, peut entraîner une grave détérioration économique : croissance de la production plus faible, chute de la demande extérieure et des revenus d'exportation lorsque des secteurs ou produits d'exportation clés sont affectés, réduction de l'espace budgétaire et charges d'endettement lourdes. Dans une telle situation, promouvoir un environnement économique stable et des secteurs commerciaux résilients constituera une étape cruciale pour bâtir une protection contre la polycrise.

Le manque de diversification de nombreuses économies africaines est un sujet de préoccupation majeur pour le commerce

(CNUCED, 2022b), car elles sont mal protégées en période de crises économiques et autres qui affectent la production. Ce chapitre évalue la performance des économies africaines lors de périodes de chocs selon deux grandes perspectives : l'exposition aux chocs et les effets dus aux vulnérabilités macroéconomiques et structurelles, ainsi que les effets de l'exposition aux chocs et d'une crise particulière selon la vulnérabilité par groupe de pays. Une macroéconomie stable offre un point d'ancrage pour l'économie. Par ailleurs, les politiques macroéconomiques sont utiles pour assurer des ajustements économiques qui absorbent efficacement les chocs. À l'inverse, une structure diversifiée garantit que l'économie peut absorber les chocs à long terme, la préservant ainsi de la vulnérabilité.

Marcher sur des œufs : Risques pour les perspectives

Entre 2000 et 2023, les économies africaines sont devenues des destinations attrayantes pour le commerce et les investissements. Une variable clé, souvent considérée comme un indicateur d'intérêt pour l'investissement, est la croissance du PIB.¹ En Afrique, la croissance économique a atteint en moyenne 4,1 % entre 2000 et 2023. Selon les indicateurs de développement mondial 2024 de la Banque mondiale, la variation annuelle moyenne en pourcentage était de 1,7 point supérieure à la moyenne mondiale de 3,1 % entre 2000 et 2010. De même, entre 2011 et 2020, la croissance moyenne pondérée du PIB en Afrique était de 3,1 %, comparée à une moyenne mondiale de 2,4 %. En raison de l'effet de choc de la pandémie de COVID-19, l'économie africaine s'est contractée en moyenne de 3,4 % en 2020.

¹ Dans ce chapitre, on distingue la croissance du déclin de la production. Une augmentation du niveau de production à la fin d'une période au-dessus du niveau initial de production au début de cette période est définie comme une croissance de la production. En revanche, lorsque la production à la fin d'une période est inférieure au niveau initial de production au début de cette période, cette diminution est qualifiée de contraction de la production. Dans ce cas, la période standard utilisée pour mesurer les niveaux de production est généralement une année fiscale ou civile.



La croissance économique a progressé pour atteindre une moyenne de 5 % entre 2021 et 2023, supérieure à la moyenne mondiale de 4,7 %

Toutefois, les données des indicateurs de développement mondial ont montré que la croissance a atteint en moyenne 5,0 % entre 2021 et 2023, un taux supérieur à la moyenne mondiale de 4,7 % sur la même période.

Néanmoins, malgré une croissance supérieure à celle de la moyenne mondiale, les pays africains ont connu une croissance transitoire avec des résultats inégaux au sein et entre les pays. Pour les exportateurs dépendants des matières premières, lorsque la dépendance à ces matières signifie qu'elles représentent plus de 60 % de la valeur de leurs exportations, les périodes de prix élevés ont généralement conduit à une augmentation de la production (CNUCED, 2023d). En revanche, des événements spécifiques à certaines régions, comme le Printemps arabe qui a commencé en 2010, ont causé une diminution de la production. En outre, la pandémie de COVID-19, qui a débuté fin 2020, a eu des effets négatifs sur la plupart des pays d'Afrique, avec un impact qui se répercute sur la production économique à moyen terme.

La figure II.1 présente un aperçu de la croissance économique moyenne pondérée en Afrique au cours des deux décennies jusqu'en 2022. Son économie a affiché une croissance moyenne de 4,9 %, soutenue par la hausse des prix des matières premières en 2001 et 2004. Toutefois, la période post-2008 jusqu'à 2009 a connu une baisse de la croissance économique en raison de la crise financière mondiale, qui a réduit la demande mondiale de biens africains. Le Printemps arabe a eu des répercussions défavorables sur la croissance économique. La Libye et la Tunisie, qui figuraient parmi les 10 premières économies africaines en termes de PIB par habitant lors du Printemps arabe, ont vu leur production diminuer, tandis que la croissance du PIB a chuté en Égypte, avec des effets d'entraînement sur d'autres économies africaines qui exportent des biens vers l'Afrique du Nord.

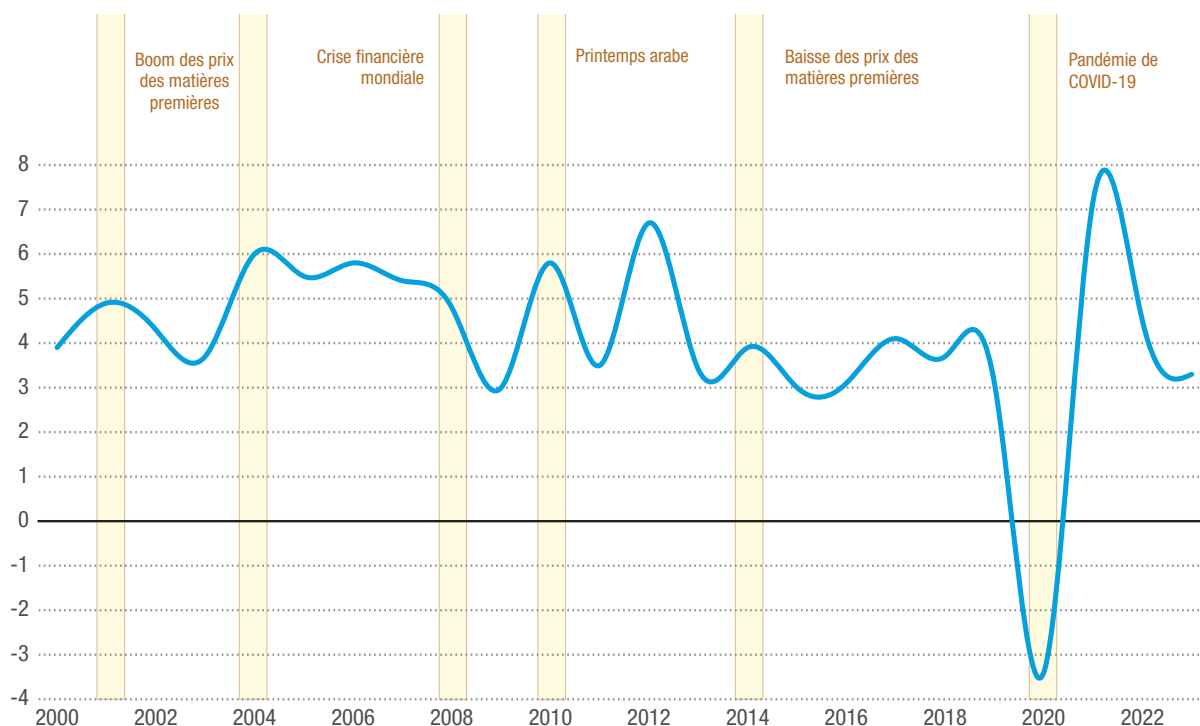
La croissance économique a ralenti pour atteindre un niveau bas de 2,8 % en 2015 en raison des effets différés de la baisse des prix du carburant, amorcée en 2014 (figure II.1).



Figure II. 1

Aperçu historique des chocs économiques en Afrique : Croissance moyenne du produit intérieur brut

(Variation annuelle en pourcentage)



Source : CNUCED, basé sur la base de données des indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), 2024.



Les exportateurs de carburant tels que l'Angola, le Gabon et le Nigéria ont été sévèrement touchés, le choc affectant les recettes fiscales et entraînant des pressions inflationnistes au Nigéria. En revanche, les importateurs de carburants tels que le Malawi, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont vu leurs balances commerciales s'améliorer, car la baisse des prix des importations de carburants a réduit les soldes des comptes courants (Fonds monétaire international, 2015a).

Finalement, la pandémie de COVID-19 a eu des impacts négatifs de grande envergure sur toutes les économies africaines. Les mesures prises par la plupart des pays pour contenir la pandémie ont eu un double effet :

- L'augmentation des dépenses en fournitures médicales, ainsi que la mise en œuvre de mesures de relance budgétaire dans la plupart des économies, ont accentué les pressions budgétaires, alors que la demande intérieure et, par conséquent, la production ont considérablement diminué.
- Lorsque d'autres économies ont adopté des mesures similaires, la demande de biens africains a chuté, aggravant encore les effets déjà désastreux de la pandémie. Les économies axées sur l'exportation de services, notamment celles où le secteur touristique est dominant, comme le Cap-Vert et l'île Maurice, ont été les plus touchées, car les activités d'hébergement et de restauration ont été particulièrement affectées par la pandémie.

En plus des chocs mentionnés, d'autres chocs externes, tels que le changement climatique, ont eu des répercussions limitant la croissance des économies exportatrices de produits agricoles. Par exemple, les sécheresses de 2010 à 2011 en Afrique de l'Est et australe (Organisation internationale pour les migrations, 2023) ont conduit à une production agricole inférieure aux attentes. Pour les pays dépendant de l'exportation de produits agricoles, cela a des effets négatifs sur les soldes commerciaux, pouvant entraîner une inflation par ricochet, une augmentation du chômage et des risques de vulnérabilité. Bien que les taux de croissance aient été généralement supérieurs à la moyenne mondiale entre 2000 et 2023 (à l'exception

de 2003, 2007 et 2021), les divers chocs polycritiques ont eu des effets néfastes sur les pays africains, l'impact et l'ampleur de ces chocs dépendant largement de la vulnérabilité propre de chaque pays (voir chapitre I). Les sections suivantes analysent les variables qui fournissent un aperçu général de la vulnérabilité des pays africains et les implications possibles de cette vulnérabilité sur les risques liés au commerce et aux investissements.

Les tendances commerciales en période de crise systémique

La résilience économique et commerciale des pays s'évalue mieux lors d'événements de crise majeure susceptibles de causer de graves tensions sur les systèmes économiques, avec des effets interdépendants sur d'autres systèmes. Une crise systémique récente ayant eu des impacts sans précédents sur divers systèmes est la pandémie de COVID-19, une crise sanitaire qui a créé une crise mondiale de l'offre et de la demande et perturbé de nombreuses industries et économies. Cette section évaluera donc la structure et la composition des échanges des pays africains pendant la période de crise de 2019 à 2021, afin de mieux comprendre les vulnérabilités structurelles des pays africains et guider les actions politiques nécessaires pour renforcer les défenses contre les chocs.

Avec environ 16 % de la population mondiale vivant en Afrique, ses volumes d'échanges sont proportionnellement faibles, représentant moins de 2,9 % du commerce mondial en 2022 (Banque africaine d'import-export, 2023). Le faible volume des échanges reflète la position économique précaire de l'Afrique dans l'économie mondiale, où elle est relativement faible et donc dépendante de régions économiques plus puissantes, tout en étant particulièrement vulnérable aux chocs externes. Selon les données de 2024 de la base de données Comtrade des Nations Unies, l'Afrique a cinq principaux partenaires commerciaux, représentant plus de 50 % de toutes ses importations et exportations, à savoir la Chine, l'Union européenne, l'Inde, l'Afrique du Sud et les États-Unis.

La résilience économique et commerciale des pays **est mieux évaluée lors des grandes crises**



En 2022, la valeur des échanges intra-africains représentait 16 %, tandis qu'en Europe, 68 % des échanges étaient intrarégionaux et en Asie, 59 %

L'Afrique dépend fortement de la situation socioéconomique, commerciale et politique de ses partenaires commerciaux (CNUCED, 2018a), ce qui la rend particulièrement vulnérable aux politiques et aux facteurs influençant la demande et l'offre de biens et services. Bien que l'Afrique n'ait pas été directement ciblée par ces politiques, elle en a subi les conséquences, par exemple, la chute des prix des matières premières et la baisse de la demande d'importations en provenance de Chine (Devermont et Chiang, 2019 ; Banque mondiale, 2019).

De plus, la dépendance excessive de l'Afrique envers quelques partenaires commerciaux clés devient évidente lorsque l'on compare la part du commerce intra-africain avec celle des autres régions. En 2022, les échanges intra-africains représentaient 16 %, tandis qu'en Europe, 68 % des échanges étaient intrarégionaux, et en Asie, 59 % (CNUCED 2023e). En outre, à l'exception de certains produits de base comme le cobalt, le manganèse et le graphite, la dépendance est principalement unilatérale : L'Afrique dépend davantage de ses partenaires commerciaux pour ses importations, avec un nombre d'exportations proportionnellement inférieur. Ce déséquilibre affaiblit sa position dans le contexte commercial mondial, où l'Afrique est trop dépendante et sous-représentée.

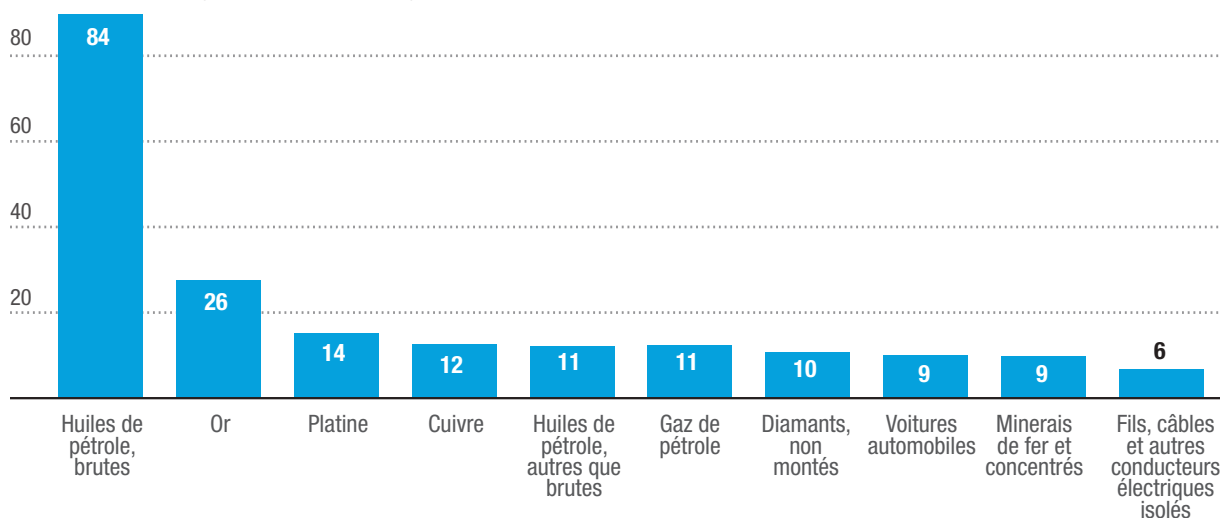
Une fragmentation accrue pourrait avoir des conséquences graves et étendues pour l'Afrique. Le Fonds monétaire international (2023a) a émis l'hypothèse que si les tensions commerciales persistaient, dans un scénario extrême de division en deux blocs commerciaux comprenant la Chine, les États-Unis et l'Union européenne, l'Afrique serait la plus durement touchée, avec une baisse attendue de 4 % du PIB après 10 ans. De même, dans ce scénario, les investissements directs étrangers et autres flux de développement vers l'Afrique pourraient diminuer de 10 milliards de dollars. Une fragmentation accrue et des mesures renforcées de protectionnisme commercial de la part de ses principaux partenaires pourraient avoir des effets néfastes sur le continent.

Néanmoins, l'Afrique demeure vulnérable, en raison de sa dépendance envers la Chine et les États-Unis, ainsi que des politiques commerciales et du climat politique de ces deux partenaires. Le renforcement du commerce intra-africain pourrait contribuer à atténuer certains effets, tout en réduisant certains risques posés par les structures commerciales actuelles.

En outre, la distance relativement grande entre la plupart des pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud, et leurs principaux partenaires commerciaux exacerbe la vulnérabilité du commerce en Afrique.



Figure II. 2
Principales exportations africaines de marchandises, 2019–2021
(Milliards de dollars)



Source : CNUCED, d'après les données de la base de données Comtrade des Nations Unies.



Ces distances impliquent une plus grande dépendance envers des facteurs externes, tels que les prix du carburant pour le transport ou le bon fonctionnement des routes commerciales, qui peuvent être aisément perturbés, comme on l'a observé lors de la perturbation du canal de Suez en 2021 (CNUCED, 2024g).

Une analyse des produits d'exportation révèle que le pétrole brut est le plus important (figure II.2), représentant plus de 20 pour cent de toutes les exportations. L'or est le deuxième produit d'exportation le plus significatif, représentant 6 % des exportations. Les autres principales exportations comprennent le platine, le cuivre et le pétrole non brut. D'après les données de la base Comtrade des Nations Unies, la plupart des produits principaux sont des marchandises de base; les 10 produits en tête constituent près de la moitié de toutes les exportations. Ainsi, le commerce africain, notamment les exportations, se caractérise par un manque de diversification, avec une dépendance à l'exportation de marchandises de base, entraînant une faible croissance de la productivité (CNUCED, 2022b).

De plus, avec peu ou pas de valeur ajoutée pour les exportations de matières premières des pays africains, les politiques renforçant cette valeur ajoutée sur le continent, par exemple via des raffineries ou d'autres installations de transformation telles qu'une usine de précurseurs en République Démocratique du Congo (voir CNUCED, 2023f), pourraient stimuler les économies locales tout en favorisant les investissements dans les infrastructures locales. Il est notable que le potentiel inexploité pour les raffineries est visible au regard des modèles commerciaux ; le pétrole brut demeure le principal produit d'exportation, tandis que le pétrole non brut est la principale importation. Des politiques exemplaires ont été mises en œuvre pour encourager la participation du secteur privé, telles que la nouvelle raffinerie de Dangote au Nigéria, qui a commencé sa production fin 2023.

De plus, une analyse approfondie des deux principaux produits d'exportation par pays met en évidence le manque de diversité. En moyenne, l'Angola et le Nigéria étaient les principaux exportateurs de pétrole en 2019

et 2021,² représentant ensemble 73 % des exportations de pétrole, selon les données de la base Comtrade des Nations Unies. Le Cameroun, le Congo, l'Égypte et le Gabon figuraient également parmi les principaux exportateurs de pétrole brut au cours de la même période, bien que les volumes soient nettement inférieurs à ceux de l'Angola et du Nigéria. Ce dernier, en tant que plus grande économie du continent et principal exportateur de pétrole, joue un rôle considérable dans le paysage économique de l'Afrique.

Concernant l'or, qui est le deuxième produit le plus exporté en termes de valeur, la dépendance n'est pas aussi extrême. Cependant, les dix principaux exportateurs d'or représentent plus de 80 % du volume des échanges, l'Afrique du Sud étant le premier exportateur, suivie par le Burkina Faso, la République-Unie de Tanzanie, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, le Zimbabwe, le Sénégal, le Rwanda et la Namibie. Étant donné que les prix de l'or ont fortement augmenté entre 2019 et 2021, les pays exportateurs, notamment l'Afrique du Sud, ont pu en profiter largement (Minerals Council South Africa, 2021).

En raison de sa dépendance aux matières premières, l'économie africaine est extrêmement vulnérable aux prix de ces produits. Bien que cela puisse être bénéfique, comme dans le cas de l'or ces dernières années, cela peut aussi avoir de graves conséquences lorsque les prix changent soudainement, par exemple durant le Printemps arabe, lorsque les prix du pétrole ont fortement fluctué. Comme la majeure partie des échanges commerciaux en Afrique concerne des marchandises de base, ils sont particulièrement sensibles aux fluctuations et chocs de prix négatifs.

Une analyse des importations montre que les principales importations de l'Afrique sont principalement constituées de produits pétroliers et de véhicules automobiles (figure II.3). Les deux produits les plus importés sont le pétrole non brut et les voitures, le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et le Kenya étant les principaux importateurs. Étant donné qu'elles figurent parmi les plus grandes économies d'Afrique, ces nations sont également les principaux importateurs.

En raison de sa dépendance aux produits de base, **l'économie africaine dépend fortement des prix de ces produits**

² Le choix de l'analyse pour la période 2019-2021 est double : d'une part, la période englobe la pandémie de COVID-19 ; d'autre part, il existe peu de données nationales après 2022, car la plupart des pays africains signalent généralement leurs données commerciales avec un retard de deux ans.





Un aspect particulièrement délicat de la structure des importations en Afrique est qu'elle repose sur les importations de céréales, telles que le blé et le riz.

Ensemble, ces cinq pays représentent 55 % des importations de pétrole et 70 % des importations de véhicules (données de la base Comtrade des Nations Unies). La domination des cinq économies principales en matière d'importations est compréhensible, car elles bénéficient d'économies d'échelle. Néanmoins, ces économies leaders disposent d'un grand potentiel pour exploiter les opportunités de valeur ajoutée sur les marchés commerciaux intra-africains.

Les autres importations majeures comprennent les médicaments, les céréales, le riz et les appareils téléphoniques, selon la base de données Comtrade des Nations Unies. Les 10 principaux produits représentent 28 % des importations et montrent une structure d'import diversifiée. Bien que cela soit positif, car il y a moins de dépendances cruciales de biens uniques, c'est un inconvénient lorsqu'un choc externe, comme la pandémie de 2020, affecte les pays producteurs de ces biens importés, laissant le continent vulnérable sans accès suffisant aux biens essentiels, tels que le carburant ou les médicaments (Rackimuthu et al., 2021).

Cependant, avec la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, le potentiel d'expansion du secteur pharmaceutique augmente, tout comme le potentiel de réduction des dépendances (CNUCED, 2023f).

Un aspect particulièrement préoccupant de la structure des importations en Afrique est qu'elle dépend des importations de céréales, telles que le blé et le riz, ce qui est confirmé par leur présence parmi les 10 premières importations. Les importations de céréales sont également affectées par le changement climatique, qui a un impact défavorable sur les cultures et les récoltes en général, entraînant un double problème : l'Afrique est disproportionnellement touchée par le changement climatique, particulièrement les sécheresses, ce qui affecte négativement les cultures locales ; de plus, comme d'autres régions du monde sont aussi affectées, l'offre diminue davantage, laissant l'Afrique, avec sa population croissante et sa dépendance extérieure, dans une position vulnérable.

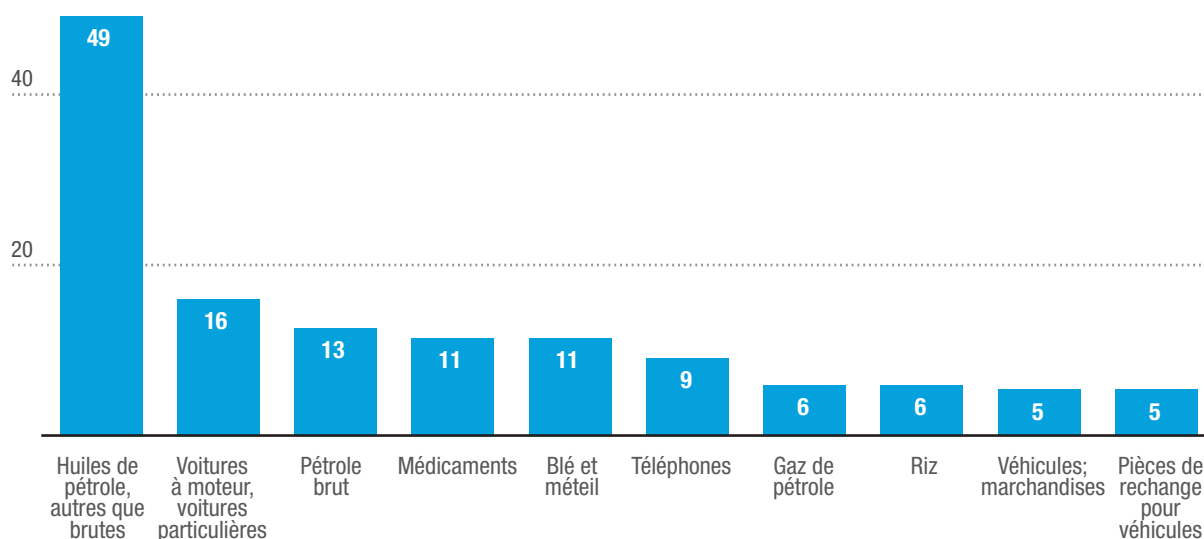
Comme le montre la figure II.3, la structure de l'économie africaine est restée relativement inchangée entre 2019 et 2021.



Figure II. 3

Principales importations de marchandises africaines, 2019–2021

(Milliards de dollars)



Source : CNUCED, d'après les données de la base de données Comtrade des Nations Unies.



La structure de l'économie africaine est restée relativement inchangée.

Intuitivement, la diversification s'oppose à la théorie de l'avantage comparatif de David Ricardo, qui stipule qu'un pays doit se spécialiser dans la production et l'exportation de biens pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif.

Cependant, la diversification reste une solution plus appropriée pour les pays africains, car elle sert de tampon économique et se définit par une production et une exportation accrue de biens, plutôt que par une spécialisation limitée.

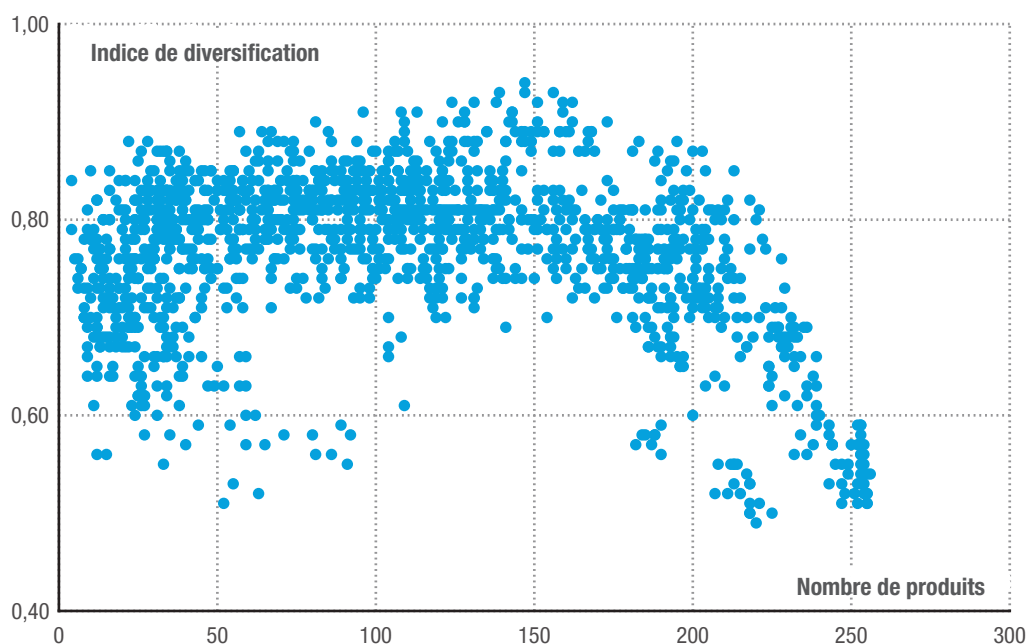
Ainsi, le nombre de biens qu'un pays exporte est un indicateur utile pour déterminer son niveau de diversification (figure II.4). Même si les économies africaines restent largement peu diversifiées, la moyenne dissimule les différences inter-pays. Par exemple, l'Égypte, le Kenya, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont exporté le plus de biens en 2022 et ont obtenu les scores les plus élevés de l'indice de diversification de la CNUCED cette année-là.

Néanmoins, cette image des économies africaines plus diversifiées a beaucoup évolué au fil du temps. Entre 1995 et 2023, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, Maurice et l'Ouganda figuraient parmi les 10 principaux pays qui ont convergé vers des schémas commerciaux mondiaux en termes d'exportations, indiquant que la part des produits exportés a augmenté par rapport à la moyenne mondiale pour ces mêmes produits (figure II.5). Une augmentation du nombre de biens exportés accroît initialement la diversification d'un pays par rapport au reste du monde à un rythme rapide. Cependant, au-delà d'un certain nombre de biens, la diversification d'un pays, par rapport au reste du monde, progresse à un rythme plus lent. En outre, bien que l'Afrique du Sud demeure l'économie la plus diversifiée en termes de nombre de biens exportés - 254 en 2023, selon les données de la base UNCTADstat - la diversification des exportations s'est ralentie ces dernières années, comme le montre l'évolution de l'indice de diversification.



Figure II. 4

Plus de produits d'exportation associés à la diversification



Source : CNUCED, basé sur les données de la base de données UNCTADstat.

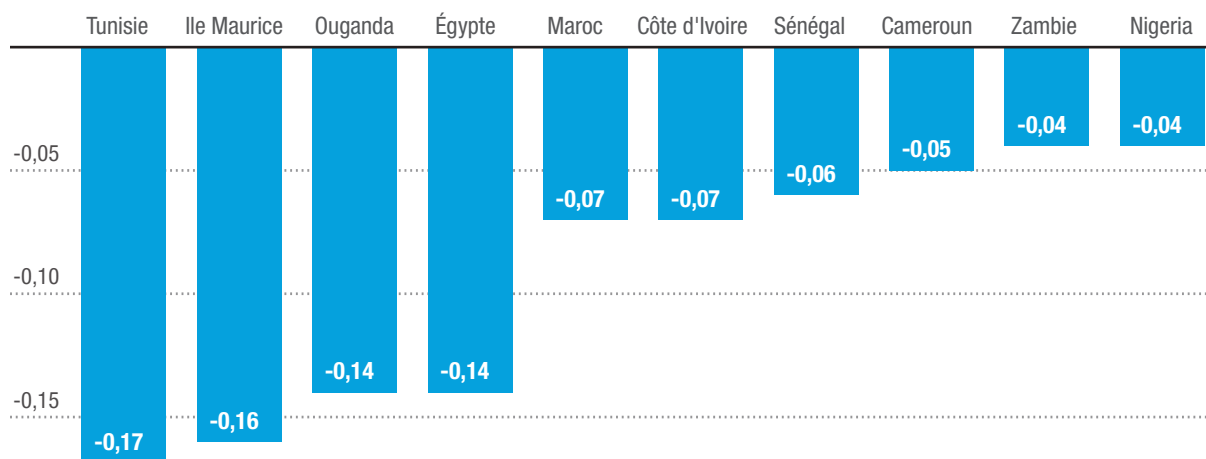




Figure II. 5

Pays ayant convergé vers la norme mondiale, Exportations : 1995 – 2023

(Évolution de l'indice de diversification de la CNUCED)



Source : CNUCED, basé sur les données de la base de données UNCTADstat.

Les vents contraires ont globalement perturbé les investissements.

En général, la trajectoire de croissance des investissements en Afrique est défavorablement affectée par les chocs. Une évaluation de la formation brute de capital fixe³ sur le continent montre que les modèles de croissance ont été influencés par divers chocs entre 2011 et 2023 (figure II.6). Par exemple, parallèlement aux chocs des prix des matières premières de 2014, la croissance de la formation brute de capital fixe a diminué de 11,4 % en 2014 à 4,8 % en 2015. De même, les effets de la pandémie ont entraîné une contraction de la formation brute de capital fixe de 4,1 % en 2020. Néanmoins, le taux de croissance s'est accéléré en 2021 et a suivi une trajectoire ascendante jusqu'en 2023.

Un aperçu des investisseurs publics en Afrique, tels que les banques centrales, les fonds souverains et les fonds de pension publics en 2023, montre que les banques centrales sont les plus gros investisseurs, avec un portefeuille de 394 milliards de dollars,

suivies des fonds de pension publics, avec un portefeuille de 250 milliards de dollars (Global Sovereign Wealth Fund, 2024 ; CNUCED, 2024d). Les fonds souverains, qui sont importants pour les investisseurs publics en Afrique, s'élevaient à 146 milliards de dollars en 2023. Cependant, le total des investissements publics en Afrique, évalué à 793 milliards de dollars en 2023, reste faible, représentant 1,5 % des investissements publics mondiaux.

En Afrique, il existe des variations dans les valeurs des investisseurs publics. Par exemple, l'Afrique du Sud, avec le plus grand portefeuille d'investisseurs publics de 218 milliards de dollars en 2023, avait une plus grande part de fonds de pension publics (157 milliards de dollars) que d'investisseurs de la banque centrale (61 milliards de dollars). Parmi les autres pays disposant de fonds d'investissement publics importants figurent l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et le Nigéria (figure II.7). Les investissements, qu'ils soient privés, publics, nationaux ou provenant de sources extérieures, renforcent la capacité d'un pays à affronter les vulnérabilités (voir chapitre I, section "Chocs économiques").

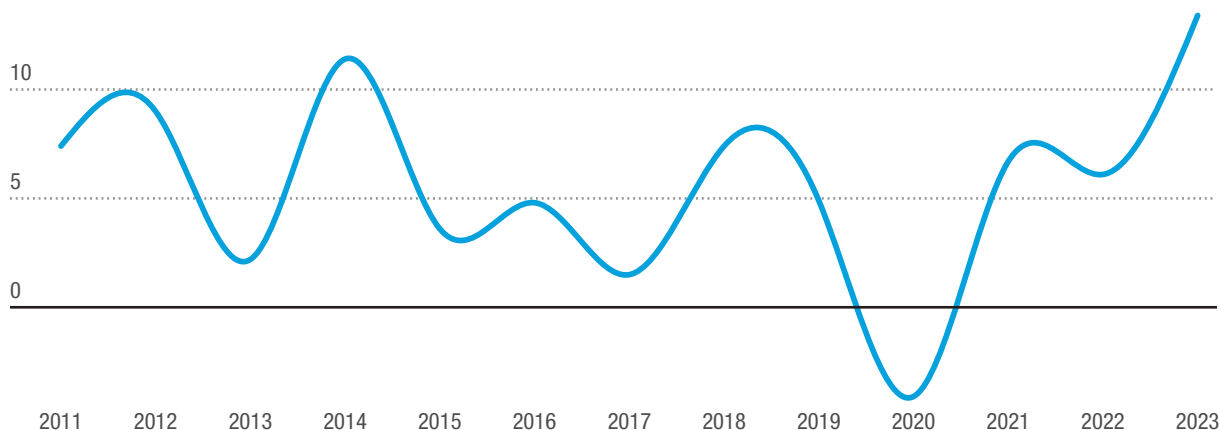
³ Selon la définition des métadonnées de la Banque mondiale pour le développement mondial, la formation brute de capital fixe est décrite comme suit : « La formation brute de capital fixe (anciennement investissement intérieur brut fixe) comprend les améliorations foncières (clôtures, fossés, égouts, etc.) ; les achats d'usines, de machines et d'équipements ; et la construction de routes, de voies ferrées et autres, y compris les écoles, les bureaux, les hôpitaux, les logements résidentiels privés et les bâtiments commerciaux et industriels. Selon le Système de comptabilité nationale de 2008, les acquisitions nettes d'objets de valeur sont également considérées comme une formation de capital. »





Figure II. 6

Perturbation des investissements causée par les chocs économiques en Afrique : Taux de croissance moyen de la formation brute de capital fixe
(Variation annuelle en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur la base de données des indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale).

Les moteurs macroéconomiques de la vulnérabilité économique.

Les variables macroéconomiques sont utiles pour le commerce d'un pays. D'une part, elles fournissent une évaluation de la performance commerciale à court et moyen termes ; d'autre part, une macroéconomie bien gérée renforce la performance commerciale. Par exemple, le taux de change, qui est une mesure de la monnaie d'un pays par rapport à celle d'un autre, est essentiel pour évaluer la demande d'exportations d'un pays par rapport à sa demande d'importations. Ainsi, l'adoption de politiques de taux de change et leur mise en œuvre efficace assurent qu'une économie dispose de marges de manœuvre adéquates pour prévenir les effets de répercussion de l'inflation externe en période de chocs externes. En général, des politiques macroéconomiques bien mises en œuvre peuvent offrir des tampons qui garantissent qu'une économie est capable d'absorber les chocs à court et moyen terme sans causer de dommages irréparables.

La présente analyse examine les risques macroéconomiques en fonction de trois variables essentielles qui reflètent la production, la politique budgétaire et la politique monétaire, comme suit :

- Croissance du PIB (variation annuelle en pourcentage). Il s'agit d'une mesure du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) d'une période à l'autre, à prix constants (PIB réel). La croissance du PIB est un indicateur de premier ordre utile pour évaluer le niveau d'activité économique dans une économie. Pour évaluer ce paramètre, l'analyse des variables commerciales et d'investissement peut constituer une première étape pour déterminer si un pays est exposé ou vulnérable à des risques.
- Écart du solde budgétaire. C'est une mesure des écarts par rapport aux prévisions de prêts et d'emprunts nets du gouvernement entre 2010 et 2022.⁴ Le solde budgétaire est une variable importante pour le commerce et l'investissement pour deux raisons. Premièrement, les recherches montrent

⁴ Le glossaire des métadonnées de la Banque mondiale définit les prêts et emprunts nets de la manière suivante : « Le prêt net (+) / l'emprunt net (-) équivaut aux recettes publiques moins les dépenses, moins l'investissement net en actifs non financiers. Il est également égal au résultat net des transactions portant sur les actifs et passifs financiers. Les prêts et emprunts nets constituent un indicateur synthétique montrant dans quelle mesure un gouvernement met des ressources financières à disposition d'autres secteurs de l'économie ou de l'étranger, ou utilise les ressources financières générées par d'autres secteurs de l'économie ou de l'étranger (<https://databank.worldbank.org/metadataglossary/World-Development-Indicators/series?search=net%20borrowing%20and%20lending>).



Les investisseurs investiront dans les économies présentant le **moins d'obstacles en matière de conformité des entreprises et d'infrastructures (biens publics)**

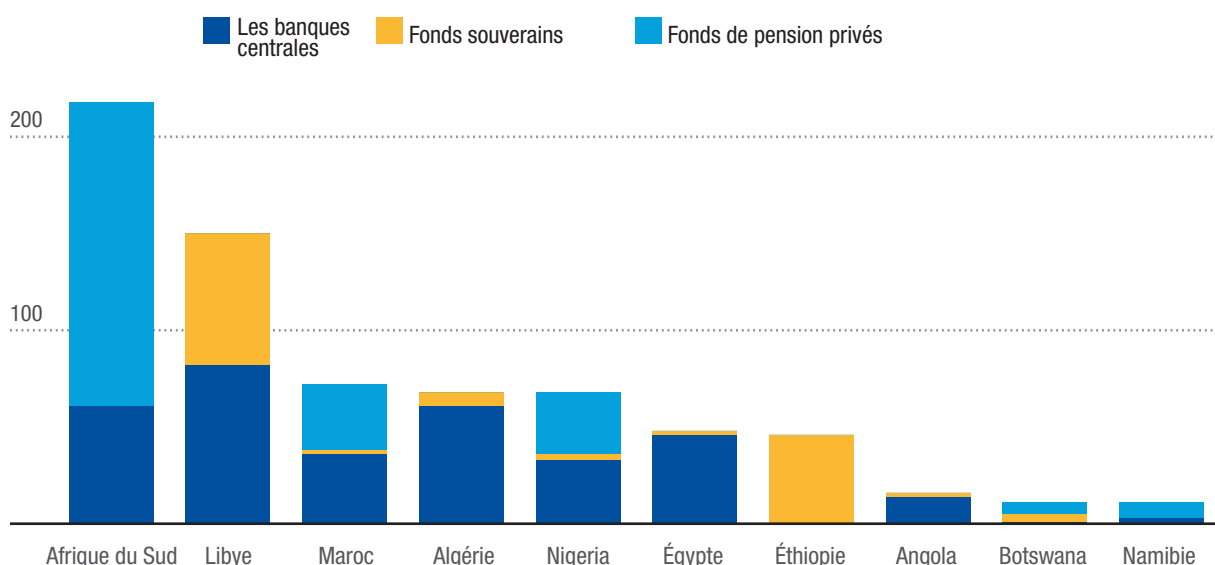
que les investissements publics dans les infrastructures jouent un rôle crucial dans l'attraction des investissements directs étrangers. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (2011) note que bien que les investissements devraient généralement cibler les rendements les plus élevés, ils iront vers des économies avec le moins d'obstacles liés à la conformité des affaires et aux infrastructures (biens publics). Ainsi, renforcer les dépenses d'investissement en infrastructures telles que la logistique portuaire peut attirer les investissements directs étrangers et, par conséquent, redistribuer les chaînes d'approvisionnement dans les économies africaines (Nketiah-Amponsah et Sarpong, 2019 ; CNUCED, 2023f). Deuxièmement, pour la plupart des pays africains, les dépenses publiques influencent le compte extérieur par l'importation de machines et d'équipements ; de plus, le stock de dette accumulé affecte le taux de change, et par conséquent les échanges et investissements, en période de choc.

- Inflation moyenne d'une année sur l'autre. Cela indique l'efficacité du régime de politique monétaire. En matière de commerce, l'inflation importée, ou l'inflation due à la hausse des prix des biens et services importés, rend les importations coûteuses, modérant ainsi la croissance du commerce.

Ce chapitre étudie la structure d'une économie en fonction de sa dépendance aux exportations dans l'analyse des risques macroéconomiques pour les pays d'Afrique. Ces pays sont classés selon les critères suivants, tels que décrits par la CNUCED (2023d) :

- Dépendance à l'égard des exportations de minéraux, de métaux, de carburants, de lubrifiants et de matières connexes. Ce groupe comprend les 28 pays suivants : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Libéria, Libye, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan du Sud, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Figure II. 7
Investisseurs publics, par principaux pays africains
(Milliards de dollars)



Source : CNUCED, d'après le Fonds souverain mondial, 2024.

- Dépendance vis-à-vis des exportations de produits agricoles. Ce groupe comprend les 16 pays suivants : Bénin, Cap-Vert, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Malawi, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Ouganda.
- Dépendance à l'égard d'éléments autres que les matières premières. Ce groupe comprend les 10 pays suivants : Comores, Djibouti, Égypte, Eswatini, Lesotho, Maurice, Maroc, Sao Tomé-et-Principe, Togo, Tunisie.

Les prix et la demande des matières premières constituent des facteurs de risque clés pour les économies africaines.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB pour les trois groupes de pays a été positive, sauf en 2020, lorsque, en moyenne, tous ont connu une contraction de la production due à la pandémie. En moyenne, entre 2000 et 2023, la croissance du PIB des pays dépendant des minéraux, métaux et combustibles a été de 4,3%, ce qui indique

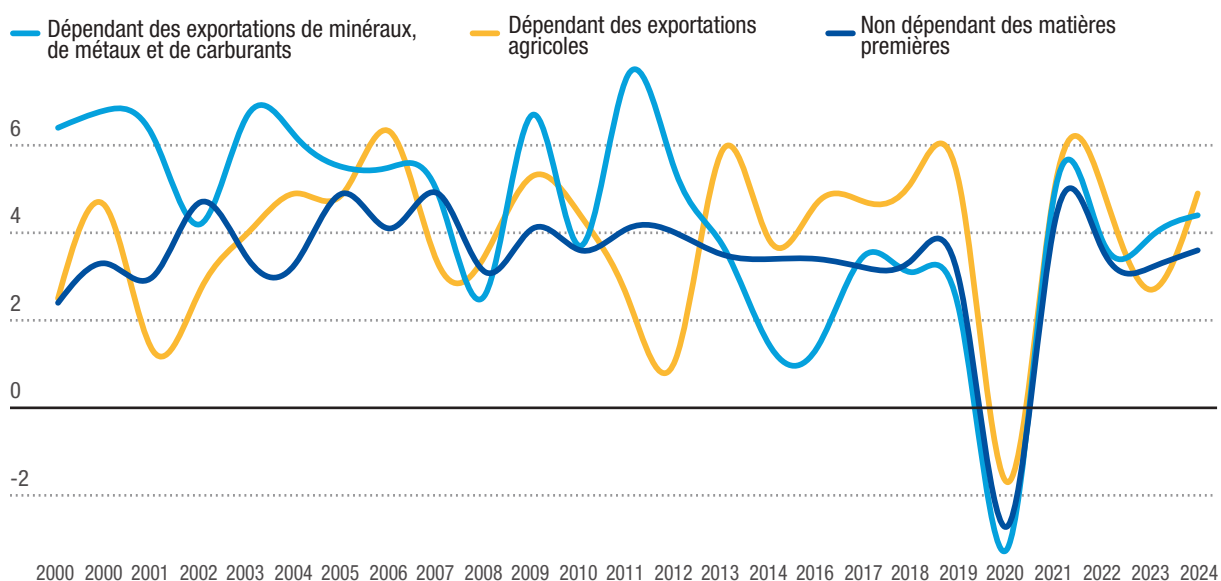
que la demande et le prix des exportations de matières premières étaient favorables, malgré des périodes de chocs, telles qu'en 2014 lors de la baisse des prix des matières premières, et la pandémie en 2020 (figure II.8).

Néanmoins, selon l'indice des prix des matières premières 2023 de la base de données UNCTADstat, il y a eu des périodes intermittentes où la croissance du PIB a ralenti, par exemple entre 2008 et 2010, en raison d'une demande plus faible que prévu issue de la crise financière mondiale, malgré une hausse initiale des prix des carburants, suivie d'une nouvelle baisse de la croissance du PIB en 2014, en raison de la baisse des prix des carburants. Étant donné que la production de minéraux, de métaux et de combustibles dans les économies dépendantes des exportations est largement déterminée par trois facteurs – les réserves de matières premières, le prix de la matière première en question et la demande pour cette matière première –, sauf si les prix et la demande des matières premières augmentent de manière significative, une économie dépendante des minéraux, des métaux et des combustibles sera plus susceptible de subir des pressions inflationnistes (figure II.8).

Figure II. 8

Croissance moyenne pondérée du produit intérieur brut, par groupe d'exportation de produits de base

(Variation annuelle en pourcentage)



Source : CNUCED, sur la base des données de la base de données Perspectives de l'économie mondiale (Fonds monétaire international).

Note: Les valeurs pour 2021, 2022 et 2023 sont des estimations ; les valeurs pour 2024 sont des prévisions.

Diversification économique.

Les économies plus diversifiées ont tendance à avoir une croissance du PIB moins volatile

Les économies dépendantes des exportations agricoles ont affiché des taux de croissance du PIB de 3,8% en moyenne entre 2000 et 2023. La production dans les économies dépendantes de l'agriculture dépend de la productivité du travail, des prix des matières premières agricoles, de la demande des partenaires commerciaux pour les produits agricoles et de la technologie de production agricole. Par exemple, la dépendance de la production agricole aux conditions météorologiques, plutôt qu'à d'autres technologies, telles que l'irrigation, rend ces économies vulnérables aux perturbations dues au changement climatique.

Enfin, la croissance du PIB des économies exportatrices non dépendantes des matières premières a été en moyenne de 3,4 % entre 2000 et 2023. Malgré une croissance économique inférieure à la moyenne par rapport aux deux groupes de pays précédents, la croissance du PIB des économies exportatrices non dépendantes des matières premières a été moins volatile. La faible volatilité repose sur l'hypothèse que ces économies sont relativement plus diversifiées, et donc moins affectées par les chocs mondiaux et covariables, puisque tous les secteurs ne sont pas touchés simultanément.

En outre, l'hypothèse d'une diversification accrue pour ces économies signifie que la production dépendra de technologies variées dans différents secteurs (CNUCED, 2023f). La possibilité de produire dans divers secteurs implique que la productivité du travail est plus élevée que dans les économies dépendantes des exportations de matières premières.

Sur la base de l'analyse de la croissance du PIB pour les trois groupes de pays définis entre 2000 et 2023, on peut conclure que les risques principaux suivants ont des effets négatifs sur la production :

- Prix des matières premières. Puisque ces prix tendent à influencer la production, en particulier pour les économies exportatrices dépendantes des matières premières en Afrique, toute volatilité résultant de la dynamique mondiale de l'offre ou de la demande peut affecter les recettes d'exportation

et la production économique.

- Productivité du travail. Les pays qui dépendent de l'agriculture, avec une proportion élevée de main-d'œuvre dans ce secteur (CNUCED, 2023f), ainsi que ceux qui dépendent des technologies de production, sont susceptibles de connaître une plus grande volatilité de la croissance du PIB en moyenne par rapport aux économies plus diversifiées, où la main-d'œuvre est répartie entre plusieurs secteurs.
- Demande extérieure pour la production intérieure. Pendant les périodes de crise économique, comme la crise financière mondiale et la pandémie, lorsque la demande extérieure de produits nationaux diminue, la demande est susceptible d'être bien inférieure à la capacité de production réelle d'une économie.
- Diversification économique. Les économies plus diversifiées tendent à avoir une croissance du PIB moins volatile, car la production dans un plus grand nombre de secteurs offre des amortisseurs en cas de choc dans un secteur donné.

Les ajustements budgétaires imprudents constituent un risque majeur pour la durabilité macroéconomique.

En utilisant la politique budgétaire, les gouvernements visent généralement à atteindre les trois principaux objectifs suivants : la redistribution des richesses, la régulation des activités susceptibles d'être préjudiciables à la société et la fourniture de biens publics (Fonds monétaire international, 2011). Cependant, il arrive souvent que, pour atteindre ces objectifs, les gouvernements effectuent des ajustements moins qu'optimaux, avec des effets néfastes sur l'économie.

Un indicateur clé des ajustements budgétaires qui peuvent devenir risqués est la dette. La dette peut être soit une variable de flux, soit une variable de stock, c'est-à-dire le déficit budgétaire du gouvernement,⁵ ou le stock de la dette d'un gouvernement.⁶ De plus, les conditions et le coût de la dette, ainsi que

⁵ Le déficit budgétaire signifie les prêts et emprunts nets des administrations publiques, généralement sur une période définie d'un exercice fiscal ou civil.

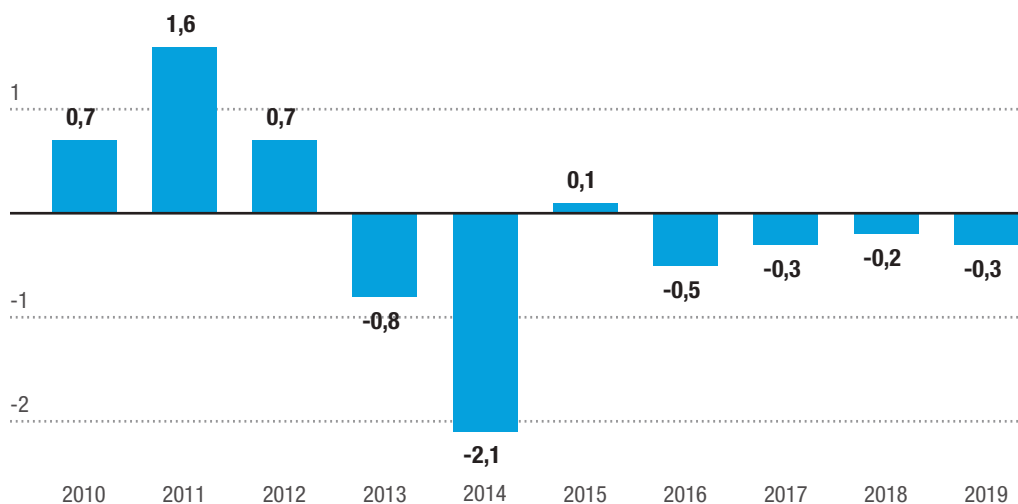
⁶ Le stock de la dette publique est défini comme l'ensemble de la dette publique ou gouvernementale mesurée en pourcentage du PIB d'un pays.





Figure II. 9
Écarts moyens du solde budgétaire, 2010-2019

(Pourcentage du produit intérieur brut)



Source : CNUCED, sur la base de diverses années de la base de données Perspectives de l'économie mondiale (Fonds monétaire international).

l'origine nationale ou extérieure de celle-ci, peuvent avoir des implications en termes de risque. Par exemple, la dette contractée à l'étranger entraîne des coûts variables supplémentaires qui dépendent du taux de change d'un pays. De même, les écarts par rapport aux variables macroéconomiques prévues influent sur les coûts d'emprunt sous forme de taux d'intérêt sur la dette future.

Sur la base des données de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international,⁷ cette section se concentre sur les écarts entre les variables de flux de dette prévues ou estimées et les flux réels, c'est-à-dire les écarts entre les prêts et emprunts nets du gouvernement prévus ou estimés et réels. Un déficit ou un écart négatif signifie qu'un pays a dépensé plus que prévu pendant chaque période. L'analyse compare les prévisions des soldes budgétaires dans les bases de données des Perspectives de l'économie mondiale de 2011 et 2015, où les estimations des prêts et emprunts nets du gouvernement commencent respectivement après 2010 et 2015, avec la base de données

de 2023, qui fournit les chiffres réels des prêts et emprunts nets du gouvernement.

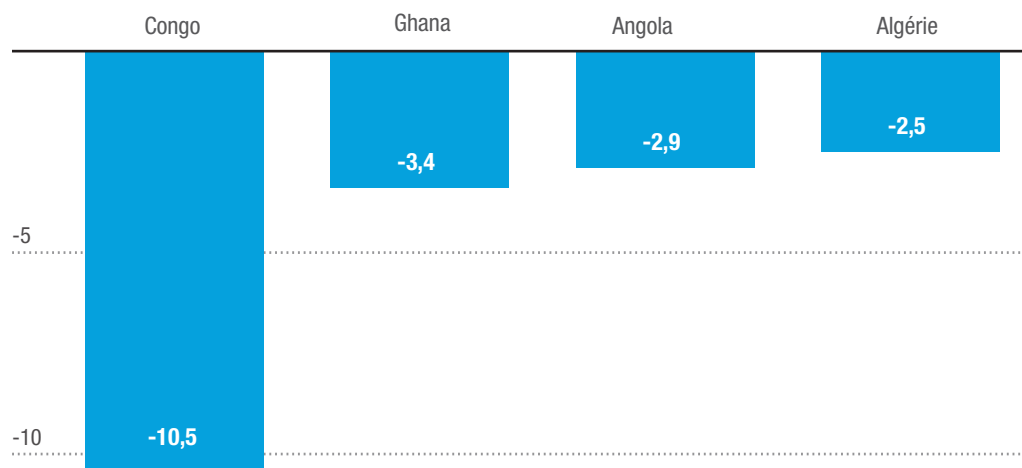
L'écart moyen du solde budgétaire des administrations publiques entre les prévisions ou les prévisions et les emprunts réels était un déficit de 0,1 % du PIB de 2010 à 2019. En 2020, l'écart budgétaire a entraîné un déficit de 3,4 % du PIB. Entre 2010 et 2019, l'année avec l'écart de déficit le plus élevé a été 2014, avec 2,0 % du PIB (figure II.9).⁸ En 2014, le grand écart entre le déficit budgétaire et le déficit prévu a été causé par une baisse des prix des matières premières, l'indice des prix des matières premières tous groupes confondus ayant chuté de 6,1 % par rapport à la moyenne annuelle de 2013 (CNUCED, 2015). La baisse des prix des matières premières a été généralisée, avec une chute de 9,9 % pour les matières premières agricoles, de 5,9 % pour les aliments, de 5,8 % pour les graines oléagineuses et les huiles végétales, et de 8,5 % pour les minéraux, minerais et métaux (CNUCED, 2015).

⁷ Voir www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/world-economic-outlook-databases#sort= pour cent40imfdate pour cent20décroissant.

⁸ L'analyse n'inclut pas la Libye et le Soudan du Sud, qui avaient des soldes prévus et réels exceptionnellement élevés au cours de la période examinée.



Figure II. 10 0
Aperçu des écarts de solde budgétaire par pays, 2010-2019
(Pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur diverses bases de données des Perspectives de l'économie mondiale (Fonds monétaire international).

Les écarts par rapport aux objectifs budgétaires prévus imposent souvent des risques aux économies à court et moyen terme et tendent à entraîner une déviation défavorable par rapport à la trajectoire de durabilité à long terme. Par exemple, les quatre pays ayant les écarts les plus élevés par rapport aux objectifs budgétaires prévus entre 2010 et 2019 étaient le Congo avec un écart de 10,5 % du PIB, le Ghana avec 3,4 %, l'Angola avec 2,9 %, et l'Algérie avec 2,5 % (figure II.10).

Ces quatre pays ont tous enregistré des écarts par rapport aux déficits prévus bien au-dessus de la moyenne africaine de 0,1 % du PIB. Deux de ces quatre pays, le Congo et le Ghana, figurent parmi les 68 pays listés dans l'analyse de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. En novembre 2023, ces deux pays se trouvent en situation de surendettement.

Une analyse approfondie de la situation du Ghana révèle que les écarts budgétaires croissants par rapport aux objectifs prévus ont été les plus importants entre 2012 et 2014, puis entre 2018 et 2020. L'augmentation de la période initiale entre 2012 et 2014 s'est produite malgré une hausse prévue des recettes provenant du début des exportations de pétrole en 2011. Néanmoins, au Ghana, les dépenses ont continué à croître en raison de l'augmentation de la masse salariale des services publics (Fonds monétaire international, 2015b). Pour régulariser les dépenses, le Ghana a émis 15 euro-obligations, totalisant 14 milliards de dollars, de 2013 à 2021 (Gouvernement du Ghana, 2023), engendrant ainsi une politique budgétaire accommodante qui a conduit à une augmentation de la dette, atteignant 92,3 % du PIB en 2022, contre 33,8 % en 2012.⁹ Par conséquent, le Ghana est actuellement en processus de restructuration de sa dette et travaille à un accord avec le Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. De plus, le pays fait partie d'un programme de facilité de crédit élargie du Fonds monétaire international d'une valeur de 3 milliards de dollars, qui a été approuvé en 2023 (voir encadré II.1).

⁹ Voir www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/world-economic-outlook-databases#sort=pourcent40imfdatepourcent20décroissant.



Encadré II. 1

Cycle de vie de la dette souveraine de la CNUCED : Aperçus du Ghana

Le cycle de vie de la dette souveraine de la CNUCED est un cadre conceptuel permettant d'analyser la dette en cinq étapes, à savoir la manière dont la dette est contractée, les instruments de dette et leur émission, la structure de gestion de la dette, la viabilité de la dette et les options de restructuration de la dette (voir tableau).

Ce cadre est utile pour examiner la dette souveraine. L'un des principaux objectifs de l'analyse de la dette souveraine avec cette approche est de diagnostiquer les défis à chaque étape du cycle et de déterminer les options politiques pour relever ces défis. Les étapes de ce cadre sont interdépendantes et les options politiques doivent être holistiques pour garantir des solutions efficaces en matière de gestion et de durabilité de la dette. Cette approche est appliquée dans l'analyse du cas du Ghana.

En juillet 2024, le Ghana était classé comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cette classification est basée sur la classification des revenus de la Banque mondiale, les pays à revenu intermédiaire inférieur se situant dans la tranche de revenu par habitant de 1 136 à 4 465 dollars. Les classifications utilisent le revenu national brut par habitant et sont calculées à l'aide de la méthode Atlas, aux valeurs actuelles. En 2023, le revenu national brut par habitant en valeurs actuelles était de 2 340 \$. En tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Ghana est exclu de la liste des pays éligibles aux prêts concessionnels du Fonds monétaire international via le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Il peut toutefois bénéficier de l'aide publique au développement, ainsi que de prêts concessionnels d'autres institutions multilatérales, telles que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

En tant que membre du Fonds monétaire international mais sans statut fiduciaire, le Ghana avait la possibilité de recourir au marché pour financer son déficit budgétaire, ce qu'il a fait entre 2013 et 2018. Entre 2013 et 2018, le marché des euro-obligations a été favorable aux pays d'Afrique comme le Ghana car, après la crise financière, les investisseurs recherchaient des rendements plus élevés. Cependant, la durée de la dette émise sur le marché au cours de cette période était courte, et les conditions n'étaient pas avantageuses : la structure de la dette de marché n'inclut généralement pas de périodes de grâce avant le début des remboursements, et le coût de la dette est souvent déterminé par les facteurs de risque indiqués dans la notation de crédit d'un pays.

Par exemple, en mars 2015, Moody's Investors Service a abaissé la note de crédit du pays de B2 à B3. La dégradation de la note est la conséquence de la détérioration des conditions macroéconomiques, malgré un accord avec le Fonds monétaire international pour l'accès à une facilité de crédit de 940 millions de dollars sur trois ans visant à rétablir la stabilité macroéconomique. Parmi les variables de détérioration mentionnées comme facteurs clés ayant conduit à la dégradation figuraient l'augmentation de l'inflation, le déficit budgétaire et le niveau de la dette par rapport au PIB. En outre, la monnaie ghanéenne s'était dépréciée de 30 % en mars 2015.

L'inflation annuelle moyenne s'est établie à 15,5 % en 2014, tandis que le déficit budgétaire s'élevait à 10,9 % en 2014, avec une dette par rapport au PIB passant de 60,3 % en 2013 à 72,2 % en 2014. En conséquence, la part de la dette concessionnelle dans la dette extérieure totale a diminué, passant de 15,9 % en 2013 à 15,1 % en 2018 (voir figure I). En outre, la période de grâce moyenne sur les nouveaux engagements de dette extérieure a diminué, passant de 6,4 ans en 2013 à 2,5 ans en 2018, tandis que le taux d'intérêt moyen sur ces nouveaux engagements a augmenté, passant de 1,9 % en 2013 à 3,1 % en 2018 (voir figure II). Il y a eu une augmentation de la période de grâce moyenne pour les nouveaux engagements de dette extérieure en 2018, en partie en raison d'une hausse de près de 100 % de la valeur des prêts des programmes multilatéraux, passant de 249,5 millions de dollars en 2017 à 479,1 millions de dollars en 2018.

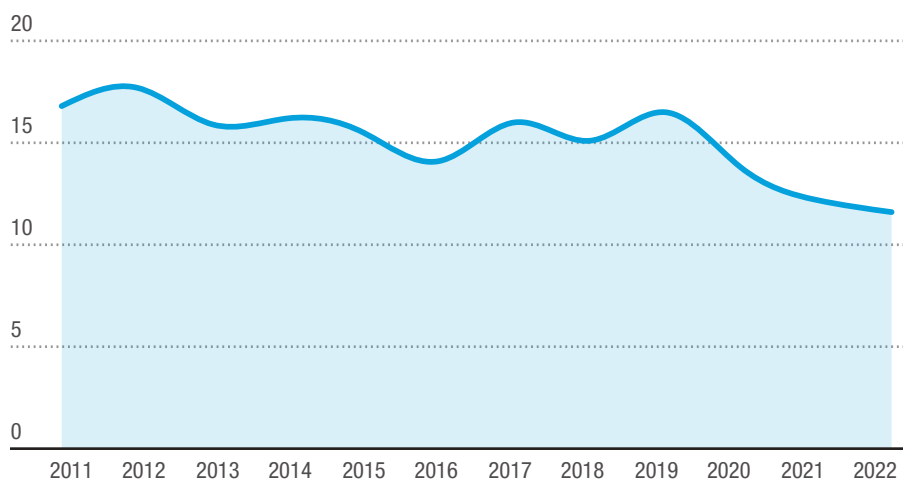


Cadre d'analyse du cycle de vie de la dette souveraine du Ghana

Étape du cycle de vie	Description
Accès au financement et aux marchés	Financement concessionnel et capital à long terme abordable Entre 2012 et 2018, les écarts budgétaires par rapport aux objectifs budgétaires ont représenté en moyenne 3,8 % du PIB. Le pays s'est alors tourné vers les marchés financiers pour accéder au financement.
Émission de dette	Accès accru aux marchés pour les pays en développement La période qui a suivi la crise financière a vu l'accès aux marchés des euro-obligations s'accroître pour les pays africains, les investisseurs recherchant des rendements élevés. En conséquence, entre 2013 et 2018, le Ghana a émis cinq euro-obligations d'un milliard de dollars chacune.
Gestion de la dette	Stratégies de gestion de la dette Les pays sont de plus en plus habilités à gérer leur dette, notamment grâce au Système de gestion et d'analyse de la dette de la CNUCED. À cet égard, le Ghana publie régulièrement des rapports sur sa stratégie de gestion de la dette via le site Web du ministère des Finances depuis 2013. En outre, des numéros trimestriels du Bulletin statistique de la dette publique sont publiés sur le site Web depuis 2017, ainsi que des plans annuels d'emprunt et de recouvrement depuis 2019.
Service de la dette, remboursement et résilience	Les effets des polycrises récentes ont entraîné des conditions macroéconomiques difficiles, avec des implications sur le remboursement de la dette extérieure. En raison de multiples chocs économiques imprévus entraînant un lourd fardeau au niveau du service de la dette, le Ghana a restructuré sa dette.
Résolution de la dette ou restructuration	Le Ghana réorganise sa dette En mars 2024, le Ghana avait restructuré avec succès sa dette intérieure et travaillait à la restructuration de sa dette extérieure.

Source : CNUCED, 2024h.

Figure I
Tendances de la dette concessionnelle, 2011-2022
(Pourcentage de la dette totale)



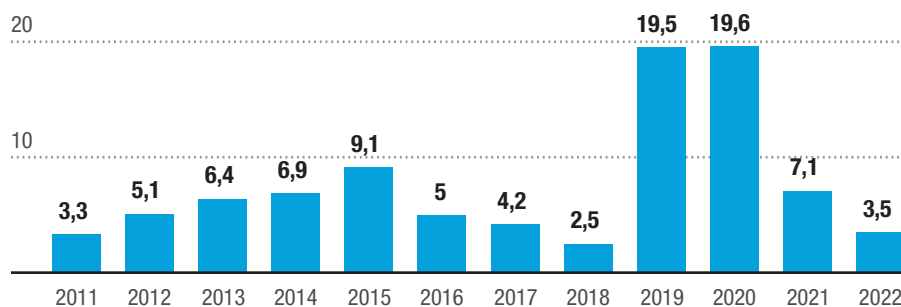
Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données des statistiques de la dette internationale (Banque mondiale).



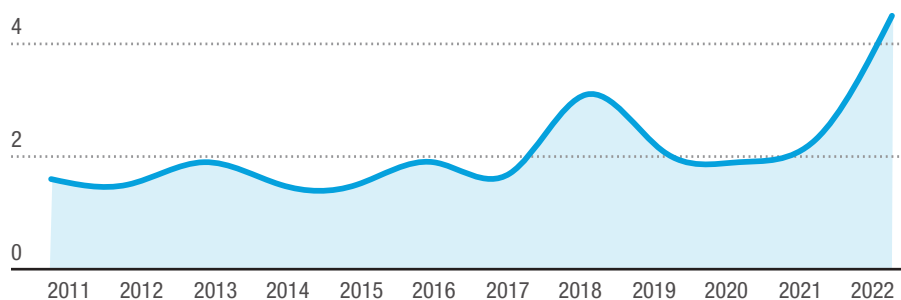
Figure II

Effets de la dette concessionnelle sur les conditions de la dette

(a) délai de grâce moyen pour les nouveaux engagements de dette extérieure



(b) intérêt moyen sur les nouveaux engagements de dette extérieure



Sources: Gouvernement du Ghana, 2019 ; Reuters, 2015 ; CNUCED, 2024h.

^a Voir <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.PCAP.CD>

Source : CNUCED, sur la base des données de la base de données Statistiques sur la dette internationale (Banque mondiale).



La hausse des prix exerce un effet modérateur sur toutes les économies en Afrique.

Une analyse comparant le PIB réel¹⁰ et l'inflation donne un aperçu de la manière dont un manque relatif de diversification pourrait affecter les économies qui ne sont pas à pleine capacité de production, comme les 54 économies d'Afrique.

Par conséquent, dans l'analyse de la troisième composante des risques macroéconomiques – l'inflation – la croissance réelle du PIB est utilisée, en tenant compte de deux aspects clés : la structure sous-jacente de l'économie par la nature des exportations et l'inflation (effet prix).

Économies dépendantes de l'exploitation minière et de l'énergie.

La production des économies exportatrices dépendantes des minéraux, des métaux et des carburants dépendra probablement des prix des matières premières et de la demande des autres pays (CNUCED, 2022b). Ainsi, une hausse des prix des minéraux, des métaux et des combustibles se traduit souvent par une augmentation de la croissance réelle du PIB, à mesure que la demande et les revenus des exportations de matières premières augmentent.

En conséquence, du point de vue de l'inflation et de l'emploi, une hausse des prix des matières premières est susceptible d'entraîner une baisse de l'inflation, car la demande accrue et l'augmentation des prix des matières premières renforcent le taux de change dans les pays exportateurs dépendants des minéraux, des métaux et des carburants, réduisant ainsi le coût des biens et services importés. Cette analyse repose sur l'hypothèse selon laquelle les exportateurs dépendants des minéraux, des métaux et des carburants ont des économies moins diversifiées et dépendent des importations pour la consommation.¹¹

Par exemple, l'examen de l'inflation annuelle moyenne (variation en pourcentage) pour les exportateurs dépendants des minéraux, des métaux et des carburants indique que les taux

de croissance réels du PIB reflètent l'inflation. Entre 2000 et 2007, lorsque l'inflation annuelle a diminué de 38,2 % à 3,9 %, le taux de croissance réel du PIB a atteint en moyenne 5,9 % au cours de la même période. Une augmentation de la capacité de production stimule la demande pour la monnaie du pays exportateur et réduit les prix des importations. Néanmoins, avec la baisse de la demande de minéraux, de métaux et de carburants due à la crise financière mondiale, la croissance réelle du PIB des exportateurs dépendants de ces ressources a chuté en moyenne de 4,9 % en 2008 à 2,9 % en 2009, entraînant une élévation des pressions inflationnistes à 16,8 % en 2008, puis un ralentissement à 8,3 % (figure II.11). Parmi les 28 pays répertoriés comme dépendants de l'exportation de minéraux, de métaux et de combustibles, huit¹² appartiennent à la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale ou à l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine, signifiant qu'ils ont des taux de change fixes liés à la monnaie de la France, à savoir l'euro.

Les économies qui appliquent un régime de taux de change fixe ont tendance à connaître une forte répercussion du taux de change, ce qui entraîne une inflation élevée (Ha et al., 2019), due aux chocs entraînant la baisse des prix des matières premières, parce que, à mesure que la valeur des exportations diminue, les importations deviennent plus chères. Les importations coûteuses sont dans certains cas aggravées par des restrictions imposées pour maintenir le taux de change (en fonction des réserves de devises), conduisant ainsi à une inflation due à une demande intérieure accrue de produits d'importation limités.

Pays dépendants de l'agriculture

Selon la base de données des Indicateurs de Développement dans le Monde de la Banque Mondiale, sur les 16 économies classées comme exportatrices dépendantes de produits agricoles, seules quatre¹³ avaient une valeur ajoutée agricole inférieure à 20 % du PIB en moyenne entre 2000 et 2023.

¹⁰ Dans cette analyse, le PIB réel – c'est-à-dire la croissance du PIB à prix constants – est utilisé. Le PIB réel est corrigé pour tenir compte de l'inflation.

¹¹ Cette hypothèse est importante car elle signifie que lorsqu'il y a un boom des prix des matières premières, les pressions inflationnistes sont atténuées en raison de l'effet sur la monnaie, c'est-à-dire la demande relative de la monnaie du pays exportateur par rapport à celle du pays importateur de minéraux, de métaux et de carburants.

¹² Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Niger.

¹³ Cap-Vert, Érythrée, Sénégal, Seychelles.

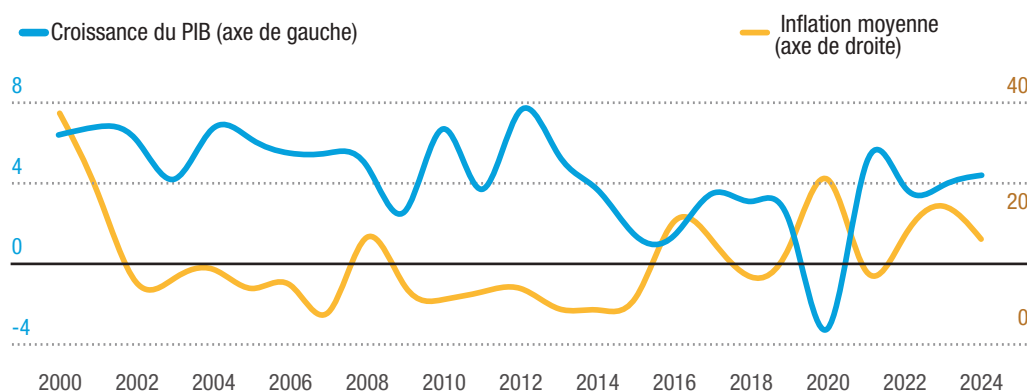




Figure II. 11

Croissance modérée du produit intérieur brut par l'inflation pour les exportateurs de minéraux, de métaux et de carburants

(Pourcentage)



Source : CNUCED, d'après les données de la base de données Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024 (Fonds monétaire international) ; CNUCED, 2023d.

Les économies dépendantes des exportations agricoles avec la plus forte valeur ajoutée agricole en pourcentage du PIB entre 2000 et 2023 étaient l'Éthiopie (39,2 %), la Guinée-Bissau (36,3 %), la République Centrafricaine (33,5 %), le Soudan (27,8 %) et Madagascar (27,4 %).

Les facteurs susceptibles d'impacter négativement la production dans les économies dépendantes des exportations agricoles sont les chocs externes, tels que les perturbations climatiques, et les chocs internes qui affectent l'offre de main-d'œuvre et les technologies de production agricole. Une réduction de la croissance de la production, c'est-à-dire une modération de la croissance du PIB, conduit souvent à une augmentation de l'inflation due à deux effets : premièrement, la demande intérieure de produits agricoles dépasse l'offre, ce qui provoque une hausse des prix ; deuxièmement, à mesure que les exportations de produits agricoles diminuent, les importations deviennent plus chères, c'est-à-dire que l'inflation survient par l'effet de répercussion du taux de change.

Les petites et moyennes entreprises opérant dans le secteur agricole, par exemple les entreprises de transformation agroalimentaire, seront négativement affectées par les chocs dans le secteur. Cela est particulièrement vrai

pour les chocs qui entraînent des pressions inflationnistes, surtout lorsque les PME n'ont pas de lien avec de plus grandes entreprises et manquent d'accès au financement qui leur permettrait de surmonter les obstacles potentiels (Banque Mondiale, 2018).

Ainsi, la variation annuelle moyenne de l'inflation d'une année sur l'autre pour les économies dépendantes des exportations de matières premières agricoles imite les taux de croissance réels du PIB et, dans certains cas, présente une réaction inflationniste retardée, c'est-à-dire que les années de forte inflation sont précédées d'une réduction antérieure des taux de croissance réels du PIB. Par exemple, une baisse de la croissance du PIB à 3,3 % en 2008, contre 6,3 % en 2007, en raison de chocs météorologiques dans certaines régions telles que l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (Haile et al., 2019), a entraîné une augmentation de l'inflation annuelle moyenne à 13,9 % en 2008, contre 6,6 % en 2007 (figure II.12). De même, les périodes de sécheresse dans diverses régions d'Afrique ¹⁴(Organisation internationale pour les migrations, 2023) ont fait chuter la croissance du PIB à 5,0 % en 2019, contre 5,2 % en 2018, entraînant une hausse de l'inflation à 15,1 % en 2020, bien qu'une partie de cette augmentation puisse être imputée aux effets de la pandémie.

¹⁴ Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Corne de l'Afrique.

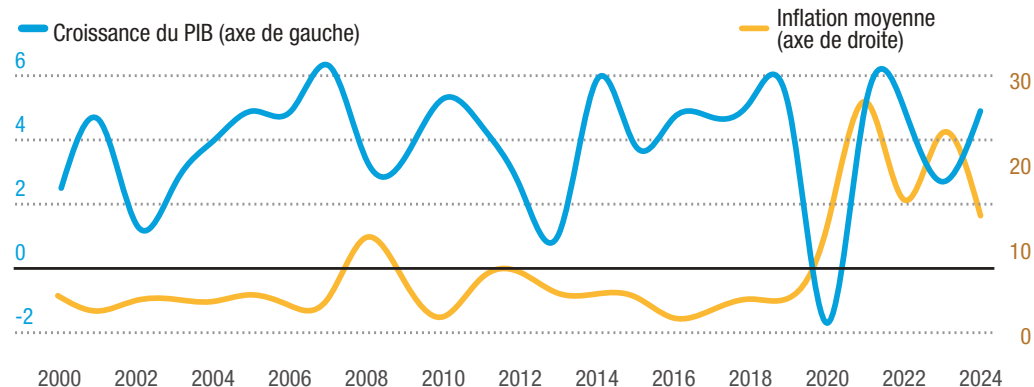




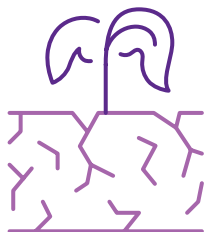
Figure II. 12

Impact des chocs mondiaux sur les prix et les économies des pays africains exportateurs dépendants de l'agriculture, 2000-2024

(Croissance du produit intérieur brut et variation en pourcentage de l'inflation)



Source : CNUCED, d'après les données de la base de données Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024 (Fonds monétaire international) ; CNUCED, 2023d.



Les sécheresses sont devenues un phénomène courant en Afrique, **se produisant tous les trois ans**, par rapport à tous les six ans avant 2015

Haile et al. (2019) notent que les sécheresses sont devenues un phénomène fréquent en Afrique, se produisant tous les trois ans, contre tous les six ans avant 2015. En Afrique de l'Est, les sécheresses ont eu des impacts néfastes sur les économies dépendantes des produits agricoles, comme en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. En plus des chocs climatiques, d'autres chocs économiques, tels que la pandémie de COVID-19, ont eu des effets négatifs sur la croissance économique et l'inflation. En raison de la pandémie, qui a affecté l'offre de main-d'œuvre et la productivité, la production a diminué de manière significative dans les économies où l'agriculture représente une part importante de la valeur ajoutée du PIB. Leur production a reculé de 1,7 % en 2020, contre un taux de croissance du PIB de 5,0 % en 2019, tandis que l'inflation annuelle moyenne a augmenté à 15,1 % pour les exportateurs de produits agricoles au cours de la même période (figure II.12).

Pays non dépendants des matières premières

Contrairement aux économies exportatrices dépendantes des minéraux, des métaux et des carburants, et aux économies exportatrices dépendantes des matières premières agricoles, les économies exportatrices non dépendantes des matières premières n'ont pas de relation distincte entre la croissance réelle du PIB et l'inflation.

Ce fut particulièrement le cas après 2008 (figure II.13). Cela n'est pas surprenant, puisque les économies non dépendantes des matières premières tendent à être les plus diversifiées en Afrique. La diversification des secteurs économiques offre donc des amortisseurs lorsque des chocs économiques affectent un secteur, puisque les autres secteurs peuvent générer des revenus d'exportation, tout en ayant moins d'impact sur la production nationale.

Bien que l'Afrique du Sud soit classée comme une économie exportatrice dépendante des métaux, minéraux et carburants, en 2022, le pays était la quatrième économie la plus diversifiée, avec un indice de diversification des exportations de la CNUCED de 0,6 (la Tunisie avait le score le plus élevé pour la diversification des exportations en Afrique). L'Afrique du Sud possède donc l'un des taux de change les plus stables en Afrique, ce qui modère l'inflation importée (voir encadré II.3).

Néanmoins, lors de chocs économiques généralisés comme la pandémie, une contraction de la production dans les économies non dépendantes des matières premières se traduit souvent par une forte inflation et une augmentation du chômage. Par exemple, en Égypte, l'inflation a suivi une tendance à la hausse entre 2007 et 2019, avec une moyenne de 12,8 % sur l'ensemble de la période. Une inflation élevée et croissante a débuté pendant la crise financière

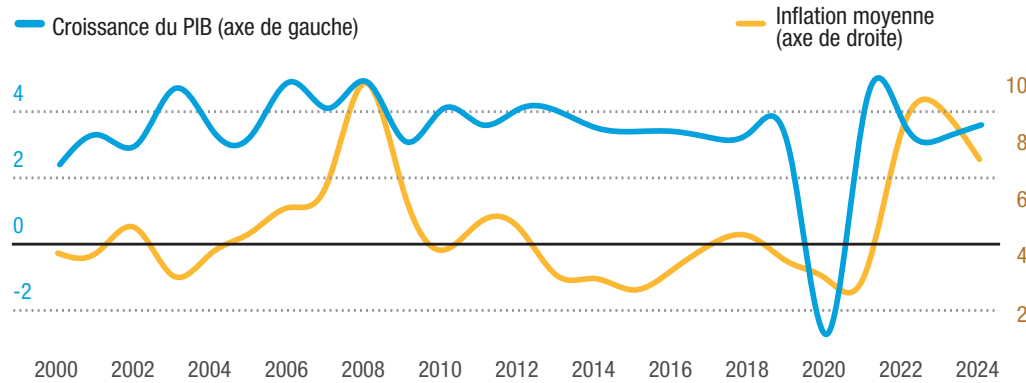




Figure II. 13

Effets des prix sur les économies exportatrices non axées sur les matières premières

(Croissance du produit intérieur brut et variation en pourcentage de l'inflation)



Sources: CNUCED, d'après les données de la base de données Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024 (Fonds monétaire international) ; CNUCED, 2023d.

mondiale et a persisté au-delà du début du Printemps arabe en décembre 2010. La crise politique a eu des répercussions négatives sur l'économie égyptienne, dont la croissance réelle du PIB a été en moyenne de 3,8 % entre 2012 et 2018. Néanmoins, les réformes macroéconomiques et structurelles menées en parallèle avec les réformes politiques ont permis à l'économie de résister à la pandémie. Le pays a enregistré un taux d'inflation annuel moyen relativement bas de 5,7 % et un taux de croissance du PIB correspondant de 3,6 % en 2020, contre une contraction moyenne du PIB de 2,7 % pour le groupe.

Pour les exportateurs dépendants des minéraux, des métaux et du carburant, une hausse des prix implique souvent une augmentation de la croissance réelle du PIB. Bien que cet effet soit contraire à l'attente qu'une hausse des prix ait des effets négatifs sur les économies non diversifiées, l'augmentation des prix des matières premières indique que la valeur ou la demande de ces matières a augmenté, entraînant ainsi une augmentation de la production.

Les exportateurs dépendants des produits agricoles subissent les effets de processus de production agricole qui reposent sur les précipitations, ce qui accroît leur vulnérabilité au changement climatique. Les effets d'une surchauffe ou d'une économie sous-

performante sont directement abordés dans l'Objectif 8 des Objectifs de Développement Durable (travail décent et croissance économique), car un environnement de forte inflation et une économie fonctionnant en deçà de sa capacité entraînent généralement des pertes d'emploi. Lorsque l'emploi et la croissance économique sont affectés négativement, la réalisation des Objectifs 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être) et 10 (réduction des inégalités) est sérieusement compromise.

Vulnérabilité économique en période de chocs mondiaux.

Les chocs externes ont un effet modérateur sur les économies africaines. Ils se manifestent de deux manières : par la structure de l'économie ou la macroéconomie, et par des effets de second ordre à travers les économies partenaires, comme par une réduction de la demande de biens provenant des économies africaines. Les chocs externes sont souvent les plus difficiles à prévoir et les réponses à ces chocs sont généralement réactionnaires plutôt qu'atténuantes.





Encadré II. 2

Taux de change : Le cas de l'Afrique du Sud

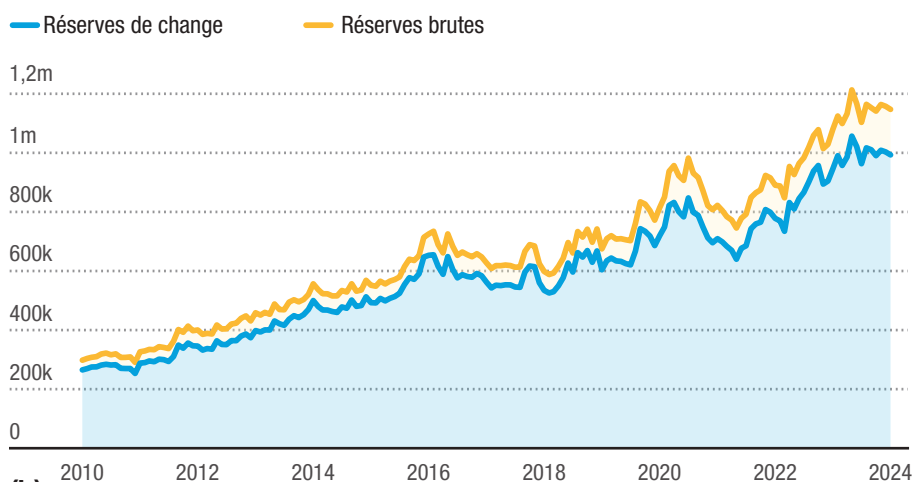
Entre janvier 2010 et mai 2024, la position de réserve de l'Afrique du Sud a augmenté en termes absolus de 289 %, passant de 298 016 millions de rands à 1 160 761 millions de rands. La position de réserve est principalement soutenue par les réserves de change, une petite part étant due aux réserves d'or.

Le taux de change du rand par rapport au dollar s'est déprécié de 147 % entre janvier 2010 et mai 2024. Les plus fortes dépréciations ont eu lieu en 2016 et 2020. En 2016, la dépréciation a été aggravée par une production inférieure aux prévisions dans les secteurs minier et manufacturier, en raison de la baisse des prix des matières premières et de la demande extérieure, ce qui a entraîné des exportations inférieures aux prévisions de minéraux et de métaux, tels que le charbon, l'or, le platine et le minerai de fer. En revanche, la dépréciation du rand face au dollar en 2020 a été causée par la pandémie, qui a affecté la production et donc les exportations de l'Afrique du Sud.

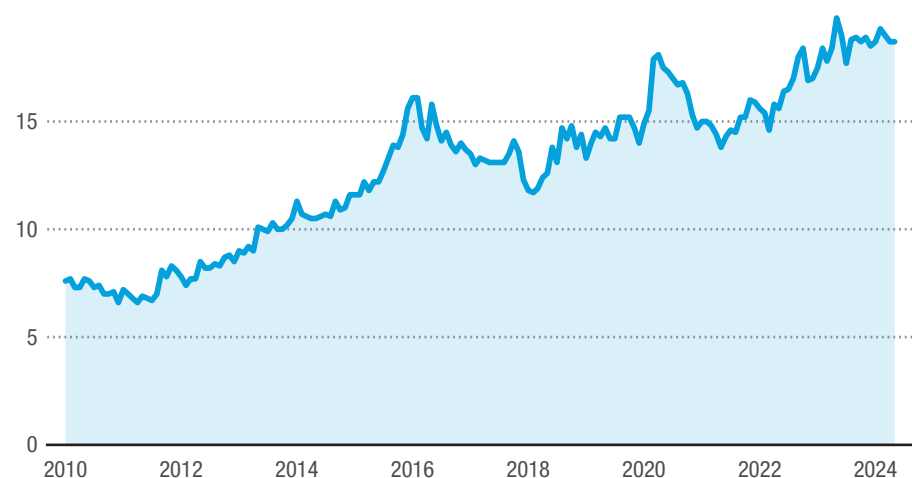


Afrique du Sud: Tendances concernant (a) la position de réserve (rand sud-africain, millions) et (b) le taux de change (rand sud-africain/USD)

(a)



(b)



Source : CNUCED, d'après les données de la Banque de réserve d'Afrique du Sud, 2020.



Les trois facteurs clés suivants définissent le contexte du taux de change du rand sud-africain :

- Le cadre de politique monétaire repose sur le ciblage de l'inflation, avec une fourchette de 3 à 6 % pour la hausse annuelle de l'inflation de l'indice des prix à la consommation.
- L'Afrique du Sud applique un régime de taux de change flottant.
- L'Afrique du Sud fait partie de la Zone Monétaire Commune, une zone qui inclut également Eswatini, le Lesotho et la Namibie.

Bien que l'Afrique du Sud soit membre de la Zone Monétaire Commune, le rand est accepté comme monnaie légale en Eswatini, au Lesotho et en Namibie, alors que l'inverse n'est pas vrai.

Source: CNUCED, basé sur la Banque de réserve d'Afrique du Sud, 2020.

Cette section examine comment les chocs externes se manifestent dans les économies africaines et comment ils les affectent. Les trois chocs abordés sont les suivants :

- Chocs des prix des matières premières, en mettant l'accent sur les prix des carburants.
- La pandémie de COVID-19, en se concentrant sur les exportateurs de services.
- Chocs liés à l'environnement, aux changements climatiques et aux conditions météorologiques, avec un accent sur les pays exportateurs dépendant des matières agricoles.

Chocs des prix des matières premières concernant les prix des carburants.

Comme dans l'analyse de l'inflation et de la croissance du PIB précédemment discutée, les exportateurs dépendants du carburant ont des économies relativement peu diversifiées, ce qui signifie qu'ils dépendent des importations pour leur consommation. De plus, cette dépendance aux importations pour la consommation a des répercussions sur l'inflation (CNUCED, 2024h).

Par exemple, comme l'indique la figure 28, la baisse des prix du carburant entre 2000 et 2001 a entraîné une baisse correspondante de la croissance du PIB des pays exportateurs de carburant en Afrique, de 14,0 % en 2000 à 7,4 % en 2002. En conséquence, la pression inflationniste due à l'inflation

importée s'est intensifiée dans ces pays, en raison de la baisse des prix à l'exportation alors que les prix à l'importation restaient stables ou augmentaient. En revanche, une hausse de l'indice des prix du carburant de 145,6 en 2009 à 167,6 en 2010 a entraîné une augmentation du PIB de 2,5 points de pourcentage, passant de 3,0 % en 2009 à 5,5 % en 2010, indiquant une croissance de la capacité de production impulsée par la hausse des prix. La baisse des prix du carburant entre 2014, avec l'indice des prix du carburant passant de 198,8 en 2013 à 122,1 en 2014 et 71,1 en 2015, a vu une diminution correspondante de la croissance du PIB des pays exportateurs de carburant en Afrique, de 3,7 % en 2013 à 2,3 % en 2014 et à 1,0 % en 2015. Comme durant la période 2000-2002, la répercussion de l'inflation importée a conduit à une augmentation de l'inflation dans les pays exportateurs de carburant.

Selon les données de la base Comtrade des Nations Unies, les économies africaines exportatrices de carburant ont tendance à exporter du pétrole brut tout en réimportant du carburant raffiné pour les besoins nationaux. Les prix des carburants ont donc deux implications majeures pour les économies exportatrices de carburant.

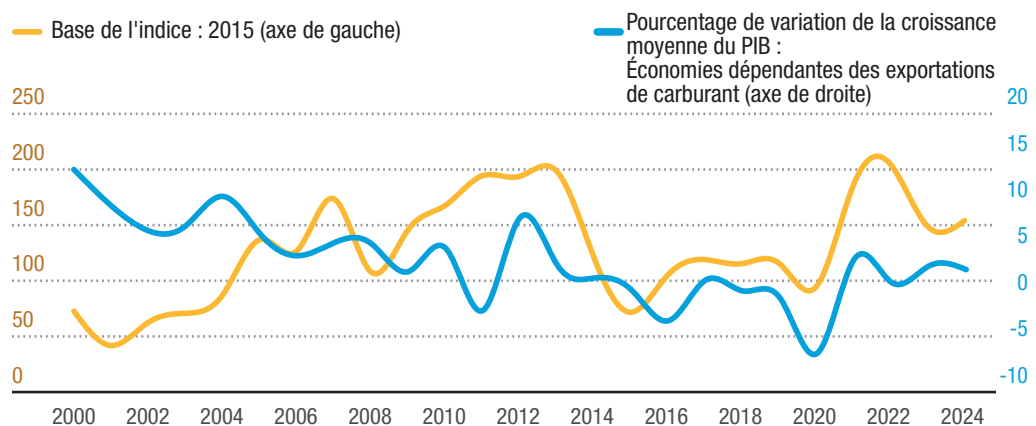
Premièrement, indépendamment de la structure économique, elles tendent à être peu diversifiées ; de plus, la structure du secteur des carburants est peu diversifiée. Le secteur repose donc principalement sur la production de pétrole brut sans monter plus haut dans la chaîne de valeur pour raffiner le carburant destiné à l'exportation (CNUCED, 2023f).





Figure II. 14

Mouvement parallèle entre les prix du carburant et la croissance du produit intérieur brut pour les exportateurs dépendants du carburant, 2000-2024



Source : CNUCED, d'après les données de la base de données UNCTADstat et de la base de données Perspectives de l'économie mondiale (Fonds monétaire international).

Note : Base de l'indice : 2015 (prise à la fin de chaque année civile).

Peut-être que le risque le plus significatif pour les économies africaines entre 2000 et 2023 était la pandémie de COVID-19

La production de pétrole brut dépend largement de biens d'équipement ainsi que d'une main-d'œuvre hautement spécialisée ou peu qualifiée. Cela signifie que le secteur des carburants n'absorbe pas nécessairement beaucoup de main-d'œuvre moyennement qualifiée, puisque les ressources ont tendance à être réorientées du secteur tradable, plus productif, vers le secteur non tradable au service de l'industrie des carburants (Fonds monétaire international, 2012). Par exemple, bien que la capacité de raffinage de carburant des économies africaines soit d'environ 1,3 million de barils par jour, seulement 30 % de cette capacité était opérationnelle en 2022 (Reuters, 2022). En 2023, la raffinerie de pétrole Dangote au Nigéria a commencé à fonctionner, avec une capacité de 650 000 barils par jour. Depuis lors, en tant que pays ayant la plus grande capacité de production de carburant, le Nigéria produit plus de 1,3 million de barils de pétrole par jour. Si la capacité actuelle de raffinage en Afrique était entièrement opérationnelle, y compris celle de la raffinerie de pétrole Dangote, elle ne pourrait gérer qu'environ une fois et demie de l'équivalent de la capacité de production de carburant du pays. Par conséquent, la nature peu diversifiée des économies des exportateurs de carburants entraîne non seulement des risques structurels pour l'économie lorsque les prix des carburants fluctuent, affectant la production, mais également pour les travailleurs peu qualifiés et vulnérables.

Deuxièmement, les exportateurs de carburant font face à des risques significatifs pour la stabilité macroéconomique. Le Congo est un exemple des défis liés à la dépendance aux exportations de carburant en lien avec le prix des carburants. Tandis que la soutenabilité de la dette nationale et les pressions inflationnistes apparaissent comme des manifestations évidentes des risques pour la stabilité macroéconomique, d'autres effets, comme les dépenses du secteur social en éducation, santé et protection sociale, ne sont pas toujours immédiatement évidents. Néanmoins, les impacts sur les dépenses du secteur social ont des conséquences importantes et des effets intertemporels. Par exemple, des faibles niveaux actuels de dépenses consacrées à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale ont des implications sur les vulnérabilités du travail et les conditions socioéconomiques futures.

Pandémie de COVID-19: Les exportateurs de services ont trouvé des opportunités dans la crise.

Le risque le plus énorme pour les économies africaines entre 2000 et 2023 était peut-être la pandémie de COVID-19. Cette pandémie sanitaire a eu d'énormes répercussions économiques sur l'ensemble des économies mondiales. Néanmoins, les impacts ont varié d'un pays à l'autre, certains étant bien plus touchés que d'autres.



En raison de la nature de la pandémie, ses effets ont eu des répercussions importantes sur les secteurs nécessitant un contact, entraînant de graves conséquences sur les secteurs des services. Par exemple, pour limiter la propagation du virus, le secteur de la restauration et de l'hébergement a dû imposer des restrictions sur le nombre de personnes autorisées à fréquenter leurs établissements.

En mars 2024, les statistiques sur le commerce des services de 2005 à 2022 sont disponibles pour 33 pays africains. Les cinq premiers exportateurs de services en termes absolus entre 2019 et 2021, en moyenne, étaient les suivants : Égypte (20,6 milliards de dollars), Maroc (16,2 milliards de dollars), Afrique du Sud (11,2 milliards de dollars), Ghana (8,9 milliards de dollars) et Éthiopie (4,9 milliards de dollars). D'autres pays dont les exportations de services dépassaient 1 milliard de dollars étaient le Kenya, le Nigéria, la Tunisie, la République-Unie de Tanzanie et l'Algérie (figure II.15).

La pandémie a entraîné une baisse de la croissance du PIB dans plusieurs pays africains. Par exemple, parmi les 10 pays ayant enregistré les exportations moyennes

de services les plus élevées entre 2019 et 2021, six ont subi des impacts négatifs, à savoir l'Algérie, le Kenya, le Maroc, le Nigéria, l'Afrique du Sud et la Tunisie. De plus, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont connu une contraction de leur production de plus de 6 %. Bien que l'effet de la pandémie sur le commerce des services ait largement contribué à la contraction de la production, en particulier dans les pays avec un secteur touristique important comme la Tunisie, dans certains pays, la baisse de la production pourrait être attribuée à d'autres facteurs durant la pandémie. En Afrique du Sud, par exemple, la croissance de la production affichait déjà une tendance à la baisse avant la pandémie.

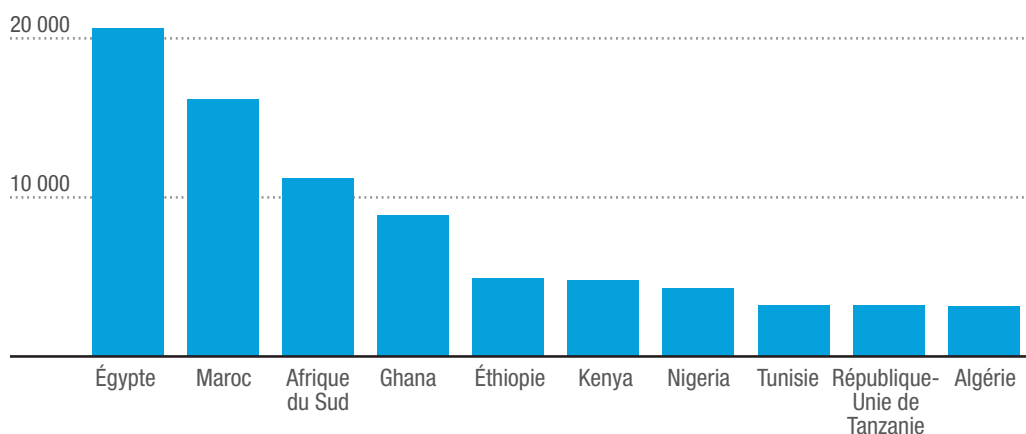
Cependant, il existe quelques cas exemplaires, tels que l'Égypte et l'Éthiopie (voir encadré II.3). L'Égypte, première en exportation de services entre 2019 et 2021, a enregistré une croissance réelle du PIB de 3,4 % en 2020. La même année, l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie ont également enregistré une croissance du PIB de 6,1 % et 4,8 %, respectivement.



Figure II. 15

Les exportateurs de services ont été négativement touchés pendant la pandémie : Moyenne 2019-2021

(Millions de dollars)



Source : CNUCED, basé sur les données de la base de données UNCTADstat.



En Égypte, les réformes macroéconomiques et structurelles en cours ont permis de positionner l'économie pour mieux atténuer les chocs de la pandémie. Parmi les mesures prises figurait l'annonce d'un plan de relance budgétaire supérieur à 6 milliards de dollars, afin de réduire les effets de la pandémie grâce à un soutien ciblé, tel qu'une augmentation des pensions et des dépenses de protection sociale pour les populations vulnérables ayant perdu des revenus durant la pandémie (Fonds monétaire international, sd-b.). De plus, la politique monétaire a renforcé les actions budgétaires en réduisant le taux de la banque centrale et en appliquant des opérations d'open market avec des garanties pour les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la fabrication.

Cependant, l'Égypte et l'Éthiopie font figure d'exceptions concernant l'impact de la pandémie. L'Égypte offre un exemple pertinent

de la manière dont de bonnes politiques peuvent renforcer la résilience face aux risques. L'Éthiopie propose un récit alternatif sur la manière dont des opportunités peuvent émerger des crises, pour de nombreuses économies. Quoi qu'il en soit, la pandémie a érodé les gains positifs que la plupart des pays d'Afrique ont mis deux décennies à construire. Ainsi, des risques inattendus provenant, par exemple, du secteur social comme la pandémie, peuvent avoir des impacts considérables sur les économies. Quatre ans après la pandémie, ses effets de grande envergure, tels que la perte de temps scolaire sur le capital humain futur, n'ont pas encore été pleinement évalués.

Impacts environnementaux

L'article 1 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit



Encadré II. 3

Éthiopie : Une opportunité dans la crise

L'économie de l'Éthiopie est classée comme dépendante des produits agricoles pour les exportations de marchandises. C'est l'une des rares économies à avoir fait preuve d'agilité et de flexibilité durant la pandémie, ce qui s'est traduit par des gains de production grâce aux exportations de services. Entre 2019 et 2021, le secteur du transport a représenté 70 % du total des échanges de services du pays. Cependant, la valeur totale du transport dans le commerce des services a diminué, passant de 3,5 milliards de dollars en 2019 à 2,7 milliards de dollars en 2020 en raison de la pandémie. Toutefois, les revenus du transport ont augmenté en 2021 pour atteindre 4 milliards de dollars, selon les données de la base de données UNCTADstat.

Le principal contributeur au commerce des services de transport en Éthiopie est Ethiopian Airlines. En 2020, la compagnie aérienne exploitait 116 lignes internationales et 23 lignes nationales. Cependant, au début de la pandémie, le transporteur a annoncé l'annulation de vols sur 80 lignes. En juillet 2020, le transporteur avait repris ses opérations sur 40 lignes. Bien que la compagnie aérienne ait perdu des revenus liés au transport de passagers, elle a réagi à la crise en convertissant certains avions de passagers en avions de fret.

La page de réponse au COVID-19 d'Ethiopian Airlines indique que la compagnie aérienne a étendu sa portée mondiale de fret à 74 destinations et, en mars 2020, a transporté 45 848 tonnes de fret, incluant des produits pharmaceutiques, des fournitures médicales et des produits de soins de santé, vers différentes destinations. En conséquence, les recettes provenant du commerce des services ont formé un amortisseur pour la perte de revenus du commerce de marchandises durant la pandémie, atténuant ainsi les chocs économiques subis par le pays.

En outre, l'Éthiopie fut l'un des rares pays à ne pas avoir fermé ses frontières pour atténuer la pandémie.

Source : CNUCED, basé sur le Fonds monétaire international, n.d-b.



le changement climatique de la manière suivante : « un changement climatique attribué directement ou indirectement à l'activité humaine qui modifie la composition de l'atmosphère mondiale et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes comparables. »

Deux éléments clés de la définition conceptuelle du changement climatique sont l'action humaine et l'altération de l'atmosphère mondiale. La fréquence et l'intensité du changement climatique au fil du temps sont probablement indicatrices de l'altération de l'atmosphère mondiale, observée en plus de la variabilité climatique sur des périodes similaires dans le passé.

En Afrique de l'Est, Wainwright et al. (2019) ont observé que la longue saison des pluies de mars-avril-mai raccourcit depuis 1985, compliquant l'utilisation des projections climatiques dans ce qui est appelé le paradoxe climatique de l'Afrique de l'Est. En général, la fréquence et l'intensité des

saisons de sécheresse et d'inondations ont augmenté. Entre 2020 et 2022, la région englobant l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique aurait connu cinq saisons de pluies insuffisantes, ayant de graves conséquences sur les moyens de subsistance (Organisation internationale pour les migrations, 2023), surpassant les sécheresses précédentes de 2010-2011 et 2016-2017. L'Organisation internationale pour les migrations (2023) a estimé qu'en octobre 2023, au moins 23 millions de personnes étaient affectées par l'insécurité alimentaire dans la région. Parmi les neuf pays de la région, six (l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan et l'Ouganda) sont des exportateurs dépendants des produits agricoles. Deux de ces six pays, l'Éthiopie et la Somalie, ont déclaré que la valeur ajoutée agricole représentait plus de 45 % de leur PIB en moyenne entre 1973 et 2022. Ainsi, les périodes de chocs météorologiques ont des effets négatifs sur la croissance économique, comme illustré par la figure II.16.

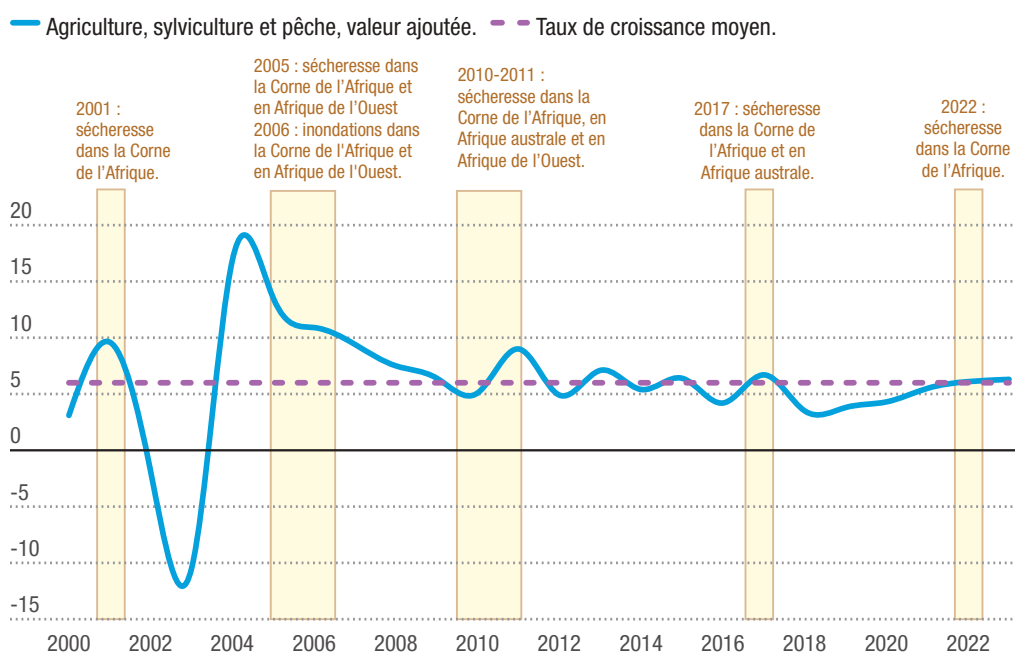


En général, les saisons de sécheresse et d'inondation **ont augmenté en fréquence et en intensité.**

Figure II. 16

Éthiopie : Effets des chocs climatiques sur un exportateur de produits agricoles.

(Variation en pourcentage)



Source : CNUCED, sur la base des données de la base de données Perspectives de l'économie mondiale (Fonds monétaire international) et du Réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine.

Les effets du changement climatique posent des défis particuliers pour les économies d'exportation dépendantes des produits agricoles, car les variations climatiques, notamment pendant les saisons de plantation, affectent directement la production agricole. Néanmoins, le changement climatique a un double impact qui amplifie son effet sur les économies d'exportation dépendantes des produits agricoles via l'effet sur le travail. Par exemple, ces dernières années, les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont subi les effets des événements environnementaux et du changement climatique, avec des résultats variables incluant un impact sur la sécurité alimentaire et les migrations de masse (Organisation internationale pour les migrations, 2023). En conséquence, les inondations et les sécheresses n'affectent pas seulement la production agricole, mais entraînent aussi des migrations, rendant rare la main-d'œuvre nécessaire à l'agriculture.

Conclusion

Entre 2002 et 2023, les économies africaines ont subi des perturbations ayant des effets négatifs sur la croissance économique et le développement durable, malgré la perception que l'Afrique, avec ses performances économiques supérieures à la moyenne, était une région attractive pour le commerce et les investissements. Les risques liés au commerce et aux investissements peuvent provenir de risques internes ou externes, comme examiné dans ce chapitre.

Le chapitre examine plus précisément les risques internes au commerce et aux investissements qui résultent soit d'écarts par rapport aux objectifs de politique macroéconomique, soit de structures économiques déséquilibrées ou non diversifiées.

Étant donné que la politique macroéconomique est essentielle pour stabiliser une économie, les écarts par rapport aux objectifs de politique macroéconomique, tels que ceux budgétaires ou monétaires, peuvent causer des variables macroéconomiques intertemporelles insoutenables, entraînant pour les pays africains une exposition accrue aux risques. Par exemple, dévier des objectifs d'équilibre budgétaire pourrait entraîner un endettement insoutenable, augmentant les risques d'exposition et affectant directement les investissements dans les économies africaines, soit par des primes plus élevées, soit en rendant ces économies moins attractives pour l'investissement. De même, tout écart par rapport aux objectifs prévus de politique monétaire pourrait avoir des répercussions négatives sur les prix.

En outre, l'analyse montre que les économies africaines sont relativement peu diversifiées, s'appuyant excessivement sur la production et l'exportation de matières premières. Le manque de diversification rend les économies africaines vulnérables aux chocs internes et externes, ayant des implications directes pour le commerce et l'investissement en Afrique. Par exemple, les chocs de prix sur les économies dépendantes des exportations de minéraux, de métaux et de combustibles entraînent souvent des effets cycliques qui peuvent accentuer les vulnérabilités économiques.

Enfin, les chocs externes provenant de la polycrise mondiale amplifient les effets des risques macroéconomiques et structurels, menant souvent à des vulnérabilités accrues, diminuant ainsi les perspectives d'investissement et de commerce sur le continent.



**Rapport sur le développement
économique en Afrique 2024**

Chapitre III

**Optimiser
la résilience
commerciale et
les avantages du
marché régional
en Afrique**



**United
Nations**



Introduction

Les pays économiquement vulnérables tombent souvent dans un piège d'instabilité lorsqu'ils sont frappés par des chocs endogènes, ce qui affaiblit encore leurs capacités productives et commerciales et limite leurs perspectives de développement équitable et durable. Cependant, les possibilités d'économies d'échelle et d'expansion commerciale offertes par l'agglomération des marchés intérieurs au sein d'un bloc commercial régional pourraient inciter les pays économiquement vulnérables à établir des liens plus étroits avec les pays voisins et à jeter des bases solides pour un commerce transfrontalier dynamique et des opportunités de retombées de croissance. Les recherches de la CNUCED montrent que le commerce dans le cadre des accords commerciaux a été plus résilient face aux chocs de la chaîne d'approvisionnement mondiale tels que la pandémie de COVID-19 (Nicita et Saygılı, 2021), créant un besoin de renforcer les liens Sud-Sud (Grynspan, 2022 ; CNUCED, 2022c). Dans un marché mondial où les économies sont étroitement connectées, les risques et les opportunités d'un pays peuvent facilement franchir les frontières de ses voisins (Borin et Mancini, 2019). Collier (2007) a estimé que pour chaque augmentation d'un point de pourcentage de croissance d'un pays voisin, un pays enclavé pourrait bénéficier d'une croissance de 0,2 à 0,7 %. Ces retombées de croissance dépendent toutefois de l'infrastructure et des politiques en place au sein d'un bloc commercial régional.

Comme l'a noté la CNUCED (2022c), la mise en place d'infrastructures physiques à orientation régionale est un élément indispensable pour renforcer la résilience. Avoir des infrastructures adéquates pour faciliter la circulation transfrontalière des biens et des services représente un défi majeur pour de nombreux pays et marchés régionaux en Afrique. Comme mentionné au chapitre I, la connectivité figure parmi les deux principaux domaines dans lesquels les pays africains sont très vulnérables dans le contexte de la polycrise. Cependant, des efforts nationaux et régionaux sont en cours pour combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités commerciales. En éliminant les obstacles au commerce et à l'investissement,

la Zone de libre-échange continentale africaine devrait favoriser le transfert transnational de technologies et de compétences et élargir la diffusion des connaissances à travers l'Afrique. Cela facilitera à son tour la production transfrontalière, car les entreprises pourront se diversifier davantage dans des composants spécifiques de la chaîne de valeur selon leurs capacités et la disponibilité d'infrastructures économiques adéquates. Les économies plus diversifiées sont également moins vulnérables aux chocs externes (CNUCED, 2021a).

Bien que les avantages d'une participation efficace aux chaînes de valeur régionales et mondiales aient été largement discutés (Ignatenko et al., 2019 ; Taglioni et Winkler, 2016), peu d'efforts ont été faits pour mettre en lumière les risques potentiels auxquels les entreprises et les investisseurs doivent se préparer lorsqu'ils souhaitent entrer dans les chaînes de valeur, ainsi que les exigences pour leur survie dans ces chaînes.

Dans le contexte de l'intégration régionale en Afrique, ce chapitre analysera les opportunités pour une participation réussie aux chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales et discutera des risques potentiels. La première partie de ce chapitre offre un aperçu des changements structurels dans le commerce intra-africain en valeur ajoutée depuis 2012. Elle met l'accent sur les rôles relatifs et l'importance des pays africains dans le réseau commercial en valeur ajoutée afin de fournir des informations précieuses sur les risques et opportunités potentiels pouvant être exploités pour renforcer la résilience commerciale. La deuxième partie du chapitre évalue le rôle des infrastructures et des politiques commerciales dans la réduction des risques potentiels liés aux chaînes de valeur mondiales, et examine les progrès réalisés dans l'amélioration des infrastructures régionales.

La fourniture d'infrastructures physiques régionales est un **élément indispensable pour renforcer la résilience.**



Réseaux commerciaux régionaux à valeur ajoutée : Un moyen de réduire les risques potentiels liés aux chocs mondiaux

L'Afrique dans les réseaux commerciaux à valeur ajoutée

Selon les données de la base de données UNCTADstat, la croissance remarquable des exportations brutes de la plupart des pays africains ne reflète pas une compétitivité accrue ni une capacité à s'intégrer aux marchés mondiaux. Dans le réseau de production mondial actuel, on observe une augmentation de l'utilisation d'intrants intermédiaires étrangers dans le processus de production, représentant environ les deux tiers du commerce mondial (CNUCED, 2022b), ainsi qu'une part croissante de producteurs nationaux qui sortent des limites de leurs marchés intérieurs et vendent une part substantielle de leurs intrants intermédiaires sur les marchés internationaux. À cet égard, une participation efficace aux chaînes de valeur mondiales offre aux économies nationales de meilleures possibilités d'améliorer leur productivité globale et leur compétitivité sur les marchés d'exportation grâce à un meilleur accès à des intrants compétitifs, aux compétences et au transfert de technologies. Globalement, la nature et le niveau d'engagement déterminent la mesure dans laquelle les pays peuvent exploiter les avantages des chaînes de valeur mondiales. Alors que l'intégration en avant permet aux pays en développement de s'insérer dans ces réseaux mondiaux, l'importance de leur participation à l'intégration en arrière est cruciale pour libérer leur potentiel de transformation et d'ajout de valeur aux biens et services qu'ils produisent et fournissent. En tant que fournisseurs de matières premières ou de produits semi-transformés, la plupart des pays africains ont des niveaux d'intégration en arrière très faibles. Cela implique une internalisation minimale de technologies avancées et d'autres intrants compétitifs dans leur processus de production, car ceux-ci ne sont généralement pas facilement accessibles dans leurs économies nationales (Das et Hussain, 2017 ; CNUCED, 2021b). De plus, cela limite les bénéfices liés à l'industrialisation et au développement

du continent (CNUCED, 2022b).

Les réseaux mondiaux de production et d'approvisionnement peuvent potentiellement accroître la vulnérabilité des économies nationales aux chocs externes (Amador et al., 2018 ; McKinsey, 2020 ; OCDE, 2020 ; Seric et Tong, 2019). Du fait des liens intrinsèques de production et d'approvisionnement, qui forment l'épine dorsale des chaînes de valeur mondiales, les importations de biens et de services intermédiaires d'un pays, et par conséquent sa production, sont sensibles aux chocs de ses partenaires, y compris les partenaires commerciaux indirects. Sans remettre en cause la pertinence de tous les acteurs de la chaîne de valeur, Amador et al. (2018), Carvalho (2014) et Serrano et al. (2007) suggèrent que l'ampleur de la vulnérabilité globale aux chocs spécifiques des pays d'ancrage de la chaîne de valeur détermine la fragilité ou la résilience de la chaîne ou du réseau. De même, Korniyenko et al. (2017) montrent que l'ampleur de la vulnérabilité aux chocs externes dépend également des biens échangés. Ainsi, pour les biens nécessitant des canaux de traitement spécialisés, qui peuvent être difficiles à remplacer, la défaillance d'un seul fournisseur dans le réseau pourrait affecter l'ensemble de la chaîne de valeur et d'approvisionnement, avec des implications majeures pour les coûts globaux lors du choix de fournisseurs alternatifs ou l'arrêt de la production (Koenig et Antràs, 2023). Chaque maillon du réseau commercial dépend du suivant pour la production et la fourniture d'intrants intermédiaires et de produits finis, ce qui suggère que les liens directs et indirects agissent comme des canaux de transmission des chocs du pays source vers le reste du réseau. Ces impacts sont également expliqués par les chocs mondiaux et régionaux récents, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Cela montre que les chocs sociaux et économiques et leurs impacts négatifs sur une partie de la chaîne de valeur sont susceptibles de se répercuter sur l'ensemble du réseau commercial et de production, dictant ainsi les revenus globaux, en raison des liens d'offre mondiaux (CNUCED, 2020 ; CNUCED, 2023a). La CNUCED (2023a) souligne une plus grande vulnérabilité aux chocs dans la chaîne d'approvisionnement avec une forte concentration de marchés et de sources d'intrants.

La vulnérabilité globale des pays d'ancrage des chaînes de valeur à des chocs spécifiques détermine la fragilité ou la force de la chaîne ou du réseau



Si certains chocs peuvent affecter universellement les chaînes d'approvisionnement, les sources d'exposition et les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement varient généralement en fonction du degré de fragmentation, de la longueur de la chaîne d'approvisionnement et de la répartition géographique des réseaux de production (CNUCED, 2020). Ainsi, en fonction de son empreinte géographique, une chaîne d'approvisionnement peut être vulnérable aux chocs liés au changement climatique, mais pas nécessairement aux chocs émanant des tensions géopolitiques. De plus, les risques potentiels menaçant la durabilité de tout ou partie du réseau peuvent être contenus ou atténués quand de nombreux pays participent plus efficacement à la production et à la fourniture de biens et services, tant au cœur qu'à la périphérie du réseau. Lorsque le noyau du réseau est composé de seulement quelques pays, il devient très vulnérable aux chocs provenant de ces pays. Ce fut le cas de la crise financière mondiale de 2008–2009 qui a émané du marché hypothécaire américain, mais s'est rapidement propagée à l'ensemble du système financier, affectant les marchés financiers d'autres pays développés (CNUCED, 2009). La récession économique qui a suivi, due au resserrement du crédit et à la baisse de la demande privée, a affecté les économies mondiales en raison de la position centrale des États-Unis et d'autres pays développés dans le réseau commercial mondial (CNUCED, 2021a). Bien que les États-Unis soient un pays à faible risque relatif dans l'ensemble de la chaîne, et ne devraient donc pas présenter de risque potentiel pour le réseau commercial, toute instabilité ou incertitude provenant de son marché intérieur ou affectant son commerce peut facilement se transmettre ou se propager à toute la structure du réseau commercial mondial en raison de sa position de hub dans le réseau (Ge et Wang, 2024).

Comprendre les risques et opportunités potentiels associés aux chaînes de valeur est important pour guider les investissements vers la création de chaînes plus résilientes. Les principaux risques associés à la plupart des réseaux d'échange de valeur ajoutée ont trait à l'insuffisance des infrastructures, ce qui accroît l'impact négatif de la distance

géographique entre les marchés et diminue la productivité des entreprises, car cela limite l'internalisation des intrants intermédiaires à haute intensité technologique. Parmi les autres risques courants figurent la stabilité politique et la gouvernance. Les opportunités intéressantes incluent la diffusion des connaissances et des compétences, ainsi qu'un meilleur accès à une plus grande variété d'intrants à moindre coût.

L'analyse du réseau des liens bilatéraux à valeur ajoutée entre les pays offre un bon cadre pour évaluer les risques et vulnérabilités potentiels des différents segments du marché africain (Crowe et Rawdanowicz, 2023 ; Jackson, 2014). Cependant, les dynamiques du réseau commercial mondial évoluent, et les pays autrefois à la périphérie du réseau commercial, comme la Chine, se déplacent de plus en plus vers le centre, créant ainsi des relations commerciales à plus forte valeur ajoutée entre un ensemble diversifié de pays à faible risque situés à la périphérie centrale (Ge et Wang, 2024). Ce changement de position de la Chine dans le réseau d'approvisionnement mondial facilite l'émergence du Bangladesh, du Cambodge, de l'Inde, du Pakistan et du Vietnam en tant que nœuds importants, en partie grâce à leurs liens commerciaux avec la Chine (CNUCED, 2023g). Ainsi, l'évolution du réseau au fil du temps est également essentielle pour mettre en lumière les changements dans l'intégration, notamment dans le cadre de l'intégration économique régionale et du développement des chaînes de valeur régionales.

Ce chapitre utilise la base de données de la chaîne de valeur mondiale CNUCED-Eora de 2012 et 2022¹ pour analyser les caractéristiques et la composition du réseau de commerce à valeur ajoutée en Afrique. Bien que la base de données Eora soit l'ensemble de données le plus complet sur le commerce à valeur ajoutée pour les 54 pays africains, ses tableaux d'entrée-sortie multirégionaux sont dans une certaine mesure modélisés quand les tableaux nationaux d'entrée-sortie ou d'offre-utilisation ne sont pas disponibles, ce qui est le cas pour la plupart des pays africains (Casella et al., 2019). (Voir l'encadré III.1 pour la description des principales mesures de l'analyse du réseau commercial.)

Les principaux risques associés à la plupart des réseaux d'échanges de valeur ajoutée sont liés à l'inadéquation des infrastructures

¹ Le choix de la période vise à mettre en évidence les tendances les plus récentes, en informant sur l'état actuel du commerce dans le paysage de la valeur ajoutée en Afrique.

La Chine, la France, l'Allemagne, l'Inde, le Royaume-Uni et les États-Unis sont d'importants fournisseurs mondiaux d'intrants intermédiaires à valeur ajoutée pour les pays africains.

La figure III.1 montre que la Chine, la France, l'Allemagne, l'Inde, le Royaume-Uni et les États-Unis sont les principaux fournisseurs mondiaux d'intrants intermédiaires à valeur ajoutée aux pays africains. La Chine arrive en tête de liste, fournissant des biens et services à valeur ajoutée à au moins 36 pays d'Afrique. Ses 10 principaux importateurs, par ordre d'importance, sont Djibouti, le Lesotho, l'île Maurice, les Seychelles, le Cap-Vert, la Tunisie, le Burundi, Sao Tomé-et-Principe, le Maroc et l'Afrique du Sud. Les principaux secteurs d'importation par pays sont les machines agricoles et industrielles (Chine, Allemagne, Royaume-Uni et États-Unis), le cuir, les meubles et les produits du bois (Chine et France), les véhicules automobiles et leurs pièces détachées (France et Allemagne),

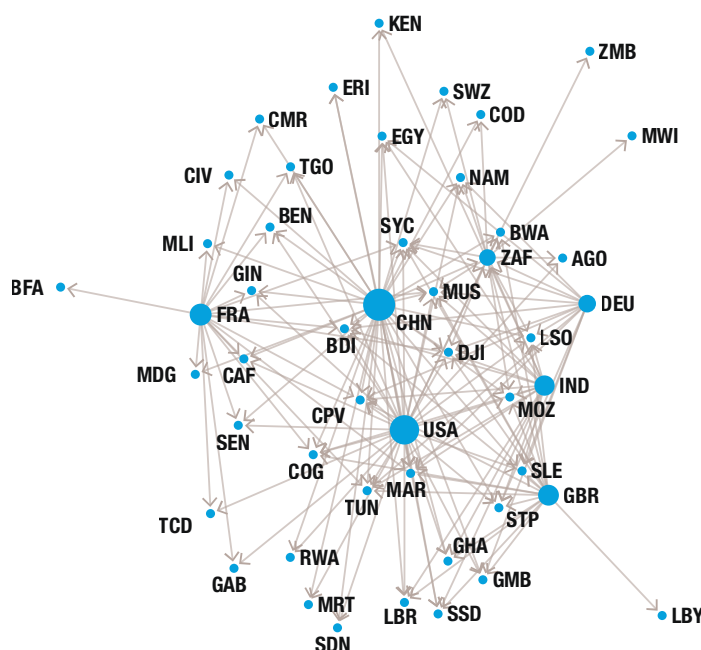
les services techniques pour l'agriculture (Chine), les équipements de production d'électricité (Allemagne), les services liés au transport (France), les équipements de communication (Royaume-Uni et États-Unis) et les services financiers (États-Unis).

Selon la base de données Eora susmentionnée, le contenu national de la valeur ajoutée exportée en Afrique varie d'environ 89 à 99,9 pour cent dans les secteurs primaire et manufacturier et de 95 à 99,8 pour cent dans le secteur des services. Ainsi, certains pays sont marginalement intégrés dans les chaînes de valeur mondiales par le biais de liens en amont, ce qui signifie qu'ils importent peu de valeur ajoutée étrangère.



Figure III. 1

Principaux partenaires mondiaux dans le réseau commercial à valeur ajoutée, 2022



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur la base de données de la chaîne de valeur mondiale CNUCED-Eora.

Note: Les flèches représentant les arêtes pointent vers l'importateur dont la part importée de valeur ajoutée étrangère est d'au moins 0,5 % de sa valeur ajoutée exportée. La taille de chaque nœud est proportionnelle à son degré total. La taille des plus grands nœuds reflète l'importance relative d'un pays en tant que fournisseur de valeur ajoutée étrangère. Les utilisateurs sont représentés par les nœuds les plus petits, indépendamment de leur poids relatif en tant qu'utilisateur.

Abréviations : AGO, Angola ; BDI, Burundi ; BEN, Bénin ; BFA, Burkina Faso ; BWA, Botswana ; CAF, République Centrafricaine ; CHN, Chine ; CIV, Côte d'Ivoire ; CMR, Cameroun ; COD, République Démocratique du Congo ; COG, Congo ; CPV, Cap-Vert ; DEU, Allemagne ; DJI, Djibouti ; EGY, Égypte ; ERI, Érythrée ; ETH, Éthiopie ; FRA, France ; GAB, Gabon ; GBR, Royaume-Uni ; GHA, Ghana ; GIN, Guinée ; GMB, Gambie ; IND, Inde ; KEN, Kenya ; LBR, Libéria ; LBY, Libye ; LSO, Lesotho ; MAR, Maroc ; MDG, Madagascar ; MLI, Mali ; MOZ, Mozambique ; MRT, Mauritanie ; MUS, Maurice ; MWI, Malawi ; NAM, Namibie ; RWA, Rwanda ; SDN, Soudan ; SEN, Sénégal ; SLE, Sierra Leone ; STP, Sao Tomé-et-Principe ; SYC, Seychelles ; TCD, Tchad ; TGO, Togo ; TUN, Tunisie ; USA, États-Unis ; ZAF, Afrique du Sud ; ZMB, Zambie ; ZWE, Zimbabwe.



Par conséquent, afin de trouver un équilibre entre l'objectif du chapitre (mettre en lumière le paysage actuel des chaînes de valeur en Afrique) et assurer une évaluation significative et une visualisation facilitée des réseaux, seuls les pays ayant une part considérable de valeur ajoutée étrangère dans leurs exportations sont pris en compte dans l'analyse du réseau commercial. À l'échelle mondiale, un seuil d'au moins 0,5 pour cent de contenu en valeur ajoutée étrangère dans la valeur ajoutée exportée d'un pays est retenu (figure III.1).

Seuls 16 des 54 pays africains reçoivent entre 0,5 et 6 pour cent de leurs intrants intermédiaires totaux d'autres pays africains, principalement d'Afrique du Sud, suivie du Kenya (figure III.1).² De plus, le graphique suggère que le réseau est fortement concentré dans quelques pays. Ces pays représentent des points d'étranglement critiques des chaînes de valeur en Afrique, car ils ont le plus grand potentiel pour perturber la production et le rendement dans la plupart des économies en amplifiant l'impact des différents chocs.

La diversification des sources de biens intermédiaires et de l'empreinte globale d'une chaîne de valeur renforce la résilience des pays aux chocs externes. Bien que gérer un vaste réseau de partenaires à l'échelle nationale puisse nécessiter un engagement substantiel de ressources (Cigna et al., 2022), un réseau étendu offre aux entreprises des options pour remplacer les partenaires commerciaux (fournisseurs et acheteurs) (Solingen et al., 2021), augmentant ainsi l'accès à une variété d'intrants qui leur donne plus de possibilités pour s'adapter aux chocs et amortir leurs activités contre les impacts de ces chocs à travers le commerce (OCDE, 2020).

Une analyse de réseau du commerce intra-africain

Les faibles niveaux d'internalisation technologique, la réduction des investissements en recherche et développement, les coûts commerciaux élevés, les sources limitées de capitaux et les faibles capacités de production,

telles que reflétées par une infrastructure économique médiocre, sont parmi les raisons les plus citées pour expliquer le faible degré d'intégration des pays africains dans les chaînes de valeur mondiales. Néanmoins, les pays africains possèdent un grand potentiel pour moderniser et diversifier leurs exportations et améliorer leurs chances d'une meilleure intégration au marché mondial en capitalisant sur les opportunités d'une intégration régionale plus approfondie (CNUCED, 2021a ; CNUCED, 2023e).

Tandis que la majeure partie des exportations de l'Afrique vers le reste du monde est soit brute, soit semi-transformée, les produits transformés et semi-transformés représentent 61 pour cent des exportations intra-africaines et sont plus diversifiés (CNUCED, 2021c).

On s'attend généralement à des chaînes de valeur régionales plus viables et mieux intégrées avec une intégration plus poussée, car cela augmente les chances d'un engagement plus rentable dans les réseaux mondiaux de production et d'approvisionnement pour les pays concernés (Obasaju et al., 2021). L'intégration économique régionale de l'Afrique s'est progressivement approfondie au fil des ans. Huit communautés économiques régionales ont reçu une reconnaissance officielle de l'Union africaine³ et, récemment, la Zone de libre-échange continentale africaine.

Cependant, le développement des chaînes de valeur en Afrique a été modeste de 2012 à 2022. La figure III.2 montre des ajouts minimes aux liens commerciaux globaux du réseau. Pour le commerce intra-africain, un seuil de 0,05 % de valeur ajoutée étrangère dans les exportations est choisi pour favoriser davantage de connexions commerciales. La densité globale des réseaux entre 2012 et 2022 est restée relativement inchangée dans les trois secteurs (industrie manufacturière, services et secteur primaire).

Seuls 16 des 54 pays africains reçoivent de 0,5 % à 6 % de leurs **intrants intermédiaires totaux d'autres pays africains, principalement d'Afrique du Sud, suivie du Kenya.**

² Angola, Botswana, Burundi, République démocratique du Congo, Djibouti, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Togo, Ouganda, Zambie.

³ L'Union du Maghreb Arabe, la Communauté des États Sahélo-Sahariens, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement n'ont pas d'accords de libre-échange. Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe ont un accord de libre-échange et/ou une union douanière.





Encadré III. 1

Mesures du réseau commercial à valeur ajoutée

Une description des paramètres utilisés pour mesurer un réseau commercial à valeur ajoutée est fournie ci-dessous.

Nœuds: Pays du réseau.

Liens: Lignes soulignant les liens entre les pays.

Densité: Part des connexions existantes par rapport au nombre total de connexions potentielles.

Assortativité: Mesure dans quelle mesure les pays (nœuds) avec des caractéristiques similaires se connectent. Ses valeurs varient entre -1 et 1, où les valeurs se rapprochant de 1 reflètent un réseau assortatif, c'est-à-dire une probabilité plus élevée que les pays commercent davantage selon leurs similitudes (par exemple, taille de l'économie).

Centralisation: Mesure l'importance relative des pays et le niveau de concentration des échanges dans le réseau. La centralisation d'indegree mesure l'importance d'un pays en tant qu'utilisateur (importateur), la centralisation d'outdegree mesure l'importance d'un pays en tant que fournisseur (exportateur) de valeur ajoutée et la centralisation de l'intermédiaire illustre dans quelle mesure un pays joue un rôle crucial dans la connexion des autres pays. Par exemple, des valeurs plus élevées de centralités d'outdegree reflètent le rôle central d'un pays comme fournisseur d'intrants intermédiaires à valeur ajoutée au sein du réseau commercial. Dans ce chapitre, la centralité du vecteur propre fréquemment employée est appliquée, où l'importance relative globale d'un pays dans le réseau rend compte de manière itérative de l'importance des nœuds auxquels il est connecté.

Réciprocité : Évalue dans quelle mesure les relations commerciales entre les pays sont réciproques, tout en prenant en compte la densité du réseau. Par exemple, des valeurs négatives du coefficient de réciprocité indiquent que la probabilité de voir les pays jouer à la fois le rôle de fournisseurs et d'acheteurs de biens et services à valeur ajoutée est faible.

Transitivité ou clustering : Évalue la mesure dans laquelle un groupe de nœuds est densément connectés au sein du réseau. Pour un réseau avec une large empreinte régionale comme celui discuté dans ce chapitre, des valeurs plus élevées du coefficient de transitivité pourraient refléter des liens commerciaux plus étroits au sein des communautés économiques régionales.

Source : CNUCED, sur la base d'Amador et Cabral, 2016 ; Amador et al., 2018 ; Miura, 2012 ; Taglioni et Winkler, 2016.



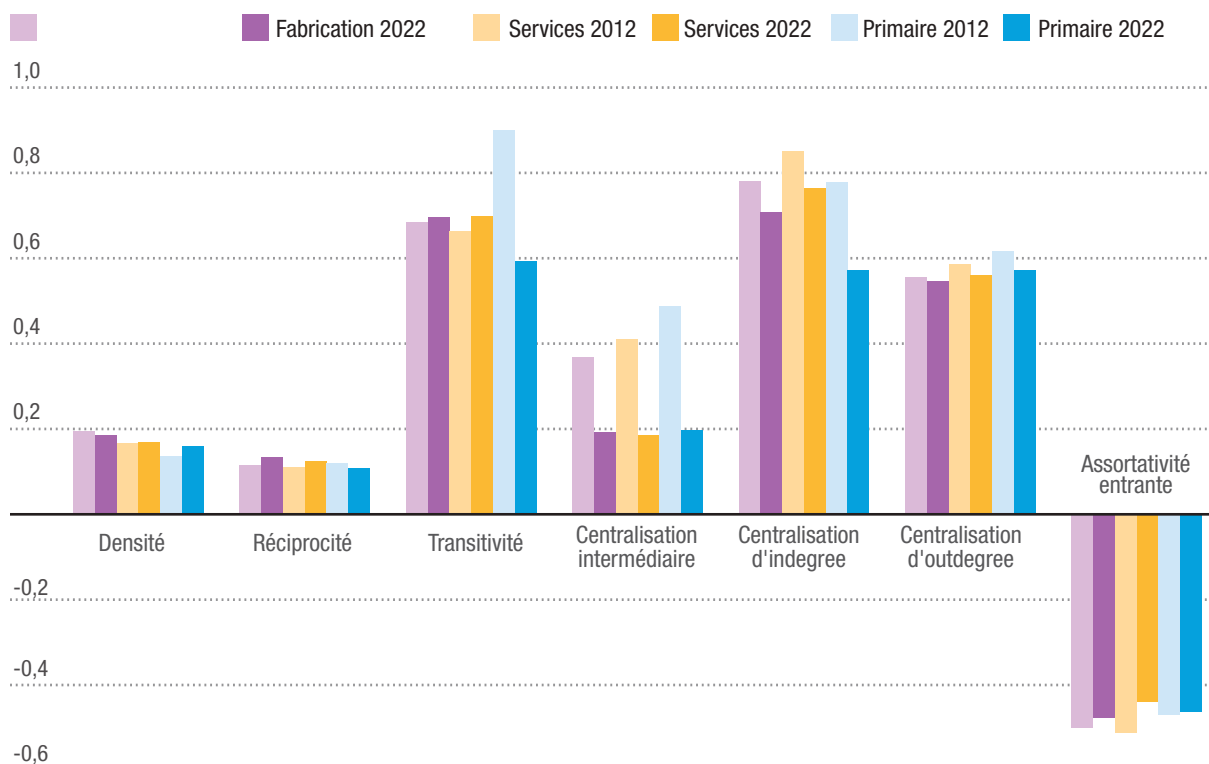
Cela indique que les pays de la région n'ont pas été en mesure d'élargir efficacement leurs gammes de produits à valeur ajoutée ou leurs partenaires, malgré une augmentation du volume net des biens existants. Plus important encore, cela met en lumière une proportion croissante de désengagement dans les chaînes de valeur de certains pays de la région par rapport à ceux qui y participent, en raison d'une dépendance accrue vis-à-vis des marchés nationaux et/ou extracontinentaux pour leurs intrants intermédiaires. Cela est clairement illustré par la réduction moyenne des liens commerciaux identifiés par les coefficients de centralisation en degré entrant et sortant dans la figure III.2 (voir le tableau III.1 pour les valeurs de centralités en degré entrant et sortant au niveau des pays).

Une perspective sectorielle du commerce intra-africain en valeur ajoutée : Secteur manufacturier

Pour effectuer l'analyse du réseau commercial du secteur manufacturier présentée dans cette section et permettre une bonne visualisation des réseaux avec seulement les

flux commerciaux clés capturés, le réseau commercial en valeur ajoutée étrangère du secteur manufacturier est présenté à un seuil de 0,1 pour cent en 2012 et 2022 (figure III.3 (a et b)). Bien que les seuils inférieurs (0,05 pour cent comme utilisé dans le réseau commercial intra-africain total) augmentent le nombre total de liaisons commerciales dans les réseaux, cela n'affecte pas les composantes essentielles de l'analyse concernant l'importance relative des pays dans les réseaux et le risque potentiel associé. En d'autres termes, les mesures du réseau racontent la même histoire, que l'analyse soit réalisée à 0,05 pour cent ou à 0,1 pour cent. L'analyse des réseaux de valeur ajoutée intra-africains des secteurs des services et primaires en 2012 et 2022 est maintenue au seuil de 0,05 pour cent, car ces secteurs ne sont pas aussi denses que le secteur manufacturier.

Figure III. 2
Métriques du réseau de valeur ajoutée intra-africaine



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur la base de données de la chaîne de valeur mondiale CNUCED-Eora.
Note: Les métriques sont issues de l'évaluation réalisée dans le cadre de la norme de 0,05 % de contenu en valeur ajoutée étrangère dans les exportations.



Tableau III. 1

Centralités d'outdegree et d'indegree dans les secteurs manufacturier, des services et primaire, 2012 et 2022

Pays	Secteur manufacturier				Secteur des services				Secteur primaire			
	2012		2022		2012		2022		2012		2022	
	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree
Algérie		22				25						
Angola		21										
Bénin												
Burkina Faso												
Botswana												
Burundi	26											
Cameroun												
Cap-Vert											19	
République centrafricaine												
Tchad												
Congo		21				20						
Côte d'Ivoire												
République démocratique du Congo				23				20				
Djibouti	20			37				38			19	25
Égypte												
Érythrée	19		20				21				21	
Eswatini												
Éthiopie		28										
Gabon						29						
Gambie	27		29				24				21	
Ghana												
Guinée				19				20				
Kenya		23										
Lesotho						24					19	
Libéria												
Libye												
Madagascar												
Malawi												
Mali												
Mauritanie		23										
Ile Maurice				23		19		22				21
Maroc		23		20		20		19		20		26
Mozambique				22		21						
Namibie												
Niger												
Nigeria		22										
Afrique du Sud		48		44				46		45		36
Rwanda						50						
Sénégal			21									
Seychelles				25				21				



Pays	Secteur manufacturier				Secteur des services				Secteur primaire			
	2012		2022		2012		2022		2012		2022	
	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree	Outdegree	Indegree
Sierra Leone												
Somalie												
Soudan du Sud												
Sao Tomé-et-Principe	22											
Soudan											20	
Togo												
Tunisie												23
Ouganda												
République-Unie de Tanzanie												
Zambie												
Zimbabwe	37	20	36		37	19	36		37		36	

Source : CNUCED, sur la base des données de la base de données de la chaîne de valeur mondiale CNUCED-Eora.

Note: Le seuil du réseau de commerce intra-africain utilisé est de 0,05 %. La centralité d'outdegree reflète le nombre de liens commerciaux d'un nœud (pays) vers ses partenaires commerciaux, tandis que la centralité d'indegree est le nombre de liens commerciaux dirigés vers le nœud depuis ses partenaires commerciaux.

Au seuil de 0,1 pour cent de la teneur en valeur ajoutée étrangère de la valeur manufacturière exportée, on observe généralement une réduction marginale des sources d'importation et des destinations d'exportation dans environ 18 pays entre 2012 et 2022 (figure III.3 (a et b)), ainsi que des améliorations comparables dans la plupart des pays, ce qui signifie que lorsque les exportations de biens manufacturés incluent plus de 0,1 pour cent de valeur ajoutée du pays d'origine. Cependant, les changements drastiques dans des pays comme l'Éthiopie et le Zimbabwe sont préoccupants, car ces pays figuraient parmi ceux qui étaient au cœur du réseau en tant qu'utilisateurs de valeur ajoutée en 2012, mais ont perdu leur centralité dans le réseau en 2022. Le Zimbabwe était en 2012 parmi les utilisateurs les plus diversifiés de valeur ajoutée étrangère, fournissant un marché à plus de 10 pays, et l'Éthiopie, à 19 pays. Cependant, l'Éthiopie et le Zimbabwe n'utilisent actuellement pas de biens et services intermédiaires provenant d'autres pays africains à moins que le volume de ces importations ne soit inférieur à 0,05 pour cent de leurs exportations (tableau III.1).

Le tableau fournit les résultats pour tous les secteurs au seuil de 0,05 pour cent, montrant qu'en 2012, l'Éthiopie et le Zimbabwe fournissaient un marché à plus de 28 et 20 pays, respectivement, à ce seuil réduit. Par conséquent, une instabilité politique ou économique prolongée dans des pays comme l'Éthiopie et le Zimbabwe peut rendre le commerce régional et l'activité du secteur privé plus risqués et moins attrayants (Khafaga et Albagoury, 2022 ; Masiyandima et Edwards, 2018 ; Siyum, 2021 ; Banque mondiale, 2021). Ainsi, des problématiques telles que la volatilité des devises, l'instabilité politique et les politiques économiques incohérentes peuvent constituer des obstacles au commerce intra-africain.

Des changements extrêmes au seuil de 0,1 pour cent entre 2012 et 2022 sont aussi observés dans des pays comme le Kenya, la Mauritanie et l'Afrique du Sud, dont les liaisons sortantes ont été réduites de plus de 50 pour cent durant cette période (figure III.3 (a et b)). De plus, seuls le Botswana et Djibouti ont étendu leur réseau d'importation en ajoutant respectivement 7 et 28 pays.



La même tendance est observée lorsque le seuil d'analyse est abaissé à 0,05 pour cent,⁴ avec l'ajout de pays comme Sao Tomé-et-Principe, qui exportait vers au moins 22 pays mais n'a actuellement que deux liaisons sortantes sans aucun intrant importé dans ses exportations à ce seuil (tableau III.1). De même, quelques pays, dont le Burkina Faso, le Cap-Vert et la Guinée, ont élargi leur éventail de sources d'importation.

Dans l'ensemble, l'évaluation montre qu'en moyenne, il y a eu des améliorations marginales dans les destinations des exportations. Cependant, les changements dans les sources d'intrants, particulièrement pour les pays situés au centre du réseau, ont un impact négatif sur l'intensité globale du commerce. La pertinence de certains pays, en tant que connecteurs d'au moins deux autres pays, a également diminué entre 2012 et 2022. Cette tendance, comme le démontrent les variables de centralisation dans la figure III.2, est quelque peu régressive par rapport au développement des chaînes de valeur dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Cela illustre la fragilité croissante de la plupart des chaînes de valeur existantes face aux chocs socioéconomiques à travers les canaux de l'offre et de la demande du marché. Il existe cependant un niveau modeste d'exploitation des complémentarités entre les pays à différents stades de développement dans les chaînes de valeur, comme le souligne le coefficient d'assortativité négatif de la figure III.2. Il s'agit d'un atout positif qui mérite d'être exploité par les pays africains pour renforcer les chaînes de valeur existantes et explorer d'autres domaines viables pour développer de nouvelles chaînes de valeur dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Notamment, ces complémentarités indiquent un potentiel croissant d'intégration profitable dans les chaînes de valeur régionales pour les pays en développement, afin d'améliorer leur compétitivité et leur croissance, favorisant ainsi les opportunités de croissance du commerce africain.

Le niveau de concentration relativement élevé dans les réseaux est une autre préoccupation dans la structure actuelle du commerce

intra-africain des réseaux à valeur ajoutée, concernant le développement efficace des chaînes de valeur dans la Zone de libre-échange continentale africaine. On constate une légère détérioration de la concentration globale entre 2012 et 2022 (figure III.3 (a et b)). Les fournisseurs au centre du réseau avec au moins 20 connexions sortantes ont diminué, passant de quatre en 2012 (Burundi, Gambie, Sao Tomé-et-Principe, Zimbabwe) à deux en 2022 (Gambie, Zimbabwe), sans changement dans le nombre total d'utilisateurs (tableau III.1). La détérioration nette de la concentration globale provient principalement de la forte réduction des connexions entrantes et/ou sortantes des pays qui étaient au centre en 2012 mais qui sont actuellement à la périphérie ou restent au centre avec une réduction significative de leurs flux commerciaux au seuil de 0,05 pour cent. Toutefois, au cœur du réseau, Djibouti, les Seychelles et l'Afrique du Sud figurent à la fois comme fournisseurs et utilisateurs clés de biens et services à valeur ajoutée, tandis qu'aux stades intermédiaires, les seuls fournisseurs et utilisateurs sont le Burkina Faso, le Cap-Vert et le Lesotho.⁵ La fragilité globale du réseau aux chocs du côté de l'offre et de la demande dépend fortement des risques auxquels ces pays sont exposés et de la facilité de leur remplaçabilité en cas de défaillance en tant que principaux fournisseurs et/ou utilisateurs de valeur ajoutée étrangère.

Malgré l'impact des biens et services intermédiaires, la centralité des fournisseurs dans ces réseaux a deux implications essentielles. Premièrement, la qualité et le type d'intrants importés de ces pays influencent significativement la qualité globale des biens et services produits et, par conséquent, la viabilité des chaînes de valeur dans la région. En général, dans les réseaux commerciaux à valeur ajoutée, les grandes économies sont au cœur des chaînes de valeur en tant que principaux fournisseurs et/ou utilisateurs d'intrants intermédiaires, en raison de leurs capacités productives avancées et de leurs moyens financiers pour établir et maintenir de multiples connexions avec les fournisseurs (Amador et Cabral, 2016 ; Flori et al., 2023).

L'exploitation des complémentarités entre les pays mérite d'être mise à profit pour **développer de nouvelles chaînes de valeur dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine**

⁴ Le restant de la section se concentre sur le seuil de 0,05 %, car il donne une représentation équitable des flux actuels de valeur ajoutée étrangère au niveau continental.

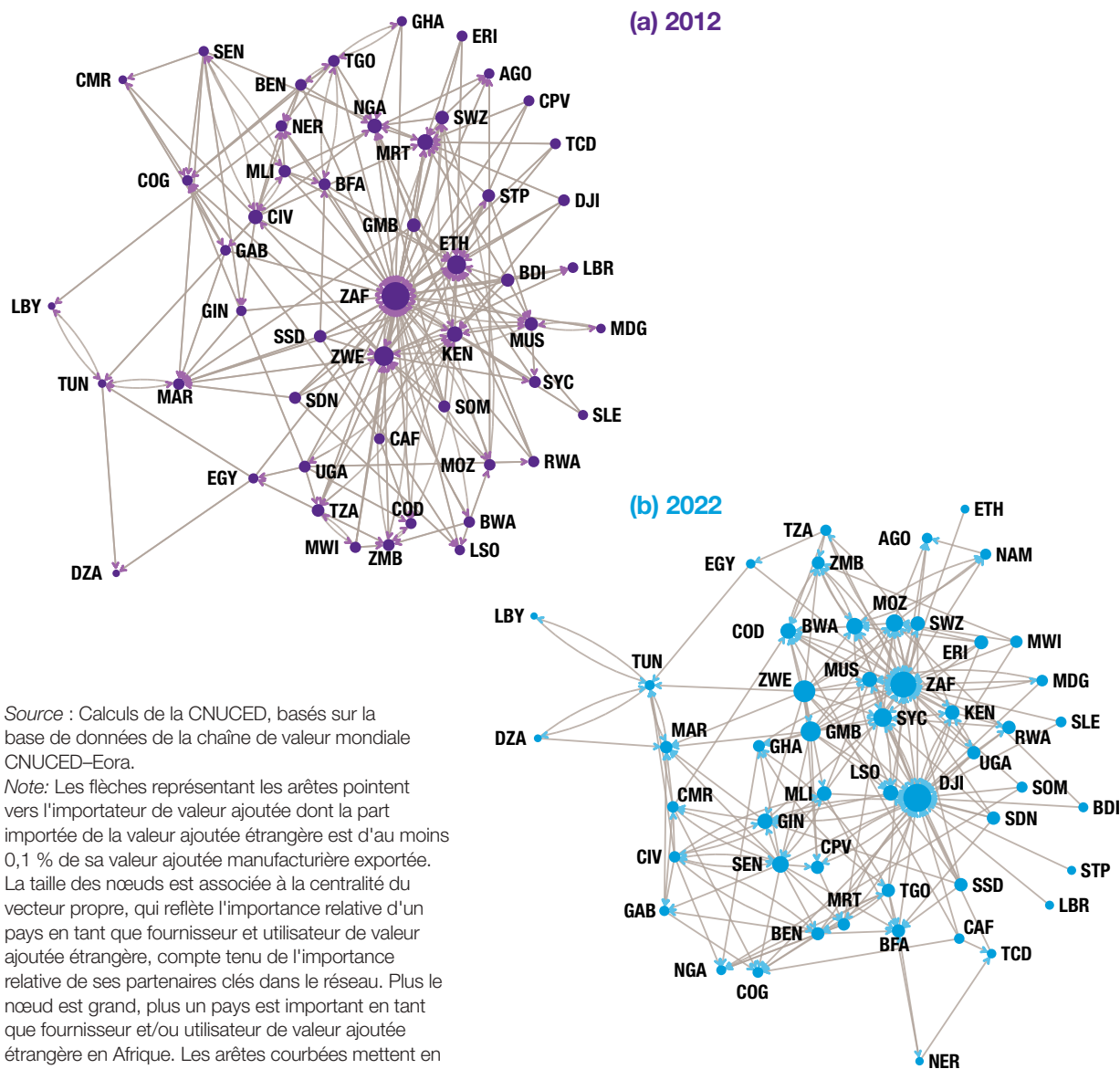
⁵ Les détails sur la centralité de degré entrant et de degré sortant sont fournis dans le tableau III.1.





Figure III. 3

Réseau commercial intra-africain à valeur ajoutée : Secteur manufacturier, années choisies



Près de la moitié des pays du réseau repose sur des intrants intermédiaires provenant de quatre pays ou moins, au niveau central ou intermédiaire du réseau

À cette fin, sur les 20 pays ⁶ au cœur de ce réseau avec au moins 10 connexions sortantes, 14 sont des pays parmi les moins avancés. Bien que cela reflète leur proportion dans les pays africains, cela met surtout en évidence les éventuels points d'étranglement du réseau. En raison de leurs faibles capacités de production, la plupart de ces pays pourraient avoir du mal à accroître et/ou à maintenir les flux sortants d'intrants intermédiaires et à répondre efficacement à la demande du marché (CNUCED, 2022d). En outre, améliorer la complexité et la diversité de leurs biens intermédiaires pour soutenir le développement des chaînes de valeur dans la région pourrait également représenter un obstacle. La plupart de ces économies sont rurales et fortement dépendantes des produits de base issus des ressources naturelles,⁷ ce qui se traduit par leur faible indice de diversification globale (voir chapitres I et II). De plus, le faible niveau d'adoption technologique et l'insuffisance des services améliorant la productivité dans ces économies (CNUCED, 2022b), associés à une productivité du travail généralement faible (McMillan et Headey, 2014), compromettent considérablement leurs chances de soutenir efficacement le développement de chaînes de valeur viables dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

En outre, la concentration accrue des sources d'importation expose fortement la plupart des pays, et donc l'ensemble du commerce dans le réseau de valeur ajoutée, aux vulnérabilités émanant de quelques pays qui sont au cœur du réseau. Peu de pays disposent de sources d'intrants diversifiées et, par conséquent, d'une meilleure résilience potentielle aux chocs externes et internes. Toutefois, près de la moitié des pays du réseau dépendent d'intrants intermédiaires provenant de quatre pays ou moins, situés au niveau central ou intermédiaire du réseau (tableau III.1), et s'appuient fortement sur les marchés intérieurs, malgré leurs liens

potentiels avec le reste du monde pour les intrants intermédiaires. Le risque d'échec est plus élevé pour ces pays du réseau, car la défaillance de leurs fournisseurs peut de plus en plus compromettre leur production nette, entraînant potentiellement des répercussions négatives sur l'ensemble du réseau. Ainsi, la gravité de l'impact de ces chocs sur leurs processus de production et d'approvisionnement, de même que les répercussions possibles sur le reste du réseau, dépendront largement de la flexibilité de la chaîne de valeur affectée, de la facilité avec laquelle on peut remplacer les fournisseurs, des coûts associés, et de l'importance des coûts irrécupérables en cas d'arrêt des opérations à cause des chocs provenant de fournisseurs clés.

Parmi les six pays ⁸ au cœur du réseau en tant que fournisseurs et/ou utilisateurs de valeur ajoutée manufacturière dans la figure III.3 (b), seuls les Seychelles et l'Afrique du Sud, comparés à d'autres pays africains, présentent un niveau d'exposition relativement faible à la plupart des risques clés qui affaiblissent considérablement les flux commerciaux et d'investissement en Afrique. Plus précisément, les Seychelles et l'Afrique du Sud se classent parmi les pays ayant obtenu les scores les plus faibles en termes de vulnérabilité économique, de gouvernance et de connectivité (voir figures I.9, I.10 et I.11). Djibouti et la Mauritanie ont un faible niveau d'exposition aux risques liés à l'énergie, mais un niveau élevé d'exposition aux risques liés à la connectivité. La Gambie et la Zambie sont également très exposées et vulnérables aux problèmes économiques et de connectivité (voir chapitre I). En outre, comme l'indique l'analyse de la croissance inclusive de la CNUCED (2021c), de faibles niveaux de croissance inclusive du PIB par habitant exposent davantage trois ⁹ des principaux fournisseurs de valeur ajoutée du réseau aux chocs économiques internes et externes.

⁶ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Gambie, Lesotho, Mali, Mauritanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Togo, Zimbabwe. À l'exception du Cap-Vert, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, des Seychelles, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, les autres sont classés parmi les pays les moins avancés.

⁷ À l'exception de Djibouti, du Lesotho et du Togo, tous les pays avec au moins 10 liaisons sortantes dépendent des matières premières.

⁸ Djibouti, Gambie, Mauritanie, Seychelles, Afrique du Sud, Zambie.

⁹ Alors que seules la Gambie et la Mauritanie ont connu une croissance réduisant la pauvreté et les inégalités, Djibouti et l'Afrique du Sud ont connu une croissance réduisant la pauvreté mais augmentant les inégalités, et les Seychelles et la Zambie, une croissance augmentant la pauvreté et les inégalités.



Les principaux fournisseurs au niveau intermédiaire du réseau, présentant une vulnérabilité accrue aux risques économiques, incluent le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Les problèmes de gouvernance ainsi que les questions énergétiques et sociales touchent des pays comme l'Angola, le Tchad et le Mozambique. En outre, la plupart de ces pays rencontrent des difficultés dans divers domaines de la facilitation des échanges et des indicateurs de logistique commerciale, ce qui met en lumière le risque de coûts de transaction accrus lors des échanges avec eux (voir la section « Résilience en matière de connectivité : Le potentiel de l'intégration régionale »). La vulnérabilité due aux risques identifiés pour ceux qui se trouvent aux niveaux central et intermédiaire du réseau, tant en tant que fournisseurs qu'utilisateurs de valeur ajoutée, en combinaison avec la centralité du bien ou service intermédiaire échangé, révèle l'ampleur de l'impact potentiel sur les chaînes de valeur affectées dans le réseau, comme le montre la figure III.3 (b). Par exemple, l'échec potentiel du port de Djibouti en raison des risques liés à la gouvernance, qui pourrait réduire l'efficacité de la logistique portuaire, aurait un impact important sur le flux d'intrants intermédiaires pour la plupart des pays, y compris ceux qui dépendent indirectement du port, avec un effet significatif sur la plupart des chaînes de valeur en Afrique. Néanmoins, la menace de défaillance du port de Djibouti en raison de ces risques reste faible. Cependant, le port présente un risque élevé de réduire la productivité et la croissance des chaînes de valeur par l'augmentation des coûts de commerce, en raison de ses faibles performances dans plusieurs domaines des indicateurs de facilitation des échanges et de logistique (voir la section « Comblar les lacunes en matière de logistique et de facilitation des échanges »).

Il existe des différences subtiles entre les secteurs primaire et de services, basées sur les tendances générales observées dans le secteur manufacturier. Bien qu'il n'y ait pas eu de modifications significatives dans l'intensité globale des échanges et la densité du réseau de valeur ajoutée des services entre 2012 et 2022 (voir tableau III.1), certains pays ont étendu leur réseau au cours de cette décennie.

Parmi ces pays figure l'Afrique du Sud, qui a ajouté 29 nouveaux partenaires (nœuds) à son réseau commercial de services à valeur ajoutée, s'approvisionnant en intrants de services à valeur ajoutée auprès de 46 pays africains en 2022, contre 17 pays en 2012. Des expansions sont également observées dans les centralités intérieures du Botswana, de Djibouti, de la Gambie, du Ghana et des Seychelles. Dans des pays comme l'Algérie, le Gabon et le Rwanda, il y a une diminution considérable du nombre de leurs sources d'importation. Par exemple, la valeur de la centralité en degré au Rwanda est tombée à 5 en 2022 contre 50 en 2012. Cela signifie que le Rwanda a importé des services représentant plus de 0,05 % de la valeur ajoutée de seulement cinq pays africains en 2022. Il est intéressant de noter que ces pays font partie des rares en Afrique dont les réseaux TIC ont beaucoup progressé au cours de la période, suggérant qu'ils ont un potentiel accru pour devenir d'importants fournisseurs de services commerciaux à haute intensité, notamment si leur croissance TIC est exploitée efficacement.

Dynamiques des réseaux commerciaux sous-régionaux : Aperçus du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Des coefficients de transitivité élevés, mesurant la mesure dans laquelle un groupe de nœuds est densément connecté au sein du réseau, suggèrent une forte concentration de la valeur ajoutée échangée entre les communautés économiques régionales (voir figure III.2), en accord avec les progrès dans la réduction des coûts commerciaux non tarifaires grâce à des améliorations de la logistique et de la facilitation des échanges (voir section « Comblar les lacunes en matière de logistique et de facilitation des échanges »). À l'exception du secteur primaire, où le coefficient de transitivité a diminué entre 2012 et 2022, suggérant que le flux d'intrants intermédiaires dans ce secteur n'est pas limité par des barrières commerciales entre les communautés économiques régionales, l'augmentation marginale du coefficient de transitivité pour les secteurs manufacturier et des services souligne l'importance d'une intégration commerciale plus approfondie.

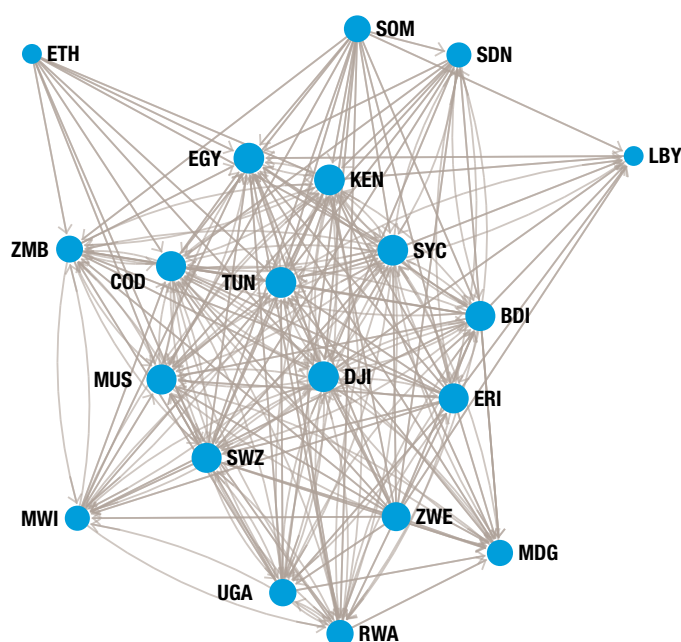
Un réseau plus résilient est observé au niveau d'une communauté économique régionale, en raison de coûts commerciaux tarifaires et non tarifaires plus faibles



Pour prendre en compte un plus grand nombre de connexions, l'analyse au niveau de la communauté économique régionale est effectuée à un seuil de 0,01 %. Des tailles comparables des nœuds indiquent des niveaux comparables d'intégration (en amont et/ou en aval) entre les pays, du fait de coûts commerciaux tarifaires et non tarifaires réduits par rapport au niveau continental. En ce qui concerne le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, cinq pays (Djibouti, l'Égypte, le Kenya, les Seychelles et la Tunisie) affichent les scores de centralité les plus élevés, environ 0,25 (figure III.4). À l'exception de l'Égypte et de la Tunisie, qui sont de grands utilisateurs de valeur ajoutée étrangère, les trois autres pays occupent des positions centrales en tant qu'utilisateurs et fournisseurs clés d'intrants intermédiaires. Leurs positions centrales sont

suivies de près par le Burundi, la République Démocratique du Congo, l'Érythrée, l'Eswatini et Maurice, avec des scores de centralité de 0,23. Tous ces pays possèdent 8 à 17 connexions entrantes ou sortantes (figure III.4). Parmi les 10 pays restants, 8 ont des scores de centralité d'environ 0,2, et 2 (la Libye et l'Éthiopie) ont des scores d'environ 0,1 mais possèdent toujours au moins 8 connexions entrantes ou sortantes. La concentration des liens commerciaux dans les communautés économiques régionales est visible à travers les courbes de la figure III.3 (a et b), où la visualisation au niveau mondial est améliorée avec un seuil de 0,1 %. Toutefois, les avantages tirés de la participation à la chaîne de valeur sont minimes pour des pays comme l'Éthiopie, la Somalie et le Zimbabwe (voir tableau III.1), car ces avantages augmentent généralement avec

Figure III. 4
Réseau commercial à valeur ajoutée du Marché commun de l'Afrique orientale et australe : Secteur manufacturier, 2022



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur la base de données de la chaîne de valeur mondiale CNUCED-Eora.
Note : Les flèches qui représentent les liens pointent vers l'importateur pour lequel la part importée de la valeur ajoutée étrangère représente au moins 0,01 pour cent de sa valeur ajoutée exportée dans le secteur manufacturier. La taille des nœuds est corrélée à la centralité du vecteur propre, reflétant l'importance relative d'un pays comme fournisseur et utilisateur de valeur ajoutée étrangère, en tenant compte de l'importance relative de ses partenaires clés dans le réseau. Plus le nœud est grand, plus un pays est important en tant que fournisseur et/ou utilisateur de valeur ajoutée étrangère en Afrique. Les arêtes courbées mettent en évidence les liens commerciaux réciproques.
Abréviations : BDI, Burundi; COD, République démocratique du Congo; DJI, Djibouti; EGY, Égypte; ERI, Érythrée; ETH, Éthiopie; KEN, Kenya; LBY, Libye; MDG, Madagascar; MUS, Maurice; MWI, Malawi; RWA, Rwanda; SDN, Soudan; SOM, Somalie; SWZ, Eswatini; SYC, Seychelles; TUN, Tunisie; UGA, Ouganda; ZMB, Zambie; ZWE, Zimbabwe.

l'intégration en amont. En d'autres termes, la plus grande partie de la valeur ajoutée – et donc des bénéfices – se trouve dans les segments en aval de la chaîne de valeur.

En résumé, l'analyse indique la nécessité d'une intégration régionale plus approfondie pour atteindre des chaînes de valeur plus résilientes. L'Afrique dispose d'un grand potentiel pour développer des chaînes de valeur viables, comme le montre le niveau accru de complémentarités commerciales au sein et entre des économies qui se trouvent à différents niveaux de revenu et de développement. Toutefois, l'évaluation souligne que ces complémentarités peuvent être exploitées efficacement lorsque les coûts tarifaires et non tarifaires sont pris en compte. Un réseau plus résilient est observé au niveau d'une communauté économique régionale plutôt qu'au niveau continental, en raison de coûts commerciaux plus élevés, tant tarifaires que non tarifaires. Néanmoins, les volumes de valeur ajoutée étrangère échangés par la plupart des pays, même au niveau des communautés économiques régionales, sont trop faibles pour avoir un impact significatif sur la qualité et la diversité des exportations.

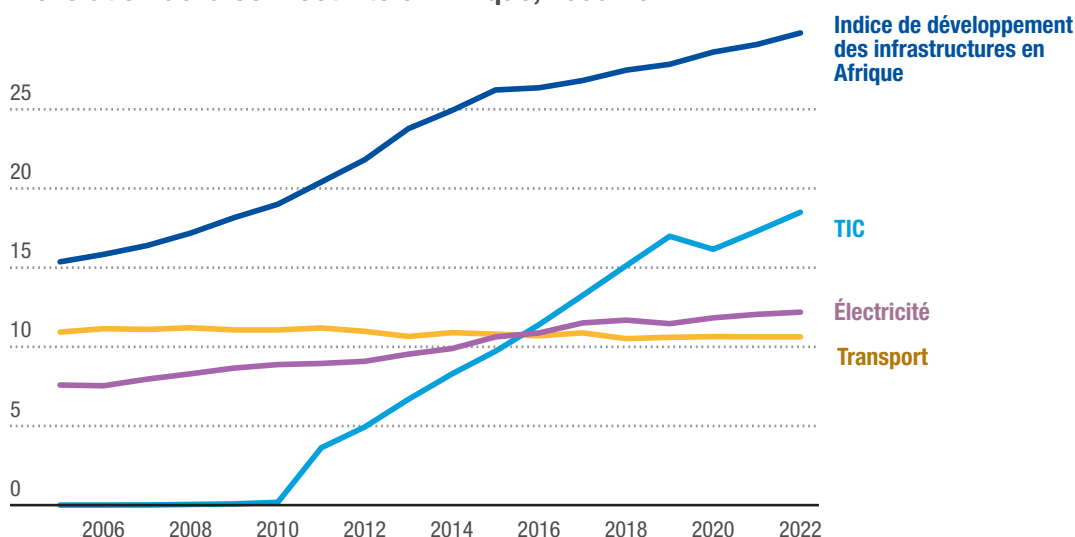
Résilience dans la connectivité : Le potentiel de l'intégration régionale

Cette section discute du potentiel accru des pays africains pour améliorer leur commerce régional et leur développement grâce aux chaînes de valeur intrarégionales. Cependant, les coûts commerciaux élevés limitent l'accès aux intrants intermédiaires compétitifs, ce qui accroît le coût global de production et freine la productivité et la compétitivité industrielles. Cette section vise à quantifier les effets des risques économiques et liés à la connectivité sur le développement des chaînes de valeur intra-africaines, à travers leur impact net sur la valeur ajoutée industrielle, suivi d'une évaluation de la façon dont une plus grande connectivité commerciale (logistique et facilitation du commerce) et les investissements peuvent être utilisés pour atténuer ces risques clés.



Figure III. 5

L'évolution de la connectivité en Afrique, 2005-2022



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur l'indice de développement des infrastructures en Afrique.



Encadré III. 2

Méthodologie: Infrastructures – rendement industriel

Pour évaluer les effets des infrastructures sur la production industrielle dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la fonction de production agrégée de Cobb-Douglas est adoptée :

$$Y = K^\alpha (Al)^{1-\alpha} \dots\dots\dots (1)$$

Où Y est la valeur ajoutée industrielle, K est le capital, l est le travail et A est la productivité du travail. Dans ce modèle, le capital est estimé par le stock d'infrastructure mesuré par l'indice de développement des infrastructures de la Banque africaine de développement. L'indice comporte quatre composantes : les transports, les TIC, l'énergie et l'eau et assainissement. Cependant, la valeur ajoutée industrielle selon la Banque mondiale inclut l'énergie (électricité, gaz, vapeur et climatisation) ainsi que l'eau et l'assainissement. Ainsi, ces deux composantes de l'indice ne sont pas incluses comme variables explicatives dans le modèle.

Sous forme logarithmique-linéaire, (1) devient :

$$Y_{i,t} = \beta_0 + \beta_1 tpt_{i,t} + \beta_2 ict_{i,t} + \beta_3 l_{i,t} + \beta_4 X_{i,t} + \varepsilon_{i,t} \dots\dots\dots (2)$$

Où i désigne le pays, incluant 16 pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe) et t renvoie à la période 2005-2022.

Toutes les variables sont en logarithmes naturels, tpt est l'indice composite des transports, ict est l'indice composite des TIC, l est le taux de participation du travail et X est un vecteur de trois facteurs affectant la production industrielle. Ceux-ci sont l'inflation, qui affecte le coût global de production via l'augmentation générale du coût des intrants intermédiaires; le crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du PIB; et l'investissement direct étranger. Le crédit intérieur est utilisé comme indicateur de l'accès du secteur privé au crédit. ε représente le terme d'erreur de bruit blanc.

En supposant que le développement des infrastructures affecte la production industrielle avec un certain délai, la relation de croissance à long terme s'exprime comme suit :

$$Y_{it} = \theta_{0i} + \theta_{1i} lY_{it} + \theta_{2i} tpt_{i,t} + \theta_{3i} ict_{i,t} + \theta_{4i} credit_{i,t} + \theta_{5i} \pi_{i,t} + \theta_{6i} fdi_{i,t} + \theta_{7i} l_{i,t} + v_{i,t} \dots\dots\dots (3)$$

En supposant que toutes les variables de l'équation (3) sont $I(1)$ et cointégrées de telle sorte que le terme d'erreur soit un $I(0)$ pour tous les i , alors le modèle autorégressif à retard distribué suivant $(1, 1, 1, 1, 1, 1)$ s'applique à l'équation (3) :

$$Y_{it} = \rho_i + \tau Y_{i,t-1} + \beta_{10i} tpt_{it} + \beta_{11i} tpt_{i,t-1} + \beta_{20i} ict_{it} + \beta_{21i} ict_{i,t-1} + \beta_{30i} credit_{it} + \beta_{31i} credit_{i,t-1} + \beta_{40i} \pi_{it} + \beta_{41i} \pi_{i,t-1} + \beta_{50i} fdi_{it} + \beta_{51i} fdi_{i,t-1} + \beta_{60i} l_{it} + \beta_{61i} l_{i,t-1} + \varepsilon_{it} \dots\dots\dots (4)$$

Le modèle de collecte des erreurs peut être spécifié comme suit :

$$\Delta Y_{it} = \phi_i [Y_{i,t-1} - \theta_{0i} - \theta_{1i} tpt_{it} - \theta_{2i} ict_{it} - \theta_{3i} credit_{it} - \theta_{4i} \pi_{it} - \theta_{5i} fdi_{it} - \theta_{6i} l_{it}] - \beta_{11i} \Delta Y_{it} - \beta_{21i} \Delta tpt_{it} - \beta_{31i} \Delta ict_{it} - \beta_{41i} \Delta credit_{it} - \beta_{51i} \Delta \pi_{it} - \beta_{61i} \Delta fdi_{it} - \beta_{71i} \Delta l_{it} - \varepsilon_{it} \dots\dots\dots (5)$$



Où :

$$\begin{aligned}\theta_{0i} &= \rho_i / (1 - \tau); \theta_{1i} = (\beta_{10i} + \beta_{11i}) / (1 - \tau); \theta_{2i} = (\beta_{20i} + \beta_{21i}) / (1 - \tau); \\ \theta_{3i} &= (\beta_{30i} + \beta_{31i}) / (1 - \tau); \theta_{4i} = (\beta_{40i} + \beta_{41i}) / (1 - \tau); \\ \theta_{5i} &= (\beta_{50i} + \beta_{51i}) / (1 - \tau); \theta_{6i} = (\beta_{60i} + \beta_{61i}) / (1 - \tau); \\ \theta_{7i} &= (\beta_{70i} + \beta_{71i}) / (1 - \tau); \Phi_i = -(1 - \tau)\end{aligned}$$

Ce modèle vectoriel autorégressif de panel est estimé à l'aide d'un estimateur de groupe moyen groupé. Il est complété par la fonction de réponse impulsionnelle pour visualiser la nature de l'interaction entre la production industrielle et les variables d'infrastructure d'intérêt, ainsi que pour déterminer la nature de l'interaction entre les différents composants de l'infrastructure.

On suppose donc que, d'une part, de bonnes infrastructures devraient favoriser la croissance industrielle, même si cela intervient avec un certain retard. D'un autre côté, la croissance des industries pourrait aussi stimuler le développement et l'entretien des infrastructures économiques. Bien qu'un biais potentiel d'endogénéité ne puisse être complètement vérifié, l'endogénéité issue de la causalité inverse est traitée dans le premier retard de toutes les variables indépendantes. Le modèle autorégressif vectoriel de panel estimé est formulé comme suit :

$$Y_{it} = \beta_0 + \sum_{i=1}^n \beta_1 Y_{i,t-1} + \varepsilon_{it} \quad \dots\dots\dots (6)$$

Où Y représente une variable à cinq vecteurs : croissance industrielle, infrastructures de transport, TIC, crédit au secteur privé et taux de participation au travail. Cela est estimé à l'aide d'un estimateur de modèle autorégressif vectoriel de panel. La stabilité du modèle est confirmée avant de procéder à l'estimation de la fonction de réponse impulsionnelle orthogonalisée, qui estime et trace le chemin de réponse de, par exemple, la variable X à un changement d'écart type de, par exemple, la variable j , tout en maintenant constantes les réponses de toutes les autres variables. En d'autres termes, la fonction de réponse impulsionnelle orthogonalisée est privilégiée pour isoler le chemin de réponse unique de la croissance industrielle à un changement d'écart type dans, par exemple, l'infrastructure de transport, de telle sorte que la réponse de X à un écart type dans j à l'instant i est décrite comme suit :

$$IRF_{x,j}(i) = \psi_{x,j}(i) \quad \dots\dots\dots (7)$$

Les tests de racine unitaire d'Im-Pesaran-Shin et Dickey Fuller augmenté sont utilisés pour vérifier l'indépendance des panels et le critère d'information d'Akaike pour une sélection optimale du retard.

Source : CNUCED.

Atténuation des risques liés à la connectivité régionale

De bonnes infrastructures, perçues généralement comme le stock et la qualité des transports, de l'énergie, des TIC, de l'eau et de l'assainissement, fournissent des bases solides pour une efficacité accrue de la production et de la distribution (Gondwe et Mbonigaba, 2023) et renforcent la capacité des pays à tirer parti de leur avantage comparatif et à exploiter les économies d'échelle régionales (Azolibe et Okonkwo, 2020 ; Fontagné et al., 2023 ; Hummels, 2007). Par conséquent, elles restent centrales dans les schémas géographiques d'investissement et de production, influençant ainsi l'avancement des chaînes de valeur régionales dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

Cependant, toutes les composantes de l'Indice de Développement des Infrastructures en Afrique de la Banque Africaine de Développement sont faibles dans la plupart des pays africains, ce qui crée un obstacle à la productivité industrielle et à la croissance (figure III.5). Malgré le redressement et les améliorations continues du réseau TIC et de son utilisation depuis 2010, des scores globaux inférieurs à 20 révèlent des lacunes persistantes dans la majorité des pays. Des augmentations minimales peuvent être constatées dans la production nette d'énergie par habitant ; en moyenne, le réseau de transport routier s'est détérioré dans certains pays.

Cette section évalue empiriquement dans quelle mesure ces lacunes infrastructurelles affectent la valeur ajoutée industrielle en utilisant des données sur les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, et en tire des conclusions pertinentes pour l'ensemble de l'Afrique, en mettant l'accent sur les infrastructures de transport et de TIC (figure III.6). La méthodologie employée pour l'analyse est décrite dans l'encadré III.2.

Transport

Bien que des réseaux et corridors de transport efficaces soient cruciaux pour le commerce, la croissance économique et la création d'emplois dans les pays, les infrastructures de transport sont fréquemment mises en évidence dans la littérature en tant qu'élément

clé des coûts du commerce (CNUCED et Banque islamique de développement, 2022). Ces infrastructures se caractérisent généralement par des impacts supérieurs et parfois similaires à ceux des tarifs, facilitant les échanges et améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises (Anderson et van Wincoop, 2004 ; Baier et Bergstrand, 2001 ; Fontagné et al., 2023). Les recherches de la CNUCED démontrent également que les avantages potentiels des réductions tarifaires dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine sont largement surpassés par la suppression des barrières non tarifaires (Vanzetti et al., 2018).

Les pays en développement doivent effectuer deux fois plus de travail de transport (calculé en multipliant le poids des marchandises par la distance à parcourir) que les pays développés (CNUCED, 2024i). De plus, dans les pays enclavés, les coûts de transport sont estimés être jusqu'à 50 % plus élevés que dans les pays côtiers, occasionnant une perte allant jusqu'à 40 % de la valeur des exportations en frais de transport (Commission économique pour l'Afrique, 2004 ; Commission économique pour l'Afrique et al., 2010 ; Naudé et Matthee, 2007 ; Piernardini, 2021 ; Organisation mondiale du commerce, 2021). Cela est principalement dû à leur éloignement des principaux marchés mondiaux, ce qui impacte les coûts commerciaux, souvent aggravé par des infrastructures de transport sous-développées et des systèmes de transport et de logistique inefficaces. Il est notable que ces différences dans les coûts nets de transport entre pays et régions influencent de manière significative la viabilité de l'avantage comparatif sous-tendant la productivité des industries, d'où découlent la cartographie des investissements, les pôles de production, et les chaînes de valeur mondiales au sein et entre les régions.

L'Afrique compte 16 pays enclavés¹⁰ – plus que toute autre région – et fait partie des continents avec les infrastructures de transport les moins développées. Malgré les divers efforts aux niveaux national et régional pour améliorer les infrastructures de transport et de logistique, des chaînons manquants persistent entre les divers modes de transport. Par exemple, en concentrant sur le transport routier, qui représente l'essentiel des coûts

¹⁰ Botswana, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Rwanda, Soudan du Sud, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Les infrastructures de TIC et de transport restent sous-développées en Afrique, malgré des améliorations significatives dans les infrastructures de TIC depuis 2010

commerciaux et de distribution en Afrique, seuls le Botswana, le Cap-Vert, l'Égypte, la Libye, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud possèdent des réseaux routiers bien intégrés (figure III.6). D'après l'Organisation mondiale du commerce (2021), les coûts de transport en Afrique sont trois fois plus élevés qu'aux États-Unis. En outre, la CNUCED (2021c) montre que les coûts de transport intra-africains, mesurés en part de la valeur commerciale par 10 000 km, sont nettement supérieurs aux coûts de transport extra-africains, entravant le développement des chaînes de valeur intra-africaines.

Les coûts de transport représentent la majeure partie des coûts marginaux de production et des échanges commerciaux. Ils sont donc déterminants pour influencer la productivité industrielle et la compétitivité. Les pays africains avec de bonnes routes – tels que l'Égypte, Maurice et l'Afrique du Sud – sont également plus avancés en d'autres infrastructures de transport et de logistique, comme les chemins de fer, les ports et les aéroports, ainsi qu'en infrastructures économiques telles que l'énergie et les TIC (figure III.6). Cela suggère une asymétrie croissante des investissements potentiels et une concentration des composants de la chaîne de valeur dans ces pays grâce à une meilleure connectivité et des coûts de commerce et de production réduits.

Une infrastructure de transport bien développée, comme en Égypte (figure III.6), influence positivement la productivité industrielle, contribuant ainsi potentiellement au développement des chaînes de valeur intra-africaines dans la Zone de libre-échange continentale africaine, particulièrement en ce qui concerne l'importance de l'empreinte géographique des chaînes de valeur pour minimiser l'impact des risques spécifiques aux pays. Plus important encore, cela montre à quel point les avantages liés à la connectivité peuvent améliorer la capacité des pays africains à participer efficacement aux chaînes de valeur régionales. Le manque d'infrastructures, et en particulier de connectivité de transport fiable, exacerbe les difficultés à établir des réseaux de production et d'approvisionnement bien intégrés à travers le continent (CNUCED, 2023a).

Les estimations pour le Marché commun de l'Afrique orientale et australe montrent qu'une infrastructure de transport bien établie favorise la croissance industrielle au niveau régional (encadré III.2 et figure III.7). Bien que cela puisse résulter du bon réseau dans certains pays ainsi que d'autres facteurs, la faible valeur du coefficient de transport souligne davantage un faible impact positif, voire inexistant, sur la croissance industrielle dans plusieurs pays à long terme. Ce point est davantage mis en lumière dans la figure III.7, qui indique une réponse initialement négative de la production industrielle aux améliorations des infrastructures de transport, bien que les améliorations sur l'horizon de projection de dix ans soient marginales. Bien que les améliorations des réseaux de transport routier stimulent efficacement la croissance à partir de la deuxième ou troisième année, leur influence positive reste marginale avant de se stabiliser à moyen terme. Bien que cela puisse indiquer que l'apport supplémentaire d'un réseau routier de qualité à la production industrielle diminue avec le temps, dans la plupart des pays, la détérioration de ce réseau, par exemple en raison d'un manque d'entretien adéquat ou d'une surcharge de camions lourds, pourrait être l'explication la plus probable de cette tendance (CNUCED et Banque islamique de développement, 2022). Fontagné et al. (2023) suggèrent que compléter l'application de la Zone de libre-échange continentale africaine par des investissements conséquents dans le transport et la logistique pour réduire les coûts en temps et en argent pourrait augmenter les exportations africaines de 11,5 %, comparé aux 3,4 % de gains prévus par la seule zone sans réduction des coûts de transport. De plus, Tandrayen-Ragoobur et al. (2022) ont constaté que le pavage de toutes les routes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine augmenterait de 3,5 % ses flux commerciaux. Ainsi, la réduction des coûts nets de transport et de logistique entre les pays est promise à stimuler la productivité industrielle et la compétitivité commerciale globale dans la plupart des pays de la région.



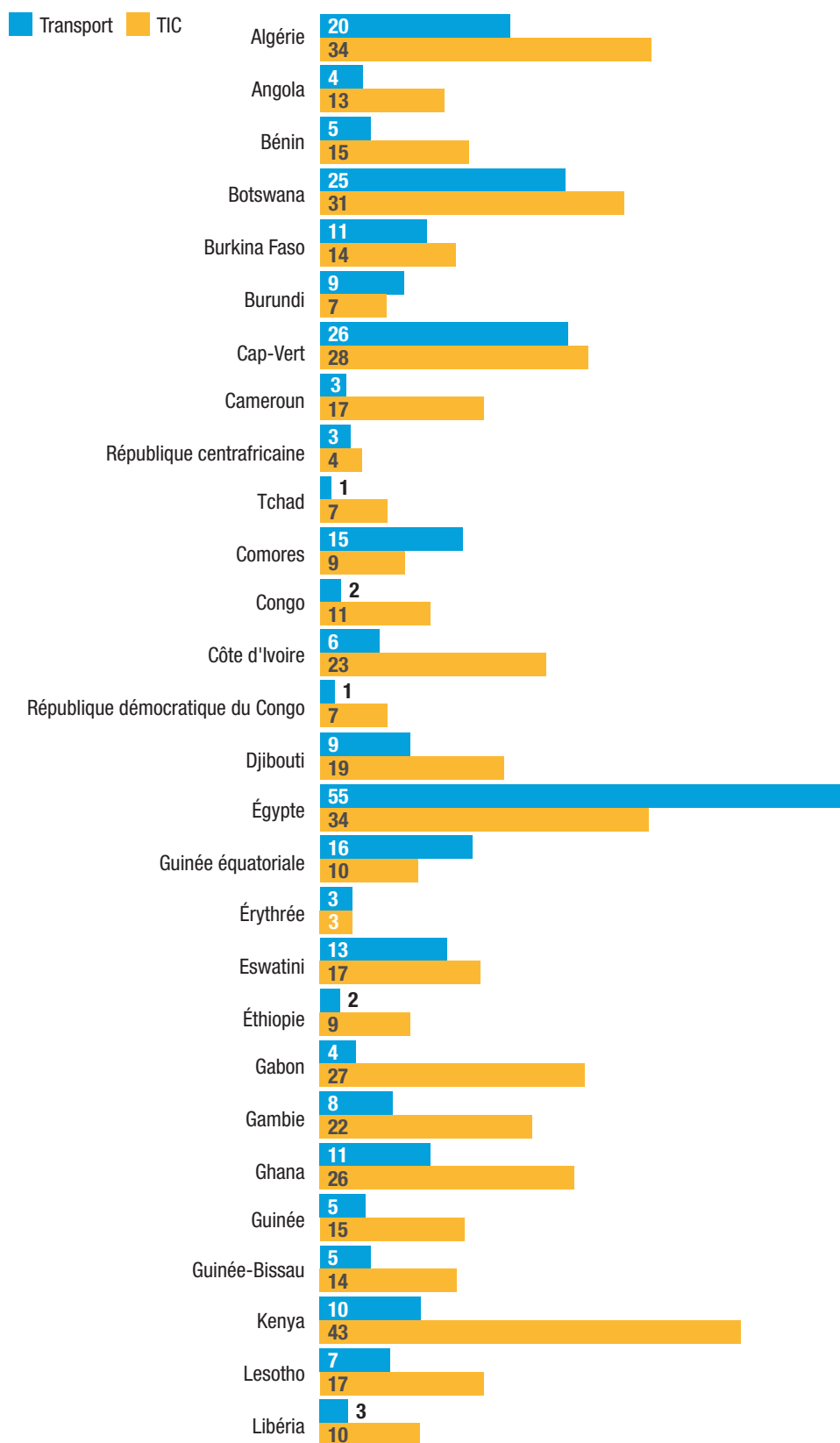
L'Afrique compte 16 pays enclavés, soit plus que toute autre région, et fait partie des continents dont les infrastructures de transport sont les moins développées

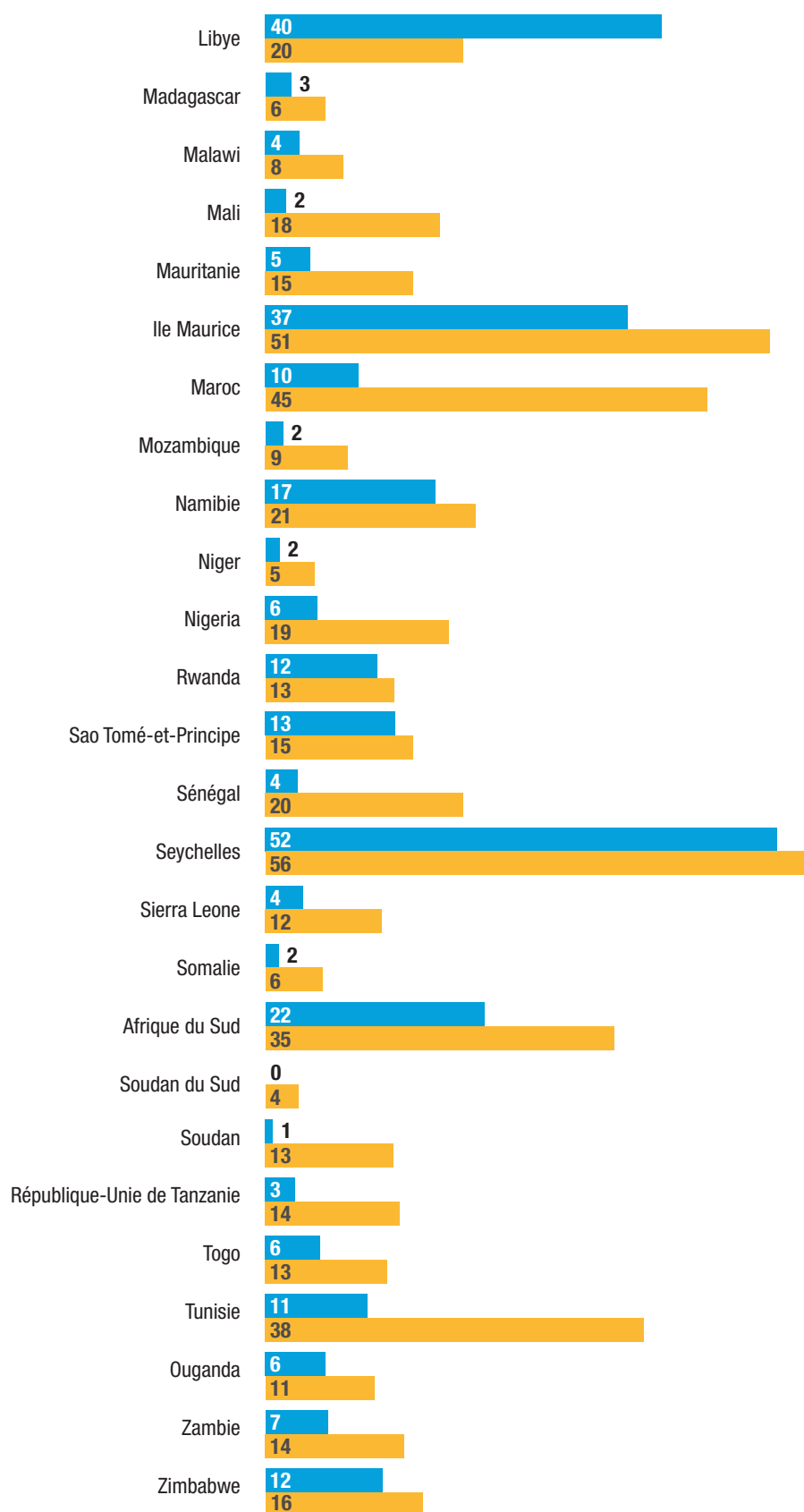




Figure III. 6

Indices composites des infrastructures de transport et des technologies de l'information et de la communication, 2022





Source : CNUCED, basé sur les données de l'Indice de développement des infrastructures en Afrique.



Technologies de l'information et des communications

Les technologies numériques seront essentielles pour renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement (CNUCED, 2024i). L'interaction entre le développement des infrastructures de transport et des TIC est cruciale. La figure III.7 illustre des efforts de développement potentiellement divergents (non complémentaires) dans les deux composantes d'infrastructure. Dans l'ensemble, chaque composante de l'infrastructure réagit de manière assez insignifiante à l'amélioration de l'autre composante, soulignant potentiellement une priorité non complémentaire dans la planification du développement des infrastructures dans la région. Cela nuit particulièrement à l'importance d'un bon réseau routier, y compris dans les zones éloignées, pour améliorer l'accès aux biens et services intermédiaires indispensables à une meilleure productivité industrielle. Par exemple, en Afrique, continent riche en ressources, l'internalisation de la technologie dans des secteurs essentiels comme l'agriculture pour accroître la production industrielle nécessite de bonnes routes d'accès pour le transport des machines et des talents humains. Ainsi, en plus de la réduction directe des coûts marginaux de production, l'amélioration des infrastructures de transport et de logistique a également un rôle à jouer pour stimuler le développement dans d'autres secteurs clé ayant une incidence directe et/ou indirecte sur la production industrielle globale et la croissance.

Malgré la croissance continue des infrastructures TIC et l'utilisation de ses services depuis 2010, le score global de l'indice reste inférieur à 20 (figure III.5). Cela révèle des lacunes significatives en matière de biens et services TIC à l'intérieur du continent pour la plupart des pays. Seuls neuf pays d'Afrique¹¹ disposent de réseaux TIC efficaces avec des pays développant un potentiel TIC, comme le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie et la Namibie. Cela se reflète également dans la composition des

exportations de la région où, par exemple, les biens et services TIC ne représentaient que 5,2 % des exportations totales de services en 2019 (CNUCED, 2022b). Ainsi, en général, la plupart des pays africains qui ont un niveau relativement élevé d'internalisation de la technologie et des biens et services associés aux TIC le font à des coûts relativement plus élevés que les pays comparables d'autres régions, en raison d'une accessibilité limitée sur le continent.

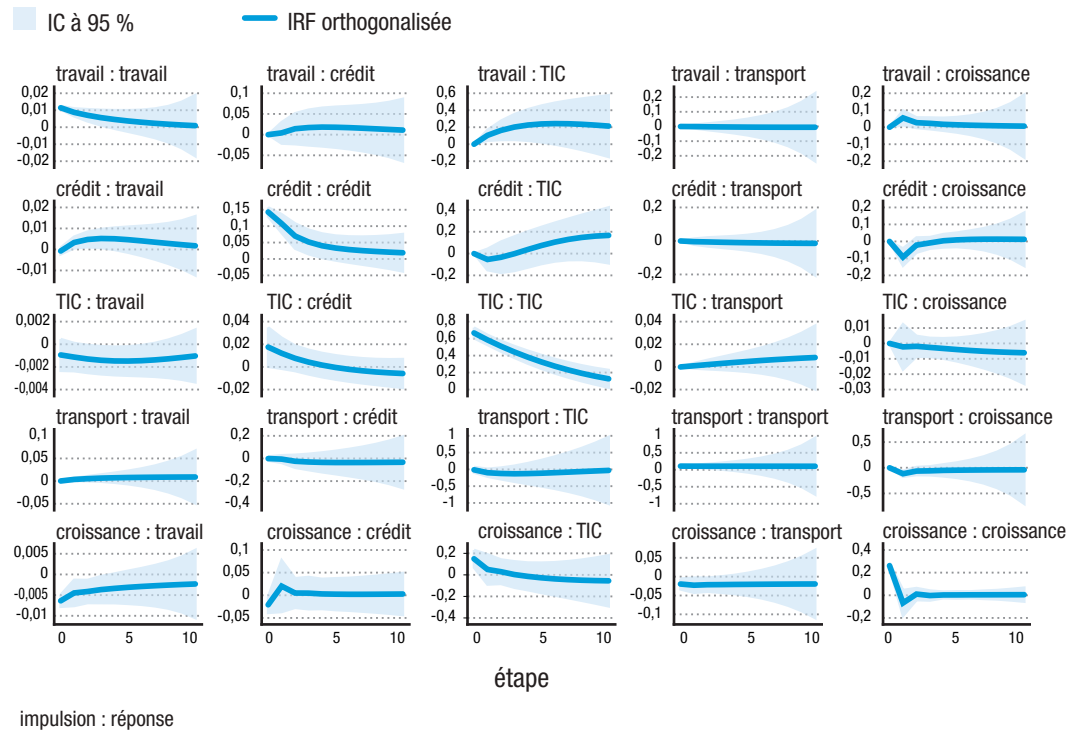
Dans certains pays du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, l'impact net des TIC sur la valeur ajoutée industrielle et la croissance est négligeable et parfois négatif (figure III.7). Par exemple, bien que les estimations à court terme montrent que les TIC influencent positivement la croissance industrielle dans des pays comme les Comores, le Kenya et le Rwanda, des effets négatifs significatifs sont observés pour d'autres, comme la Zambie. Ces résultats présentent un intérêt particulier en ce qui concerne les résultats positifs obtenus dans des pays comme les Comores, qui figurent parmi les 12 pays où les biens et services TIC sont les moins développés et les moins accessibles sur les marchés intérieurs, ce qui souligne l'importance des marchés régionaux et internationaux pour combler les lacunes nationales en matière de TIC. Dans l'ensemble, le secteur des TIC en pleine expansion n'a pas encore provoqué la transformation positive attendue dans le secteur industriel, bien qu'il y ait eu un impact favorable, même marginal, sur la croissance industrielle entre 2005 et 2022. Cela est illustré dans la figure III.7, où la réponse de la production industrielle aux changements dans le secteur des TIC demeure négligeable. Cependant, le développement actuel du secteur des TIC en Afrique a contribué à réduire la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde, soutenant efficacement la fabrication intelligente et stimulant la croissance industrielle, en particulier lorsqu'il aboutit à une plus grande internalisation des technologies innovantes dans la production et les processus industriels.

Malgré la croissance continue des infrastructures TIC, seuls 9 pays africains disposent de réseaux TIC fiables et efficaces, ce qui révèle des lacunes importantes pour la plupart des pays

¹¹ Algérie, Botswana, Égypte, Kenya, Maurice, Maroc, Seychelles, Afrique du Sud, Tunisie.

Figure III. 7

Marché commun de l'Afrique orientale et australe : Fonction de réponse impulsionnelle



Source : CNUCED.

Note: Le crédit correspond au crédit intérieur disponible pour le secteur privé en pourcentage du PIB. La croissance désigne le taux de croissance de la valeur ajoutée industrielle. Le travail représente le taux total de participation au travail. Le transport et les TIC sont les indices composites des infrastructures de transport et de TIC de la Banque africaine de développement. Toutes les variables sont en logarithmes naturels. Les variables sont exprimées sous forme d'impulsions et de réponses. La première variable de chaque ensemble est l'impulsion ; la seconde est la réponse. Par exemple, dans le cadre travail : crédit, cela montre que le crédit est la réponse à l'impulsion du travail ou aux chocs du marché du travail.

Comblar les lacunes en matière de logistique et de facilitation du commerce.

Bien que les pays africains aient bénéficié d'une réduction des tarifs grâce à des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, les barrières non tarifaires restent élevées dans la région. Les barrières non tarifaires font généralement référence à des mesures politiques autres que les tarifs douaniers ordinaires, qui peuvent potentiellement avoir un impact économique sur le commerce international des biens, en modifiant les prix, les quantités échangées ou les deux (CNUCED, 2019b).

Coûts commerciaux non tarifaires.

Selon la dernière base de données sur les coûts commerciaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique et la Banque mondiale, en moyenne, les biens échangés entre les pays africains entraînent un équivalent ad valorem de 292 % en coûts commerciaux non tarifaires, englobant tous les coûts supplémentaires autres que les coûts tarifaires liés aux échanges de biens. La figure III.8 présente plusieurs schémas de coûts commerciaux non tarifaires au sein des communautés économiques régionales. Les coûts non tarifaires du commerce intra et interrégional des communautés économiques régionales varient d'environ 135 % à plus de 400 %, avec de grandes variations entre les communautés économiques régionales. Par exemple, la moyenne des coûts non tarifaires du commerce intra-communautaire de l'Afrique de l'Est de 2016 à 2021 est de 135 %, ce qui indique qu'en moyenne, ces coûts représentent environ 135 % de la valeur des biens échangés au sein de

la Communauté. De même, la moyenne des coûts commerciaux non tarifaires pour la Communauté de l'Afrique de l'Est et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe durant la même période est de 254 %, suggérant que les biens échangés entre ces communautés sont soumis à des coûts supplémentaires équivalents ad valorem de 119 points de pourcentage par rapport aux biens échangés au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les coûts du commerce non tarifaire au sein d'une communauté économique régionale sont nettement inférieurs à ceux d'une communauté économique interrégionale, grâce à des mesures sanitaires et phytosanitaires plus harmonisées, des temps de transport plus courts, moins de formalités frontalières, des exigences en matière de licences et de documentation plus cohérentes et moins d'obstacles techniques au commerce au sein des communautés économiques régionales. De plus, les données indiquent que les coûts commerciaux non tarifaires sont répandus en Afrique. Les coûts commerciaux non tarifaires ont diminué dans certaines régions, par exemple, au sein du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et entre le Marché commun, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, ces coûts ont augmenté au sein de diverses communautés économiques interrégionales, par exemple entre le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'entre la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Cela nécessite des initiatives plus fortes au niveau continental pour systématiquement réduire les barrières commerciales non tarifaires. Le mécanisme en ligne de signalement, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine est un instrument opérationnel clé pour signaler et résoudre les barrières non tarifaires perçues dans le commerce. Selon la CNUCED (2021c), la majorité des barrières non tarifaires signalées concernent les règles d'origine, les procédures douanières longues et coûteuses, les frais de passage routiers chers, les obstacles techniques au commerce ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Bien que les mesures non tarifaires soient des règles et réglementations commerciales mises en place pour atteindre des objectifs de politique légitime tels que la protection de l'environnement et la garantie de la sécurité, de la santé et du bien-être des consommateurs, elles peuvent influencer les prix et les quantités échangées à travers diverses exigences techniques et non techniques telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (CNUCED, 2024k).

Avec la réduction progressive et significative des coûts tarifaires, suite à la mise en œuvre réussie de divers accords de libre-échange, et en 2018, l'adoption de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine, les mesures non tarifaires — et non les tarifs douaniers — sont susceptibles de constituer un risque majeur pour le commerce en Afrique, chaque mesure non tarifaire étant estimée augmenter les coûts du commerce d'au moins 1,5 % en moyenne (CNUCED, 2018b). La CNUCED (2018b) suggère en outre que les pays africains pourraient voir leur PIB croître de 20 milliards de dollars en s'attaquant aux mesures non tarifaires à l'échelle continentale. Dans l'ensemble, on estime que les mesures non tarifaires restreignent le commerce intra-africain trois fois plus que les droits de douane conventionnels (Sanjuán López et al., 2021 ; CNUCED, 2018b). En particulier, l'insuffisance des infrastructures de transport et de logistique, l'inefficacité de la gestion des frontières et des ports, les procédures douanières longues et coûteuses, ainsi que les cadres réglementaires stricts, figurent parmi les principaux risques qui compromettent les bénéfices commerciaux entre les pays et les régions. Elles entraînent notamment des retards aux frontières et une imprévisibilité accrue des délais de livraison des biens intermédiaires et finaux, ce qui se traduit par une augmentation générale des coûts de transaction. Cette section évalue comment et dans quelle mesure les instruments de logistique commerciale et de facilitation des échanges adoptés par les pays africains ont été efficaces pour réduire les coûts liés aux obstacles non tarifaires au commerce.

Les coûts du commerce non tarifaire des communautés économiques régionales et interrégionales varient entre environ 135 % et plus de 400 %, avec de grandes variations entre les communautés économiques régionales

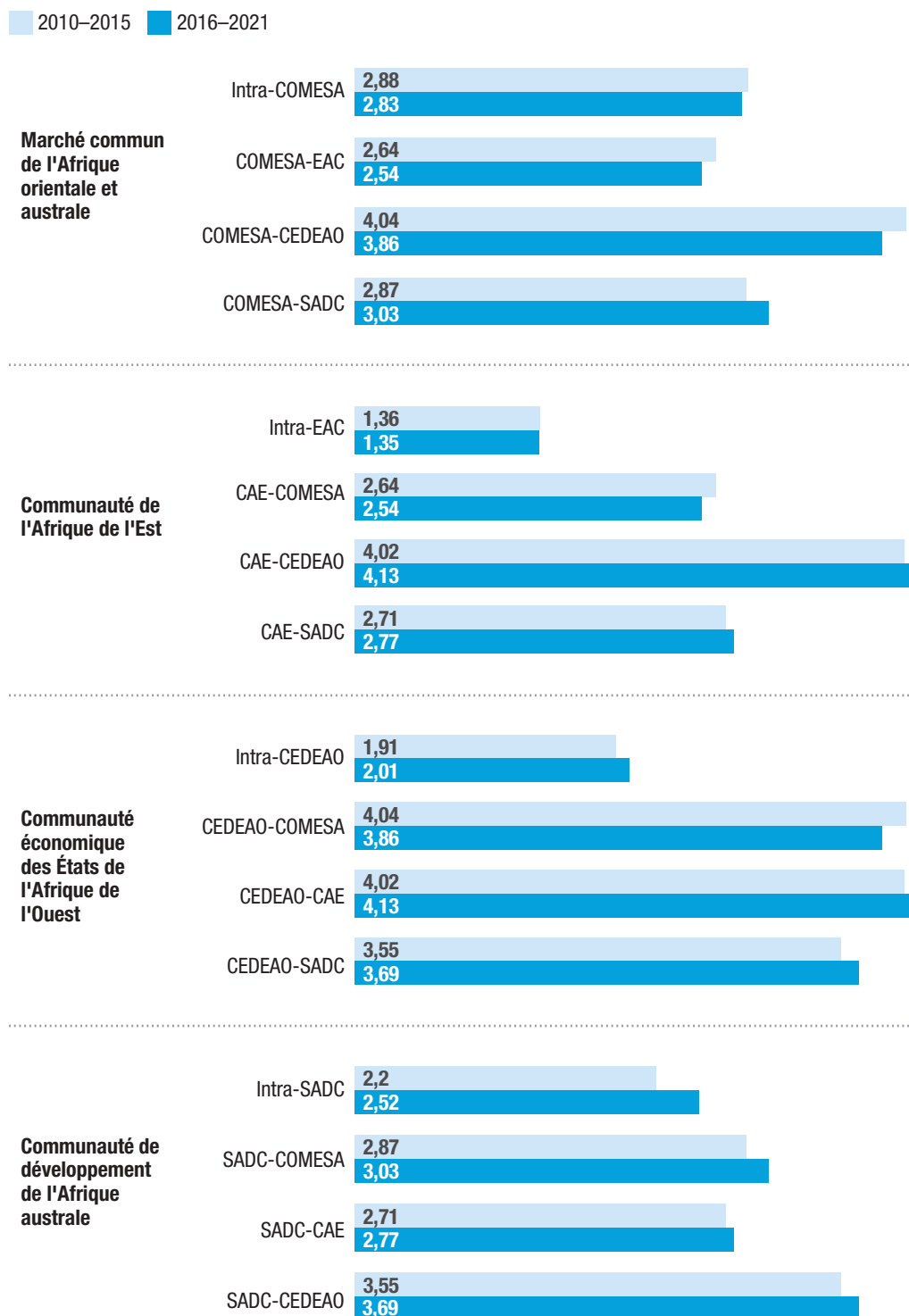




Figure III. 8

Coûts moyens des échanges non tarifaires au sein et entre les blocs commerciaux régionaux en Afrique

(Pourcentage d'équivalent ad valorem)



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données sur les coûts du commerce (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – Banque mondiale).

Note: Les coûts commerciaux non tarifaires comprennent tous les coûts additionnels autres que les coûts tarifaires impliqués dans le commerce bilatéral des biens par rapport au commerce intérieur. Cela inclut notamment, mais sans s'y limiter, les coûts de transport, les coûts directs et indirects liés aux devises et aux langues, ainsi que diverses procédures d'importation et d'exportation.



Progrès dans la facilitation des échanges

La facilitation des échanges joue un rôle central dans la simplification et l'harmonisation des procédures d'importation et d'exportation, visant à réduire ou à éliminer l'impact négatif des mesures non tarifaires sur les coûts totaux du commerce. Elle couvre largement les politiques et procédures aux frontières, y compris les exigences en matière de documentation et d'inspection, ainsi que la coopération entre agences frontalières. Les dispositions de facilitation des échanges dans les communautés économiques régionales et la Zone de libre-échange continentale africaine sont généralement cohérentes avec celles d'autres accords internationaux (comme l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce) et des conventions douanières (telles que la Convention de Kyoto révisée de l'Organisation mondiale des douanes). À l'échelle nationale, la plupart des pays ont adopté une approche multidimensionnelle pour améliorer leur compétitivité et renforcer l'accès aux marchés, englobant les cadres réglementaires liés au commerce et à l'investissement ainsi que l'infrastructure économique. Il est à noter que les mesures adoptées par les pays sont alignées sur leurs engagements au niveau des communautés économiques régionales, indiquant une cohérence avec les dispositions pertinentes d'autres accords internationaux. La CNUCED aide les pays africains à identifier leurs besoins en matière de facilitation des échanges et soutient la mise en œuvre de mesures spécifiques de facilitation. Par exemple, la mise en place d'un guichet unique au Rwanda, avec l'aide de la CNUCED, a réduit le temps de dédouanement à l'exportation de 67 heures à 34 heures (CNUCED, 2023h).

L'évaluation des performances des pays africains en matière de facilitation des échanges à l'aide des indicateurs convenus dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges montre, comme l'illustre la figure III.9, des améliorations significatives à travers l'Afrique de 2017 à 2022. Les 10 pays les plus performants durant cette période sont le Bénin, le Niger, le Mali, le Mozambique, la République

centrafricaine, la Namibie, la Gambie, la République démocratique du Congo et le Libéria (dans l'ordre de performance). Cependant, le graphique montre également que, malgré ces améliorations, beaucoup de pays doivent encore progresser pour garantir des processus efficaces et moins coûteux dans la circulation des intrants intermédiaires, des biens finaux et des personnes au sein et entre les régions africaines. À l'exception du Maroc, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie, la moyenne des scores des autres pays en 2022 était très inférieure à la moyenne mondiale des meilleures pratiques. D'autres pays ont réalisé des progrès notables dans ce domaine, notamment le Botswana, le Cameroun, l'Égypte, le Kenya, le Sénégal et la Tunisie.

Au sein des communautés économiques régionales, les programmes de facilitation des échanges incluent des initiatives telles que les postes frontières uniques, qui visent à rationaliser et à simplifier le commerce ainsi que la circulation des biens et des personnes entre pays voisins (CNUCED, 2021c). Les pays africains ont également collaboré pour signaler et surveiller conjointement les barrières non tarifaires. En 2008, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont créé une plateforme en ligne librement accessible¹² qui permet aux opérateurs économiques d'identifier, supprimer et surveiller les barrières non tarifaires rencontrées lors d'opérations commerciales au sein de ces trois communautés économiques régionales (Banque mondiale et Secrétariat de l'Initiative pour la Corne de l'Afrique, 2023). Dans le cadre de ce système tripartite de surveillance des barrières non tarifaires, chaque communauté économique régionale a établi des réglementations spécifiques qui constituent la base légale pour l'adoption de cette plateforme, comme suit : Règlement sur l'élimination des barrières non tarifaires, 2014 (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), Loi sur l'élimination des barrières non tarifaires, 2017 (Communauté de l'Afrique de l'Est) et Protocole sur le commerce (Communauté de développement de l'Afrique australe).

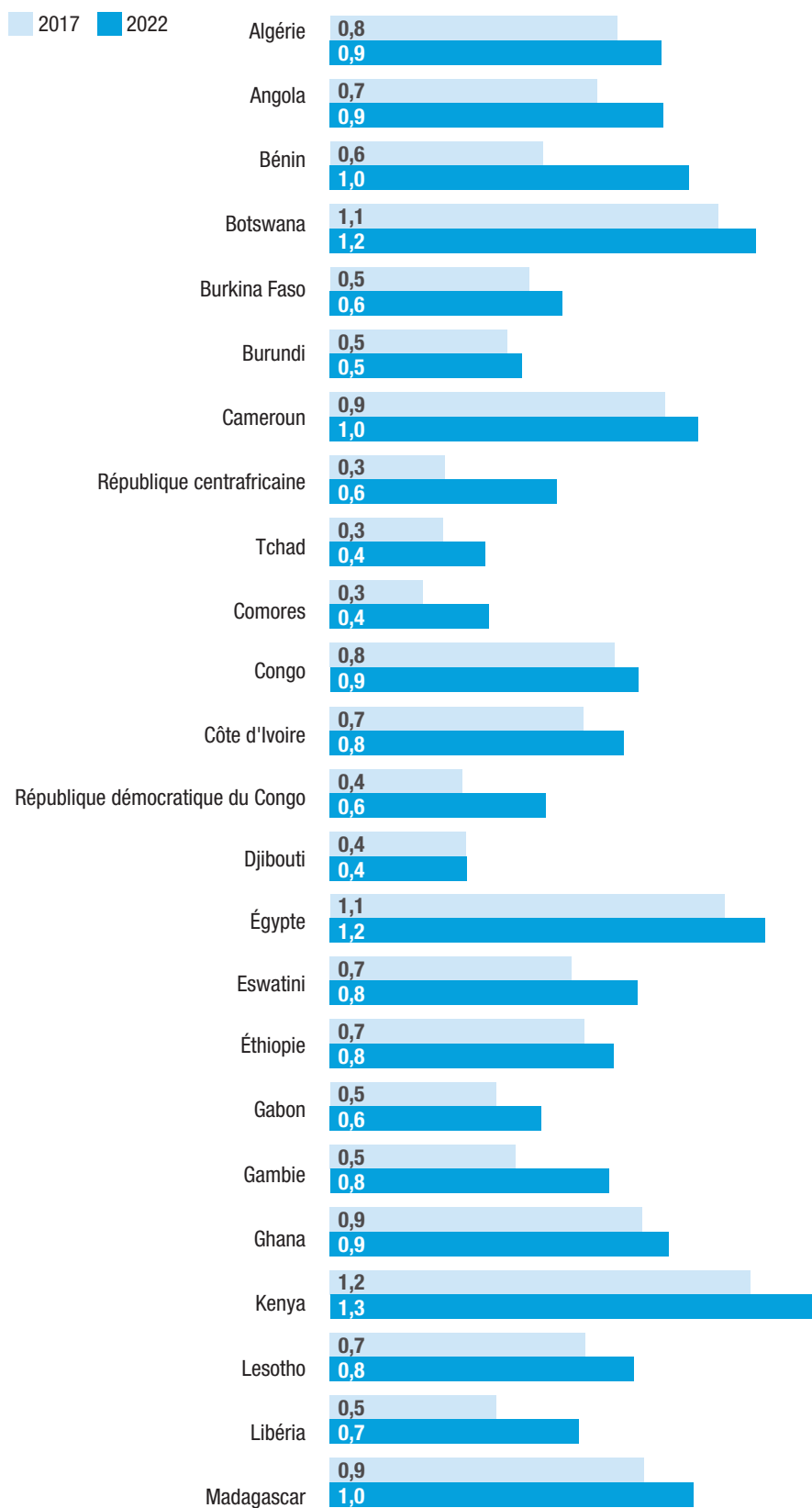
La mise en œuvre d'un guichet unique au Rwanda, avec le soutien de la CNUCED, a permis de réduire les délais de dédouanement à l'exportation de 67 heures à 34 heures

¹² Voir www.tradebarriers.org/.



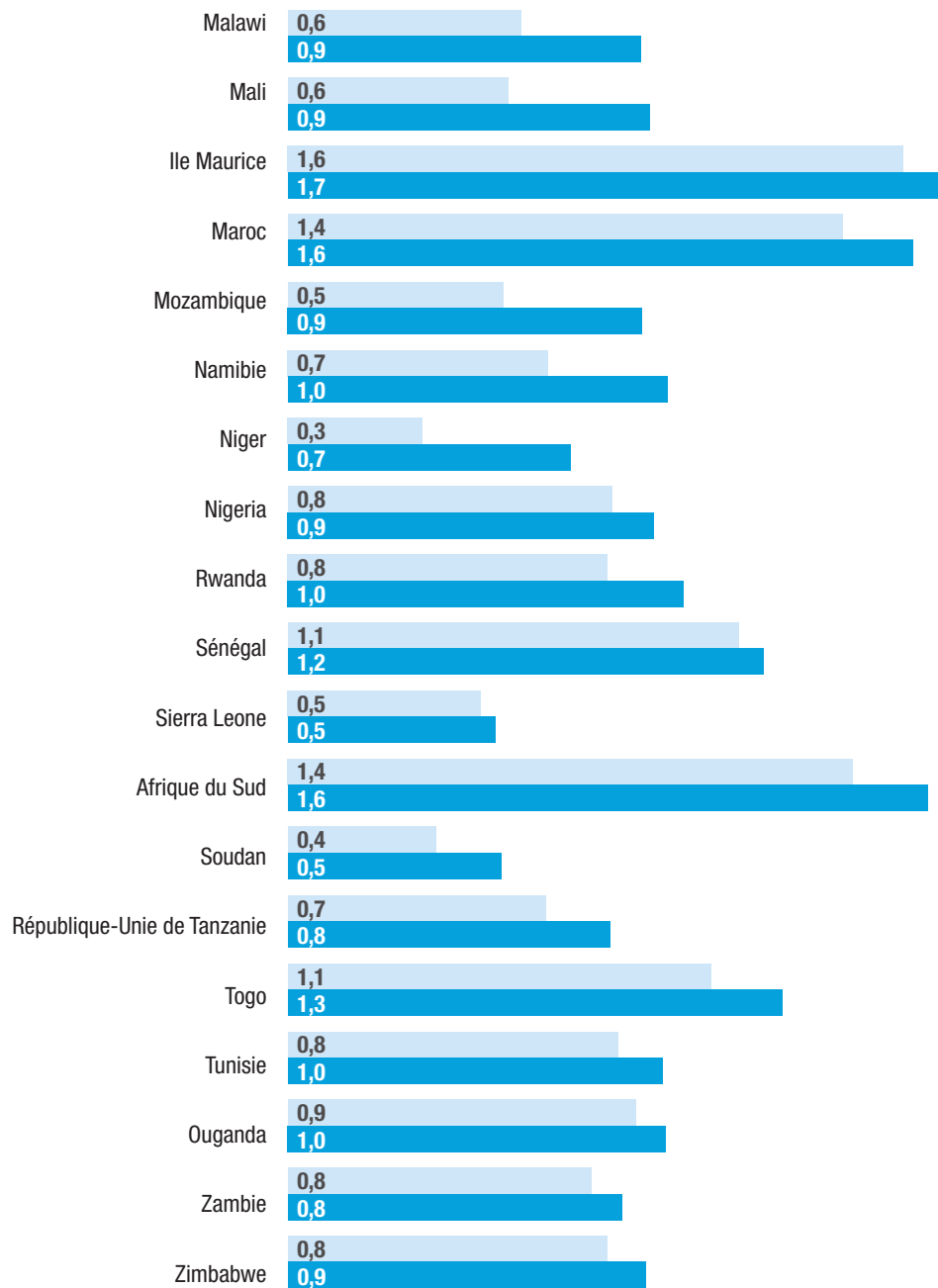
Figure III. 9

Performance moyenne en matière de facilitation des échanges, 2017 et 2022



Rapport sur le développement économique en Afrique 2024

Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Dynamiser les marchés régionaux et réduire les risques



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données des indicateurs de facilitation des échanges (OCDE).

Le Conseil des entreprises de la Communauté de développement de l'Afrique australe (2023) évoque six lacunes concernant la résolution des barrières non tarifaires dans la région, notamment un processus de résolution opaque, des comités nationaux de suivi inefficaces et des points focaux nationaux insuffisamment préparés. De plus, la mauvaise logistique du commerce et les lacunes flagrantes en

matière de facilitation des échanges dans la plupart des pays exacerbent les coûts commerciaux non tarifaires en Afrique.

Parmi les autres instruments clés de facilitation du commerce en Afrique figure le système régional de garantie du transit douanier, un programme de garantie par caution douanière qui facilite le déplacement fluide des marchandises dans le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.



Parmi d'autres aspects, ce dispositif assure le recouvrement des taxes par les gouvernements respectifs auprès de leurs garants en cas de vente illégale de biens pour un usage intérieur dans le pays de transit. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe dispose aussi d'un système virtuel de facilitation des échanges, qui suit les cargaisons le long de ses corridors, en offrant une visibilité complète et en temps réel des marchandises portant le sceau du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. Ce système en ligne intègre par ailleurs d'autres instruments clés de facilitation des échanges dans la région, dont une assurance "carte jaune" pour véhicules motorisés, un module de transfert des données de transit et un document de déclaration douanière (Marché commun de l'Afrique orientale et australe, 2024). D'autres systèmes de surveillance et de résolution en ligne régionaux comprennent le mécanisme d'alerte des obstacles au commerce de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Observatoire des pratiques anormales de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. À l'échelle continentale, l'Initiative commerciale guidée de la Zone de libre-échange continentale africaine, les audits réglementaires ainsi que les mécanismes en ligne de signalement, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires aident à réduire davantage ces barrières au sein des communautés économiques intrarégionales et, plus important encore, interrégionales, facilitant le développement et le renforcement des liens commerciaux et d'investissement à travers les régions.

Des lacunes persistantes dans la logistique du commerce

La logistique commerciale, comprise comme le processus de gestion incluant l'ensemble du flux de marchandises et d'informations entre fournisseurs, producteurs et consommateurs, reste un composant indispensable des chaînes d'approvisionnement. Ce processus a des implications significatives sur la mobilité et la livraison ponctuelle des produits intermédiaires et finaux. Les lacunes dans les principales composantes logistiques à travers l'Afrique compromettent le potentiel de diversification des chaînes d'approvisionnement et présentent un risque majeur pour le renforcement de la résilience.

Dans l'indice global de performance logistique, seules l'Égypte et l'Afrique du Sud ont dépassé la moyenne mondiale (figure III.10). En ce qui concerne les indicateurs spécifiques, la performance du Botswana, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda dépasse la moyenne mondiale en matière de dédouanement et de processus ; seules l'Égypte et l'Afrique du Sud enregistrent des scores plus élevés pour les infrastructures liées au commerce et au transport ainsi que pour la qualité de la logistique. En harmonie avec les scores de centralité dans les réseaux de commerce en valeur ajoutée, la performance logistique des pays abritant ces réseaux (Djibouti, Gambie, Mauritanie, Seychelles, Afrique du Sud, Zambie) est notable. Les coûts de transaction accrus constituent un obstacle potentiel au développement efficace des chaînes d'approvisionnement et de valeur dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Par exemple, le Zimbabwe se distingue en 2022 en tant que l'un des principaux fournisseurs d'intrants intermédiaires dans les trois secteurs (industrie manufacturière, secteur primaire et services). Avec un score global de 2,3 contre une moyenne mondiale de 2,9, le Zimbabwe performe mieux que de nombreux autres pays africains (figure III.10), mais les insuffisances de son infrastructure logistique et des services liés posent toujours des risques pour les chaînes d'approvisionnement en Afrique. De plus, la Gambie, qui est également au cœur des réseaux manufacturiers et du secteur primaire en tant que fournisseur, se trouve au bas de l'indice de performance logistique. En particulier, elle détient le score le plus bas en matière de processus de dédouanement et est troisième à partir du bas, après la Sierra Leone et la Somalie, en termes de compétence et de qualité des services logistiques. Cela suggère des retards significatifs et une incertitude accrue dans la livraison des intrants intermédiaires provenant de la Gambie et/ou transitant par celle-ci. Une grande proportion de pays participent aux chaînes de valeur en Afrique par l'intégration en aval (en tant que fournisseurs de matières premières et/ou de biens intermédiaires semi-transformés). La faible performance de la plupart de ces pays dans l'indice constitue un frein potentiel au développement de chaînes d'approvisionnement et de valeur viables dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

Les insuffisances des principaux composants logistiques à travers l'Afrique compromettent le potentiel de diversification des chaînes d'approvisionnement et constituent un risque majeur pour l'amélioration de la résilience

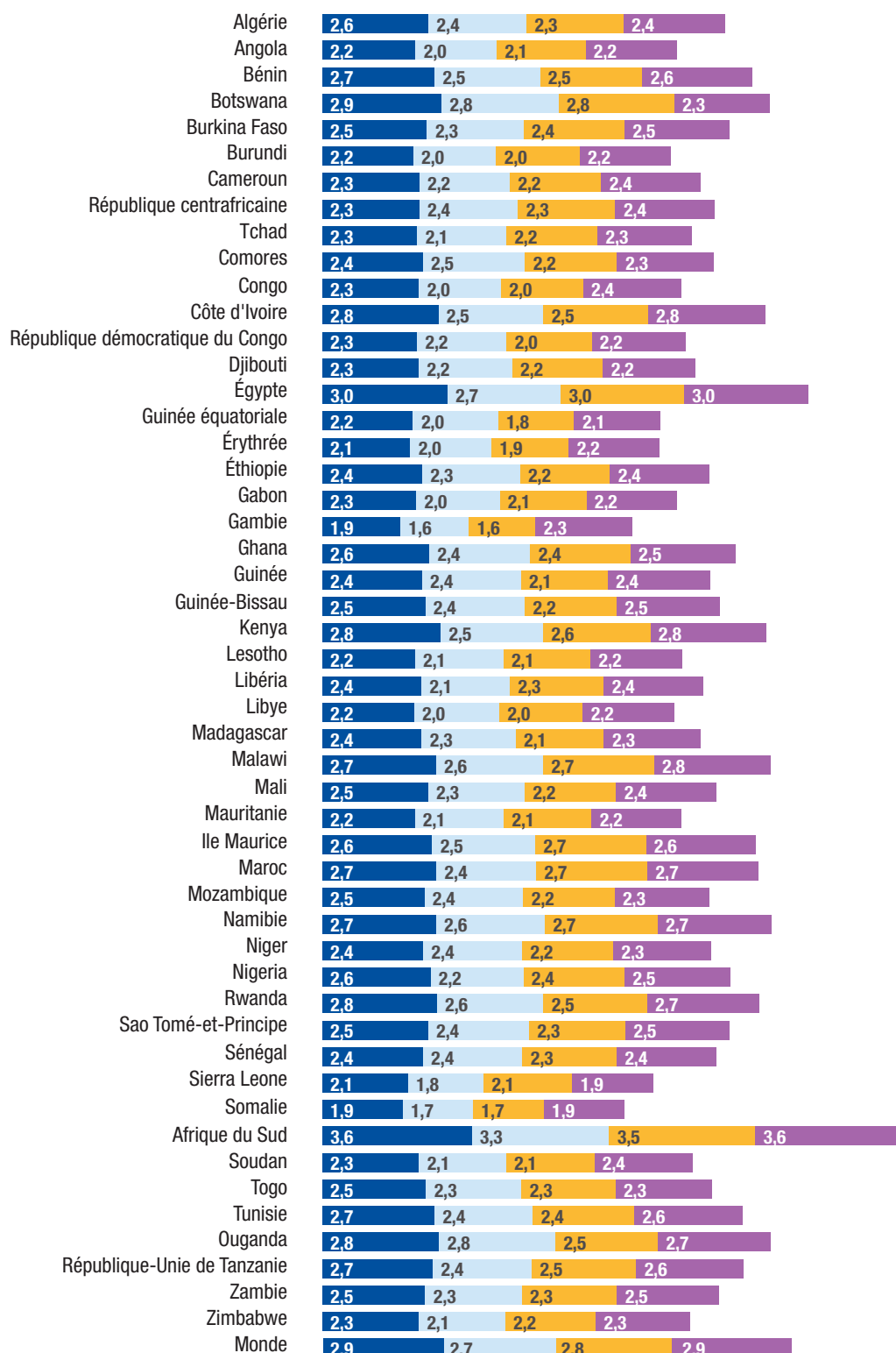




Figure III. 10

Performance logistique par pays, 2012-2022

■ En général ■ Processus de dédouanement ■ Infrastructures liées au commerce et aux transports ■ Compétence et qualité des services logistiques



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données des Indicateurs du développement mondial (Banque mondiale).

Note: Les scores de l'indice varient de 1 (faible) à 5 (élevé).

Les principaux défis en matière de performance logistique dans les différents pays concernent la gestion des agences frontalières et, **en grande partie, l'automatisation des processus**



Conclusion

Dans le cadre de l'intégration régionale et de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce chapitre évalue les opportunités de participation effective aux chaînes de valeur régionales et met en avant les risques potentiels. À travers l'analyse des réseaux, le chapitre offre un aperçu des changements structurels du commerce intra-africain en valeur ajoutée de 2012 à 2022, soulignant les rôles et l'importance des pays respectifs dans les réseaux de commerce à valeur ajoutée. En outre, le chapitre évalue également empiriquement dans quelle mesure les risques potentiels pour les chaînes de valeur régionales compromettent le développement de chaînes de valeur viables en Afrique par leurs impacts sur la productivité et la croissance industrielles. Enfin, le chapitre discute des moyens de réduire les risques potentiels en matière de commerce et d'investissement.

Les évaluations soulignent le potentiel accru des pays africains pour renforcer leur commerce régional et leur développement à travers les chaînes de valeur intrarégionales. Cependant, la forte concentration des marchés d'intrants intermédiaires, la

dépendance marquée envers une gamme limitée de produits d'exportation primaires et la faiblesse des infrastructures économiques limitent leurs capacités à exploiter les avantages comparatifs pour participer de manière rentable aux chaînes de valeur régionales et mondiales. De plus, les coûts commerciaux non tarifaires restent un obstacle majeur à la circulation des personnes et des biens au sein et entre les communautés économiques régionales. En moyenne, les coûts commerciaux non tarifaires représentent près de trois fois la valeur des biens échangés en Afrique, ce qui affaiblit potentiellement la capacité de la plupart des pays à participer efficacement aux chaînes de valeur régionales.

Les transports, les TIC et l'énergie sont également indispensables à la croissance et au développement dans la région. Cependant, ces secteurs restent sous-développés dans la plupart des pays, ce qui freine la production industrielle et la croissance. Cela pourrait entraver le développement de chaînes de valeur viables. Bien que l'Afrique utilise moins de 10 % de sa capacité de production électrique, elle a le potentiel de satisfaire pleinement ses besoins énergétiques grâce à des sources d'énergie renouvelables et non renouvelables (voir chapitre IV).



Des infrastructures de transport, de TIC et d'énergie bien établies sont cruciales pour réduire les risques liés aux opportunités commerciales

**Rapport sur le développement
économique en Afrique 2024**

Chapitre IV

**Renforcer la
résilience des
entreprises
africaines et
des transactions
transfrontalières**



**United
Nations**



Introduction

Dans de nombreux pays d'Afrique, les situations de vulnérabilité face aux chocs polycrisiques qui prédominent dans les domaines économique et de connectivité, tels que les coûts commerciaux non tarifaires élevés, la faible connectivité des infrastructures, les faibles niveaux de participation aux réseaux commerciaux, la forte concentration des exportations et un faible degré, voire l'absence de complexité économique, peuvent contribuer à réduire l'appétit pour les opérations commerciales et les flux de capitaux vers les pays d'Afrique, ce qui fragilise encore plus les environnements commerciaux et d'investissement déjà difficiles sur le continent (voir chapitres II et III). De tels facteurs structurels défavorables peuvent affecter la capacité et la volonté des entreprises et des investisseurs, tant étrangers que nationaux, de s'aventurer en Afrique ou de déplacer leurs biens, services et capitaux au-delà des frontières. Cela concerne également les investisseurs qui recherchent des partenariats commerciaux au-delà des attentes de bénéfices exceptionnels (Hartwich et Hammer, 2021). En fin de compte, les obstacles à la circulation des biens et des capitaux à travers les frontières, qu'ils soient d'ordre tarifaire ou structurel, aboutissent à une vulnérabilité des marchés régionaux, ce qui peut désavantager les entreprises africaines et engendrer des incohérences dans leur capacité à récolter les bénéfices économiques et le potentiel de croissance des blocs commerciaux régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine.

Cependant, le potentiel du secteur privé pour tirer parti des avantages du marché régional est compromis par les déficits du système financier, la rareté des facteurs de production tels que le capital et l'entrepreneuriat, les défis liés à la conformité réglementaire et l'intégration insuffisante des infrastructures dans la plupart des pays africains (voir Commission économique pour l'Afrique, 2020 ; CNUCED, 2023a ; Hartwich et Hammer, 2021).

Ce sont clairement des facteurs qui proviennent ou peuvent contribuer aux vulnérabilités économiques, de connectivité et énergétiques auxquelles de nombreux pays d'Afrique font face (voir chapitre I), affectant leur capacité à atténuer les risques commerciaux et d'investissement que pose la polycrise mondiale. Comme indiqué dans les sections précédentes du rapport, les principaux facteurs structurels de vulnérabilité économique et de connectivité, tels que le manque d'infrastructures et de solutions technologiques adéquates, une logistique commerciale limitée et des coûts commerciaux élevés, peuvent éroder la stabilité et les perspectives de croissance des économies africaines. Ce chapitre évaluera les principaux leviers financiers et opérationnels qui peuvent aider les entreprises en Afrique, en particulier les PME, à mieux gérer des crises diverses et souvent imbriquées.

Risques et opportunités liés aux entreprises

Le discours dominant exagère les risques de commerce et d'investissement en Afrique, alors que la région continue d'afficher de faibles scores dans des domaines critiques, notamment l'accès au financement, les infrastructures, les formalités administratives et la gouvernance. Par exemple, en 2023, les services de gestion des risques opérationnels de l'Economist Intelligence Unit ont décrit une situation d'instabilité politique ancrée et de récession démocratique dans la majeure partie de l'Afrique. La région a obtenu un score de 74/100 pour la stabilité politique et l'efficacité de la gouvernance, ce qui représente le plus grand risque opérationnel en Afrique (Economist Intelligence Unit, 2023).¹ Les cinq pays d'Afrique ayant la note la plus basse en matière de risques opérationnels à la mi-2023 en raison de leurs « politiques fiscales et commerciales relativement favorables aux entreprises, ainsi que leur stabilité politique et efficacité gouvernementale relatives » étaient l'île Maurice, le Cap-Vert, le Botswana, l'Afrique du Sud et le Maroc (Economist Intelligence Unit, 2023).

Les situations de vulnérabilité aux chocs de polycrise peuvent conduire à une **baisse de l'engouement pour les opérations commerciales et les flux de capitaux** vers les pays d'Afrique.

¹ Le modèle de risque opérationnel de l'Economist Intelligence Unit évalue 180 pays selon le risque opérationnel global. Le modèle évalue les conditions commerciales sur les marchés couverts face à l'évolution du paysage politique et économique pour classer les pays selon le risque opérationnel. Il génère des scores trimestriels dans 10 catégories clés de risques opérationnels et 70 sous-catégories. Les niveaux de risque sont évalués sur une échelle de 0 à 100, 100 représentant le risque le plus élevé.

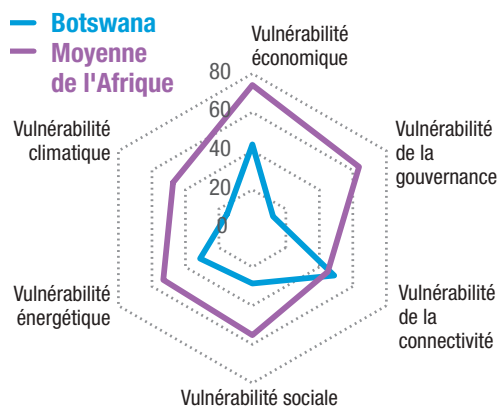




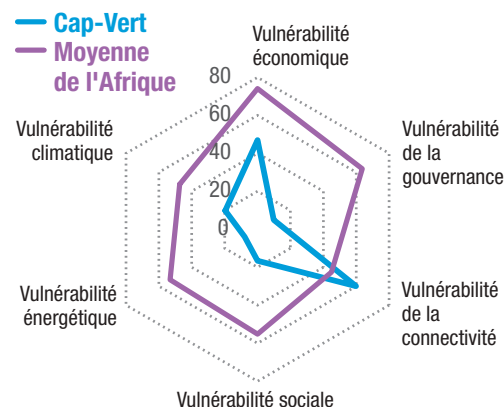
Figure IV. 1

Résilience aux chocs dans certains pays sélectionnés

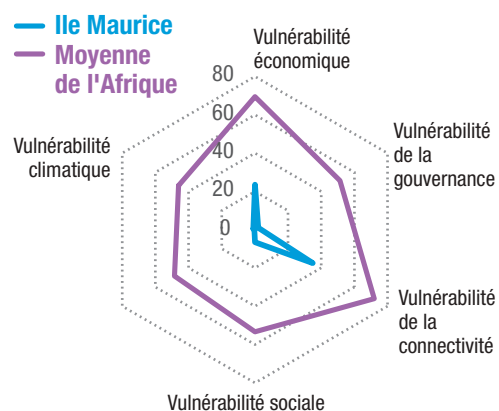
(a) Botswana



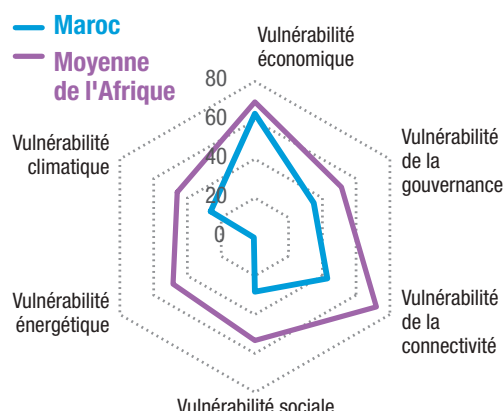
(b) Cap-Vert



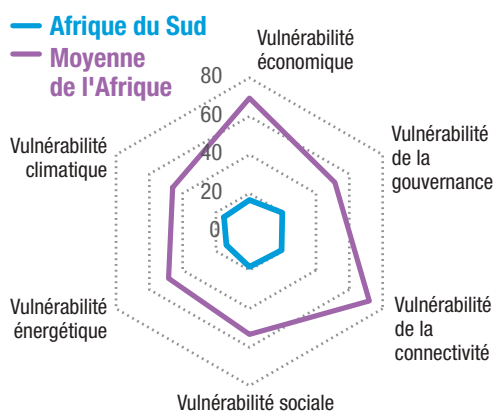
(c) Maurice



(d) Maroc



(e) Afrique du Sud



Source : CNUCED.

Note: Les valeurs représentent un score sur 100.



Il s'agit également de pays qui ont montré une résilience dans bon nombre des six domaines de vulnérabilité identifiés au chapitre I. La figure IV.1 indique que le niveau de vulnérabilité de ces cinq pays dans au moins cinq des six domaines identifiés est faible, comparé à la moyenne générale en Afrique. Leurs niveaux globalement et relativement faibles de vulnérabilité aux chocs peuvent aider à expliquer leur capacité à atténuer les chocs multiples et à se remettre des effets néfastes de la polycrise. Ce sont des caractéristiques que les entreprises et les investisseurs recherchent sur un marché lorsqu'ils prennent une décision d'entrée ou d'investissement.

Des exceptions peuvent être observées pour le Botswana et le Cap-Vert dans le domaine de la vulnérabilité de la connectivité, et pour le Maroc, dans celui de la vulnérabilité économique. Dans un pays comme le Botswana, la vulnérabilité à l'approvisionnement fiable en électricité peut réduire davantage la productivité d'une entreprise lorsqu'elle est confrontée à une perturbation du marché ou de la chaîne d'approvisionnement due à des chocs externes et à des ralentissements économiques. Dans l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises de 2023, 64 % des entreprises interrogées au Botswana ont subi des interruptions de la fourniture d'électricité, ce qui a entraîné des coûts opérationnels plus élevés, perturbé une partie de leur production et diminué leur rentabilité (Banque mondiale, 2023b).

Malgré l'existence de cadres et de capacités solides dans certaines des économies africaines les plus résilientes et un environnement des affaires amélioré dans de nombreux pays, la plupart des entreprises privées de ces pays restent non préparées en cas de chocs internes ou externes, avec des capacités et des ressources limitées pour des réponses d'urgence à une crise. Dans d'autres pays d'Afrique, les entreprises opèrent dans des environnements macroéconomiques et géopolitiques complexes et incertains, pouvant présenter des risques élevés pour leurs finances, leurs produits, leurs opérations, leur conformité et leur conduite. Ces défis ne sont pas spécifiques aux entreprises africaines. Dans de nombreuses régions du monde, les effets des crises mondiales, telles que la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques, ont entraîné des défis supplémentaires pour les PME, notamment en termes de ressources

financières et de gestion limitées, de faible exposition internationale, de contraintes informationnelles sérieuses et de lourdes charges réglementaires (CNUCED, 2024d). Pour tirer parti des vastes opportunités offertes par les marchés africains, telles que les bons rendements, les investissements écologiques, les économies d'échelle dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'expansion des services et la consommation des classes moyennes (Hruby et Arditti, 2022), il est essentiel pour les entreprises de comprendre les règles et les exigences concernant la conformité, les problématiques réglementaires, les défis fiscaux et les conditions de financement liés aux pratiques commerciales, au commerce transfrontalier et aux mouvements de capitaux en Afrique. Il est également crucial que les entreprises identifient ces questions clés et acquièrent une connaissance adéquate du paysage des marchés africains. Cela peut les aider à anticiper les risques potentiels et à gérer efficacement leur exposition aux risques.

Cette section examinera certains des risques qui peuvent menacer les activités commerciales et commerciales à travers l'Afrique et exacerber les perturbations de la production, les incertitudes et les obligations de service, à savoir les risques réglementaires et les risques de change.

Risques juridiques et réglementaires

Les entreprises font face à des risques réglementaires multiples, complexes et en constante évolution qui influencent leur performance et leur conduite en matière de conformité (Vincent et Ntim, 2021). Comparées aux grandes entreprises multinationales, les PME sont confrontées à des défis spécifiques tels qu'un accès limité au financement, des restrictions en compétences et technologies, une qualité institutionnelle faible, une exposition internationale réduite, ainsi que des complexités réglementaires et une concurrence internationale (CNUCED, 2024d). Il existe une forte corrélation entre la qualité institutionnelle et l'environnement réglementaire. Les risques réglementaires auxquels les entreprises sont confrontées proviennent souvent de cadres juridiques et institutionnels flous et incohérents. Par exemple, l'absence d'informations claires sur les dispositions juridiques et réglementaires propres à un gouvernement

La plupart des entreprises privées en Afrique ne sont pas bien préparées face à des chocs internes ou externes, **avec des capacités et ressources limitées pour réagir en cas de crise.**



peut nuire à la capacité d'une entreprise, surtout si elle est étrangère, à se conformer efficacement aux politiques et lois nationales relatives à ses opérations ou investissements dans un secteur particulier, tel que le secteur minier. La clarté juridique et réglementaire entourant les investissements dans les ressources est cruciale pour lier l'extraction et la vente des ressources à un développement économique large. Les dispositions actuelles concernant la qualité et les prix dans la plupart des politiques et législations des pays africains peuvent justifier le non-respect (White, 2017). De plus, les exigences de qualité et les inspections de normes sont appliquées différemment entre les entreprises enregistrées et non enregistrées, ces dernières échappant ainsi aux efforts de mise en application des autorités.

Un autre obstacle auquel les entreprises font face en matière de lois et de réglementation réside dans le caractère imprévisible et intermittent des règlements, des règles et des procédures. Si un cadre juridique et réglementaire est imprévisible, flou et incohérent, cela permet différentes interprétations et est souvent considéré comme un frein aux intentions d'investissement des entrepreneurs. Les facteurs dissuasifs à l'investissement ou à la production pour les entreprises ne se limitent pas à l'investissement national, mais s'étendent aussi à l'investissement direct étranger. La certitude des cadres juridiques et réglementaires est essentielle aux décisions d'investissement des entreprises. En pratique, un gouvernement peut mettre en place un cadre ou un conseil de coordination impliquant des organes responsables au sein de l'ensemble de l'administration publique pour adopter des cadres juridiques et réglementaires clairs et bien coordonnés. Cela aide les entreprises à planifier l'avenir et à clarifier les décisions relatives à l'investissement et à la croissance.

En raison des évolutions du paysage réglementaire, la conformité aux règles et réglementations engendre des coûts de transaction élevés pour les PME, entravant leur croissance et leur processus d'internationalisation (CNUCED, 2024d). La conformité fiscale est particulièrement lourde pour les PME, en raison de lois fiscales complexes et évolutives, entraînant des coûts de transaction élevés. Dans de nombreux pays africains, les systèmes de collecte et de recettes fiscales sont marqués par une grande complexité, de nombreux échanges

directs entre les percepteurs d'impôts et les contribuables, et des paiements informels (Dom et al., 2022). Cela montre que les PME africaines doivent consacrer plus de temps à leur conformité fiscale, ce qui augmente leurs coûts de transaction et peut freiner leur capacité à prospérer sur le marché. En outre, les nombreuses formalités et processus nécessaires pour payer les impôts – aussi bien à l'intérieur du pays qu'aux frontières – et pour enregistrer ou renouveler une licence commerciale peuvent être coûteux, dissuadant ainsi commerçants et investisseurs. L'efficacité de l'administration fiscale est généralement faible en Afrique, ce qui peut entraîner l'évitement fiscal, le comportement d'évasion (Abdu et al., 2020 ; Otusanya et al., 2022), l'informalité (c'est-à-dire une forte incitation à ne pas enregistrer les entreprises) et un manque de transparence. Les investisseurs peuvent percevoir ces défis comme des risques pour leurs placements. Toutefois, de nombreux pays ont mis en place deux outils développés par la CNUCED : le Système douanier automatisé et le Système de gestion et d'analyse financière de la dette, qui ont pour but d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité au sein des administrations fiscales et de contribuer à résoudre la complexité et le coût élevé du respect des réglementations fiscales.

Outre des règles et des structures fiscales complexes, qui peuvent représenter un lourd fardeau pour les entreprises (Banque mondiale et Pricewaterhouse Coopers, 2019), nombreux sont les pays qui disposent de cadres juridiques nationaux et de mécanismes d'application inadéquats pour la protection des droits de propriété intellectuelle. Bien que des institutions régionales aient été créées pour gérer la propriété intellectuelle dans 37 pays, notamment l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, leurs capacités et ressources limitées augmentent la probabilité d'une prolifération des demandes de droits de propriété intellectuelle (CNUCED, 2023i). L'absence de protection expose les investisseurs étrangers au risque de piratage, de contrefaçon et d'utilisation non autorisée de leurs actifs intellectuels. Une manière de réduire les risques liés aux opportunités opérationnelles et de croissance, particulièrement pour les entreprises en cours d'internationalisation - celles ayant des ambitions d'exportation et d'investissement à l'étranger - est d'accroître le niveau de

Une façon de minimiser les risques liés aux opportunités opérationnelles et de croissance est d'**augmenter le niveau de confiance vis-à-vis de la protection des droits de propriété.**



confiance en ce qui concerne la protection des droits de propriété. La sensibilisation limitée des entreprises et des agences gouvernementales à l'importance des droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'insuffisance des capacités institutionnelles pour faire respecter ces droits, sapent la confiance des investisseurs. Au niveau mondial, le respect de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce, reconnu comme la norme la plus complète pour les droits de propriété intellectuelle dans le système commercial multilatéral, peut aussi être contraint par la réduction des capacités en ressources dans certains pays d'Afrique. Le renforcement de l'alignement des cadres nationaux et régionaux de droits de propriété intellectuelle avec les règles multilatérales peut contribuer à augmenter l'investissement et l'innovation en Afrique. Par exemple, le mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine, qui s'inspire de celui de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, aidera à réduire les risques relatifs aux droits de propriété intellectuelle liés au commerce et à l'investissement transfrontaliers (CNUCED, 2021c).

Cependant, l'enregistrement et le respect des droits de propriété intellectuelle peuvent être longs et bureaucratiques, ce qui peut décourager l'innovation et l'investissement. Les retards dans la résolution des litiges peuvent accroître les coûts pour les investisseurs et compromettre la certitude contractuelle. Bien que l'arbitrage international et les mécanismes alternatifs de résolution des litiges offrent des alternatives aux tribunaux nationaux, leur disponibilité et leur efficacité varient à travers l'Afrique. L'applicabilité des sentences arbitrales et des règlements issus de la médiation dépend du cadre juridique et du respect des conventions internationales sur l'arbitrage. De plus, les incohérences dans les procédures d'application des diverses juridictions peuvent affaiblir la crédibilité des mécanismes de règlement des différends. L'accès limité à des mécanismes de règlement des différends abordables et impartiaux, notamment pour les PME, pose des problèmes aux investisseurs cherchant une résolution rapide des litiges commerciaux.

Aborder les questions liées à la fiscalité, aux droits de propriété intellectuelle, au système judiciaire et aux mécanismes de règlement des différends avec les investisseurs nécessite des efforts concertés des gouvernements africains pour réformer les systèmes fiscaux, renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle, améliorer l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire et accroître l'accès à des mécanismes efficaces de règlement des différends. De telles réformes peuvent créer des cadres institutionnels solides et des conditions favorables pour une bonne gouvernance économique, notamment dans les domaines de la réglementation, des licences commerciales et de la fiscalité, qui constituent des piliers fondamentaux d'un climat propice aux affaires et à l'investissement et, ainsi, un levier pour promouvoir la résilience des entreprises et un développement économique durable sur le continent.

De nombreux pays africains ont simplifié les procédures d'entrée et de pérennisation des investissements étrangers en offrant des incitations, telles que le rapatriement, des déductions pour investissement et un vaste éventail d'incitations fiscales et, dans certains cas, une protection contre la concurrence. Ces procédures simplifiées et ces incitations ont été adoptées pour faciliter l'investissement et contribuer à la diversification des instruments d'investissement sur le continent, grâce à la signature de divers traités d'investissement bilatéraux et multilatéraux et à la domestication des lois sur l'investissement étranger (voir l'encadré IV.1 concernant l'investissement intra-africain et les instruments associés). Cependant, les exonérations fiscales et les incitations, si elles ne sont pas correctement administrées, peuvent nuire au potentiel de recettes en facilitant des transferts de bénéfices artificiels et l'évasion fiscale (African Tax Administration Forum, 2024 ; Fonds monétaire international, 2022). Notamment, des cadres améliorés protégeant les investissements ou contribuant à la multiplication des agences de promotion d'investissements, des zones économiques spéciales et d'autres mécanismes ciblés visant à encourager les flux d'investissements étrangers dans la région pourraient être introduits ou renforcés dans les pays africains pour se protéger contre les régimes fiscaux préjudiciables, le risque d'évasion fiscale, l'érosion de la base d'imposition, la délocalisation des bénéfices et la course au moins-disant fiscal en matière de taxe sur les sociétés (Etter-Phoya et al., 2022).

Des procédures simplifiées et des incitations ont été mises en place **pour faciliter l'investissement et contribuer à la diversification** des instruments d'investissement sur le continent.



L'Afrique est signataire de nombreux accords commerciaux et d'investissement bilatéraux et internationaux, qui minimisent les risques liés au commerce et à l'investissement dans la région (voir figure IV.2). Cependant, les traités de première génération et la majorité des accords internationaux d'investissement conclus par des pays africains présentent leurs propres risques. Ils échouent à équilibrer la protection des investissements avec le droit et l'obligation de l'État de réglementer dans l'intérêt public. Les pays peuvent être condamnés à verser des milliards de dollars en dommages-intérêts, attribués par des tribunaux ad hoc.

Les traités bilatéraux d'investissement sont parmi les principaux instruments utilisés globalement pour réduire les risques d'investissement liés à des facteurs tels que les contentieux commerciaux et d'investissement, l'emploi et les salaires, la propriété et le contrôle des entreprises, les expropriations et les transferts. L'Égypte est en tête dans ce domaine, ayant signé 100 de ces traités, dont 72 sont en vigueur avec des pays en Afrique et ailleurs (voir figure IV.2). Le Maroc suit avec 76, puis la Tunisie avec 55, l'Algérie avec 45, et Maurice avec 45.

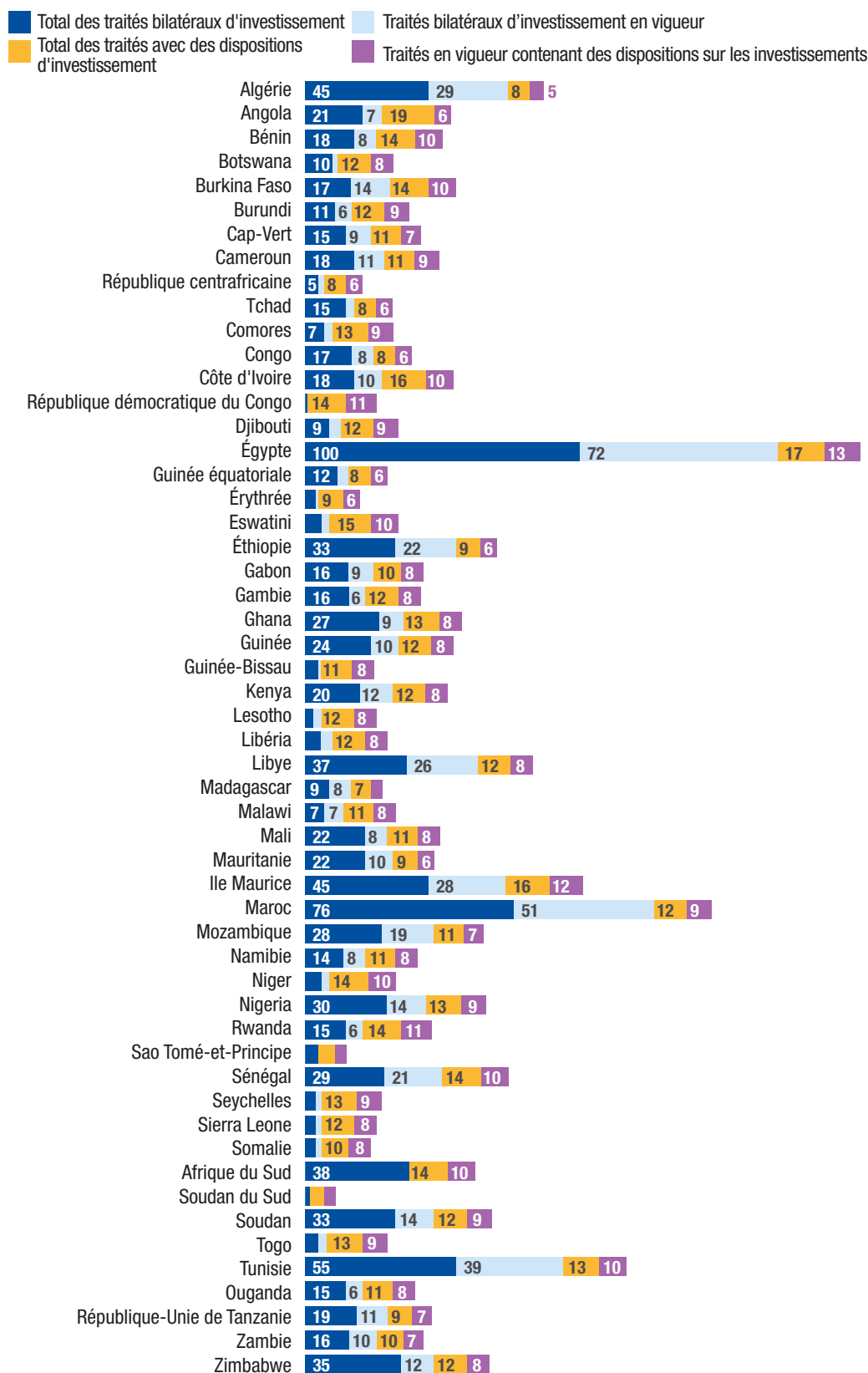
L'Afrique du Sud en a signé 38. Compte tenu du grand nombre d'accords internationaux d'investissement désuets conclus par ces pays, il est urgent de réformer le régime d'investissement international afin de garantir que les investissements soient mieux protégés, tout en préservant la capacité réglementaire des pays africains à agir dans l'intérêt public. Le protocole sur l'investissement de l'accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine, adopté par les chefs d'État africains en février 2023, est un accord d'investissement international moderne, qui est plus exhaustif que les politiques d'investissement précédemment établies dans la plupart des pays africains. Il s'appuie sur des décennies de réforme des politiques d'investissement sur le continent, intègre des principes innovants issus d'autres instruments, accords et cadres d'investissement international pertinents, comme le Cadre de politique d'investissement pour le développement durable de la CNUCED, et prévoit des dispositions protégeant ou favorisant la moralité publique légitime, la santé publique, l'action pour le climat et la sécurité des investisseurs et des États (Danish et al., 2023).



L'Afrique offre des opportunités croissantes d'investissement dans les minéraux précieux, les ressources renouvelables, l'énergie alternative, les infrastructures, les services financiers et commerciaux.

Figure IV. 2

Traités d'investissement bilatéraux et traités avec des dispositions d'investissement signés par des pays africains



Source : CNUCED, basé sur les données de la CNUCED, 2024I.



Encadré IV. 1

Opportunités d'investissement intra-africain et instruments associés

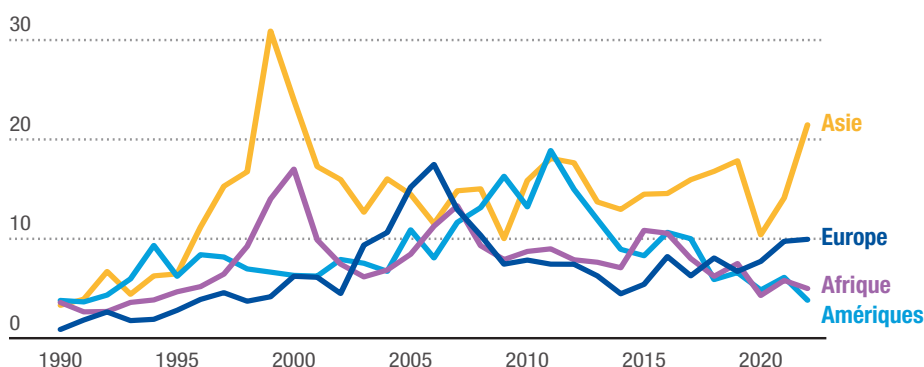
L'Afrique offre d'importantes opportunités d'investissement dans divers secteurs. Sa base riche en ressources naturelles propose un éventail large d'opportunités d'investissement dans les minéraux précieux, les ressources renouvelables, les énergies alternatives et les secteurs agroalimentaires. Parmi les autres secteurs importants avec des possibilités d'investissement croissantes, on trouve les infrastructures, les services financiers et commerciaux, les soins de santé et l'éducation. Ces opportunités sont soutenues par une population jeune en croissance et une classe moyenne émergente. En outre, la région offre à ses commerçants et investisseurs l'accès au plus grand marché de libre-échange au monde, mesuré par le nombre de pays participants.

Bien que l'environnement interne joue un rôle dans les investissements nationaux et étrangers, les chocs mondiaux influencent également de nombreuses décisions d'investissement à travers les régions. Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 de la CNUCED a indiqué une baisse de 2 % en 2023 pour les flux mondiaux d'investissement direct étranger, cela en partie dû à l'affaiblissement et à l'incertitude des tendances économiques mondiales, y compris les tensions commerciales et géopolitiques ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique ont également été en baisse en 2023, diminuant de 3 % pour atteindre un total de 53 milliards de dollars. Dans l'Asie en développement, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, les flux d'investissements directs étrangers ont diminué respectivement de 8 % et de 1 %. Le graphique montre à quel point ces flux vers l'Afrique (en pourcentage de la formation brute de capital fixe) sont en résonance avec les tendances mondiales générales, soulignant que ce n'est pas uniquement l'environnement d'investissement en Afrique qui joue un rôle clé dans les décisions des investisseurs internationaux. Plus précisément, les chocs qui affectent la liquidité de ses principaux investisseurs étrangers se refléteront généralement dans ses flux d'investissements directs étrangers. Par exemple, à l'exception des Amériques en 2001, les flux d'investissements directs étrangers vers toutes les régions ont augmenté suite à la flambée des prix mondiaux de certains produits de base au début des années 2000 (voir graphique). De même, à l'exception des Amériques, une diminution des investissements étrangers a été observée en Afrique, en Asie et dans l'Union européenne après la crise financière mondiale de 2008 et une baisse générale en 2020 due à la pandémie. Cette tendance à la baisse pourrait être principalement le résultat d'une série de chocs mondiaux, notamment les envolées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que la hausse de la dette. L'Europe représentant la majeure partie des investissements directs étrangers en Afrique, suivie par la Chine et les États-Unis, tous les chocs affectant leur liquidité vont comprimer leurs portefeuilles d'investissement en Afrique et influencer sur ses perspectives de développement.



Les entrées d'investissements directs étrangers régionaux en pourcentage de la formation brute de capital fixe, 1990-2022

(Pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données UNCTADstat.

Note : Les données ne sont disponibles que jusqu'en 2022.



Par conséquent, la volatilité accrue et, surtout, la baisse actuelle des flux mondiaux d'investissement direct étranger représentent un signal d'alarme pour les entreprises africaines, qui doivent soutenir leurs aspirations de croissance et de développement en élargissant leur empreinte géographique. L'expansion des investissements intra-africains avec une répartition géographique plus large sur le continent reste un canal essentiel pour consolider les gains d'une intégration régionale plus profonde et un moteur majeur de valeur et de résilience dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il est attendu que la mise en œuvre du Protocole sur l'investissement à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine facilite davantage les investissements intra-africains. Parmi les 64 milliards de dollars de projets internationaux financés en Afrique en 2023, 20% des projets dans le secteur des services et certaines industries manufacturières, et 13% des projets dans les industries de transformation des ressources, ont été financés par des investisseurs africains. Cela montre l'attractivité des marchés des pays africains et les opportunités d'investissement intra-africaines pour les investisseurs africains, qui peuvent être encore accrues grâce au protocole susmentionné et à d'autres accords d'investissement régionaux.

Des progrès sont réalisés au niveau sous-régional pour diversifier les instruments et les partenaires d'investissement, mieux aligner les lois d'investissement avec les besoins de développement économique inclusif et offrir davantage d'incitations et d'opportunités pour minimiser l'impact potentiel des risques économiques, sociaux et politiques sur l'investissement. Par exemple, il existe une nouvelle génération de traités d'investissement et d'instruments connexes adoptés par les communautés économiques régionales, visant à promouvoir une plus grande intégration économique sur le continent. La plupart de ces communautés économiques régionales ont adopté des cadres juridiques pour encourager le développement des investissements intra-africains, notamment la Zone d'investissement commune du Marché Commun de l'Afrique orientale et australe, le Code et la politique d'investissement communs de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Protocole d'investissement de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Par exemple, le Code et la politique communs d'investissement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest identifient les dimensions politiques clés qui peuvent aider à atténuer les risques financiers dans les activités commerciales transfrontalières de la sous-région, notamment le règlement des différends en matière d'investissement, le développement des infrastructures financières, la politique fiscale liée à l'investissement, la conduite responsable des entreprises et la protection de l'environnement (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, 2018 ; CNUCED, 2024m).

En 2017, la Commission de l'Union Africaine a adopté le Code Panafricain des Investissements, qui a servi de modèle de rédaction pour le Protocole sur l'investissement à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. De nombreux nouveaux instruments liés à l'investissement comprennent des dispositions relatives à la domestication des traités d'investissement et leur contribution au développement durable. Par exemple, les traités bilatéraux et intra-africains d'investissement sont de plus en plus tenus d'assurer une répartition plus équilibrée des droits et des obligations entre les États et les investisseurs. En outre, certaines lois d'investissement contiennent des dispositions encourageant la réalisation d'investissements étrangers par l'intermédiaire de coentreprises avec une société établie dans le pays ou pour que les différends d'investissement impliquant des États africains soient administrés par des centres africains de règlement des différends.

Source: CNUCED, d'après Pricewaterhouse Coopers, 2023 ; CNUCED, 2023a ; CNUCED, 2024c ; Programme des Nations Unies pour le développement, 2022 ; Programme des Nations Unies pour le développement, 2023 ; Banque mondiale, 2020a.



Risques de change

En tant que preneurs de prix, les entreprises africaines sont vulnérables aux fluctuations du taux de change. L'impact de la volatilité des devises sur les flux commerciaux est bien connu (Bahmani-Oskooee et Gelan, 2018). L'instabilité macroéconomique récente dans de nombreux pays africains montre à quel point les réserves internationales de ces pays se sont épuisées. Étant donné qu'il n'existe pas d'indicateur direct de la volatilité des taux de change, on utilise une variable de substitution (une autre variable mesurable et accessible) pour saisir la volatilité des taux de change, à savoir l'instabilité macroéconomique.

Les fondamentaux macroéconomiques qui contribuent à expliquer certains impacts de la volatilité des taux de change, notamment l'incertitude dans l'environnement économique qui peut influencer les décisions relatives aux échanges commerciaux et aux mouvements de capitaux par les entreprises et les institutions financières, sont examinés au chapitre II (Audi, 2024; Caporin et al., 2024; Fonds monétaire international, 2003). La transmission de cette volatilité des taux de change ou de cette incertitude économique à travers les canaux financiers transfrontaliers, tels que les flux de capitaux, le crédit et les prix des actifs, peut influencer le niveau d'aversion au risque (Glebocki et Saha, 2024), affectant les entreprises tant dans les économies avancées que dans les pays émergents et en développement. Par exemple, en Afrique du Sud, environ 35 % des entreprises (sur un échantillon total de 2 002 interrogées en 2007 et 2020) ont indiqué que l'instabilité macroéconomique représentait une préoccupation majeure. Parmi les nombreux défis macroéconomiques auxquels sont confrontées les économies en développement, on retrouve une prime élevée associée aux actifs et/ou prêts libellés en devises étrangères (par exemple, des taux d'intérêt élevés dans un contexte de politique monétaire restrictive). La plupart des devises africaines s'affaiblissent dans le contexte macroéconomique mondial actuel. Cela expose les entreprises à des risques de change susceptibles

d'affecter la demande pour leurs produits, leur performance financière et leur compétitivité (Salomao et Varela, 2022).

Compte tenu de la vulnérabilité des entreprises africaines sur les marchés internationaux, les exportateurs sont confrontés à divers types d'expositions, comme suit :

- L'exposition aux transactions, directement associée à la valeur de leurs transactions commerciales transfrontalières ou internationales.
- L'exposition à la conversion, aussi connue sous le nom de risque de conversion ou exposition comptable, est un risque de change auquel sont confrontées les multinationales lorsqu'elles consolident les états financiers de leurs filiales ou opérations étrangères exprimés en devises étrangères dans leur monnaie de reporting (généralement la monnaie nationale). Il s'agit du risque que la valeur des capitaux propres, des actifs, des passifs ou des revenus d'une entreprise change en raison des variations des taux de change. Cela se produit lorsqu'une entreprise fixe une partie de ses capitaux propres, de ses actifs, de ses passifs ou de ses revenus dans une devise étrangère.
- L'exposition économique à laquelle sont confrontées les entreprises d'investissement étrangères s'installant dans un pays où la volatilité des devises est prononcée. Une entreprise africaine possédant des filiales et des investissements à l'étranger est exposée aux fluctuations des taux de change qui peuvent affecter la valorisation des actifs et des passifs libellés en devises étrangères. Une enquête menée par l'African Private Equity and Venture Capital Association (2022) a révélé que 56 % des commanditaires² voient le risque de change comme un défi majeur lorsqu'ils investissent sur le marché du capital-investissement en Afrique, tandis que 44 % des commandités³ considèrent le risque macroéconomique, notamment la volatilité des devises et l'instabilité

² Un commanditaire, également connu comme associé dormant, investit de l'argent en échange de parts dans une société de personnes, mais dispose d'un pouvoir de vote limité sur les questions d'entreprise et n'est pas responsable de la gestion quotidienne du fonds et des activités connexes. L'associé commanditaire a au moins un associé commandité ainsi qu'un autre associé commanditaire.

³ Un associé commandité est copropriétaire d'une entreprise structurée en tant que société de personnes et joue un rôle actif dans sa gestion quotidienne. Contrairement aux associés commanditaires, les associés commandités peuvent être responsables sans limite des dettes de l'entreprise.

Les défis relatifs à la liquidité en devises étrangères et aux restrictions représentent des obstacles majeurs qui empêchent les nouveaux investisseurs d'investir et d'exploiter pleinement les opportunités sur les marchés africains.

politique, comme un défi important pour la gestion des opérations d'un fonds de capital-investissement sur le continent. Les défis liés à la liquidité des devises et aux restrictions constituent des obstacles majeurs empêchant les nouveaux investisseurs d'optimiser pleinement les opportunités sur les marchés africains (voir encadré IV.2 sur certains des instruments pouvant être déployés à grande échelle pour gérer le risque de change en Afrique).

En 2023, 32 % des entreprises africaines qui ont participé à une enquête menée par la Banque mondiale dans 13 pays d'Afrique⁴ ont identifié les opportunités de financement et d'investissement comme l'un des principaux défis à leur performance opérationnelle, financière et commerciale (figure IV.3). En Afrique du Sud, où la dernière enquête auprès des entreprises a été réalisée en 2020 (Banque mondiale, 2020b), environ 240 entreprises exportatrices (soit 12 % des entreprises interrogées) se sont avérées vulnérables au risque de change. Leur compétitivité est limitée dans une économie hôte où l'appréciation de la monnaie est durable.

De même, une économie avec une monnaie qui se déprécie augmente le coût du service de la dette, souvent libellée dans des devises majeures comme le dollar, exposant ainsi les entreprises à des risques de financement. Par exemple, une étude du Fonds monétaire international (2023b) montre qu'au total, 84 % des exportations, 67 % des importations et 60 % de la dette extérieure sont libellées en dollars dans le pays médian en Afrique.

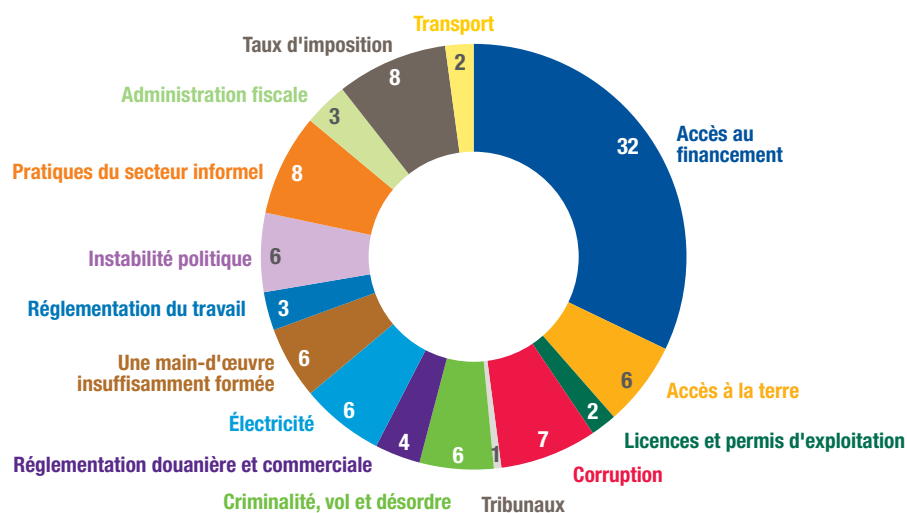
Les entreprises endettées en monnaie locale ou opérant au sein d'une union monétaire, comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine, peuvent toujours faire face à un risque de change, mais la nature et l'ampleur de ce risque peuvent différer par rapport aux entreprises opérant dans des pays avec des taux de change flottants. Les entreprises ayant des dettes en monnaie locale sont généralement moins exposées au risque de change que celles ayant des dettes libellées en devises étrangères. Cela est dû au fait que leurs obligations de dette sont dans la même devise que leurs flux de revenus, réduisant ainsi le risque de décalage monétaire.

Les PME pourraient conclure un contrat à terme avec une banque ou une institution financière **pour se protéger contre une éventuelle dépréciation de la monnaie locale.**

Figure IV. 3

Obstacles à l'environnement des affaires rencontrés par les entreprises africaines, 2023

(Pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, basés sur les données de la base de données de l'Enquête sur les entreprises (Banque mondiale).

Note: Les dernières données disponibles pour les 13 pays couverts datent de 2023.

⁴ Les pays étudiés sont les suivants : Botswana, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Lesotho, Maurice, Maroc, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Togo et République-Unie de Tanzanie.

Pour les PME, une planification financière prudente fondée sur des mécanismes de gestion des risques solides pourrait offrir une protection fiable.

Cependant, les entreprises avec une dette en monnaie locale peuvent être confrontées à un risque de change si elles ont des opérations ou des revenus importants en devises étrangères. Leurs flux financiers peuvent donc être plus sensibles aux fluctuations ou à la volatilité des marchés de la dette en devises étrangères (Bertaut et al., 2024). Les mouvements des taux de change peuvent influencer sur la compétitivité de leurs exportations ou sur le coût des intrants importés, affectant ainsi leur rentabilité et leur capacité à honorer leur dette. De plus, si des inquiétudes surgissent quant à la dépréciation de la monnaie ou à l'inflation de la devise locale, les entreprises peuvent faire face à des coûts d'emprunt accrus ou à des difficultés d'accès aux marchés du crédit.

Les entreprises commerçant au sein d'une union monétaire telle que l'Union économique et monétaire ouest-africaine partagent une monnaie commune, le franc CFA ouest-africain, éliminant ainsi le risque de change entre les pays membres. Étant donné que les monnaies des pays membres de l'Union sont liées à l'euro, les fluctuations des taux de change entre ces pays et l'euro sont minimales. Bien que le risque de change au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine soit réduit, les entreprises opérant dans l'Union peuvent néanmoins être exposées à des chocs externes qui affectent la valeur de l'euro, tels que des changements dans les politiques de l'Union européenne ou les conditions économiques mondiales (Santillán-Salgado et al., 2019).

Il y a peu de marge pour réduire les risques de change en Afrique, car les entreprises ont peu d'opportunités pour appliquer des stratégies de couverture telles que les contrats à terme, les options et les pratiques de couverture. Les PME pourraient conclure un contrat à terme avec une banque ou une institution financière pour vendre des dollars et des euros à un taux de change convenu, verrouillant ainsi le taux de change pour la transaction future. En procédant ainsi, elles peuvent se protéger contre une éventuelle dépréciation de la monnaie locale, s'assurant de recevoir le montant attendu en monnaie locale lors de la conversion des créances en dollars et euros.

Les entreprises recourent à des pratiques de couverture naturelle et peuvent les utiliser comme levier. Par exemple, dans le secteur du tourisme, une entreprise au Kenya génère des revenus grâce aux touristes nationaux (qui paient en shillings kenyans) et aux

touristes étrangers (qui paient en dollars ou euros). L'entreprise engage des dépenses, telles que les salaires du personnel et les services publics, en shillings kenyans. Comme stratégie, l'entreprise peut utiliser des pratiques de couverture naturelle pour compenser son risque de change. En diversifiant ses sources de revenus à travers plusieurs devises, l'entreprise peut réduire sa dépendance à une seule devise et atténuer l'impact des fluctuations monétaires sur ses performances financières. De plus, l'entreprise peut aligner ses dépenses sur la composition monétaire de ses revenus pour naturellement couvrir son exposition. Par exemple, elle pourrait négocier des contrats avec ses fournisseurs et ses comptes créditeurs dans la même devise que sa principale source de revenus, réduisant ainsi le besoin de conversion de devises et minimisant le risque de change. Voir l'encadré IV.2 sur certaines pratiques de couverture de change en Afrique et les réglementations et politiques connexes qui peuvent aider les entreprises à atténuer leur exposition aux risques financiers.

Pour les PME, une planification financière minutieuse basée sur des mécanismes de gestion des risques robustes pourrait constituer une solide protection. Ceci devrait être complété par une surveillance étroite des mouvements des taux de change et une adaptation des décisions de négociation et d'investissement en conséquence pour atténuer l'impact de la volatilité des devises, par exemple, en inversant les décisions d'entrée sur certains marchés et en relocalisant les relations commerciales. En outre, alors que les PME sont confrontées à un cercle vicieux d'accès limité au capital, de dégradation de la solvabilité et de coûts d'emprunt plus élevés – ce qui pourrait conduire à l'insolvabilité et à des marges de vente plus faibles – les interventions politiques favorisant la financiarisation, les systèmes de garantie de crédit et le soutien aux PME peuvent atténuer ces effets sur le commerce et l'investissement et favoriser la résilience des entreprises.





Encadré IV. 2

Création d'opportunités grâce aux pratiques de couverture du risque de change

Tout en sachant qu'il peut être difficile de prévoir l'évolution des monnaies nationales et étrangères, et que des fluctuations imprévues peuvent avoir un impact sur le coût des biens et des transactions, perturber les bilans des entreprises et potentiellement augmenter leur prime de risque d'investissement, des mesures pratiques existent pour aider à réduire ces risques liés aux devises. Le besoin d'une prime de risque de change est plus courant dans un régime de change flexible que dans un régime de change fixe où les fluctuations de devises sont en général minimales. Par exemple, lorsque les fluctuations monétaires deviennent excessives, les investisseurs risquent de réaliser des rendements négatifs ajustés au risque sur les actifs étrangers de leurs portefeuilles, les poussant à exiger une prime proportionnelle au risque perçu associé aux fluctuations volatiles des taux de change.

Dans d'autres circonstances, les investisseurs préfèrent atténuer le risque de change en diversifiant leur portefeuille d'investissements entre les actifs, les étapes, les millésimes,^a les secteurs et/ou en investissant dans des entreprises exportatrices pour réduire le risque de dépréciation de la monnaie. Toutefois, de nombreuses PME et fonds d'investissement, notamment sur les marchés africains, peuvent avoir besoin de plus de liquidités, d'accès au marché et d'expérience en gestion de fonds par rapport à d'autres, ce qui constitue autant d'exigences essentielles pour une diversification de portefeuille efficace. Selon l'African Private Equity and Venture Capital Association, 94 % des commandités du secteur du capital-investissement ne se couvrent pas contre le risque de change, principalement en raison du coût élevé des mécanismes de couverture. Seules quelques bourses africaines, comme celles d'Égypte, du Kenya, du Maroc, du Nigéria et d'Afrique du Sud, proposent des produits de couverture de change sophistiqués, tels que des options de change et des swaps de devises. Les banques commerciales du continent proposent principalement des contrats à terme sur devises, mais avec des échéances ou des périodes de contrat limitées (12 à 36 mois), souvent soumises à des conditions de liquidité. De plus, les coûts administratifs et les défis réglementaires et de conformité liés à l'utilisation, au suivi et à la supervision des instruments de couverture de change peuvent décourager les entreprises africaines, particulièrement les PME, d'utiliser des outils financiers pour se couvrir contre les fluctuations de change, stabiliser les flux de revenus et réduire les incertitudes dans les transactions transfrontalières et internationales. Il est crucial de mettre en place des politiques et des cadres réglementaires solides régissant non seulement les instruments de négociation et de couverture sur les marchés des valeurs mobilières et des produits dérivés, mais aussi la protection des fonds et des actifs des institutions financières et des entreprises. De telles mesures contribueront à renforcer la stabilité financière, à accroître la liquidité du marché et à améliorer la réduction des risques transfrontaliers à l'échelle du continent.

Les banques régionales comme la Banque africaine d'import-export, Ecobank et la Standard Bank s'efforcent de combler progressivement les lacunes de couverture de change sur le continent. Par exemple, la Banque africaine d'import-export et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ont créé le Système panafricain de paiement et de règlement, un système centralisé pour le paiement et le règlement des échanges de biens et de services intra-africains. Cela permet aux entreprises africaines de régler les transactions commerciales intra-africaines dans leur monnaie locale, réduisant ainsi les coûts de ces transactions. Le réseau comprend 8 banques centrales, 28 banques commerciales et 6 commutateurs.^b En tant que partenaire du Système panafricain de paiement et de règlement, une banque commerciale panafricaine de premier plan, telle qu'Ecobank, peut exploiter les capacités du système susmentionné via ses bureaux locaux dans 33 pays en Afrique, réduisant ainsi le coût et les risques associés aux transferts de fonds en devises africaines. La branche d'investissement des banques commerciales, telle que Standard Bank, propose également des produits de couverture de change et offre aux investisseurs en actions des informations et des conseils sur la réglementation des changes ainsi que sur les risques liés aux transactions transfrontalières.

Source : CNUCED, sur la base de l'African Private Equity and Venture Capital Association et al., 2022 ; Kenton, 2022 ; Kodongo et Ojah, 2018 ; Opus, 2024.

^a Une année millésimée désigne l'année où le premier afflux de capitaux d'investissement est apporté à un projet ou à une entreprise, marquant le moment où le capital est engagé par un fonds de capital-risque, un fonds de capital-investissement ou un ensemble de sources.

^b Une plateforme de commutation de paiement est une technologie qui connecte les participants du système et permet la transmission des données de transaction financière. Les commutateurs facilitent des transactions de paiement dynamiques entre les acquéreurs et les terminaux des prestataires de services de paiement, notamment dans les opérations transfrontalières, les plateformes de commerce électronique, les émetteurs de factures en ligne, les banques et d'autres prestataires de services.



Valeur et résilience grâce au lien entre l'énergie, les infrastructures et le commerce

L'état actuel de l'énergie, des infrastructures et du commerce en Afrique rend les économies et les entreprises vulnérables aux événements mondiaux et nationaux défavorables, affectant leurs perspectives de croissance. L'énergie, les infrastructures et le commerce sont trois facteurs de développement économique ; leur absence entraîne des contraintes majeures au développement de l'Afrique. De plus, en raison des interdépendances qui existent entre eux, les lacunes de l'un peuvent accentuer et aggraver celles de l'autre. Au cours des dernières décennies, les pays africains ont fait de grands progrès dans le renforcement de leurs capacités énergétiques, infrastructurelles et commerciales. Toutefois, toute tendance dans l'économie mondiale ayant un impact sur les investissements dans l'énergie, les infrastructures et le commerce implique à la fois des coûts et des avantages pour l'Afrique. Dans le contexte de la polycrise mondiale et des niveaux d'exposition et de vulnérabilité des pays africains aux chocs de la polycrise décrits au chapitre I, le lien entre l'énergie, les infrastructures et le commerce sert de rempart contre les risques que la polycrise représente pour les économies et les entreprises africaines.

Capacités énergétiques

L'un des principaux risques perçus par de nombreux pays et entreprises est celui de la sécurité et des coûts énergétiques. Deux tendances mondiales ont accru l'incertitude. La guerre en Ukraine a entraîné une hausse des prix de l'énergie, mais plus important encore, elle a conduit l'Union européenne à s'éloigner de la Fédération de Russie comme source de gaz naturel et de combustibles fossiles. L'accord de la vingt-huitième Conférence des Parties visant à abandonner progressivement les combustibles fossiles incite de nombreuses régions, dont les États-Unis et l'Union européenne, à chercher rapidement à accéder aux énergies renouvelables et aux minéraux et matériaux nécessaires à leur production.

Ces tendances augmentent les risques pour l'investissement et le commerce en Afrique dans la mesure où elles génèrent à la fois des coûts et des avantages. Par exemple, le plan de l'Union européenne en matière d'énergies renouvelables, connu sous le nom de « REPowerEU », vise à accélérer sa transition verte,⁵ à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles de la Fédération de Russie et à diminuer sa consommation d'énergie⁶ (Union européenne, 2022). Cela aura un impact sur le marché mondial de l'énergie en termes de prix, de source et d'approvisionnement. Il existe un risque que ces changements dans le paysage énergétique mondial accroissent les pressions sur les économies africaines (Agence internationale de l'énergie, 2023c) et diminuent l'approvisionnement énergétique en Afrique, qui est déjà faible en termes absolus et relatifs. En 2022, 43 % de la population africaine n'avait pas accès à l'électricité et les combustibles fossiles représentaient plus de 50 % de son approvisionnement énergétique ; seulement 3 % de son approvisionnement énergétique provenait des énergies renouvelables (Agence internationale de l'énergie, 2023c).

Toutefois, le changement global en matière de sécurité et de stratégie énergétiques crée également une opportunité pour les pays africains qui peuvent fournir du gaz à l'Europe. L'évolution de la Chine, les États-Unis et l'Union européenne, ainsi que d'autres pays, vers les énergies renouvelables, notamment l'hydrogène vert, crée un coût potentiel en termes de nouvelle ruée vers les minéraux africains et de détournement de l'énergie propre de la lutte contre la pauvreté énergétique locale vers la fourniture de ressources pour le Nord global. Toutefois, l'essor de l'économie de l'hydrogène vert crée également des opportunités pour les pays africains de fournir des minéraux liés à l'énergie et de l'hydrogène vert aux marchés intérieurs et extérieurs.

L'Afrique dispose toutefois d'un potentiel considérable, tant en termes de richesse de ses ressources naturelles que de capacité à répondre pleinement à ses besoins énergétiques et à contribuer de manière significative aux systèmes énergétiques mondiaux.

⁵ L'Union européenne vise à obtenir 45 % de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2030.

⁶ Par exemple, l'Union européenne prévoit de réduire sa consommation de gaz de 30 % d'ici 2030.



Les risques inhérents à la polycrise exigent une mise à niveau majeure des infrastructures en Afrique, sans laquelle **les risques économiques liés aux affaires augmenteront considérablement.**

L'Afrique possède, par exemple, 60 % des ressources solaires mondiales. Pourtant, la région n'exploite que 1 % de ce potentiel solaire, malgré son accessibilité croissante (Agence internationale de l'énergie, 2023c). De plus, l'Afrique n'utilise qu'environ 8 % de sa capacité hydroélectrique, et environ 60 % des infrastructures hydroélectriques sont obsolètes (plus de 60 ans) et nécessitent une modernisation pour améliorer leur efficacité. De même, la Coopération financière internationale estime que l'Afrique possède un potentiel éolien terrestre de 180 000 térawattheures par an, ce qui est suffisant pour répondre à sa demande en électricité plus de 250 fois ou pour fournir 90 fois les niveaux actuels d'énergie éolienne mondiale. Cependant, la région ne représente que 1 % des 650 gigawatts de capacité éolienne installée dans le monde. Globalement, au moins 40 % de l'électricité totale produite par l'Afrique entre 2020 et 2022 provenait du gaz naturel, suivi du charbon, de l'eau, du pétrole, de l'énergie éolienne et solaire (Agence internationale de l'énergie, 2023c ; Pricewaterhouse Coopers, 2023). La productivité et la croissance industrielles sont affaiblies par la faible production d'électricité dans plus de 80 % de l'Afrique (figure IV.4). L'accès à l'électricité est également limité ; 43 % de la population totale n'avait pas accès à l'électricité en 2022.

Notamment, pour la majorité des entreprises africaines, le faible niveau de production d'énergie implique à la fois une alimentation électrique intermittente et des coûts énergétiques élevés par habitant. L'accès limité des PME, en particulier, à une alimentation énergétique fiable a des répercussions négatives sur leur productivité et leur compétitivité, compromettant ainsi leur participation rentable aux chaînes de valeur nationales et régionales. Pour réduire les coûts énergétiques et maximiser les avantages des énergies renouvelables, les pays africains doivent fondamentalement s'attaquer aux faiblesses de leurs capacités énergétiques et infrastructures connexes.

Capacités d'infrastructure

Les risques inhérents à la polycrise nécessitent une mise à niveau majeure des infrastructures en Afrique (voir chapitre III), faute de quoi les risques économiques liés aux affaires augmenteront substantiellement. Pour encourager les investissements dans les

infrastructures, il est nécessaire d'améliorer, moderniser et diversifier ces infrastructures, surtout dans le secteur énergétique, afin d'étendre les infrastructures de connexion pour faciliter l'intégration économique régionale et combler la fracture numérique. Un des principaux obstacles à la capacité de l'Afrique d'investir dans et de construire les infrastructures supplémentaires nécessaires pour gérer les coûts et avantages créés par le contexte mondial est sa capacité à financer de tels investissements. Au moins 190 milliards de dollars seront nécessaires chaque année entre 2026 et 2030 pour répondre aux besoins énergétiques et risques, impliquant un investissement équivalent à 6,1 % du PIB d'ici 2030 (Agence internationale de l'énergie, 2023c).

La transition énergétique peut augmenter les risques économiques en Afrique si les coûts qu'elle entraîne surpassent les bénéfices par rapport aux besoins et capacités en infrastructures. Dans le scénario d'une Afrique durable, où l'Afrique réalise sa transition vers des objectifs de développement liés aux énergies renouvelables, triple le taux d'accès à une électricité abordable et respecte ses engagements climatiques, l'expansion prévue de la capacité de production d'énergie à travers l'Afrique nécessitera un investissement supplémentaire de 80 milliards de dollars par an sur la période 2021-2030 (Agence internationale de l'énergie, 2023c). Cependant, compte tenu des besoins énergétiques croissants du pays, l'avantage réside dans le fait que l'approvisionnement pour l'usage local pourrait être plus abondant et potentiellement moins cher. Pour réaliser cet avantage, il est nécessaire de développer des infrastructures énergétiques adéquates, comprenant le stockage et la distribution, pour répondre à la demande intérieure de carburants de transport et de gaz de pétrole liquéfié. De plus, le déploiement de telles infrastructures, ainsi que la modernisation et l'extension des réseaux existants et l'installation de nouveaux réseaux locaux fonctionnant à l'énergie solaire à travers l'Afrique, permettant un accès universel à l'électricité, peuvent créer des millions de nouveaux emplois. Les infrastructures sont également essentielles si l'intégration régionale doit être une source de résilience face à la polycrise (voir chapitre III).

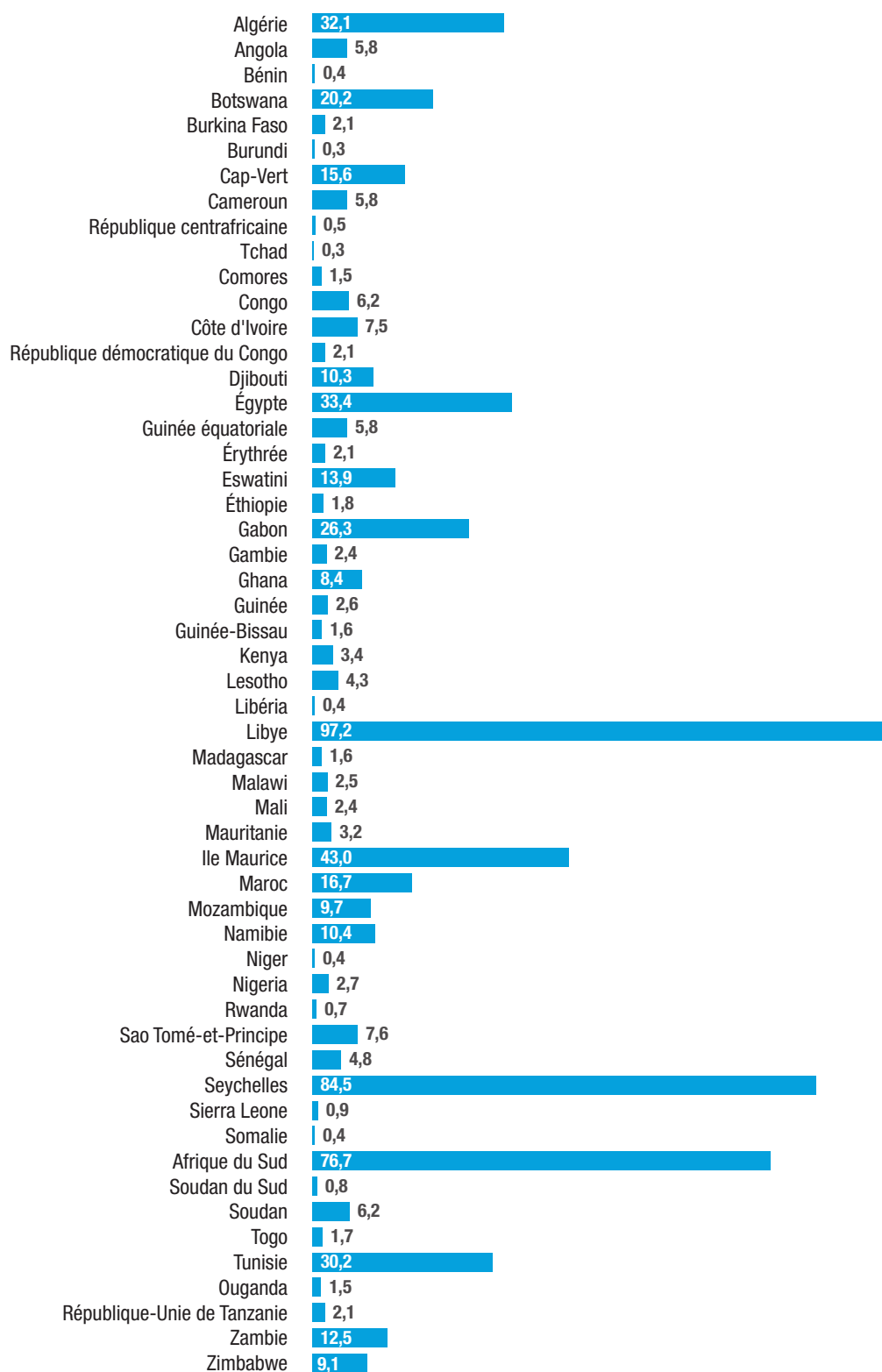
L'essor de l'économie de l'hydrogène vert offre aux pays africains des opportunités de fournir des minéraux liés à l'énergie et de l'hydrogène vert au marché intérieur et international.





Figure IV. 4

Accès à l'électricité par pays, 2022



Source : Fondé sur les données de l'indice de développement des infrastructures africaines, CNUCED.

Note: L'indice est calculé en millions de kilowattheures par habitant. Il inclut l'ensemble de l'électricité produite localement et importée. Ses valeurs oscillent entre 0 et 100, les valeurs les plus élevées indiquant de plus hauts niveaux de production d'électricité.



Par ailleurs, des investissements dans les infrastructures des TIC sont indispensables pour soutenir l'expansion de l'économie axée sur les données ; les plateformes numériques et les entreprises utilisant l'intelligence artificielle sont absolument nécessaires pour éviter que la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde ne s'élargisse. Pour réduire ces coûts et maximiser les bénéfices, il est crucial pour les pays africains de s'attaquer aux faiblesses fondamentales de leurs capacités infrastructurelles, notamment celles liées aux routes, aux transports et aux TIC. Les investissements dans les infrastructures TIC exigent des investissements complémentaires dans les compétences ainsi que dans la recherche et le développement, des domaines où l'Afrique accuse un retard.

Capacités commerciales

Au cœur de la polycrise se trouve un monde où la nature du commerce a profondément changé. Les instabilités induites par la polycrise ont affecté l'évolution du commerce international, avec notamment une politique monétaire plus stricte mise en œuvre par les banques centrales des pays avancés, une approche plus géostratégique des relations économiques internationales, l'influence grandissante de la politique industrielle sur les stratégies commerciales des économies majeures, ainsi que plusieurs risques géoéconomiques (CNUCED, 2023h). Cela se traduit par un ralentissement de la croissance du commerce, ainsi qu'une diminution des investissements directs étrangers et de la participation aux chaînes de valeur mondiales (voir chapitres II et III). Cette situation est provoquée par divers facteurs : l'augmentation des conflits, la fragmentation géopolitique au sein et entre les pays, les inégalités, et la stagnation séculaire dans certaines économies avancées. L'impact de la polycrise sur la position extérieure de l'Afrique est encore aggravé par des facteurs externes défavorables, tels qu'une faible demande d'exportation de la part de ses principaux partenaires commerciaux (la Chine et l'Europe) ; une politique monétaire restrictive dans les économies développées principales entraînant des coûts d'emprunt plus élevés et des vulnérabilités liées à la dette pour les emprunteurs africains ; et des pressions négatives exercées sur les monnaies africaines et les changes associés (CNUCED, 2024h).

Ces évolutions dans la nature du commerce présentent des coûts et des avantages pour les pays africains. Alors que les industries des économies avancées et émergentes cherchent à réduire leurs émissions de carbone, elles pourraient déplacer leur production plus près des mines et des sources de matières premières ou plus près des lieux où des énergies renouvelables, comme l'hydrogène vert, peuvent être utilisées. En outre, le secteur du transport maritime mondial, responsable de 2 à 3 % des émissions de gaz à effet de serre, subira des modifications structurelles qui affecteront le transport maritime international, le principal moyen de transport pour la majorité des marchandises africaines.

Ainsi, le coût potentiel est que la demande pour de nombreuses exportations africaines (en dehors des minerais liés aux technologies vertes) diminuera à mesure que ces mesures de réduction des émissions de carbone seront adoptées sur ses principaux marchés (la Chine, les États-Unis et l'Union européenne) et que les coûts mondiaux du transport pourraient augmenter au fur et à mesure que l'industrie maritime s'adapte.

En ce qui concerne les avantages, les changements évoqués ici représentent des opportunités potentielles pour les pays d'Afrique disposant de ressources essentielles, y compris des minéraux liés à l'énergie, et où la production d'hydrogène vert peut être augmentée économiquement. Ils offrent également la possibilité de développer le commerce intrarégional. En effet, le commerce intrarégional est, de cette perspective, un rempart contre les risques liés aux mutations défavorables du commerce et du secteur maritime mondial. Pour minimiser les coûts commerciaux et maximiser les bénéfices, les pays africains doivent s'attaquer aux faiblesses de leurs capacités énergétiques et infrastructurelles, comme mentionné précédemment.

D'autres aspects du commerce doivent être renforcés pour améliorer les ratios coût-bénéfice dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Il s'agit notamment de promouvoir l'intégration des économies africaines dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales ; de diversifier leurs exportations et de garantir une gouvernance appropriée lorsque les exportations d'un pays sont concentrées sur les matières premières et les combustibles, dont les prix peuvent augmenter et générer

Le commerce intra-régional est un rempart contre les risques **de commerce défavorable et de changements dans l'industrie maritime mondiale.**



des bénéfices exceptionnels; et de soutenir le commerce intrarégional en investissant dans les infrastructures régionales et en réduisant les barrières commerciales au sein du commerce intra-africain.

La section suivante évaluera l'impact de ces capacités sur la performance à l'exportation et la résilience des entreprises, en examinant le cas de l'Afrique du Sud. L'encadré IV.3 propose une analyse empirique des facteurs pouvant affecter la performance des entreprises exportatrices du pays, soulignant ainsi l'importance des capacités en énergie et en infrastructures pour faciliter le commerce et renforcer la résilience face aux chocs et aux facteurs de stress.

Informations provenant d'Afrique du Sud : Dynamiques des risques et capacités des entreprises exportatrices

L'Afrique du Sud est le troisième plus grand pays d'Afrique en termes de production d'électricité, ce qui suggère que les obstacles liés à l'énergie à la productivité et à la croissance des entreprises sont minimes par rapport à la plupart des autres pays africains (figure IV.4). Bien que l'Afrique du Sud dispose d'un réseau de transport multimodal plus développé que celui de nombreux pays africains, un score inférieur à 30 dans la composante transport de l'Indice de développement des infrastructures en Afrique suggère qu'il reste des lacunes significatives pour garantir le flux fluide des biens et des services à l'intérieur et à travers ses frontières. De plus, concernant le commerce transfrontalier, l'efficacité nette d'une infrastructure de transport et de logistique de qualité va au-delà de l'économie nationale pour inclure les villes et pays de transit, ainsi que, dans une certaine mesure, les partenaires commerciaux. Ces infrastructures sont largement sous-développées chez la plupart de ses partenaires commerciaux en Afrique. La figure IV.5 illustre la perception des entreprises sud-africaines des principaux obstacles qui peuvent affecter leurs activités. Environ 54 % des entreprises interrogées en 2020 ont estimé que le manque d'accès à l'électricité était le principal obstacle auquel elles étaient confrontées en Afrique du Sud, contre seulement 15 % en 2007.

Cela peut s'expliquer en partie par la crise énergétique récente que le pays traverse et que le gouvernement sud-africain tente activement de résoudre en investissant dans de nouvelles capacités de production d'énergie et en promouvant le développement des énergies renouvelables. C'est particulièrement le cas des microentreprises et des PME en Afrique du Sud, qui représentent plus de 98 % des entreprises formelles et ont récemment connu une croissance à deux chiffres (CNUCED, 2023j).

Pour évaluer les facteurs et les risques susceptibles d'avoir un impact sur le statut d'exportation des entreprises sud-africaines, les données d'exportation de l'enquête mondiale sur 2 028 entreprises ont été collectées pour les années 2007 et 2020 (792 entreprises en 2007, 958 en 2020 et 278 interrogées les deux années). L'enquête est un outil d'évaluation exhaustif conçu pour recueillir des données sur l'environnement des affaires du point de vue des entreprises opérant dans divers pays. Réalisée par la Banque mondiale, l'enquête collecte des informations sur les aspects clés de l'environnement des affaires, notamment les réglementations, l'accès au financement, les infrastructures et les conditions du marché du travail. Les microdonnées au niveau de l'entreprise proviennent d'un échantillon aléatoire stratifié d'entreprises du secteur privé formel non agricole, stratifiées par taille : petite (5 à 19 employés), moyenne (20 à 99 employés) et grande (plus de 100 employés). Les secteurs dans lesquels ces entreprises sud-africaines opèrent incluent la fabrication, la construction, la vente et la réparation de véhicules automobiles, le commerce de gros, le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration, le stockage, le transport, les TIC et autres services. Voir l'encadré IV.3 pour le modèle utilisé pour estimer les effets des obstacles sur le statut d'exportation des entreprises en Afrique du Sud.

Les moyens de financement les plus courants pour les PME proviennent de leurs propres ressources, suivis par les prêts des fournisseurs (achats à crédit) ou des clients (paiement anticipé des marchandises).



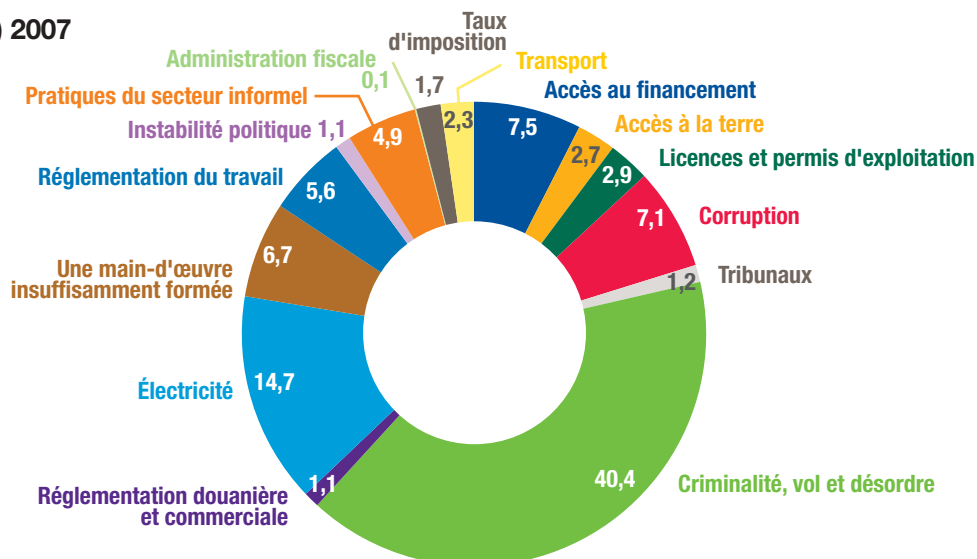


Figure IV. 5

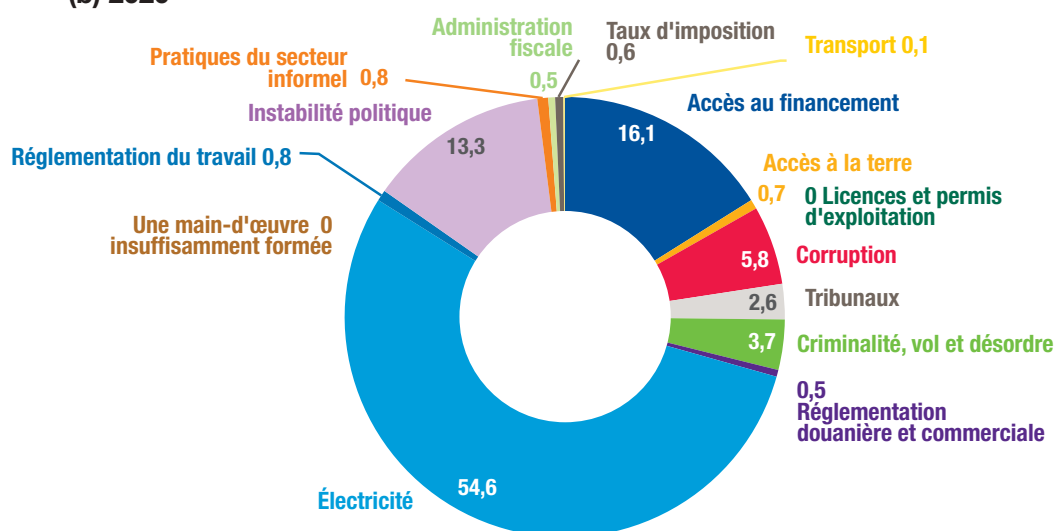
Principaux obstacles rencontrés par les entreprises sud-africaines, années sélectionnées

(Pourcentage)

(a) 2007



(b) 2020



Source : Basé sur les données de l'enquête World Bank auprès des entreprises, CNUCED.





Encadré IV. 3

Estimations probit à effets aléatoires du statut d'exportation des entreprises en Afrique du Sud

Il est supposé que les facteurs et risques liés au commerce en Afrique, ainsi que les caractéristiques spécifiques de l'entreprise, sont corrélés au statut d'exportation d'une entreprise (la variable dépendante). La variable dépendante est une variable binaire, qui prend la valeur de 1 si l'entreprise sud-africaine exporte et de 0 si elle ne sert que le marché intérieur.

Les variables explicatives incluses dans la régression sont les suivantes :

- Propriété des femmes (variable muette liée au fait que l'entreprise ait au moins une femme propriétaire).
- Propriété étrangère (variable muette liée au fait que l'entreprise soit détenue par des étrangers ou des nationaux).
- Coupure de courant (variable numérique liée au nombre de coupures de courant subies par l'entreprise lors d'un mois standard au cours de l'exercice précédent).
- Transport (variable fictive qui prend la valeur 1 si l'entreprise identifie le transport comme un obstacle).
- Réglementations commerciales et douanières (variable fictive qui prend la valeur de 1 si l'entreprise identifie ces réglementations comme un obstacle).
- Concurrence informelle (variable fictive qui prend la valeur 1 si l'entreprise a fait face à une concurrence de la part d'entreprises non enregistrées ou informelles).
- Dommage en transit (variable fictive qui prend la valeur de 1 si l'entreprise a subi une perte de valeur en transit à cause de casse ou de détérioration).
- Vol en transit (variable fictive qui prend la valeur de 1 si l'entreprise a subi une perte de valeur en transit en raison d'un vol).
- Fonds de roulement (part des ressources propres de l'entreprise ou des bénéfices non répartis utilisés pour financer les opérations et gérer l'entreprise).

Un modèle probit à effets aléatoires est estimé pour analyser la probabilité que chaque facteur et risque spécifique à l'entreprise contribue au statut d'exportation d'une entreprise, comme suit :

$$Pr(y_{it} \neq 0 | X_{it}) = \Phi(X_{it} \beta + v_i)$$

où y est une variable muette qui prend la valeur de 1 pour les entreprises exportatrices et de 0 pour les entreprises non exportatrices, X_{it} désigne un vecteur de variables explicatives capturant les caractéristiques au niveau de l'entreprise et les facteurs de risque associés à l'entreprise i à l'année t et v_i représente le terme d'erreur. Les estimations de régression des statuts d'exportation des entreprises sud-africaines sont fournies dans le tableau.





Estimations probit à effets aléatoires du statut d'exportation des entreprises sud-africaines.

Variable explicative	Coefficient	Erreur standard
La propriété des femmes	0,1349015	0,1028234
Propriété étrangère	0,4757686 ^a	0,1324881
Certification de qualité	0,9629764 ^a	0,0881171
Panne de courant	0,003825	0,0045893
Transport	0,0734484	0,0949082
Réglementation commerciale et douanière	0,4412665 ^a	0,1001962
Concurrence informelle	-0,3256052 ^a	0,0965716
Casse pendant le transport	-0,3234966 ^a	0,1077387
Vol en transit	0,1906519	0,1197621
Fonds de roulement	-0,0058727 ^a	0,0013858
Constante	-0,9513529 ^a	0,1339498
Observations	1 915	
Nombre d'entreprises	2 028	

^a $p < 0,01$ (statistiquement significatif au niveau de 0,01).

Source : CNUCED.

Note: Aucune information directe sur la productivité des entreprises, basée sur une seule variable ou une variable proxy, n'est disponible. Un autre problème est la disponibilité et la pertinence des données pour tous les facteurs de production, ce qui empêche de prendre en compte la productivité comme variable dans la régression. Toutefois, la disponibilité des données sur le fonds de roulement peut être considérée comme un indicateur de l'apport de capital utilisé dans la mesure de la productivité totale des facteurs au niveau de l'entreprise.

Source : CNUCED.



Comme le montre l'encadré IV.3, la dimension de genre de la propriété des entreprises ne limite pas de manière significative le potentiel d'une entreprise à s'engager dans des exportations en Afrique du Sud. En particulier, les résultats suggèrent que les chances d'une entreprise de s'impliquer dans le commerce international n'augmentent pas avec la proportion d'hommes ou de femmes possédant et/ou gérant l'entreprise. Cela est en accord avec l'idée selon laquelle la productivité des entreprises, quel que soit leur mode de propriété, qui participent au commerce international est généralement plus élevée, car elles augmentent ainsi leurs chances d'exploiter les économies d'échelle et d'améliorer leur productivité. Bien que les résultats suggèrent que la dimension de genre ne limite pas le potentiel d'exportation des entreprises sud-africaines et est alignée sur l'importance de la productivité et des économies d'échelle, elle reste un sujet de débat. Il existe des considérations nuancées sur la dynamique de genre, les facteurs spécifiques au contexte et les définitions plus larges du succès (par exemple, les aspects qualitatifs de la gestion d'entreprise et du leadership) qui pourraient mériter une exploration plus approfondie, mais qui dépassent le cadre du présent rapport. L'étude de ces complexités peut conduire à une compréhension plus globale de l'interaction entre le genre, les caractéristiques de l'entreprise et le commerce international.

Toutefois, ces dynamiques diffèrent en fonction du degré de propriété étrangère dans une entreprise. En général, la littérature indique une plus grande propension à exporter avec un certain niveau de propriété étrangère. La composante d'investissement direct étranger de ces entreprises les rend plus compétitives, notamment grâce au capital, à la technologie et aux compétences spécialisées qui accompagnent cet investissement, et qui sont potentiellement indisponibles de manière compétitive pour les entreprises entièrement détenues par des nationaux (Boddin et al., 2017 ; CNUCED, 2020 ; Vinh et Duong, 2020). En conséquence, certaines études ont montré que plus la part étrangère est élevée, meilleurs sont les résultats à l'exportation en termes de complexité et de diversité des biens et services destinés à l'exportation. Dans ce contexte, les entreprises détenues à 100 % par des étrangers sont considérées comme plus productives et plus compétitives à l'exportation que les coentreprises (Vinh et Duong, 2020 ; Wakasugi et Zhang, 2012).

Le potentiel d'un meilleur accès au financement des entreprises est également considéré comme un indicateur clé de la performance à l'exportation d'une entreprise. En Afrique du Sud, seulement 19 % des entreprises interrogées ont indiqué avoir recours à des prêts bancaires, tandis que 3 % et 4 % ont indiqué avoir emprunté auprès de leur famille et de leurs amis et avoir utilisé respectivement d'autres sources de financement non bancaires pour leurs activités. Les moyens de financement les plus courants pour les PME proviennent de leurs propres ressources (98 %), suivis par les crédits des fournisseurs (achats à crédit) ou des clients (paiement anticipé des marchandises). Cependant, ces deux modes de financement ne suffisent pas à soutenir la croissance effective de la plupart des entreprises en Afrique et dans d'autres régions. L'Afrique du Sud a également été touchée ; comme le montre l'encadré IV.3, les probabilités de croissance des exportations d'une entreprise diminuent lorsqu'elle s'appuie de plus en plus sur le crédit et les fonds des propriétaires pour financer ses activités.

Le coefficient négatif et significatif de la concurrence informelle suggère que l'informalité généralisée est un facteur principal qui affecte la capacité des entreprises à exporter. Il convient de noter que les entreprises informelles opèrent souvent hors du cadre réglementaire, ce qui leur permet de baisser les prix, d'éviter les taxes et de contourner les réglementations. Cela fausse le bon fonctionnement des marchés par une concurrence déloyale pour les entreprises formelles et peut réduire leurs marges bénéficiaires. Enfin, bien que les vols en transit puissent avoir un effet potentiel sur le chiffre d'affaires global des entreprises, ils ne constituent pas un frein à l'élan exportateur des entreprises sud-africaines.

Les règles commerciales et la certification de qualité sont liées dans la mesure où un principe commun guidant le commerce international concerne la qualité des produits vendus sur différents marchés. Tous les accords régionaux et internationaux prévoient des normes spécifiques pour les biens et services échangés. Ces mesures sont essentielles pour améliorer la qualité des marchés et éliminer l'asymétrie d'information et les défaillances du marché qui y sont associées. En particulier, des règles commerciales strictes, notamment avec des normes de qualité rigoureuses, pourraient constituer un obstacle potentiel

Une solution potentielle consiste à **faciliter l'utilisation d'instruments de réduction des risques financiers transfrontaliers.**



à l'entrée sur le marché pour la plupart des PME. En revanche, des règles commerciales équitables qui prennent en compte les capacités des PME pourraient augmenter leur participation aux marchés régionaux et mondiaux, à mesure que plus de PME satisfont aux exigences de qualité. Cela s'applique aussi à l'Afrique du Sud, où les réglementations commerciales et les coefficients de certification de qualité sont positifs et significatifs, soulignant qu'ils ne font pas partie des barrières à l'entrée sur le marché qui compromettent la capacité d'une entreprise à exporter. L'Afrique du Sud est l'un des rares pays d'Afrique dont les indicateurs de facilitation des échanges et de logistique dépassent généralement la moyenne mondiale (voir chapitre III).

Maximiser les avantages des transactions transfrontalières en Afrique par la couverture financière et la gestion des risques d'entreprise

Les chocs et crises mondiaux peuvent créer des vulnérabilités sur les marchés et accroître l'exposition des entreprises aux risques financiers, notamment la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des matières premières (Holman et al., 2013). En réponse, une solution potentielle (parmi les options disponibles discutées plus haut dans ce chapitre) pour les pays africains est de faciliter l'utilisation d'instruments de réduction des risques financiers transfrontaliers. Les entreprises et les institutions financières peuvent utiliser une gamme d'instruments dérivés pour se protéger contre la volatilité des prix des matières premières, les risques de change, les défauts de crédit et les fluctuations des taux d'intérêt. Cette approche stratégique vise à atténuer les pertes potentielles, à réduire le stress financier, à atténuer l'impact de la volatilité des bénéfices et des flux de trésorerie, à réduire les coûts de transaction et à minimiser les coûts totaux liés au financement externe. En outre, la mise en œuvre de politiques de soutien et de cadres réglementaires est essentielle pour promouvoir l'utilisation efficace de ces instruments, favorisant ainsi une plus grande stabilité financière dans la région.

Des outils de gestion des risques efficaces peuvent contribuer à la diversification des

risques, permettant ainsi aux entreprises et aux investisseurs de diriger leurs investissements vers des projets avec des rendements ajustés en fonction du risque élevé, surtout dans les régions où la perception du risque est élevée comme l'Afrique (Commission économique pour l'Afrique, 2020). Les instruments de gestion des risques financiers, tels que les produits dérivés, peuvent permettre aux entreprises de réduire leur exposition à la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des matières premières (Holman et al., 2013), permettant ainsi aux investisseurs de dissocier et de transférer le risque financier. En Afrique, le développement des marchés de produits dérivés pourrait permettre aux entreprises de s'auto-assurer contre les flux de capitaux volatils et de réduire leur dépendance au financement bancaire (Adelegan, 2009). D'autres outils et pratiques de gestion des risques, comme la planification stratégique et la continuité des activités, sont également des facteurs clés de la résilience des entreprises face aux chocs et aux perturbations (Kalia et Muller, 2019). Cette section examinera certaines des solutions de gestion des risques que les entreprises africaines, notamment celles impliquées dans le commerce transfrontalier, peuvent utiliser pour renforcer la résilience, la stabilité et la croissance.

Gestion des risques financiers à l'aide des produits dérivés

Dans de nombreux pays du monde, les gouvernements et les banques centrales ont répondu à la crise financière mondiale et à la pandémie de COVID-19 en mettant en place des stimulations budgétaires significatives et des moratoires sur la dette pour soutenir la survie des ménages et des entreprises, tout en facilitant la constitution de réserves pour permettre aux marchés de fournir des liquidités en devises et des financements pour la reprise économique.

Les chocs financiers et la volatilité résultante des actions et des taux d'intérêt ont stimulé la demande pour des instruments financiers permettant de dissocier les risques (Prabha et al., 2014). Dans de nombreux pays avancés, les produits dérivés sont utilisés pour gérer ces risques. Les produits dérivés sont des instruments financiers utilisés par les banques, les investisseurs et les entreprises pour s'assurer contre les risques potentiels sur leurs portefeuilles, avancer ou reporter les flux de trésorerie⁷, ou accumuler de la richesse (Jarrow et Chatterjea, 2019). Ce sont des

Les instruments de réduction de risques sous-développés ou mal structurés peuvent entraver la capacité des entreprises à **s'auto-assurer contre les flux de capitaux volatils.**

⁷ Cela inclut l'emprunt, le prêt et la possibilité de gagner ou d'augmenter un retour sur investissement.



contrats financiers dont la valeur est dérivée du prix d'un actif sous-jacent (Jarrow et Chatterjea, 2019). L'actif sous-jacent peut être une matière première, une action, ou un taux d'intérêt. Les entreprises utilisent des dérivés pour gérer les risques liés à la volatilité des flux de trésorerie résultant de changements défavorables des taux d'intérêt, des taux de change et des prix des matières premières et des actions (Prabha et al., 2014). Cette section se concentrera sur l'utilisation des dérivés à des fins d'assurance ou de couverture, notamment par les entreprises et les institutions financières pour se prémunir contre les conséquences négatives de la polycrise.

Les contrats à terme, les options et les swaps sont les types de dérivés les plus courants (voir encadré IV.4). Les actifs sous-jacents sont généralement des actions, des obligations, des matières premières, des devises et des taux d'intérêt. L'utilisation de dérivés de gré à gré sur les marchés mondiaux est en augmentation et expose davantage les entreprises à des risques internes et externes. Ces instruments financiers sont utilisés pour la couverture (par exemple, le risque de prix, la stabilisation des revenus), la gestion des risques (tels que financiers, climatiques, d'assurance et contrepartie), l'effet de levier et l'amélioration du crédit, la découverte et la transparence des prix, le financement agricole (par exemple, les dérivés de matières premières), la diversification de portefeuille et la standardisation des produits (voir encadré IV.4). Selon la Banque des règlements internationaux (2023), la valeur notionnelle des dérivés de gré à gré en circulation atteignait 715 000 milliards de dollars fin juin 2023, soit une augmentation de 16 % (97 000 milliards de dollars) depuis fin décembre 2022. En Afrique du Sud, qui est le marché africain le plus attractif pour les dérivés de gré à gré, la valeur de ces dérivés négociés à la Bourse de Johannesburg atteignait 166,5 milliards de rands fin juillet 2024, soit l'équivalent de 9 milliards de dollars. Bien que ce montant soit relativement faible par rapport à la valeur mondiale des dérivés de gré à gré, les transactions de dérivés à la Bourse de Johannesburg ont fortement augmenté, passant de 14 millions de dollars en 2005 à 264 millions de dollars en 2018 et environ 9 milliards de dollars à la mi-2024 (Bekale et al., 2023 ; Johannesburg Stock Exchange, 2024).

Cependant, lorsque les marchés sont sous-développés (par exemple, s'ils sont petits, peu liquides ou proposent des instruments de couverture peu sophistiqués), ces instruments de réduction des risques sont mal structurés ou indisponibles, ce qui peut entraver la capacité des entreprises à s'auto-assurer contre les flux de capitaux volatils et à prendre d'autres mesures de risque. C'est le cas dans de nombreux pays africains (par exemple, les marchés financiers sous-développés), ce qui peut entraîner un accès limité au crédit pour les entreprises, en particulier les PME, de faibles taux d'investissement et des coûts de production et d'approvisionnement élevés (voir CNUCED, 2023f). Alabi et al. (2023) notent que les marchés financiers en Afrique sont caractérisés par la volatilité, des lacunes réglementaires, l'illiquidité, une forte prévalence des prêts non performants et des cadres de gestion des risques inadéquats, qui ensemble rendent leur capacité à atténuer les chocs difficile et coûteuse. La profondeur relativement limitée et la faible liquidité de la plupart des marchés financiers en Afrique, qui offrent peu de gammes de produits financiers, limitent la capacité des entreprises à diversifier leurs portefeuilles et à gérer efficacement les risques financiers.

En adoptant des dérivés, les marchés financiers africains peuvent accroître leur influence et contribuer à renforcer la stabilité financière et économique, tout en favorisant les prêts bancaires au secteur des affaires (Bekale et al., 2023). Bien que l'utilisation des dérivés offre des opportunités lucratives susceptibles d'encourager un comportement spéculatif (de nombreux analystes ont associé cette fonction des marchés de dérivés à la formation de risque systémique dans les écosystèmes bancaires), la fonction de couverture des dérivés, plutôt que la spéculation, a été efficace pour maintenir une relation négative avec la prise de risque (Cyree et al., 2012). L'utilisation de cette fonction de gestion des risques des marchés de dérivés se développe également en Afrique. Par exemple, la Bourse de Johannesburg, la Bourse de Nairobi et la Banque centrale du Nigéria sont parmi celles qui développent des marchés de dérivés. À la Bourse de Johannesburg, les entreprises peuvent utiliser des dérivés obligataires, des dérivés de taux d'intérêt, des dérivés d'actions, des dérivés de matières premières et des dérivés de devises. L'encadré IV.4 fournit une description de ces différents types de dérivés.

En concluant des swaps de taux d'intérêt, les entreprises peuvent échanger des paiements d'intérêts à taux fixe et à taux variable **pour gérer leur exposition aux fluctuations de taux d'intérêt dues à des événements politiques.**





Encadré IV. 4 Dérivés

Les produits dérivés sont une méthode de plus en plus courante pour se couvrir contre la volatilité des prix des matières premières et se protéger contre divers risques, notamment les risques de change, les défauts de crédit et les risques de taux d'intérêt. Ils servent également à atténuer les pertes et à gérer l'exposition aux chocs. Ces instruments financiers, dont la valeur est dérivée d'une matière première sous-jacente, permettent aux participants du marché de spéculer sur les fluctuations de prix, de se couvrir contre les risques de prix ou de s'exposer aux prix des matières premières sans posséder physiquement la matière première.

Les trois principaux types de dérivés sont :

- Contrats à terme et contrats à prix fixe. Ce sont des accords entre deux parties pour acheter ou vendre un actif, comme une marchandise spécifique, une devise ou un autre produit, à une date précise et à un prix convenu à l'avance. Par exemple, en concluant un contrat à terme, les entreprises peuvent fixer un taux de change et se prémunir contre d'éventuels mouvements défavorables des taux de change. Les contrats à terme sont réglés par le biais de chambres de compensation établies, tandis que les contrats à prix fixe sont réglés entre contreparties, principalement de gré à gré. Les banques et les entreprises non-financières utilisent des contrats à terme pour gérer les risques, permettant ainsi aux banques d'accorder plus de prêts et aux entreprises d'investir davantage. Les bourses de dérivés facilitent la négociation de contrats dérivés basés sur des matières premières.
- Contrats d'options. Ils offrent le droit, sans obligation, comme c'est le cas pour les contrats à terme et à prix fixe, d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent (par exemple, une quantité spécifique de matières premières, de devises ou d'autres produits) à un prix prédéterminé, appelé prix d'exercice. Les options peuvent être négociées comme une option d'achat (le droit, non l'obligation, d'acheter un actif sous-jacent) ou comme une option de vente (le droit, non l'obligation, de vendre un actif sous-jacent).
- Contrats d'échange. Ce sont des accords entre contreparties pour échanger une série de flux de trésorerie à un taux et à une date spécifiques dans le futur. Ces séries ou flux de trésorerie sont appelés « jambes du swap ». Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour se protéger contre les risques pouvant affecter les taux d'intérêt, tels que les changements de politiques monétaires ou les réglementations gouvernementales. En concluant des swaps de taux d'intérêt, les entreprises peuvent échanger des paiements d'intérêt à taux fixe et à taux variable pour gérer leur exposition aux fluctuations des taux d'intérêt causées par des événements politiques. Les banques utilisent également des swaps de taux d'intérêt pour réduire leur exposition aux risques générés par les taux d'intérêt du marché. Les swaps de défaut de crédit sont aussi utilisés par les investisseurs pour se protéger contre le risque de défaut sur les titres de créance émis par des gouvernements ou des entreprises. En achetant des swaps de défaut de crédit, les investisseurs peuvent se prémunir contre l'impact négatif potentiel d'événements politiques ou de changements de politique pouvant conduire à un défaut de paiement par un gouvernement ou une entreprise.

Source : CNUCED, basé sur Banque africaine de développement, 2013 ; Bekale et al., 2023 ; Chidaushe, 2019 ; Chui, 2012 ; Fonds monétaire international, 1998 ; Jarrow et Chatterjea, 2019 ; Prabha et al., 2014.



Étant donné que l'utilisation de produits dérivés, notamment à des fins spéculatives, peut exposer les entreprises, les banques et les économies à des chocs, à une contagion transfrontalière et à des enjeux systémiques (Bekale et al., 2023), il est crucial que certaines caractéristiques du marché des dérivés soient respectées. Plusieurs exigences sont nécessaires à l'utilisation efficace des instruments dérivés et au développement d'un marché des dérivés. Cela inclut une infrastructure financière bien développée, des systèmes de compensation et de règlement robustes, ainsi que des cadres juridiques et réglementaires appropriés qui facilitent le commerce des produits dérivés. S'ajoutent à cela des cadres institutionnels et de gouvernance solides qui peuvent faire appliquer les contrats de produits dérivés et protéger les droits des investisseurs, ainsi qu'un personnel qualifié utilisant des instruments financiers sophistiqués pour effectuer des tâches de back-office, telles que la conformité, la structuration, la compensation et le règlement, sans oublier un vivier diversifié d'investisseurs informés (Chidauche, 2019 ; Jarrow et Chatterjea, 2019). Utilisés à des fins de couverture plutôt que de spéculation, les dérivés augmentent l'efficacité des marchés financiers en permettant davantage d'interactions interbancaires de produits financiers sophistiqués, renforçant ainsi les possibilités de capitalisation des banques et facilitant l'accès du secteur privé aux ressources. Békale et al. (2023) remarquent que les dérivés contribuent à approfondir les marchés financiers en permettant un processus autonome qui diminue les risques d'insolvabilité bancaire et la formation de risques systémiques, favorisant ainsi la diversification bancaire et le financement basé sur le marché. Les efforts politiques devraient se concentrer sur l'amélioration des conditions financières en Afrique pour faciliter le développement et l'utilisation d'innovations financières telles que les dérivés. Voir l'encadré IV.5 concernant le cas du Vietnam dans le développement de son marché financier et la facilitation des transactions transfrontalières.

Les dérivés renforçant la capacité des entreprises à lever des fonds et à assurer leurs actifs contre les effets négatifs des chocs ou des incertitudes du marché, il est crucial que les entreprises étendent la valorisation de ces instruments de couverture en veillant à ce que leurs portefeuilles et opérations soient bien protégés contre les risques de baisse.

La section suivante examinera certaines pratiques de gestion des risques qui peuvent aider les entreprises africaines à mieux identifier et gérer les risques liés à leurs activités en Afrique.

Pratiques de gestion des risques au niveau de l'entreprise

Dans un monde de plus en plus globalisé et intégré où les tensions géopolitiques, les crises économiques et l'instabilité politique forment un environnement de risque complexe (Pillai-Essex et al., 2024) pouvant entraver la performance financière et opérationnelle des entreprises, l'identification, l'évaluation et la réduction systématiques de ces incertitudes ou menaces deviennent un processus crucial pour la croissance et la survie des entreprises à travers le monde. Par exemple, analyser la probabilité et l'impact des chocs issus de la polycrise et développer des stratégies pour minimiser leurs effets néfastes sur les produits et services des entreprises peut aider ces entreprises à accroître leur capacité à anticiper ou à contrôler les incertitudes du marché et à renforcer leurs portefeuilles contre les crises en cas de perturbation ou d'échec. Les avantages de la gestion des risques sont clairs, mais cette pratique reste sous-développée au sein de nombreuses entreprises, en particulier les PME dans les pays en développement. Gius et al. (2018) ont constaté que les membres des conseils d'administration d'entreprises non financières consacraient seulement 9 % de leur temps à la gestion des risques, principalement en raison d'un manque de capacités pour aligner les modèles opérationnels de gestion des risques avec leurs stratégies d'entreprise et de performance. Développer des capacités de gestion des risques dans toutes les divisions d'une entreprise est essentiel pour sensibiliser, comprendre et prioriser les risques, mesurer et réajuster les performances par rapport à ces risques et réduire l'exposition globale de l'entreprise aux menaces futures. En plus d'évaluer et de réduire les menaces ou incertitudes, les pratiques de gestion des risques peuvent également servir de catalyseur pour la recherche d'opportunités de croissance par l'entreprise (Gibson, 2023).

Bien que les avantages et la création de valeur dans la gestion des risques soient évidents, la pratique reste sous-développée dans de nombreuses entreprises, en particulier les PME.





Encadré IV. 5

Perspectives du Vietnam : Profiter des flux de capitaux privés

Depuis les années 1980, l'un des développements les plus cruciaux au Vietnam a été l'attraction des flux de capitaux transfrontaliers, principalement sous forme d'investissements directs étrangers. Un rapport de 1997 de la Banque mondiale indiquait que les activités à capitaux étrangers contribuaient à près de 10 % du PIB du pays, à plus de 30 % de sa formation brute de capital, à 8 % de ses exportations totales et à la création de plus d'un million d'emplois directs et indirects à l'époque. Cela a été facilité en partie par diverses réformes et mesures politiques visant à libéraliser le secteur bancaire et le marché financier, ainsi qu'à permettre aux institutions de crédit étrangères d'établir une présence commerciale dans le pays ou de s'engager dans des coentreprises. Les programmes de réforme du marché financier incluaient la restructuration des banques par actions, la restructuration et la mise à niveau des banques commerciales publiques, ainsi que l'amélioration des cadres réglementaires, notamment pour une plus grande transparence. Ces mesures ont ouvert le marché bancaire à une pleine concurrence étrangère. La série de réformes a apporté des gains significatifs au pays, attirant d'importants flux de capitaux étrangers pour une période de croissance soutenue.

Les volumes importants d'entrées de capitaux étrangers peuvent également se refléter dans l'octroi de prêts par les banques locales. Alors que les besoins en capitaux des entreprises vietnamiennes ont fortement augmenté, les banques locales et les institutions financières étrangères ont coopéré pour fournir des prêts offshore, rendant ainsi les affaires dans le pays plus attractives et plus rentables. Une multitude de banques locales^a ont collaboré avec des banques et des institutions financières internationales pour fournir des prêts syndiqués aux PME. En 2019, les banques vietnamiennes ont accordé des prêts syndiqués d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars. L'intégration croissante dans le marché financier international devrait améliorer la structure de mobilisation des capitaux du pays et répondre à la demande des entreprises et des consommateurs locaux en devises étrangères.

Une autre force transformatrice dans le paysage financier du Vietnam a été le développement du marché des produits dérivés, qui offre des opportunités d'investissement et des outils d'atténuation des risques aux investisseurs et aux entreprises. En août 2017, le Vietnam a lancé un marché de produits dérivés, avec des instruments financiers dérivés négociés à la Bourse de Hanoi et à la Bourse de Ho Chi Minh. Les dimensions et la liquidité du marché des titres dérivés ont considérablement augmenté, le volume moyen des transactions sur les contrats à terme de l'indice Viet Nam 30 (communément appelé VN 30)^b atteignant 225 178 contrats par session à la mi-2024, contre 10 954 contrats par session en 2017. Ces transactions ont connu une croissance significative – en hausse de 79,9 % entre 2019 et 2020, suivie d'une croissance de 43,8 % entre 2021 et 2022 – démontrant la force et la résilience du marché des produits dérivés au Vietnam lors de chocs mondiaux tels que la pandémie. De plus, le fait que les transactions des investisseurs étrangers représentent une part relativement faible du volume total des produits financiers négociés sur le marché des produits dérivés au Vietnam (3,47 % en 2023, contre 0,1 % fin 2017), démontre que ce marché joue un rôle important dans la couverture des risques et l'exploitation des possibilités d'investissement pour les traders, les investisseurs et les entreprises du pays.

L'étude de cas du Vietnam suggère qu'attirer des flux de capitaux transfrontaliers peut être essentiel au développement durable d'un pays. Les nombreuses politiques à l'origine de ce succès, notamment celles qui facilitent l'intégration commerciale régionale et mondiale, permettent la libéralisation des marchés financiers et encouragent la coopération avec les organismes de prêt internationaux, ont une signification profonde et reproductible pour de nombreux marchés émergents et pays en développement tels que ceux d'Afrique. Par exemple, les pays africains peuvent s'inspirer de l'expérience du Vietnam dans la mise en œuvre de réformes qui créent un environnement politique stable et prévisible, avec des réglementations plus transparentes, des régimes fiscaux prévisibles et des droits plus renforcés pour les investisseurs privés. En outre, le succès du Viet Nam dans l'amélioration des infrastructures (telles que les transports, l'énergie et les TIC), qui a été un facteur essentiel pour attirer les capitaux privés et favoriser les industries orientées vers l'exportation dans les secteurs manufacturier et agricole, contribuant ainsi à élever ses niveaux de productivité et de compétitivité, sont d'autres leçons apprises qui peuvent être appliquées dans les pays d'Afrique.

Source : CNUCED, d'après l'Institut de la Banque asiatique de développement, 2008 ; Chambre de commerce et d'industrie du Vietnam, 2023 ; Bourse de Hanoi, 2024 ; Jun et al., 1997 ; Thanh et Quang, 2008.

^a LP Bank, Banque commerciale par actions de Saigon-Hanoi, Banque commerciale d'Orient, Banque commerciale par actions de la prospérité du Viet Nam, Banque commerciale par actions de Tien Phong et Banque commerciale et technologique du Viet Nam.

^b Il s'agit de produits dérivés de valeurs mobilières représentant des actions potentielles cotées en bourse au Vietnam.



Plusieurs cadres conceptuels servent de guides pour les entreprises, notamment les PME, dans leurs stratégies et pratiques de gestion des risques. Les recommandations normalisées, reconnues et largement adoptées à l'échelle internationale comprennent le cadre de gestion des risques d'entreprise du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission basé aux États-Unis, la norme 31000 de l'Organisation internationale de normalisation et la norme australienne et néo-zélandaise 4360, connue sous le nom d'AS/NZS 4360.

Le cadre de gestion des risques d'entreprise décrit la gestion des risques comme la culture, les capacités et les pratiques intégrées à la définition de stratégie et à sa performance, sur lesquelles les organisations s'appuient pour gérer les risques en créant, préservant et réalisant de la valeur. Ce cadre comprend cinq éléments interdépendants :

- Gouvernance et culture.
- Définition de la stratégie et des objectifs.
- Performance.
- Examen et révision.
- Information, communication et reporting (Society of Corporate Compliance and Ethics et Health Care Compliance Association, 2020).

La norme 4360 de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande propose une approche systématique à quatre volets pour la gestion des risques, visant à établir le contexte, identifier, évaluer et traiter les risques (Dioubate, 2023). La norme 31000 de l'Organisation internationale de normalisation permet aux entreprises d'intégrer la prise de décision fondée sur les risques dans leur gouvernance, planification, gestion, rapports, politiques, valeurs et culture. Son système fondé sur des principes peut être appliqué par toutes les organisations, quels que soient leur type, taille, activités et emplacement, et couvre tous les types de risques (Organisation internationale de normalisation, 2018). Le cadre de gestion des risques d'entreprise et la norme 4360 de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande peuvent être appliqués à toute organisation, indépendamment de sa taille ou de son secteur (Dioubate, 2023).

Bien que les lignes directrices et les approches structurées de gestion des risques d'entreprise aient prouvé leur efficacité pour aider les organisations à développer des processus commerciaux durables qui atténuent les risques et améliorent les performances, leur adoption par les PME dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, reste limitée. Dioubate (2023) et Al-Tarawneh et Al-Smadi (2018) rapportent que de nombreuses PME en Afrique rencontrent des difficultés dues au manque de ressources et d'expertise pour mettre en œuvre la gestion des risques d'entreprise, ce qui complique la priorité aux outils et pratiques capables de réduire les risques, tels que la conduite d'évaluations des risques, le développement de stratégies de gestion des risques et l'application de contrôles des risques. Au Nigeria, par exemple, Akinyomi et al. (2020) ont constaté que la mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise par les PME opérant dans le pays est principalement contrainte par un capital insuffisant, un manque d'accès au crédit et une infrastructure médiocre. Dans d'autres pays, comme le Burkina Faso, Sawadogo et Zerbo (2018) soulignent que le manque de connaissances, les ressources limitées et les facteurs culturels représentent des obstacles significatifs à l'adoption d'outils de gestion des risques par les PME. Pour que les PME mettent en œuvre efficacement une gestion des risques d'entreprise et comprennent mieux ses différentes composantes - identification, évaluation, réponse, suivi et reporting des risques -, il est essentiel de développer une culture de gestion des risques au sein de l'organisation. Cela passe par la sensibilisation aux bénéfices d'une telle stratégie et l'implication de tous les employés dans le processus de gestion des risques (Ziemska et Ciesielska, 2018). Beasley et al. (2016) soutiennent que la mise en œuvre efficace de la gestion des risques d'entreprise nécessite de surmonter les défis culturels et organisationnels liés aux risques, ce qui peut être facilité par un leadership efficace, la gestion du changement organisationnel et la formation du personnel.

Le manque de ressources et d'expertise dans la mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise rend difficile **pour les PME de donner la priorité aux outils et aux pratiques susceptibles de réduire les risques**



Si les PME adoptent des cadres efficaces de gestion des risques et intègrent cette approche dans leurs processus d'affaires, elles peuvent réduire l'impact des risques sur leurs opérations et améliorer leur résilience aux événements imprévus (Chen et al., 2020). Brustbauer (2014) soutient également que la gestion des risques d'entreprise offre un avantage concurrentiel aux entreprises, en mettant en place des mécanismes qui peuvent réduire les pertes potentielles lors de perturbations du marché, de défaillances ou simplement lors de l'exploitation d'opportunités de croissance. Par exemple, en planifiant, organisant, dirigeant et contrôlant plus efficacement les ressources – soit la gestion des risques dans sa quintessence – les PME peuvent atteindre leurs objectifs de croissance ou d'expansion, même dans un environnement où des événements positifs ou négatifs inattendus se produisent (Crovini et al., 2021).

En un sens, la gestion des risques d'entreprise contribue non seulement à la capacité des PME à atténuer les effets des menaces ou des chocs imprévus sur un projet ou investissement spécifique, mais elle peut aussi être un catalyseur qui stimule la performance des PME, notamment en matière de croissance des revenus et de rentabilité. Ces facteurs contribuant à la gestion des risques d'entreprise ont été mis en évidence par Odubuasi et al. (2022) dans leur enquête sur l'impact de la gestion des risques d'entreprise sur la capacité bénéficiaire des banques africaines. Une corrélation significative et positive a été établie entre les pratiques efficaces de gestion des risques et la capacité bénéficiaire améliorée de certaines entreprises financières en Afrique. Dans les pays asiatiques en développement, comme l'Indonésie, la Malaisie et le Pakistan, il a été constaté que la gestion des risques d'entreprise augmentait la valeur des entreprises pour leurs actionnaires, renforçait la gouvernance d'entreprise et améliorait la qualité des audits internes, ces éléments contribuant à la performance globale des entreprises non financières (Husaini et Saiful, 2017 ; Nasir, 2018 ; Ping et al., 2017). Au Moyen-Orient, notamment à Bahreïn, en Jordanie, au Koweït, à Oman, au Qatar, en Arabie Saoudite et aux Émirats Arabes Unis, Altanashat et al. (2019) ainsi que Rao (2018) ont constaté que l'adoption de la gestion des risques d'entreprise par certaines entreprises dans ces pays a amélioré

leur performance institutionnelle et leur gouvernance d'entreprise. En conclusion, les pratiques de gestion des risques peuvent aider les entreprises africaines, particulièrement les PME, à développer des processus d'affaires durables afin de limiter le risque et renforcer leur résilience face aux chocs.

Conclusion

En Afrique, les entreprises sont confrontées à un ensemble unique de risques qui les distinguent de leurs homologues dans d'autres régions. Un des principaux défis est le paysage politique et réglementaire instable, qui érode la confiance des investisseurs, entrave la planification à long terme et accroît le coût des affaires. En outre, l'insuffisance des infrastructures, incluant une alimentation électrique peu fiable, des réseaux de transport médiocres et un accès limité au financement, entrave l'efficacité opérationnelle et la compétitivité des entreprises. Ces défis sont accentués par des facteurs externes tels que le changement climatique, la rareté des ressources et la volatilité économique mondiale, qui aggravent encore les risques pour les entreprises africaines.

La gestion des risques des transactions transfrontalières en Afrique requiert une approche globale qui implique une coopération entre les gouvernements, les entreprises et les institutions financières pour surmonter les contraintes structurelles et financières, renforcer les capacités institutionnelles et créer un environnement commercial favorable, renforçant ainsi la résilience aux chocs et promouvant une croissance et un développement durables. De plus, le développement de marchés financiers profonds et liquides, offrant aux entreprises, gouvernements et particuliers une plateforme pour lever des capitaux, gérer les risques et échanger des titres, est nécessaire pour établir un rempart en Afrique contre la polycrise mondiale.

Étant donné les effets positifs et durables des pratiques de gestion des risques d'entreprise sur la performance financière des PME, les relations avec les parties prenantes et la planification stratégique, il est crucial de surmonter les défis liés aux ressources et infrastructures et d'identifier les principaux facteurs pour une adoption et une mise en œuvre réussies de ces pratiques par les PME en Afrique.

La gestion des risques d'entreprise peut également être un catalyseur qui stimule les performances des PME, **notamment en croissance des revenus et en rentabilité.**



Les avantages de la gestion des risques d'entreprise vont au-delà de l'identification, de l'évaluation et de l'atténuation des menaces ou pertes potentielles, renforçant ainsi la résilience et la fiabilité dans des contextes de risques imprévisibles comme celui de la polycrise. C'est de plus en plus un outil précieux pour des performances solides, une croissance durable et des

résultats commerciaux compétitifs dans de nouveaux marchés et secteurs. Le chapitre 5, dernier chapitre de ce rapport, présentera des recommandations pratiques pouvant aider les secteurs public et privé en Afrique à naviguer dans des environnements complexes et incertains tout en renforçant la résilience et la stabilité des économies, des marchés et des entreprises.

Les pratiques de gestion des risques peuvent aider les entreprises en Afrique, en particulier les PME, à élaborer des processus commerciaux durables pour atténuer les risques et renforcer la résilience face aux chocs.

**Rapport sur le développement
économique en Afrique 2024**

Chapitre V

**Conclusions et
recommandations
politiques**



**United
Nations**



Introduction

Les chapitres précédents soulignent que les crises mondiales simultanées et interconnectées peuvent considérablement nuire aux perspectives de croissance mondiale, amplifier les chocs économiques et sociétaux, et augmenter la vulnérabilité des pays africains face à des conditions économiques et commerciales volatiles. Entre 2012 et 2022, de nombreux chocs covariants et incertitudes interconnectées ont eu un impact majeur sur l'économie mondiale, modifiant la rhétorique sur la prospérité économique, la stabilité financière, la cohésion sociale et la durabilité environnementale. Bien que la dynamique du marché reste imprévisible, il existe des opportunités à explorer pour exploiter le potentiel économique des marchés nationaux et régionaux en Afrique. Cela inclut notamment la Zone de libre-échange continentale africaine et les communautés économiques sous-régionales. Pour atténuer ou surmonter ces crises, les décideurs politiques et les entreprises doivent collaborer étroitement pour construire des écosystèmes économiques, commerciaux et financiers résilients qui améliorent la préparation et la réponse aux crises, encouragent des politiques inclusives et renforcent la stabilité globale.

Comme indiqué au chapitre I, les crises mondiales interconnectées exacerbent les risques commerciaux en Afrique. Six catégories de chocs – politiques, économiques, démographiques, énergétiques, technologiques et climatiques – constituent des menaces importantes pour le commerce et le développement de l'Afrique. Les différences dans les paysages de vulnérabilité des pays africains, notamment dans les domaines économiques, de gouvernance, de connectivité, sociaux, énergétiques et climatiques, détermineront dans quelle mesure ils seront exposés aux menaces de la polycrise. Beaucoup de pays africains sont extrêmement vulnérables dans les domaines économiques et de connectivité, et leurs systèmes économiques et d'infrastructure vulnérables augmentent leur exposition aux chocs. D'où la nécessité d'une approche multidimensionnelle de la gestion des risques en Afrique visant à traiter les vulnérabilités spécifiques dans chaque domaine pour renforcer la résilience face à

un paysage de risques mondial complexe et interconnecté. En outre, l'importance de politiques collaboratives, résilientes et adaptatives pour protéger et promouvoir le développement économique et social en Afrique et contribuer à renforcer sa résilience face à la polycrise ne peut être surestimée.

En particulier, la résilience économique devrait être renforcée pour réduire l'exposition potentielle aux chocs découlant de la polycrise. Cela nécessite l'adoption de politiques de stabilité macroéconomique saines et stables qui prennent en compte les différentes dynamiques des pays africains en termes de structure économique et commerciale et de systèmes institutionnels. Les économies africaines restent largement peu diversifiées et fortement dépendantes des exportations de matières premières, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux perturbations économiques extérieures et à la volatilité des prix. Pour les pays dépendants des hydrocarbures, des minerais et des métaux, il s'agit de renforcer l'utilisation des politiques budgétaires et monétaires pour encourager la diversification vers d'autres secteurs économiques que ceux du pétrole et des mines. Les pays qui dépendent des exportations agricoles devraient renouveler leurs politiques et investir dans la technologie, les compétences et des pratiques durables pour renforcer leur résilience face aux chocs économiques, financiers, sociaux et environnementaux. De plus, l'amélioration de la gestion des finances publiques et le respect des objectifs budgétaires peuvent renforcer la stabilité financière et les recettes, aidant les pays à se remettre des chocs sans emprunts excessifs ni risque de surendettement (chapitre II).

Le potentiel de l'intégration économique régionale à influencer sur le rythme de la croissance industrielle et du développement en Afrique doit être pris en considération. Il est crucial d'élargir les capacités des pays africains pour exploiter efficacement les opportunités fournies par les accords commerciaux régionaux, tels que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Pour atténuer ou se remettre des crises, les décideurs politiques et les entreprises doivent collaborer étroitement pour construire des écosystèmes économiques, commerciaux et financiers résilients **qui permettent une meilleure préparation et une réponse renforcée face aux crises, encouragent des politiques inclusives et renforcent la stabilité globale.**



Cependant, les manques dans les infrastructures augmentent les coûts de production et d'échanges, ce qui compromet la productivité industrielle et érode la compétitivité des exportations africaines ainsi que la capacité à développer des chaînes de valeur viables. Alors que les pays continuent à donner la priorité au développement de leurs propres infrastructures économiques, il est également important de renforcer davantage les programmes de développement d'infrastructures régionales. Une approche équilibrée du développement des infrastructures reste essentielle pour le développement durable des chaînes de valeur et d'approvisionnement intra-africaines. La dynamique actuelle du marché régional en Afrique signale une vision plus large des opportunités pour renforcer les réseaux commerciaux, visant à promouvoir la production à valeur ajoutée et l'offre de biens et services, ainsi qu'à améliorer les capacités de défense contre les risques commerciaux. De plus, il est nécessaire de fournir des efforts et des capacités accrues pour une approche continentale coordonnée permettant de combler les lacunes d'infrastructure, de rationaliser les procédures commerciales et de favoriser une intégration plus poussée grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine. Cela aidera l'Afrique à établir des réseaux commerciaux résilients, diversifiés et compétitifs, lui permettant de mieux résister aux chocs mondiaux et de stimuler une croissance économique durable sur tout le continent (chapitre III).

Certaines entreprises prospèrent malgré la polycrise, en maintenant leur cohérence et leur succès. Cependant, de nombreuses entreprises africaines, en particulier les PME, sont confrontées à des coûts élevés de commerce, à des infrastructures limitées et à des complexités réglementaires, aggravées par une faiblesse des infrastructures énergétiques et un soutien financier limité, ce qui nuit à leur capacité à gérer efficacement les risques. Pour relever les défis complexes posés par les vulnérabilités structurelles, les chocs polycritiques et les fluctuations des marchés mondiaux, il est urgent que les PME africaines atténuent les risques financiers, opérationnels et réglementaires pour renforcer leur résilience et saisir les opportunités dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Par exemple, l'accès aux instruments financiers, tels que les dérivés et les outils de gestion des risques au niveau de l'entreprise, est essentiel pour que les entreprises africaines puissent gérer efficacement les risques et renforcer leur stabilité dans des conditions de marché volatiles. La gestion des risques d'entreprise peut garantir un avenir plus sûr et plus fiable pour les PME en Afrique. Faire face aux risques et opportunités liés aux entreprises nécessite des efforts systémiques orientés par les politiques pour doter les entreprises africaines de la résilience nécessaire pour prospérer dans un contexte d'incertitudes mondiales et pour réaliser leur plein potentiel économique sur les marchés régionaux et mondiaux (chapitre IV).

A man wearing a red hard hat and a high-visibility safety vest over a blue and white checkered shirt is looking at a tablet computer. He is standing on a construction site with various materials and structures in the background. The lighting suggests it is daytime.

Une approche équilibrée du développement des infrastructures reste essentielle pour le développement durable des chaînes de valeur et d'approvisionnement intra-africaines.

Considérations pour l'élaboration des politiques

La CNUCED conclut son édition 2024 du *Rapport sur le développement économique en Afrique* en proposant des recommandations politiques concrètes à court, moyen et long terme pour les principales parties prenantes – les gouvernements, les partenaires commerciaux du secteur privé et les organisations internationales. En particulier, les gouvernements sont encouragés à adopter des politiques augmentant la préparation aux crises et renforçant la résilience face aux chocs polycritiques. Les entreprises privées sont invitées à développer des capacités productives et commerciales plus solides en utilisant des stratégies de gestion des risques rentables et d'autres

mécanismes utiles qui réduisent leur vulnérabilité dans un contexte économique incertain. Les partenaires commerciaux et les organisations internationales sont incités à soutenir et à partager leurs connaissances sur les meilleures pratiques pour favoriser la résilience face aux chocs émanant de la polycrise. Les mesures politiques proposées pourraient renforcer la stabilité macroéconomique des pays africains, optimiser le potentiel de résilience des marchés commerciaux régionaux, fortifier les marchés financiers pour faciliter les instruments de couverture et encourager les PME à gérer les risques et à améliorer leur performance de manière proactive.

Renforcer la stabilité macroéconomique pour réduire la vulnérabilité économique face aux chocs

Dans un environnement de polycrise marqué par des chocs successifs et sévères, les décideurs politiques font face à de nombreux défis. À court terme, il est difficile de prioriser des actions telles que limiter les pertes économiques, réduire l'inflation ou reconstituer les réserves monétaires et budgétaires. Cette complexité se manifeste lorsque l'on répond à un choc unique du côté de l'offre, comme une fluctuation des prix des matières premières dans le secteur énergétique, avec des mesures telles que le ciblage de l'inflation, le resserrement monétaire ou l'intervention sur les devises.

Les réponses politiques optimales aux chocs persistants ayant des effets d'entraînement devraient se concentrer sur le rétablissement de la stabilité macroéconomique, le renforcement des capacités productives et la promotion d'une consommation, d'une épargne et d'un investissement durables. Les politiques budgétaires et monétaires sont utiles pour atteindre des objectifs tels que garantir la stabilité économique, redistribuer les richesses

et collecter des recettes, tout en prévenant les activités nuisibles. Par exemple, la politique budgétaire peut stimuler la croissance économique, surtout en période de choc.

Il convient néanmoins d'être prudent lors de l'utilisation des outils de politique budgétaire et monétaire. Pour les gouvernements africains, où l'équité devrait être un objectif central, les politiques devraient être mises en œuvre de manière à éviter la création d'environnements incertains ou à permettre un environnement injuste et non compétitif désavantageant d'autres secteurs ou entreprises. Par exemple, des impôts sur les sociétés qui restent plus élevés plus longtemps dans un secteur que dans un autre désavantagent les entreprises et créent un environnement opérationnel inéquitable. Les outils de politique doivent être ajustés pour renforcer la diversification avec des clauses de caducité. Les régimes de politique budgétaire et monétaire devraient viser une application durable et uniforme à long terme, car cela assure la stabilité économique.

Les réponses politiques optimales aux multiples chocs persistants

ayant des effets d'entraînement devraient se concentrer sur le rétablissement de la stabilité macroéconomique, le renforcement des capacités de production et la promotion d'une consommation, d'une épargne et d'un investissement durables.



Par exemple, les opérations de marché libre soutenant le secteur agricole devraient se focaliser sur l'exécution d'un plan de développement à long terme plutôt que sur un plan qui apporte des changements fréquents à moyen terme.

Propositions de mesures politiques pour renforcer les systèmes macroéconomiques et atteindre la résilience.

Sur la base de ce qui précède, les actions politiques suivantes visant à renforcer les systèmes macroéconomiques pour aider à bâtir une résilience dans le domaine économique sont proposées aux décideurs politiques et régulateurs financiers africains pour considération.

- Optimiser les dépenses et les recettes publiques grâce à une analyse de sensibilité aux chocs.
- Appliquer une perspective de vulnérabilité à la gestion, au suivi et à l'établissement de rapports sur les finances publiques.
- Faciliter une politique monétaire optimale en adaptant les exigences en capital et en liquidité aux risques et à la vulnérabilité aux chocs.
- Accroître la capacité institutionnelle pour l'action politique et les impacts.

Optimiser les dépenses et les recettes publiques grâce à une analyse de sensibilité aux chocs.

Il est recommandé aux gouvernements africains de réserver des dépenses à la construction d'infrastructures (capital physique et humain) et aux services publics essentiels pouvant contribuer à réduire les coûts des entreprises et soutenir des avantages économiques à long terme.

Actions à court terme

Il est conseillé aux gouvernements africains d'identifier et d'analyser les flux de revenus qui peuvent être utilisés pour financer de manière durable les intrants et activités identifiés dans les secteurs alloués pour la diversification et le renforcement de la résilience.

Les revenus pourraient provenir de sources existantes, comme les impôts directs ou indirects. Ces revenus pourraient être affectés aux activités et intrants identifiés pour accroître la résilience économique.

À l'inverse, des recettes pourraient être générées par le financement du déficit et l'emprunt (voir les actions à moyen terme ci-dessous).

Actions à moyen terme.

Des budgets détaillés devraient être élaborés, incluant le budget global initial décliné en budgets à moyen terme. Les budgets doivent être associés à des objectifs précis et aux intrants requis. Par exemple, en fixant un montant cible pour les besoins de financement des infrastructures sur une période de 5 ou 10 ans, les gouvernements africains peuvent encadrer la prise de décision budgétaire. Avoir un tel plan à moyen terme permettrait non seulement de promouvoir la responsabilité et la durabilité budgétaires, mais cela aiderait aussi les gouvernements à comprendre comment les changements dus aux chocs pourraient affecter les modifications nécessaires des dépenses et recettes pour atteindre des objectifs d'infrastructure spécifiques.

Il est conseillé de traiter la question du financement du déficit, en précisant les sources d'emprunt possibles (internes ou externes) ainsi que les instruments et conditions d'emprunt estimées. Cela nécessiterait que les gouvernements africains améliorent leurs pratiques de gestion de la dette en optimisant la communication des informations sur la dette et en réduisant leur dépendance aux emprunts non concessionnels. La recherche de financements concessionnels (prêts à des termes favorables et à des taux d'intérêt réduits) auprès d'institutions multilatérales, telles que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, peut réduire les charges d'intérêt et allonger les périodes de remboursement, contribuant ainsi à la durabilité budgétaire.

De plus, il est recommandé que les gouvernements africains établissent des cadres compréhensifs de gestion de la dette comprenant des plafonds d'emprunt, des évaluations régulières de la viabilité de la dette et des conditions prudentes pour les nouveaux prêts. Cela est particulièrement pertinent pour les pays qui dépendent fortement de la dette extérieure, comme dans le cas du Ghana (chapitre II).

L'amélioration de la gestion des finances publiques et le respect des objectifs budgétaires peuvent renforcer la stabilité financière et les recettes, aidant ainsi les pays à se remettre des chocs sans recourir à un endettement excessif ni prendre de risques liés à la dette



Une gestion efficace de la dette peut prévenir les situations de surendettement inattendues et améliorer les notations de crédit.

Appliquer une perspective de vulnérabilité à la gestion, au suivi et à l'établissement de rapports financiers publics.

Il est conseillé aux gouvernements africains d'appliquer une approche axée sur la vulnérabilité lors de la conception et de l'exécution des politiques fiscales, afin de suivre les objectifs par rapport aux résultats réels des recettes et des dépenses publiques, garantissant ainsi la durabilité fiscale de leurs plans de développement. De cette manière, ils peuvent mieux comprendre les enjeux de la gestion financière et évaluer comment leur vulnérabilité aux chocs ou aux crises spécifiques peut affecter leurs finances publiques et leurs processus de gestion budgétaire.

Actions à court terme

Appliquer une perspective de vulnérabilité aux cadres et outils existants utilisés au niveau national pour évaluer la gestion des finances publiques implique d'ajouter des critères d'évaluation des risques basés sur la vulnérabilité d'un pays aux chocs mondiaux lors des examens de la dépense publique et de la responsabilité financière. Deux facteurs doivent être pris en considération. Tout d'abord, la plupart des pays disposent déjà de mécanismes de responsabilité financière et budgétaire, certains d'entre eux ayant même examiné leurs systèmes budgétaires et financiers (voir le chapitre II concernant la politique budgétaire). Ensuite, bien que les pays obtiennent généralement de bons résultats en fiabilité budgétaire, leurs scores dans d'autres domaines ne sont pas aussi élevés.

Actions à moyen terme.

Il convient de mettre en place des mécanismes assurant un suivi approprié, tels que des audits réguliers et la publication de documents. Cela est particulièrement pertinent dans un contexte de polycrise mondiale, où la vulnérabilité des pays aux chocs peut affecter les fonctions de leurs institutions de surveillance et l'efficacité de leurs pratiques de gestion et de comptabilité des finances publiques.

Faciliter une politique monétaire optimale en adaptant les exigences de capital et de liquidité aux risques et vulnérabilités face aux chocs.

Il est préconisé que les pays africains adoptent des outils de stabilité financière pour gérer les tensions dans le système bancaire tout en assurant la stabilité de la politique monétaire.

Actions à court terme

Les gouvernements africains sont encouragés à concevoir un cadre visant à promouvoir un système financier résilient, dans lequel les banques puissent offrir des services de crédit, de gestion des risques et de liquidité tout au long des cycles économiques et financiers, et où la régulation et la supervision financières réduisent les risques systémiques et les coûts potentiels d'un choc sur le système financier. Un examen périodique de ce cadre devrait être mené afin de s'assurer que les exigences en matière de régulation et de supervision continuent à garantir le même niveau de stabilité et/ou de résilience face à l'apparition de nouvelles sources de risque.

Les banques centrales doivent mettre en œuvre des cadres clairs de ciblage de l'inflation qui maintiennent l'inflation dans une fourchette définie, telle que l'objectif de 3 à 6 % fixé par l'Afrique du Sud. Ces cadres aident à stabiliser les prix, à renforcer la confiance des investisseurs et à réduire les risques d'inflation importée, notamment dans les pays avec des taux de change fixes (voir chapitre II).

Actions à moyen terme.

Il serait judicieux que les banques centrales africaines soutiennent la croissance de la capitalisation et la résilience des banques, contribuant ainsi à réduire les risques de chocs macroéconomiques. Cela impliquerait, par exemple, une utilisation accrue d'outils tels que les opérations d'open market, pour fournir des garanties financières aux banques commerciales qui prêtent à des taux réduits aux entreprises les plus exposées aux chocs ou aux secteurs ciblés pour la diversification.

L'application d'une perspective de vulnérabilité à la gestion des finances publiques implique d'ajouter des critères d'évaluation des risques fondés sur la vulnérabilité d'un pays aux chocs mondiaux



Les dynamiques des marchés régionaux en Afrique signalent d'importantes opportunités pour renforcer les réseaux commerciaux et améliorer les capacités de défense contre les risques commerciaux

De plus, la facilitation d'instruments de ciblage des prêts, qui peuvent étendre le crédit privé à des taux avantageux et durables, contribuera à diminuer les vulnérabilités des ménages et entreprises face aux chocs impactant les conditions financières.

Actions à long terme

Les banques de développement régionales pourraient jouer un rôle dans le financement de projets à long terme, tels que les grands projets d'infrastructure et les projets environnementaux qui renforcent le développement. Investir dans des projets d'infrastructure régionale, tels que les réseaux de transport et d'énergie, pour faciliter le commerce transfrontalier et soutenir la libre circulation des travailleurs et des capitaux au sein de blocs commerciaux régionaux, comme la Zone de libre-échange continentale africaine, stimulera la croissance et la stabilité en Afrique.

Renforcer la capacité institutionnelle d'action et d'impact des politiques.

Il est recommandé aux pays africains d'institutionnaliser de meilleurs processus de gestion des finances publiques tenant compte des risques en renforçant les capacités des comptables publics, des auditeurs et des autres fonctions concernées.

Actions à court et moyen terme.

Les fonctions des bureaux d'audit peuvent être renforcées ou élargies avec des auditeurs formés et spécialisés dans différentes fonctions liées aux ministères de tutelle, visant à assurer un suivi complet des cadres existants. Bien que les pays africains obtiennent généralement de bons résultats en matière de budgétisation et de planification, beaucoup manquent d'institutions de contrôle efficaces et ne parviennent souvent pas à assurer une surveillance adéquate. La surveillance s'effectue généralement par des audits réalisés par un seul bureau, qui est censé auditer toutes les fonctions gouvernementales, souvent avec un personnel limité.

Dans le cadre du renforcement des capacités, les gouvernements devraient cibler l'acquisition de compétences techniques à long terme et proposer des cours et des ateliers de courte durée adaptés à chaque fonction. De plus, les gouvernements devraient viser à assurer la disponibilité de compétences spécialisées, telles que l'expertise en géologie, pour les ministères en charge des ressources

en eau ou des infrastructures routières.

Actions à long terme

Les gouvernements africains devraient investir dans les capacités techniques des institutions de planification budgétaire et économique pour améliorer les prévisions économiques à long terme, l'analyse de la dette et la mise en œuvre de la politique budgétaire. Des processus de politique budgétaire transparents et prévisibles, incluant la publication de plans budgétaires, de statistiques de la dette et de rapports sur les performances économiques, peuvent améliorer la responsabilité, réduire la corruption et renforcer la confiance des investisseurs et des citoyens.

Optimiser les opportunités du marché régional pour réduire les risques liés au commerce.

Un réseau dynamique d'exportations et d'importations à valeur ajoutée reliant entreprises, fournisseurs et institutions à travers les différents composants de la chaîne d'approvisionnement peut améliorer le regroupement et la compétitivité industrielle. Un tel réseau peut accroître l'efficacité, favoriser l'innovation technologique, le transfert de compétences, le développement des infrastructures et la croissance économique régionale, renforçant ainsi la capacité des pays et des régions africains à résister aux chocs commerciaux et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Les opportunités pour exploiter efficacement les marchés régionaux, tels que la Zone de libre-échange continentale africaine, tant pour l'approvisionnement en intrants compétitifs que pour la délocalisation de la production si nécessaire, augmenteront la valeur ajoutée des produits exportés et consolideront les réseaux commerciaux existants et nouveaux aux niveaux sous-régional et continental, contribuant ainsi à atténuer les effets en cascade des risques commerciaux et des incertitudes des chaînes d'approvisionnement.

Les réseaux commerciaux à valeur ajoutée offrent une voie appropriée pour améliorer l'efficacité technique des entreprises africaines. Leur participation effective à ces réseaux nécessite une mise à niveau des capacités techniques pour réduire les inefficacités et renforcer la capacité des entreprises à accroître leur production et à tirer parti des économies d'échelle.



La première étape dans cette direction serait le développement d'un écosystème industriel efficace pour soutenir la croissance et le développement des entreprises, y compris les PME. Cela devrait être complété par des politiques macroéconomiques et commerciales stables, cohérentes et crédibles pour garantir la prévisibilité et la stabilité de l'environnement commercial et réduire les risques et l'incertitude lors des activités commerciales et financières transfrontalières. Pour l'instant, les déficits d'infrastructures restent un obstacle majeur au commerce, augmentant les coûts d'investissement, de commerce et de production, sapant la productivité industrielle et érodant la compétitivité des exportations africaines ainsi que la capacité des pays africains à développer des chaînes de valeur solides. Alors que ces pays continuent de prioriser le développement d'infrastructures susceptibles de soutenir la croissance de leurs économies domestiques, il est également important de se concentrer sur le renforcement du développement des infrastructures régionales.

Une approche équilibrée du développement des infrastructures reste essentielle pour le développement durable des chaînes de valeur et d'approvisionnement intra-africaines. De même, les investissements dans le secteur de l'énergie sont nécessaires pour garantir une production fluide des biens, en particulier des biens manufacturés plus

complexes. La sécurité énergétique peut aider les PME à étendre leurs processus de production et à diversifier leurs produits, contribuant ainsi au développement de réseaux commerciaux régionaux viables, tout en réduisant les coûts de production.

Propositions d'interventions politiques pour encourager la participation aux réseaux commerciaux régionaux et mondiaux

Pour compenser les risques liés au commerce et renforcer la participation des pays africains aux réseaux commerciaux régionaux et mondiaux, les recommandations d'intervention politique suivantes sont présentées pour examen :

- Créer des réseaux commerciaux régionaux plus diversifiés grâce à l'amélioration des infrastructures économiques et à une plus grande valeur ajoutée.
- Renforcer les dispositifs régionaux pour gérer les risques liés au commerce transfrontalier et atténuer les chocs de la demande extérieure.
- Développer des compétences accrues pour améliorer la productivité industrielle, les chaînes d'approvisionnement et la résilience des marchés.

Exploiter la Zone de libre-échange continentale africaine pour renforcer les réseaux commerciaux régionaux et réduire l'exposition aux risques économiques, de gouvernance et de connectivité



Créer des réseaux commerciaux régionaux plus diversifiés grâce à une infrastructure économique améliorée et à une plus grande valeur ajoutée.

Il est conseillé aux gouvernements africains et aux institutions régionales de renforcer la production à valeur ajoutée et les réseaux commerciaux en priorisant les investissements dans les infrastructures de transport, TIC et énergie pour améliorer la connectivité des économies africaines. Cette priorité devrait être alignée sur les initiatives continentales existantes telles que la Zone de libre-échange continentale africaine et le Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui se concentre sur la mise en œuvre transfrontalière de corridors énergétiques et de transport et de réseaux régionaux d'échanges Internet.

Actions à court terme

Les accords commerciaux régionaux offrent aux entreprises africaines l'opportunité d'étendre leurs opérations et d'accroître leurs capacités de production de biens et de services qui seraient autrement importés. Il est donc recommandé d'offrir des incitations visant à promouvoir l'industrialisation, la fabrication locale et l'approvisionnement (ou la fourniture) de biens et de services destinés aux marchés régionaux. Par exemple, les gouvernements africains pourraient proposer des taux réduits d'impôt sur les sociétés aux entreprises qui investissent dans des projets manufacturiers ou industriels, tandis que les institutions financières pourraient offrir des prêts à faible taux d'intérêt ou des crédits d'impôt sur le revenu pour les investissements en capital dans les machines, la technologie et les installations qui augmentent la capacité de production. Ces incitations amélioreraient la productivité et la valeur ajoutée, réduiraient la dépendance à l'exportation de matières premières non transformées (comme le pétrole brut ou les minéraux) vers des marchés mondiaux où les prix sont volatils, et aideraient à stabiliser les recettes d'exportation.

De plus, il est recommandé que les régulateurs africains mettent en place des réglementations d'investissement basées sur les risques, avec des normes de responsabilité clairement définies pour les fiduciaires des investisseurs

institutionnels et les gestionnaires de placements, ce qui permettrait à ces fonds de diversifier leurs portefeuilles tout en contrôlant les risques. De telles réglementations conviennent mieux aux investissements dans des actifs alternatifs, comme les infrastructures et autres actifs à long terme. Compte tenu du potentiel énergétique de l'Afrique, les investissements dans les sources d'énergie renouvelables et les mécanismes régionaux de partage d'énergie sont essentiels. L'amélioration des infrastructures énergétiques réduit les coûts de production et augmente la compétitivité des industries africaines.

Actions à moyen terme.

La Zone de libre-échange continentale africaine pourrait être exploitée pour mobiliser les investissements en infrastructures grâce à la libéralisation des services et au Protocole sur l'investissement de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine. Les dispositions relatives au commerce des services peuvent offrir des opportunités aux entreprises du secteur des infrastructures, ce qui pourrait réduire les coûts d'investissement et accroître le retour sur investissement. En abordant la fragmentation des réglementations d'investissement, le Protocole est conçu pour être la norme unique pour les investissements en Afrique, ce qui devrait offrir un régime de gouvernance plus prévisible pour les investissements et une expérience investisseur plus positive. En outre, le Protocole a établi l'Agence panafricaine du commerce et de l'investissement pour aider les investisseurs à mobiliser des ressources financières et fournir un soutien technique et commercial.

Les organisations financières régionales et internationales ainsi que les investisseurs institutionnels pourraient collaborer étroitement avec les gouvernements africains pour mettre en place des programmes de co-investissement visant à financer les réseaux d'infrastructures sous-régionaux. Qu'ils soient sous forme de fonds propres (comme le Fonds panafricain de développement des infrastructures) ou de dette (comme le Programme de portefeuille de prêts conjoints gérés de la Société financière internationale), ces véhicules de co-investissement pourraient contribuer à exploiter la crédibilité, l'expertise et l'expérience des organisations régionales et internationales pour mobiliser des capitaux privés supplémentaires afin de financer les projets d'infrastructures en Afrique.



Les partenaires de développement comme la CNUCED sont encouragés à soutenir les pays dans le renforcement de leur réglementation des investissements, dans le développement des capacités humaines pour promouvoir des normes de responsabilité, et à diversifier leurs portefeuilles d'investissement. Cela pourrait contribuer à améliorer les conditions de marché et de réglementation, facilitant ainsi la sécurité des décisions d'investissement des investisseurs institutionnels dans les plateformes de co-investissement pour le financement des infrastructures régionales et transfrontalières. L'extension des possibilités d'investissement dans les infrastructures de connectivité régionale contribuerait à réduire les coûts logistiques et commerciaux, améliorer la connectivité et accroître l'efficacité des échanges.

Renforcer les mécanismes régionaux pour gérer les risques liés au commerce transfrontalier et atténuer les chocs de la demande extérieure en Afrique.

Il est recommandé aux gouvernements africains et aux partenaires commerciaux de prendre des mesures pour exploiter les marchés régionaux, comme la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de renforcer les réseaux commerciaux régionaux et réduire l'exposition aux risques économiques, de gouvernance et de connectivité. Les accords commerciaux régionaux peuvent protéger les économies africaines des chocs de la demande extérieure en établissant des relations commerciales intra-africaines plus robustes et diversifiées, en réduisant la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et en favorisant la production régionale et la création de valeur.

Actions à court terme

Il est essentiel de promouvoir l'harmonisation des stratégies nationales avec les objectifs d'intégration régionale à travers l'utilisation de normes de cartographie et d'évaluation uniformes ou compatibles. Cela permet l'harmonisation des procédures douanières pour une participation plus active du secteur privé dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement interconnectées, et facilite les processus aux frontières pour une réponse rapide et efficace aux chocs soudains de la demande extérieure.

Les gouvernements africains et les institutions financières nationales, régionales

et multilatérales sont encouragés à mettre en place des mécanismes de financement commercial et de chaîne d'approvisionnement en réponse aux crises ou en situation d'urgence, afin de soutenir les entreprises africaines touchées par les chocs de la demande mondiale et de les aider à se rediriger vers les marchés régionaux. Ce type de financement peut stabiliser les entreprises qui dépendent des exportations et prévenir les pertes d'emplois dans des secteurs clés.

Actions à moyen terme.

La mise en place d'un système de gestion efficace accompagné d'un renforcement des capacités pour l'harmonisation des normes des réseaux régionaux de production et de commerce ouvrirait la voie à une meilleure connectivité régionale. Les solutions de financement potentielles pourraient inclure la création d'un fonds régional ou la mise en commun de ressources publiques et privées pour soutenir l'application des stratégies de la Zone de libre-échange continentale africaine, mettre en place des systèmes d'alerte précoce, développer des plans de contingence et fournir des assurances pour gérer les risques et défis commerciaux.

Les partenaires au développement, tels que la CNUCED, pourraient apporter leur soutien aux services douaniers afin de simplifier les procédures et de réduire les délais et coûts pour les entreprises. Cela encourage les pays commerçants à reconnaître leurs formulaires de dédouanement respectifs, contribuant ainsi à résoudre les problèmes de temps et de conformité auxquels sont confrontés les entrepreneurs (voir <https://asycuda.org>).

Actions à long terme

Les pays africains et les institutions régionales sont encouragés à établir des pôles commerciaux régionaux et des parcs industriels spécialisés dans des secteurs à forte demande, tels que l'agriculture, les produits pharmaceutiques et la technologie. Les pôles commerciaux régionaux peuvent attirer des investissements et promouvoir la fabrication en Afrique, rendant le continent plus autonome et capable de répondre aux fluctuations de la demande mondiale.

Le développement ou l'expansion de marchés financiers régionaux offrant des options d'intégration financière et de stabilité monétaire pour le commerce intra-africain contribuerait à accroître la capacité des entreprises africaines à se développer sur le continent, stabiliser leurs exportations et renforcer leur résilience face aux conditions économiques extérieures.

Établir des mécanismes de financement du commerce et de la chaîne d'approvisionnement pour les situations d'urgence ou de crise, afin de soutenir les entreprises africaines touchées par les chocs de la demande mondiale, **en les aidant à se tourner vers les marchés régionaux**



Lors de l'exportation ou de l'approvisionnement de biens, une monnaie plus stable peut atténuer les pressions inflationnistes issues des fluctuations monétaires, surtout durant des turbulences économiques externes. La création de systèmes de paiement régionaux, tels que le Système panafricain de paiement et de règlement, permettrait aux entreprises africaines d'effectuer des transactions transfrontalières sans recourir aux devises internationales, réduisant ainsi leur exposition aux risques de change et à la volatilité des marchés financiers internationaux.

Développer des capacités plus solides pour améliorer la productivité industrielle, les chaînes d'approvisionnement et la résilience des marchés.

Il est conseillé aux pays africains de concevoir des programmes de formation et de renforcement des capacités adaptés à chaque industrie afin de perfectionner les compétences de la main-d'œuvre et d'encourager la technologie et l'innovation, suscitant ainsi une spécialisation et compétitivité au sein des réseaux régionaux de production et de commerce.

Actions à court et moyen terme.

Il est nécessaire de renforcer les institutions responsables des politiques commerciales et d'industrialisation afin d'identifier les lacunes et les opportunités, d'améliorer la compétitivité de l'industrie et d'assurer le respect des normes internationales.

L'évaluation et le suivi réguliers des capacités de production dans les industries et secteurs clés sont essentiels pour évaluer et atténuer l'impact des chocs macroéconomiques et des politiques commerciales sur les liens entre la demande et la production à valeur ajoutée. Par exemple, les évaluations de la CNUCED sur les déficits de capacités productives nationales peuvent aider les pays africains à identifier et combler leurs limites, et à exploiter les opportunités de renforcer les fondamentaux microéconomiques et macroéconomiques pour la croissance industrielle et l'intégration dans les réseaux commerciaux à valeur ajoutée.

Actions à moyen et long terme.

Il est crucial de soutenir le renforcement des capacités institutionnelles des organisations

commerciales régionales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, en élargissant la coopération dans les cadres réglementaires, les normes de qualité et les mécanismes de résolution des litiges commerciaux. Le renforcement des accords commerciaux régionaux africains contribuerait au développement de chaînes de valeur et de chaînes d'approvisionnement régionales résilientes, ainsi qu'à l'augmentation des volumes d'échanges au sein du continent, rendant les économies africaines moins vulnérables aux chocs de la demande externe.

Renforcer les cadres institutionnels et organisationnels pour atténuer les risques liés aux transactions transfrontalières.

Pour exploiter plus efficacement les opportunités du commerce intra-africain et le potentiel des accords commerciaux régionaux à servir de boucliers contre les fluctuations du marché mondial, les entreprises africaines doivent relever des défis fondamentaux tels que les incohérences réglementaires, les déficits d'infrastructures et les limitations des marchés financiers.

L'accès aux instruments financiers, comme les produits dérivés et les outils de gestion des risques, est crucial pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt, renforçant ainsi la stabilité des entreprises africaines dans un contexte de marché volatile. Par exemple, l'utilisation de produits dérivés financiers tels que les contrats à terme, les contrats futurs, les options et les swaps peut aider les traders et les investisseurs à gérer ou à négocier, c'est-à-dire à transférer un risque financier spécifique¹ lorsqu'ils s'engagent dans une activité commerciale ou financière transfrontalière. Cependant, la structuration, l'évaluation et le règlement des contrats de produits dérivés financiers, qu'ils soient négociés sur des marchés boursiers organisés comme les bourses de valeurs ou de matières premières, ou traités de gré à gré, nécessitent des infrastructures financières et des cadres institutionnels solides. Cela inclut notamment des marchés boursiers sophistiqués et des systèmes de compensation robustes qui offrent une plateforme de négociation sûre et réglementée pour ces instruments financiers qui réduisent les risques.

L'accès aux instruments financiers, tels que les produits dérivés et les outils de gestion des risques, est essentiel pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt, renforçant ainsi la stabilité des entreprises africaines dans un contexte de conditions de marché volatiles

¹ Qu'il s'agisse de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de prix des matières premières, de risque actions ou de risque de crédit.



Pour garantir que les instruments financiers atteignent leurs objectifs, à savoir couvrir les risques,² stimuler les opportunités commerciales et permettre à un plus grand nombre de participants au marché d'accéder au capital³, un cadre juridique et réglementaire favorable devrait être mis en place.

Cependant, le sous-développement des marchés financiers et l'accès limité aux instruments sophistiqués empêchent les entreprises africaines d'exploiter pleinement ces instruments. De nombreux avantages peuvent être obtenus en développant et en renforçant les marchés financiers en Afrique, notamment en permettant aux commerçants et aux investisseurs de mieux gérer leurs risques de prix, mais aussi en renforçant les liens entre le commerce et la finance, en améliorant la commercialisation des biens et services manufacturés et commercialisés à travers l'Afrique, et en rendant les industries africaines et les marchés régionaux plus efficaces et compétitifs. En outre, le succès de ces marchés financiers nécessiterait également des stratégies et des cadres solides de gestion des risques, ainsi qu'un renforcement de la réglementation capable de protéger tant les institutions financières que les participants non-financiers⁴ et de garantir la stabilité financière nationale.

Mesures politiques proposées pour atténuer les risques liés aux transactions transfrontalières.

Compte tenu de ces opportunités et du potentiel de réduction des effets négatifs de la polycrise sur le commerce transfrontalier en Afrique, un partenariat plus efficace et une approche collaborative sont recommandés pour promouvoir le développement de marchés et d'outils viables qui peuvent répondre aux besoins des entreprises africaines en atténuant les risques liés aux transactions transfrontalières. Il est notamment nécessaire de :

- Créer un environnement favorable à l'utilisation d'instruments financiers sophistiqués et à la stabilité des transactions financières transfrontalières.

- Améliorer les pratiques et la culture de gestion des risques financiers.
- Institutionnaliser les pratiques de gestion des risques d'entreprise.

Créer un environnement favorable à l'utilisation d'instruments financiers sophistiqués et à la stabilité des transactions financières transfrontalières.

Actions à court et moyen terme.

Dans les pays dotés de bourses existantes, il est recommandé aux gouvernements africains et aux autorités de régulation d'évaluer les lois et réglementations en vigueur régissant les bourses et leurs opérations afin d'identifier les vulnérabilités institutionnelles et opérationnelles potentielles aux chocs, et de proposer des mesures de soutien permettant une meilleure utilisation des produits dérivés et autres instruments financiers d'atténuation des risques par les traders et les investisseurs lors d'activités transfrontalières en Afrique.

Il est important d'améliorer l'efficacité des régulateurs africains dans la supervision des bourses et de leurs opérations en augmentant l'adoption et l'utilisation de technologies et d'outils de supervision et de régulation. L'utilisation de technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, pourrait faciliter un traitement plus approfondi et efficace des données réglementaires et améliorer la supervision.

Dans certains pays d'Afrique, cela nécessiterait la création d'unités d'innovation et/ou de technologie numérique au sein d'une autorité de régulation, comme une banque centrale, qui pourrait contribuer à la conception, au test, à l'adoption et au suivi des solutions de supervision et de régulation.

² Y compris les risques liés aux transactions transfrontalières résultant de chocs internes et externes.

³ Par exemple, les acheteurs et les vendeurs de contrats dérivés, les exportateurs, les importateurs, les courtiers et les banques de compensation.

⁴ Par exemple, les entreprises qui s'engagent dans la négociation de produits financiers dérivés et d'autres instruments financiers visant à atténuer les risques.



Les infrastructures financières, telles que les infrastructures de compensation et de règlement, sont essentielles au bon fonctionnement des marchés intérieurs, notamment le marché monétaire, le marché interbancaire et le marché obligataire. De telles infrastructures seraient également cruciales pour renforcer la capacité à couvrir le risque de change et à atténuer le risque de crédit en réponse aux crises futures. Il est notamment recommandé aux pays africains de mettre en place une chambre de compensation robuste, conforme aux normes internationales, capable de gérer les flux de paiement associés à la compensation et au règlement des produits dérivés, y compris les transactions transfrontalières, et de créer les conditions nécessaires pour attirer investisseurs nationaux et internationaux et participants au marché à négocier des produits dérivés sur la bourse nationale.

Actions à moyen et long terme.

Il est nécessaire que les pays africains respectent toutes les normes de Bâle et, en particulier, assurent la mise en œuvre complète des normes de Bâle fondées sur les risques, ce qui réduirait l'exposition des institutions financières aux chocs financiers et préserverait la stabilité des flux de capitaux transfrontaliers. Une évaluation par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Banque des règlements internationaux, 2023) a révélé que l'Afrique du Sud était conforme au cadre des grandes expositions du Comité. Cela signifie que l'exposition des banques sud-africaines à une contrepartie unique ou à un groupe de contreparties liées respectait la limite requise de 25 % du capital de catégorie 1 des banques, ce qui témoigne de leur capacité à gérer les risques systémiques.

Il est en outre recommandé que les pays africains, notamment les régulateurs, et les organismes fixant des normes au niveau national ou international, tels que les comités basés à Bâle, élaborent des programmes de formation adaptés ciblant les éléments des normes de Bâle qui traitent des principaux risques dans le secteur bancaire ou contribuent à atténuer une vulnérabilité particulière aux chocs affectant le secteur financier. Des programmes de formation sur mesure aideraient les

experts africains en réglementation à mieux comprendre les avantages des normes de Bâle et, par conséquent, à contribuer à une mise en œuvre efficace des normes internationales pour des environnements économiques et financiers plus résilients.

De plus, une coordination étroite et une interaction entre les régulateurs, les décideurs politiques et le secteur privé aideraient les régulateurs à mieux comprendre les défis, les besoins et les intérêts spécifiques des participants du marché (dans ce cas, les investisseurs publics et privés) et à éliminer ainsi les obstacles inutiles à la participation des investisseurs et des utilisateurs du marché à ces échanges. Cela impliquerait, par exemple, des recherches conjointes sur les déterminants politiques, juridiques et réglementaires des marchés de produits dérivés ou des évaluations de marché et de risque sur les marchés financiers, les instruments financiers et les services financiers numériques pouvant favoriser la stabilité financière et l'inclusion financière.

L'Initiative pour des bourses durables est un exemple concret de coopération technique de la CNUCED, visant à aider les pays à gérer plus efficacement les risques financiers et à accroître les investissements grâce à une réglementation renforcée et au développement des bourses. Il s'agit d'un programme de partenariat des Nations Unies qui inclut la CNUCED, le Pacte mondial des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Son objectif est de fournir une plateforme mondiale pour explorer comment les bourses, en collaboration avec les investisseurs, les entreprises (émetteurs), les régulateurs, les décideurs politiques et les organisations internationales, peuvent renforcer leurs performances face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise et encourager l'investissement durable. L'Initiative pour des bourses durables cherche à accomplir cela en menant des analyses politiques basées sur des données concrètes, en facilitant un réseau et un forum pour construire un consensus multipartite et en fournissant des directives techniques, des services de conseil et de la formation.⁵

Les banques et institutions financières africaines doivent rendre les outils de couverture financière de base, tels que les produits dérivés, plus abordables et accessibles aux PME

⁵ Voir <https://sseinitiative.org>.



Améliorer les pratiques et la culture de gestion des risques financiers.

Outre le développement des compétences nécessaires des régulateurs et des superviseurs qui ont le pouvoir de fixer les conditions et les règles de l'activité des produits dérivés, d'examiner les processus de gestion des risques et de gouvernance et de suivre les expositions aux risques, il est crucial que les acteurs du marché⁶ comprennent et apprécient le rôle et le potentiel des marchés des produits dérivés pour la gestion des risques et le renforcement de la résilience économique.

Actions à court terme

Il est recommandé que les gouvernements africains et le secteur privé promeuvent une sensibilisation de base aux risques financiers en organisant des programmes de formation pour améliorer la sensibilisation et la compréhension de la gestion des risques financiers pour les PME, y compris une formation d'introduction sur des outils simples de gestion des risques financiers et opérationnels.

En outre, il est crucial d'encourager les banques et les institutions financières africaines à rendre les outils de couverture financière de base, tels que les produits dérivés, plus abordables et accessibles pour les PME. Ceci pourrait être réalisé en lançant des programmes pilotes dans les secteurs exposés à la volatilité des devises, comme les industries tournées vers l'exportation, et en simplifiant le processus d'accès des PME à la couverture de change et à d'autres instruments de base, en réduisant les obstacles réglementaires et les coûts de transaction. D'autres recommandations consistent à créer des plateformes de soutien public-privé qui facilitent l'accès des entreprises africaines aux ressources de gestion des risques, comme des guides sur l'atténuation des risques financiers transfrontaliers, et à soutenir la mise en œuvre de systèmes de garantie de crédit encourageant les banques à prêter aux PME. Ces systèmes de garantie de crédit peuvent aider à réduire les risques pour les banques et les inciter à offrir des options de financement que les PME peuvent utiliser pour gérer plus efficacement les risques financiers.

Actions à moyen terme.

Il est recommandé aux pays africains de développer et d'approfondir les marchés de produits dérivés dans les principaux centres financiers régionaux, tels que le Kenya, le Nigéria et l'Afrique du Sud, qui peuvent offrir aux entreprises du continent un accès à des produits de gestion des risques plus avancés, comme les options de change, les swaps et les contrats à terme (chapitre IV). Le développement de ces marchés nécessiterait des partenariats plus robustes avec les institutions régionales (par exemple, les institutions financières de développement) et les marchés internationaux établis pour renforcer les capacités techniques et l'expertise nécessaires à une gestion et régulation efficaces des marchés de produits dérivés.

Le renforcement des partenariats avec les banques régionales et les institutions financières dans le développement de produits de gestion des risques ainsi que l'accent mis sur la stabilité monétaire et la réduction des coûts de transaction peuvent être réalisés dans le cadre du Protocole sur l'investissement de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (chapitre IV), du Système panafricain de paiement et de règlement et d'autres initiatives régionales similaires visant à améliorer les opportunités de financement dans le commerce intra-africain et à diminuer le risque de change lors des transactions transfrontalières.

Un marché ou une bourse de produits dérivés solide et bien fonctionnant nécessite également le développement de programmes de renforcement des capacités et de formation afin de renforcer les compétences des experts des marchés financiers en structuration, tarification, négociation, levier, règlement et protection des produits dérivés financiers et d'autres modèles de financement. Ce renforcement des capacités institutionnelles est essentiel tant pour les décideurs politiques (régulateurs) que pour le secteur privé (investisseurs et utilisateurs du marché).

Le développement de ces connaissances et compétences peut être réalisé par la conception de programmes de formation et de renforcement des capacités, allant des programmes de certification en comptabilité de couverture et en standardisation aux ateliers de formation à la gestion des

Faciliter l'accès des entreprises africaines aux ressources de gestion des risques, y compris des guides sur l'atténuation des risques financiers transfrontaliers

⁶ Cela inclut les institutions financières telles que les fonds de pension, les gestionnaires d'actifs, les assureurs et les banques, ainsi que les commerçants, comme les exportateurs et importateurs, qui couvrent les risques liés au commerce avec des produits dérivés.



risques financiers et à la formation en gestion des systèmes d'évaluation et d'information pour mesurer et signaler les expositions à l'échelle de l'entreprise.

Actions à long terme

Il est recommandé aux pays africains et à leurs partenaires d'élargir l'investissement dans la construction d'une infrastructure de marché financier complète comprenant des bourses de produits dérivés, des chambres de compensation et des systèmes de règlement robustes à travers l'Afrique. Cela fournirait aux PME des plateformes sécurisées et réglementées pour la gestion des risques financiers. Le renforcement des cadres réglementaires contribuerait à la bonne gouvernance et à la négociation de produits dérivés et d'autres produits de gestion des risques, assurant ainsi la transparence, la stabilité et l'accessibilité pour toutes les entreprises.

Au niveau régional, les efforts pour harmoniser les réglementations financières entre les pays africains pour soutenir le développement de marchés financiers intégrés sont fortement encouragés, car cela améliorerait la liquidité et l'accès aux instruments de gestion des risques. Il est également recommandé que les banques et institutions financières intrarégionales développent des produits financiers spécialisés pour les PME, tels que les swaps de devises et les mécanismes de partage des risques, afin d'atténuer les risques financiers associés au commerce transfrontalier.

Institutionnaliser les pratiques de gestion des risques d'entreprise.

De nombreuses entreprises du secteur privé, en particulier les PME, opèrent dans des environnements commerciaux défavorables ou dans des contextes de risques complexes propres à leur secteur et font face à des risques liés aux incertitudes macroéconomiques ou vulnérabilités en matière de connectivité. Ces conditions affectent leurs opérations commerciales, leur production, le commerce de biens et services et leurs finances. Les stratégies et pratiques de gestion des risques sont des approches clés qui peuvent les aider à se prémunir contre les incertitudes du marché. Cela implique, par exemple, leur capacité à anticiper, minimiser ou atténuer les risques provenant de sources internes (domestiques) ou externes (régionales, mondiales) de chocs ou vulnérabilité.

De plus, une gestion efficace des risques permettrait aux PME de prendre de meilleures décisions stratégiques concernant la performance opérationnelle et financière.

Il est donc important de formuler des politiques et des lignes directrices pratiques sur la gestion des risques d'entreprise au niveau des PME, y compris les processus, structures et systèmes nécessaires de reporting et de suivi relatifs aux risques (par exemple, stratégiques, opérationnels et financiers).

De même, il est crucial d'établir des normes de gestion des risques adaptées au contexte africain et mieux alignées aux capacités des PME locales. Par exemple, ces normes pourraient inclure des processus permettant d'évaluer et d'atténuer les risques en fonction du niveau ou du type de vulnérabilité aux chocs (par exemple, la vulnérabilité dans les domaines identifiés dans ce rapport) ou des initiatives visant à aligner la stratégie de gestion des risques d'entreprise et les cadres réglementaires avec les accords commerciaux régionaux, tels que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, afin de garantir que les risques transfrontaliers sont correctement identifiés et gérés.

Le tableau V.1 présente une approche stratégique pour institutionnaliser les pratiques de gestion des risques d'entreprise dans les PME africaines et décrit les étapes stratégiques ainsi que les actions clés adaptées à l'environnement économique, culturel et réglementaire unique de l'Afrique.

En mettant en œuvre les politiques, pratiques et outils décrits dans ce chapitre, toutes les parties prenantes en Afrique – gouvernements, entreprises locales, partenaires commerciaux et organisations internationales – bénéficieront d'un environnement plus favorable où les crises et les risques complexes et interconnectés sont évalués et gérés efficacement pour réduire l'exposition aux chocs et perturbations potentiels, stimuler la croissance et favoriser le développement du continent.





Tableau V. 1

Étapes stratégiques et actions clés pour l'institutionnalisation des pratiques de gestion des risques d'entreprise en Afrique

Étapes stratégiques	Actions clés
Comprendre l'environnement réglementaire local et le contexte culturel	Se familiariser avec les réglementations locales et les attitudes culturelles envers le risque et la prise de décision et en tenir compte.
Promouvoir les programmes de formation à la gestion des risques d'entreprise et renforcer la sensibilisation	Développer et proposer des formations en gestion des risques d'entreprise aux propriétaires et gestionnaires de PME. Organiser des événements pour diffuser les connaissances en matière de gestion des risques d'entreprise et partager des études de cas pertinentes.
Mettre en place un cadre clair de gestion des risques d'entreprise	Utiliser des cadres établis, ^a avec des adaptations locales pour adopter les meilleures pratiques. En outre, le cadre de gestion des risques de l'entreprise devrait être adapté pour répondre aux risques locaux spécifiques.
Intégrer la gestion des risques d'entreprise à la gouvernance d'entreprise	Concevoir des politiques et procédures de gestion des risques d'entreprise alignées sur la stratégie organisationnelle et les priorités nationales. Les pratiques de gestion des risques des entreprises africaines devraient tenir compte des risques émergents, en mettant l'accent sur la planification de scénarios et le renforcement de la résilience. La gestion des risques devrait être intégrée à la planification stratégique et aux processus décisionnels des entreprises africaines.
Favoriser une culture de sensibilisation aux risques	Appliquer la gestion des risques aux opérations et à la prise de décision, tout en intégrant la gestion des risques d'entreprise dans la culture organisationnelle. Cela nécessite de former les propriétaires et employés des PME à adopter et à mettre en œuvre des pratiques de gestion des risques.
Élaborer des processus efficaces pour la mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise	Déterminer les processus d'identification et de priorisation des risques, et développer des stratégies pour atténuer les risques identifiés, par exemple, la diversification et les infrastructures adaptées aux risques climatiques. Chaque secteur a un profil de risque unique, et les pratiques de gestion des risques d'entreprise doivent être adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque secteur.
Explorer la gestion des risques d'entreprise et les outils TIC pour la croissance de l'entreprise	Utiliser des outils et logiciels de gestion des risques d'entreprise adaptés au contexte local. Mettre en œuvre des analyses de données pour améliorer l'identification et l'évaluation des risques.
Envisager des pratiques de suivi, de révision et d'évaluation	Effectuer des audits et examens réguliers pour garantir que les processus de gestion des risques de l'entreprise restent efficaces.
Participer à des plateformes d'apprentissage, réseaux et coopérations en matière de gestion des risques d'entreprise	Collaborer pour partager les meilleures pratiques en gestion des risques d'entreprise avec les gouvernements, réseaux industriels, universités et organisations internationales pour une gestion des risques systémiques. Les partenariats public-privé sont de plus en plus reconnus comme un moyen efficace de gérer les risques à grande échelle, notamment dans le cadre du développement des infrastructures.

Source : CNUCED, adapté du Secrétariat du Commonwealth (2023) ; Organisation internationale du travail (2023) ; KPMG (2021) ; Lungisa et al. (2023).

^a Par exemple, le cadre de gestion des risques d'entreprise du Comité des organisations de parrainage de la Commission Treadway ; la norme 31000 de l'Organisation internationale de normalisation.



Les stratégies
et pratiques
de gestion des
risques sont
des approches
essentielles
qui peuvent
aider les PME
africaines à se
prémunir contre
les incertitudes
du marché



Références

- Abdu M, Jibir A et Muhammad T (2020). Analyse de la conformité fiscale en Afrique subsaharienne : Données issues d'une étude au niveau des entreprises. *Recherche économétrique en finance*. 5(2):119–142.
- Acemoglu D et Robinson JA (2011a). *Pourquoi les nations échouent. Les origines du pouvoir, de la prospérité et de la pauvreté*. Penguin Books. New York.
- Adelegan OJ (2009). Le marché des produits dérivés en Afrique du Sud : Leçons pour les pays d'Afrique subsaharienne. Document de travail n° WP/09/196. Fonds monétaire international.
- Banque africaine de développement (2013). *Guide des échanges de produits de base et de produits dérivés africains*. Tunis.
- Banque africaine de développement (2022). *Perspectives économiques en Afrique 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique*. Abidjan.
- Banque Africaine d'Import-Export (2023). Rapport sur le commerce africain 2023 : Fabrication pour l'exportation et chaînes de valeur régionales en Afrique dans un nouvel ordre mondial. Le Caire
- Association africaine du capital-investissement et du capital-risque (2022). *Pratiques de gestion du risque de change dans le capital-investissement et le capital-risque africains*. Londres.
- Association africaine du capital-investissement et du capital-risque (2024). *Rapport d'activité du capital privé africain 2023*. Londres.
- Forum africain de l'administration fiscale (2024). *Perspectives fiscales africaines 2023*. Pretoria.
- Ahir H, Bloom N et Furceri D (2022). L'indice mondial d'incertitude. Document de travail n° 29763. Bureau national de recherche économique.
- Akinkugbe OD (2023). Règles commerciales et changement climatique : L'Afrique risque d'être perdante face aux outils politiques proposés par l'OMC [Organisation mondiale du commerce]. *La Conversation*. 17 décembre.
- Akiyomi JO, Ogunjobi JO, Adegbite OS et Adesina TO (2020). Cadre de gestion des risques pour les petites et moyennes entreprises (PME) du Nigeria. *Journal africain d'études économiques et de gestion*. 11(2):220–230.
- Alabi AM, Oguntoyinbo FN, Abioye KM, John-Ladega AA, Obiki-Osafiele AN et Daraojimba C (2023). Gestion des risques dans le paysage financier africain : Une revue. *Journal international d'économie avancée*. 5(8).
- Alami I, Copley J et Moraitis A (2023). Les dures vérités de la politique industrielle verte. *Project Syndicate*. 24 novembre.
- Allouche J, Metcalf S, Schmidt-Sane M et Srivastava S (2023). Vivons-nous à l'époque des polycrises ? Institut des études du développement. 31 octobre.
- Altanashat M, Dubaï M et Alhety S (2019). L'impact de la gestion des risques d'entreprise sur la performance institutionnelle des sociétés publiques jordaniennes. *Journal de la gestion commerciale et de la recherche en gestion de détail*. 13:256–268.
- Al-Tarawneh H et Al-Smadi M (2018). Les défis de l'adoption de la gestion des risques d'entreprise dans les PME. *Journal de la gestion commerciale et de la recherche en gestion de détail*. 12(2):121–132.
- Amador J et Cabral S (2016). Les réseaux d'échanges à valeur ajoutée. Document de travail n° 1931. Banque centrale européenne.
- Amador J, Cabral S, Mastrandrea R et Ruzzenenti F (2018). Qui est qui dans les chaînes de valeur mondiales ? Une approche basée sur un réseau pondéré. *Revue des économies ouvertes*. 29:1039–1059.
- Anderson JE et van Wincoop E (2004). Coûts du commerce. *Journal de littérature économique*. 42(3):691–751.
- Antràs P et Chor D (2021). Les chaînes de valeur mondiales. Document de travail n° 28549. Bureau national de recherche économique.
- Institut de la Banque asiatique de développement (2008). Gestion des flux de capitaux : Le cas du Vietnam. Document de discussion n° 105.
- Asongu S, Kosselle TPY et Nnanna J (2021). Tout ce qui brille n'est pas or : Stabilité politique et commerce en Afrique subsaharienne. Document de travail n° WP/21/005. Institut Africain de Gouvernance et de Développement.
- Audi M (2024). Impact de la volatilité des taux de change sur la croissance économique à long terme : Aperçus du Liban. *Journal des options politiques*. 7(2):1–10.
- Azolibé CB et Okonkwo JJ (2020). Développement des infrastructures et productivité du secteur industriel en Afrique subsaharienne. *Journal d'économie et de développement*. 22(1):91–109.



- Bahmani-Oskooee M et Gelan A (2018). Volatilité des taux de change et performance du commerce international : Évidence provenant de 12 pays africains. *Analyse et politique économiques*. 58:14–21.
- Baier SL et Bergstrand JH (2001). La croissance du commerce mondial : Tarifs, coûts de transport et similarité des revenus. *Journal d'économie internationale*. 53(1):1–27.
- Banque des règlements internationaux (2023). *Programme d'évaluation de la cohérence réglementaire : Évaluation de la réglementation de Bâle sur les grands risques – Afrique du Sud*.
- Bastos P et Silva J (2010). La qualité des exportations d'une entreprise : L'endroit où vous exportez est important. *Journal d'économie internationale*. 82(2):99–111.
- Beasley M, Branson B et Pagach D (2016). Un paysage de risques en évolution : Résultats d'une décennie d'enquêtes auprès de dirigeants et de professionnels du risque. *Journal de gestion des risques et de la finance*. 16(1):29.
- Bekale AN, Alagidede IP et Odei-Mensah J (2023). Utilisation des produits dérivés et comportement de prise de risque des banques africaines. *Journal du développement international*. 35(7):1985–2013.
- Bertaut C, Bruno V et Shin HS (2024). Le péché originel revisité : Rôle du risque de durée. Document de travail n° 1109. Banque des règlements internationaux.
- Besley TJ, Persson T et Dann C (2021). Piliers de la prospérité : Une mise à jour de dix ans. Document de discussion n° 16256. Presses du Centre de recherche sur les politiques économiques.
- Bhorat H, Signé L, Asmal Z, Monnakgotla J et Rooney C (2023). Numérisation et déficits de compétences numériques en Afrique : Un profil empirique. Initiative pour la croissance en Afrique. Établissement Brookings.
- Biswas S et Nautiyal S (2023). Un examen de la vulnérabilité socioéconomique : L'émergence de ses concepts théoriques, modèles et méthodologies. *Recherche sur les risques naturels*. 3(2):563–571.
- Blackrock (2023). Tableau de bord des risques géopolitiques. 20 octobre.
- Bloom N (2023). Comprendre et mesurer l'incertitude. *Éconofact*. 15 mars.
- Bloom N, Ahir H et Furceri D (2022). Visualiser la montée de l'incertitude économique mondiale. *Revue de commerce de Harvard*. 29 septembre.
- Boddin D, Raff H et Tromenko N (2017). Propriété étrangère et propensions à exporter et importer des entreprises des pays en développement. Présenté lors de la conférence annuelle 2017 de l'Association économique allemande : Structures alternatives pour la monnaie et la banque. Vienne. 3–6 septembre. Disponible sur <https://hdl.handle.net/10419/168178>.
- Borin A et Mancini M (2019). Mesurer ce qui compte dans les chaînes de valeur mondiales et le commerce à valeur ajoutée. Document de travail de recherche sur les politiques n° 8804. Banque mondiale.
- Bosker M et Garretsen H (2012). Géographie économique et développement économique en Afrique subsaharienne. *Revue économique de la Banque mondiale*. 26(3):443–485.
- Brambilla I, Lederman D et Porto G (2012). Exportations, destinations d'exportation et compétences. *La Revue économique américaine*. 102(7):3406–3438.
- Brustbauer J (2014). Gestion des risques d'entreprise dans les PME : Vers un modèle structurel. *Journal international des petites entreprises : Recherche sur l'entrepreneuriat*. 34(1):70–85.
- Caporin M, Rodríguez-Caballero CV et Ruiz E (2024). La structure factorielle de la volatilité des taux de change : Facteurs globaux et intermittents. *Économie empirique*. 67:31–45.
- Carvalho VM (2014). Du micro au macro en passant par les réseaux de production. *Journal des perspectives économiques*. 28(4):23–48.
- Casella B, Bolwijn R, Moran D et Kanemoto K (2019). Améliorer l'analyse des chaînes de valeur mondiales : La base de données CNUCED-Eora. *Sociétés transnationales*. 26(3):115–142.
- Centre pour la paix systémique (2022). Événements de coup d'état, 1946–2021 : Livre de codes.
- Chen Y-L, Chuang Y-W, Huang H-G et Shih J-Y (2020). L'intérêt de la mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise : Témoignages sur le secteur financier de Taïwan (province de Chine). *La Revue nord-américaine d'économie et de finance*. 54.
- Chidaushe WK (2019). Les obstacles et les meilleures pratiques en matière d'utilisation des produits dérivés au Zimbabwe, Botswana et Afrique du Sud. *Journal de stratégie d'entreprise, de finance et de gestion*. 1(1–2):80–94.
- Christiaensen L et Chuhan-Pole P (2015). Croissance, transformation structurelle et réduction de la pauvreté en Afrique. Présenté au Bureau Afrique de la Banque mondiale. Bruxelles. 9 janvier.
- Chui M (2012). Marchés, produits et acteurs des produits dérivés : Un aperçu. *Bulletin de la Société financière internationale*. N° 35.
- Cigna S, Gunnella V et Quaglietti L (2022). Chaînes de valeur mondiales : Mesures, tendances et facteurs. Série de documents occasionnels n° 289. Banque centrale européenne.



- Cole M, Elliott R, Occhiali G et Strobl E (2018). Pannes de courant et performance des entreprises en Afrique subsaharienne. *Journal d'économie du développement*. 134:150–159.
- Collier P (2006). Croissance africaine : Pourquoi un « grand coup de pouce » ? *Journal of African Economies*. Centre d'études des économies africaines. 15(2):188–211.
- Collier P (2007). *Le milliard du bas : Pourquoi les pays les plus pauvres échouent et que peut-on faire pour y remédier ?*. Oxford University Press. Oxford, Royaume-Uni.
- Collier P et Gunning JW (1999). Expliquer la performance économique africaine. *Journal de littérature économique*. 37(1):64–111.
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (2024). Activités du programme : Facilitation des échanges. Disponible sur www.comesa.int/vprogramme-activites-trade-facilitation/.
- Secrétariat du Commonwealth (2023). *La gestion des risques d'entreprise comme outil stratégique pour améliorer la gouvernance : Une étude de cas de l'Afrique du Commonwealth*. Londres.
- Contrôle des risques (2023). *Rapport sur la résilience mondiale 2023 : Attendez-vous à être testé*. Disponible sur www.controlrisks.com.
- Copelovitch M et Pevehouse JCW (2015). Comblent les silos : Commerce et taux de change dans l'économie politique internationale. Dans : Martin LL, éd. *The Oxford Handbook of the Political Economic of International Trade*. Oxford University Press. Oxford, Royaume-Uni.
- Crisis Group (2023). Répondre à la vulnérabilité économique mondiale. 31 janvier.
- Crovini C, Ossola G et Britzelmaier B (2021). Comment repenser la gestion des risques dans les PME ? Une revue de littérature avancée, raisonnée et organisée. *European Management Journal*. 39(1):118–134.
- Crowe D et Rawdanowicz Ł (2023). Risques et opportunités de la transformation des chaînes de valeur mondiales. Document de travail n° 1762. Département des affaires économiques de l'OCDE.
- Cyree KB, Huang P et Lindley JT (2012). Les conséquences économiques de l'utilisation des produits dérivés par les banques en périodes prospères et en périodes de crise. *Journal of Financial Services Research*. 41(3):121–144.
- Danish Ship Finance (2023). Revue du marché du transport maritime. Mai.
- Das A et Hussein Z (2017). Chaînes de valeur mondiales : Asymétries, réalités et risques. Document de travail n° 36. Centre pour les études de l'Organisation Mondiale du Commerce. Institut Indien du Commerce Extérieur.
- Danish, El-Kady H, Mbengue MM, Nikiéma SH et Uribe D (2023). Le Protocole sur l'investissement dans l'Accord instituant la Zone de libre-échange continentale africaine : Contenu et perspectives pour le continent. Institut International pour le Développement Durable. 1er juillet.
- De Vries GJ, Timmer M et De Vries K (2015). Transformation structurelle en Afrique : Gains statiques, pertes dynamiques. *Journal of Development Studies*. 51(6):674–688.
- Département des affaires économiques et sociales (2022). *Perspectives de la population mondiale 2022 : Résumé des résultats* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.22.XIII.3. New York.
- Devermont J et Chiang C (2019). Innocents spectateurs : Pourquoi la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine nuit aux économies africaines. Centre pour les études stratégiques et internationales - note de synthèse.
- Dioubate BM (2023). Cadre de gestion des risques d'entreprise et processus opérationnel : Étude de cas sur les petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique de l'Ouest. Disponible sur <https://aaeafrica.org/regional/gestion-des-risques-dentreprise-cadre-gre-et-processus-dentreprise-une-etude-de-cas-des-petites-et-moyennes-entreprises-smes-en-afrique-de-louest/>.
- Dom R, Custers A, Davenport S et Prichard W (2022). Innovations en matière de conformité fiscale : Créer la confiance, gérer les enjeux politiques et adapter la réforme. Banque mondiale. Washington, DC
- Duzor M et Williamson B (2023). Coups d'État en Afrique. Voix de l'Amérique. 3 octobre.
- Commission économique pour l'Afrique (2004). *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique*. Rapport de recherche sur les politiques. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (2020). *Rapport économique sur l'Afrique : Financement innovant pour le développement du secteur privé en Afrique*. Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique (2021). *Rapport économique sur l'Afrique 2021 : Lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19* (publication des Nations Unies). Addis-Abeba.
- Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine et Banque africaine de développement. (2010). *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique IV : Renforcer le commerce intra-africain*. Commission économique pour l'Afrique. Addis-Abeba.
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2018). Code commun des investissements de la CEDEAO [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest]. Disponible à l'adresse <https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/treaty-files/6441/download>.



- Unité de renseignement de The Economist (2023). *Perspectives des risques opérationnels en Afrique : Préparez-vous aux défis dans un contexte d'instabilité croissante*. Londres.
- Etter-Phoya R, Meinzer M et Lima SN (2022). Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices des entreprises : L'Afrique dans une perspective comparative internationale. *Revue sur le financement du développement*. 1(2):68–107.
- Commission européenne (2023). L'impact du changement démographique : Dans un environnement en mutation. Document de travail des services de la Commission. SWD (2023) 21 finale. Bruxelles. 17 janvier.
- Union européenne (2022). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Plan REPowerEU. COM/2022/230 final. Bruxelles. 18 mai.
- Eurostat (2023). La population de l'Union européenne devrait diminuer de 6 % d'ici 2100.
- Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine. Divers rapports de surveillance saisonnière. 30 mars.
- Fernand R, Liu W et McKibbin W (2021). Impacts économiques mondiaux des chocs climatiques, des politiques climatiques et des changements dans l'évaluation des risques climatiques. Document de discussion sur l'économie du climat et de l'énergie. Institut Brookings.
- Flori E, Jacobi NV, Segnana ML et Paterlini S (2023). Une perspective de réseau sur la chaîne d'approvisionnement du DAX [Deutscher Aktienindex] 30 : Faits stylisés et résilience. *Journal électronique SSRN*.
- Fofack H (2021). Le prix ruineux pour l'Afrique des « primes de perception » pernicieuses : À moins que des règles de financement plus équitables ne soient mises en œuvre, les préjugés historiques continueront de saboter le développement durable dans la région. Initiative pour la croissance en Afrique. Institut Brookings.
- Fontagné L, Lebrand M, Murray S, Ruta M et Santoni G (2023). Intégration du commerce et des infrastructures en Afrique. Document de travail de recherche sur les politiques n° 10609. Banque mondiale.
- Frankel JA et Romer DH (1999). Le commerce est-il source de croissance ? *La Revue économique américaine*. 89(3):379–399.
- Gbohoun W, Ouedraogo R et Some YM (2023). Prime de perception du risque en Afrique subsaharienne : À la recherche des facteurs manquants. Document de travail n° WP/23/130. Fonds monétaire international.
- Ge C et Wang Y (2024). Évolution des réseaux commerciaux mondiaux à valeur ajoutée et réponse à la transmission des risques. *Heliyon*. 10(1).
- Gennaioli N et Rainer I (2007). L'impact moderne de la centralisation précoloniale en Afrique. *Journal de la croissance économique*. 12:185–234.
- Gibson K (2023). Qu'est-ce que la gestion des risques et pourquoi est-elle importante ? Aperçus sur les affaires. Harvard Business School Online. 24 octobre.
- Gius D, Mieszala JC, Panayiotou E et Poppensieker T (2018). Valeur et résilience grâce à une meilleure gestion des risques. McKinsey. 1er octobre.
- Glebocki H et Saha S (2024). Incertitude mondiale et conditions de taux de change : Évaluation de l'impact des chocs d'incertitude dans les marchés émergents et les économies avancées. *Journal des marchés financiers internationaux, des institutions et de la monnaie*. 96.
- Fonds souverain mondial (2024). Rapport annuel 2024 : Les investisseurs publics résistent aux crises. Disponible sur www.globalswf.com/reports/2024annual.
- Goldwyn D et Clabough A (2020). Faire face à la malédiction des ressources : Conseils aux investisseurs et partenaires. Dans : Le rôle de l'investissement direct étranger dans les régions riches en ressources. Document de travail. Institut Baker pour les politiques publiques, Université Rice.
- Gondwe G et Mbonigaba J (2023). Aide étrangère et infrastructure économique dans le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). *Journal de l'économie du savoir*. 14(3):3071–3096.
- Gouvernement du Ghana (2019). Le rapport annuel sur la dette publique pour l'exercice 2018. Disponible sur <https://mofep.gov.gh/sites/default/files/reports/economic/2018-Annual-Public-Debt-Report.pdf>.
- Gouvernement du Ghana (2023). Le rapport annuel sur la dette publique pour l'exercice 2022. Disponible sur <https://mofep.gov.gh/reports/2023-08-17/annual-public-debt-report-2022>.
- Grant Thornton (2017). Réduire les risques dans les transactions transfrontalières : Un guide pour naviguer dans le processus de fusion et d'acquisition. Disponible sur www.grantthornton.global/en/insights/articles/reducing-risk-in-cross-border-transactions/.
- Growth Lab (2024). L'atlas de la complexité économique. Disponible sur <https://atlas.cid.harvard.edu/ranking>.
- Grynspan R (2022). Voici comment nous pouvons résoudre la crise de la chaîne d'approvisionnement mondiale. CNUCED. 18 janvier.



- Guillaumont P (2008). Un indice de vulnérabilité économique : Sa conception et son utilisation pour la politique de développement international. Document de recherche n° 2008/99. Université des Nations Unies - Institut mondial de recherche en économie du développement.
- Ha J, Ivanova A, Montiel P et Pedroni P (2019). L'inflation dans les pays à faible revenu. Document de travail sur les politiques n° 8934. Banque mondiale.
- Haile GG, Tang Q, Sun S, Huang Z, Zhang X et Liu X (2019). Sécheresses en Afrique de l'Est : Causes, impacts et résilience. *Earth-Science Reviews*. 193:146–161.
- Hannes L (2001). Investissement dans les TIC et croissance de la production et de la productivité. Document de travail. N° 162. Institut autrichien de recherche économique.
- Bourse de Hanoi (2024). Données de marché. Disponible sur <https://derivatives.hnx.vn/web/phai-sinh/ket-qua-giao-dich>.
- Hartwich F et Hammer C (2021). Commerce interrégional et intégration de la chaîne de valeur régionale en Afrique : Faits et considérations pour les actions politiques futures. Préparé pour la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique. Du 20 au 24 novembre.
- Hausmann R, Hwang J et Rodrik D (2007). Ce que vous exportez compte. *Journal de la croissance économique*. 12(1):1–25.
- Hidalgo CA, Klinger B, Barabási A-L et Hausmann R (2007). L'espace des produits conditionne le développement des nations. *Science*. 317(5837):482–487.
- Holman G, Correia C, Pitt L et Majoni A (2013). L'utilisation des produits dérivés par les entreprises non financières cotées en Afrique. *Corporate Ownership and Control*. 1(1):671–690.
- Hruby A et Arditti G (2022). L'impératif d'investissement en Afrique : Diversification et résilience en période de ralentissement économique. Africa Source. Conseil de l'Atlantique. 2 décembre.
- Huang K, Wang X, Wei W et Madnick S (2023). Les conséquences dévastatrices d'une cyberattaque sur les entreprises. *Revue de commerce de Harvard*. 4 mai.
- Hummels D (2007). Coûts de transport et commerce international à la deuxième ère de la mondialisation. *Journal des perspectives économiques*. 21(3):131–154.
- Hummels DL et Schaur G (2013). Le temps comme barrière commerciale. *La Revue économique américaine*. 103(7):2935–2959.
- Huria A et Brenton P (2015). Diversification des exportations en Afrique : L'importance d'une logistique commerciale de qualité. Forum Investir en Afrique. N° 97402. Banque mondiale.
- Husaini H et Saiful S (2017). Gestion des risques d'entreprise, gouvernance d'entreprise et valeur de l'entreprise : Preuves empiriques provenant de sociétés indonésiennes cotées. *International Journal of Advances in Management and Economics*. 6:16–23.
- Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (2022). Données issues de la base de l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine. Disponible sur <https://mo.ibrahim.foundation/iiag>.
- Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (2023). Indice Ibrahim de la gouvernance africaine 2022 : Rapport d'index. Disponible sur <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2023-01/2022-index-report.pdf>.
- Ignatenko A, Raei F et Mircheva B (2019). Chaînes de valeur mondiales : Quels sont les avantages et pourquoi les pays participent-ils ? Document de travail n° WP/19/18. Fonds monétaire international.
- Agence internationale de l'énergie (2023a). Perspectives énergétiques mondiales. Disponible à l'adresse <https://iea.blob.core.windows.net/assets/86ede39e-4436-42d7-ba2a-edf61467e070/WorldEnergyOutlook2023.pdf>.
- Agence internationale de l'énergie (2023b). Financement des réductions des émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier : Un rapport spécial sur les perspectives énergétiques mondiales concernant l'industrie pétrolière et gazière et la COP28 [vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques].
- Agence internationale de l'énergie (2023c). Perspectives énergétiques de l'Afrique 2022. Version révisée.
- Agence internationale de l'énergie (2024a). Données et statistiques. Disponible sur www.iea.org/data-and-statistics.
- Agence internationale de l'énergie (2024b). Afrique. Mix énergétique. Disponible sur www.iea.org/regions/africa/energy-mix.
- Organisation internationale du travail (2023). *Gestion des risques d'entreprise : Un guide pour les organisations patronales et professionnelles afin de promouvoir l'efficacité et la résilience des entreprises*. Bureau international du travail. Genève.
- Fonds monétaire international (1998). Produits financiers dérivés. BOPCOM98/1/20.
- Fonds monétaire international (2003). *Accords de change et marchés des changes : Évolution et enjeux*. Enquêtes économiques et financières mondiales. Washington, DC



- Fonds monétaire international (2011). Mobilisation des recettes dans les pays en développement. Département des affaires fiscales.
- Fonds monétaire international (2012). La malédiction des ressources naturelles : Un aperçu des diagnostics et de quelques prescriptions. Dans : Arezki R, Patillo C, Quintyn M et Zhu M, éditeurs. *Volatilité des prix des matières premières et croissance inclusive dans les pays à faible revenu*. Washington, D.C.: 7–34.
- Fonds monétaire international (2015a). *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Faire face aux nuages qui s'amoncellent*. Enquêtes économiques et financières mondiales. Washington, DC
- Fonds monétaire international (2015b). Ghana: Demande d'un accord de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit : rapport du personnel ; communiqué de presse ; et déclaration de l'Administrateur pour le Ghana. Rapport national du Fonds monétaire international n° 15/103.
- Fonds monétaire international (2022). Mobilisation des recettes en Afrique subsaharienne pendant la pandémie. Série spéciale sur la COVID-19. 26 janvier.
- Fonds monétaire international (2023a). *Note analytique sur les perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Fragmentation géoéconomique : L'Afrique subsaharienne coincée entre les lignes de fracture*. Washington, DC
- Fonds monétaire international (2023b). Gérer les pressions sur les taux de change en Afrique subsaharienne : S'adapter aux nouvelles réalités. Note analytique sur les perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne.
- Fonds monétaire international (sd-a). Glossaire du Fonds monétaire international. Disponible sur www.imf.org/en/About/Glossary.
- Fonds monétaire international (sd-b). Réponses politiques à la COVID-19. Suivi des politiques. Disponible sur www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#.
- Organisation internationale pour les migrations (2023). Réponse de l'OIM [Organisation internationale pour les migrations] à la sécheresse en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.
- Organisation internationale pour les migrations (2024). *Rapport sur les migrations en Afrique : Connecter les fils – Établir un lien entre la politique, la pratique et le bien-être des migrants africains*. Deuxième édition. Addis-Abeba.
- Organisation internationale de normalisation (2018). *Gestion des risques : Lignes directrices*. Norme internationale ISO 31000:2018. Genève.
- Agence internationale pour les énergies renouvelables (2024). *La transition énergétique en Afrique : Possibilités de collaboration internationale axées sur le G7* [Groupe des Sept]. Abou Dhabi.
- Jackson MO (2014). Réseaux dans la compréhension des comportements économiques. *Journal des perspectives économiques*. 28(4):3–22.
- Jarrow R et Chatterjea A (2019). *Une introduction aux titres dérivés, aux marchés financiers et à la gestion des risques*. Monde scientifique. Hackensack, New Jersey, États-Unis.
- Jerven M (2010). La croissance africaine récurrente : Une perspective d'histoire économique sur les épisodes de croissance africaine, 1690–2010. *Histoire économique des régions en développement*. 25(2):127–154.
- Bourse de Johannesburg, Afrique du Sud (2024). Données de marché. Disponible sur www.jse.co.za/services/market-data/market-statistics.
- Jun KW, Pham DM, Kwakwa V, Peters Jr K et Ton TL (1997). Flux de capitaux étrangers au Vietnam : Tendances, impact et implications politiques. Document de référence n° 37884. Banque mondiale.
- Kalia V et Muller R (2019). *Gestion des risques au niveau du conseil d'administration : Un guide pratique pour les membres du conseil d'administration*. Édition principale. Autriche.
- Kenton R (2022). Qu'est-ce qu'un millésime pour une entreprise ou un produit ? Investopédia. 26 décembre.
- Khafaga RH et Albagoury SH (2022). Instabilité politique et croissance économique en Éthiopie : Une analyse empirique. *Revue des sciences sociales et politiques*. 5(1):20–31.
- Kling G, Volz U, Murinde V et Ayas S (2021). L'impact de la vulnérabilité climatique sur le coût du capital des entreprises et leur accès au financement. *Développement mondial*. 137.
- Kodongo O et Ojah K (2018). Tarification conditionnelle du risque de change sur le marché boursier africain. Document de recherche n° 354. Consortium de recherche économique africaine.
- Koenig P et Antràs P (2023). L'importance des chaînes de valeur mondiales dans le commerce international et leurs conséquences sur la politique commerciale. Note d'orientation n° 3. Ecole d'économie de Paris.
- Konstantinus A et Woxenius J (2022). Étude de cas : Navigation côtière en Afrique subsaharienne. *Études de cas sur la politique des transports*. 10(4):2064–2074.
- Korniienko Y, Pinat M et Dew B (2017). Évaluer la fragilité du commerce mondial : L'impact des chocs d'offre localisés à l'aide de l'analyse de réseau. Document de travail n° WP/17/30. Fonds monétaire international.



- KPMG (2021). Maturité de la gestion des risques d'entreprise : Une étude portant sur onze assureurs sud-africains.
- Lähde V (2023). La polycrise. Aeon. 17 août.
- Lawrence M, Homer-Dixon T, Janzwood S, Rockström J, Renn O et Donges JF (2024). Polycrise mondiale : Les mécanismes causaux de l'enchevêtrement des crises. *Durabilité mondiale*. 7(e6):1–16.
- Lele U, Agarwal M, Timmer P et Goswami S (2015). Modèles de transformation structurelle et de croissance de la productivité agricole avec un accent particulier sur le Brésil, la Chine, l'Indonésie et l'Inde. Présenté à la Conférence sur les options politiques et les priorités d'investissement pour la croissance de la productivité agricole. Nouveau Delhi. 9–11 novembre.
- Lungisa S, Nzewi O et Sikhosana N (2023). Adapter les principes de gestion des risques d'entreprise aux collectivités locales d'un pays en développement. *Journal de la gouvernance et de la réglementation*. 12(4):38–49.
- Mah JC, Penwarden JL, Pott H, Theou O et Andrew MK (2023). Indices de vulnérabilité sociale : Une revue exploratoire. *BMC Public Health*. 23:1253.
- Masiyandima N et Edwards L (2018). Désengagement ou recentrage : L'impact de la crise économique du Zimbabwe sur l'efficacité d'allocation du secteur manufacturier du pays. Document de travail n° 749. Recherche économique en Afrique australe.
- McKinsey (2020). Risque, résilience et rééquilibrage dans les chaînes de valeur mondiales.
- McMillan M et Harttgen K (2014). Quels sont les moteurs du miracle de la croissance africaine ? Document de travail n° 20077. Bureau national de recherche économique.
- McMillan M et Headey D (2014). Introduction : Comprendre la transformation structurelle en Afrique. *Développement mondial*. 63:1–10.
- Minerals Council South Africa (2021). *Revue annuelle intégrée 2023*. Disponible sur www.mineralscouncil.org.za/reports/2023/.
- Miura H (2012). Bibliothèque graphique Stata pour l'analyse de réseau. *The Stata Journal*. 12(1):94–129.
- Monaisa L (2022). Aluminium de Hillside : Options énergétiques faibles en carbone et leurs implications. Stratégies de politique commerciale et industrielle. Note d'orientation n° 12/2022.
- Morrow JD, Siverson RM et Tabares TE (1998). Les déterminants politiques du commerce international : Les grandes puissances, 1907-1990. *American Political Science Review*. 92(3):649–661.
- Nana I, Ouedraogo R et Tapsoba SJ (2024). Les effets hétérogènes de l'incertitude sur le commerce. Document de travail n° WP24/139. Fonds monétaire international.
- Nasir N (2018). Impact de la gestion des risques d'entreprise sur la valeur de l'entreprise : Preuves empiriques issues des entreprises non financières au Pakistan. Mémoire de master, Université des sciences et technologies de la capitale, Islamabad.
- Naudé W (2010). Les déterminants de la migration depuis les pays d'Afrique subsaharienne. *Journal of African Economies*. 19(3):330–356.
- Naudé W (2023). Industrialisation tardive et chaînes de valeur mondiales sous le capitalisme de plateforme. *Journal of Industrial and Business Economics*. 50:91–119.
- Naudé W et Matthee M (2007). L'importance des coûts de transport en Afrique. Note d'orientation n° 5. Université des Nations Unies - Institut mondial de recherche sur l'économie du développement.
- Naudé W, Amorós JE et Brück T (2023). Conflits d'État et entrepreneuriat : Preuves empiriques. Document de discussion n° 15946. IZA [Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit] Institut d'économie du travail.
- Naudé W, Santos-Paulino A et McGillivray M (2009). Mesurer la vulnérabilité. Un aperçu et une introduction. *Oxford Development Studies*. 37(3):183–191.
- Naudé W, Santos-Paulino A et McGillivray M (2011). *États fragiles : Causes, coûts et réponses*. Oxford University Press. Oxford, Royaume-Uni.
- Nelsson R et Rice-Oxley M (2021). 50 ans, 25 COP [Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques] : Le mouvement au ralenti pour sauver la planète – Comment les journalistes du Guardian ont rendu compte du long et tortueux chemin vers une action mondiale face à la crise climatique. *The Guardian*. 30 octobre.
- Nicita A et Saygili M (2021). Accords commerciaux et résilience commerciale pendant la pandémie de COVID-19. Document de recherche n° 70. CNUCED.
- Nketiah-Amponsah E et Sarpong B (2019). Effet des infrastructures et de l'investissement direct étranger sur la croissance économique en Afrique subsaharienne. *Global Journal of Emerging Market Economies*. 11(3):183–201.
- Obasaju BO, Olayiwola WK, Okodua H, Adediran OS et Lawal AI (2021). Intégration économique régionale et modernisation économique dans les chaînes de valeur mondiales : Cas sélectionnés en Afrique. *Heliyon*. 7(2): e06112.



- Odubuasi AC, Ofor NT et Illechukwu FU (2022). Gestion des risques d'entreprise, comité des risques et capacité bénéficiaire des banques africaines : Une approche comparative. *Modern Economy*. 13(1):51–68.
- OCDE (2020). Chocs, risques et chaînes de valeur mondiales : Aperçus du modèle métropolitain de l'OCDE.
- OCDE, Union européenne et Centre commun de recherche de l'Union européenne (2008). *Manuel sur la construction d'indicateurs composites : Méthodologie et guide d'utilisation*. Publications de l'OCDE. Paris.
- Opus (2024). Principes d'une modernisation réussie du commutateur de paiement. 29 janvier.
- Otusanya OJ, Liu J et Lauwo SG (2022). Influence de l'évasion fiscale sur l'équité fiscale dans les pays en développement : Quelques théories et preuves issues de l'Afrique subsaharienne. *Journal de la criminalité financière*. 30(2):332–360.
- Piarmartini R (2021). Indice des coûts commerciaux de l'OMC [Organisation mondiale du commerce] : Les principaux facteurs dans les pays enclavés. Présenté lors de l'atelier de la CNUCED, Favoriser l'intégration des chaînes de valeur agricoles des pays sans littoral dépendants des produits de base dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Genève. 24 et 25 novembre.
- Pillai-Essex A, Gilmour A et Blanco J (2024). Comment utiliser les données sur les risques politiques pour naviguer dans un monde de plus en plus incertain. Verisk Maplecroft.
- Ping TA, Yeang LK et Muthuveloo R (2017). L'impact de la gestion des risques d'entreprise, de l'agilité stratégique et de la qualité de l'audit interne sur la performance de l'entreprise. *Revue Internationale de Management et de Marketing*. 7:222–229.
- Prabha A, Savard K et Wickramarachi H (2014). *Déterminer l'impact économique des produits dérivés : Croissance via la gestion des risques*. Institut Milken. Washington, DC
- Prévost AK, Rose LC et Miller G (2000). Utilisation des produits dérivés et gestion des risques financiers dans les grandes et petites économies : Une analyse comparative. *Journal de finance et de comptabilité d'entreprise*. 27(5/6):733–759.
- Rackimuthu S, Kazmi Z, Elmahi OKO, Hunain R, Ghazi BK, Zaidi ZA, dos Santos Costa AC, Ahmad S et Essar MY (2021). Pénurie de médicaments antiviraux et antirétroviraux en période de COVID-19 : Comment l'Afrique est en difficulté. *Innovations en pharmacie*. 12(4).
- Rao A. (2018). Analyse empirique de l'impact conjoint de la gestion des risques d'entreprise et de la gouvernance d'entreprise sur la valeur de l'entreprise. *Revue internationale des avancées en affaires, en gestion et en droit*. 1:34–50.
- Reuters (2015). Moody's abaisse la note souveraine du Ghana avec des perspectives négatives. 20 mars.
- Reuters (2022). La pénurie de raffineries de pétrole perturbe l'Afrique alors que les prix du carburant montent en flèche. 1er juin.
- Rodrik D (2014). Un miracle de croissance africaine ? *Document de travail n° 20188*. Bureau national de recherche économique.
- Salomao J et Varela L (2022). Exposition au taux de change et dynamique des entreprises. *Revue des études économiques*. 89(1):481–514.
- Sanjuán López AI, Gracia de Rentería P, Ferrer Pérez H, Philippidis G et Ferrari E (2021). *Mesures non tarifaires (MNT) et commerce intra-africain*. Rapport technique du Centre commun de recherche. Office des publications de l'Union européenne. Luxembourg.
- Santillán-Salgado R, Núñez-Mora JA, Aggarwal R et Escobar-Saldivar LJ (2019). Exposition des entreprises latino-américaines au taux de change : Preuves empiriques. *Journal de gestion financière multinationale*, 51 : 80–97.
- Seric A et Tong YS (2019). Que sont les chaînes de valeur mondiales et pourquoi sont-elles importantes ? Plateforme d'analyse industrielle. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
- Serrano MÁ, Boguñá M et Vespignani A (2007). Les modèles de flux dominants dans le réseau commercial mondial. *Journal d'interaction et de coordination économiques*. 2:111–124.
- Simpson GB, Jewitt GPW, Mabhaudhi T, Taguta C et Badenhorst J (2023). Une perspective africaine sur le nexus eau-énergie-alimentation. *Rapports scientifiques*. 13:16842.
- Siyum BA (2021). Causes fondamentales du conflit en Éthiopie : Historiques, politiques et institutionnelles ? Présenté à la Conférence mondiale sur les études en sciences sociales. Budapest. 15–17 octobre,
- Société de conformité et d'éthique des entreprises et Association de conformité des soins de santé (2020). *Gestion des risques de conformité : Application du cadre de référence ERM [Enterprise Risk Management] du COSO [Committee of Sponsoring Organizations]*. Comité des organisations parrainantes de la Commission Treadway.



- Solingen E, Meng B et Xu A (2021). Les risques croissants pour les chaînes de valeur mondiales. Dans : Banque asiatique de développement, Institut de recherche sur les chaînes de valeur mondiales de l'Université de commerce international et d'économie, Organisation mondiale du commerce, Institut des économies en développement – Organisation japonaise du commerce extérieur et Fondation chinoise pour la recherche sur le développement. *Rapport sur le développement de la chaîne de valeur mondiale 2021 : Au-delà de la production*. 134–178.
- Banque de réserve sud-africaine (2020). Disponible sur www.resbank.co.za/.
- Conseil des entreprises de la Communauté de développement de l'Afrique australe (2023). Résolution des barrières non tarifaires dans la Communauté de développement de l'Afrique australe : Manuel de formation du secteur privé.
- Stiglitz JE (1989). Marchés, défaillances de marché et développement. *La Revue économique américaine*. 79(2):197–203.
- Taglioni D et Winkler D (2016). *Faire en sorte que les chaînes de valeur mondiales fonctionnent pour le développement*. Banque mondiale. Washington, DC
- Takyi SA et Amponsah O (2024). Ghana: Le boom non planifié de la ville de Kumasi est en train de détruire deux rivières : Sécurité, métaux lourds et pollution chimique détectés. *La Conversation*. 7 février.
- Tandrayen-Ragoobur V, Ongono P et Gong J (2022). Infrastructures et commerce intrarégional en Afrique. *L'économie mondiale*. 00:1–19.
- Thanh VT et Quang PC (2008). Gestion des flux de capitaux : Le cas du Vietnam. Document de discussion n° 105. Institut de la Banque asiatique de développement.
- CNUCED (2009). *Rapport sur le commerce et le développement, 2009: Répondre à la crise mondiale – Atténuation du changement climatique et développement* (publication des Nations Unies. Numéro de vente E.09.II.D.16. (New York et Genève).
- CNUCED (2015). Les prix des matières premières ont baissé tout au long de 2014. 8 avril.
- CNUCED (2018a). *Rapport sur le commerce et le développement 2018 : Pouvoir, plateformes et illusion du libre-échange* (publication des Nations Unies. Numéro de vente E.18.II.D.7. (New York et Genève).
- CNUCED (2018b). *Intégration régionale et mesures non tarifaires dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (publication des Nations Unies. (New York et Genève).
- CNUCED (2019a). *Statistiques clés et tendances du commerce régional en Afrique* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.19.II.D.9. Genève).
- CNUCED (2019b). *Classification internationale des mesures non tarifaires* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.19.II.D.14. Genève).
- CNUCED (2020). *Rapport sur l'investissement dans le monde : La production internationale au-delà de la pandémie* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.20.II.D.23. Genève).
- CNUCED (2021a). *Rapport sur le commerce et le développement 2021 : Du relèvement à la résilience – La dimension du développement*. (Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.22.II.D.1. Genève).
- CNUCED (2021b). *Rapport sur les matières premières et le développement 2021 : Sortir du piège de la dépendance aux produits de base grâce à la technologie et à l'innovation* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.21.II.D.14. Genève).
- CNUCED (2021c). *Rapport sur le développement économique en Afrique 2021 : Tirer parti des avantages potentiels de la zone de libre-échange continentale africaine pour une croissance inclusive* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.21.II.D.3. Genève).
- CNUCED (2022a). Impact global de la guerre en Ukraine sur les systèmes alimentaires, énergétiques et financiers. Groupe de réponse aux crises mondiales des Nations Unies. Mémoire n°1.
- CNUCED (2022b). *Rapport sur le développement économique en Afrique 2022 : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle catalyseur des services commerciaux et financiers* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.22.II.D.31. Genève).
- CNUCED (2022c). *Rapport sur le commerce et le développement 2022 : Perspectives de développement dans un monde fracturé – Désordre mondial et réponses régionales* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.22.II.D.44. Genève).
- CNUCED (2022d). Il est temps de placer les capacités productives au cœur de toute stratégie de développement. 12 octobre.
- CNUCED (2023a). *Rapport sur les matières premières et le développement 2023 : Diversification inclusive et transition énergétique* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.23.II.D.9. Genève).
- CNUCED (2023b). *Rapport sur la technologie et l'innovation 2023 : Ouvrir des fenêtres vertes – Opportunités technologiques pour un monde à faibles émissions de carbone* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.22.II.D.53. Genève).



- CNUCED (2023c). *Bilan du transport maritime 2023 : Vers une transition verte et juste* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.23.II.D.23. Genève).
- CNUCED (2023d). *État de la dépendance à l'égard des produits de base 2023* (publication des Nations Unies). Numéro de vente 23.II.D.15. Genève).
- CNUCED (2023e). *Manuel de statistiques 2023* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.23.II.D.28. Genève).
- CNUCED (2023f). *Rapport sur le développement économique en Afrique 2023. Le potentiel de l'Afrique pour capter les chaînes d'approvisionnement à forte intensité technologique* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.23.II.D.22. Genève).
- CNUCED (2023g). Réseaux d'approvisionnement internationaux : Un portrait des modèles commerciaux mondiaux dans quatre secteurs. Document de travail n° 3. Les Nations Unies.
- CNUCED (2023h). *Feuille de route pour la création d'un guichet unique commercial*. Série sur la facilitation des transports et du commerce n° 21. (Publication des Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2023i). *Revoir les innovations en matière de développement dans les pays les moins avancés : Examen pratique de certaines mesures relatives aux droits de propriété intellectuelle* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.23.II.D.35. Genève).
- CNUCED (2023j). *Afrique du Sud: Examen de la stratégie entrepreneuriale*. (Publication des Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2024a). Rapport sur un monde de dettes 2024 : Un fardeau croissant pour la prospérité mondiale. Groupe de réponse aux crises mondiales des Nations Unies. Disponible sur <https://unctad.org/publication/world-of-debt>.
- CNUCED (2024b). L'aide sous pression : Trois changements accélérés dans l'aide publique au développement. Groupe de réponse aux crises mondiales des Nations Unies. Disponible à l'adresse <https://unctad.org/publication/aid-under-pressure-3-accelerating-shifts-official-development-assistance>.
- CNUCED (2024c). Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique écologiquement durable et inclusif (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.24.II.D.12. Genève).
- CNUCED (2024d). *Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 : Facilitation des investissements et gouvernement numérique* (publication des Nations Unies). Numéro de vente E.24.II.D.11. Genève).
- CNUCED (2024e). Indicateurs du transport maritime. Manuel de statistiques de la CNUCED 2023. Disponible à l'adresse <https://hbs.unctad.org/maritime-transport-indicators/>.
- CNUCED (2024f). Éloignement. ODD [Objectif de développement durable] Pulse 2024. Disponible sur https://sdgpulse.unctad.org/remoteness/#Ref_QL3Q6Z8F.
- CNUCED (2024g). Crise de la mer Rouge et implications pour la facilitation des échanges en Afrique. 17 avril.
- CNUCED (2024h). *Rapport sur le commerce et le développement 2023 : Croissance, dette et climat – Réaligner l'architecture financière mondiale* (publication des Nations Unies. Numéro de vente E.23.II.D.24. Genève).
- CNUCED (2024i). Un ensemble de données mondiales récemment publié révèle les coûts cachés du commerce et du transport internationaux. 30 mai.
- CNUCED (2024j). Le Forum mondial des Nations Unies sur la chaîne d'approvisionnement appelle à la résilience face aux perturbations du commerce mondial. 28 mai.
- CNUCED (2024k). *L'impact des mesures non tarifaires sur les entreprises de commerce électronique dirigées par des femmes dans les pays en développement*. (Publication des Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2024l). Centre de politique d'investissement. Disponible sur <https://investmentpolicy.unctad.org/>.
- CNUCED (2024m). *Examen de la politique d'investissement : Union économique et monétaire ouest-africaine*. (Publication des Nations Unies. Genève).
- CNUCED et Banque islamique de développement (2022). *Le corridor routier transsaharien : Vers un corridor économique – Commercialisation et gestion de la route transsaharienne*. Genève.
- Nations Unies (2021). Discours du Secrétaire général à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Disponible à l'adresse www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2021-09-21/address-the-76th-session-of-general-assembly.
- Nations Unies (2023a). Situation et perspectives de l'économie mondiale : Mise à jour de mi-année. Département des affaires économiques et sociales.
- Nations Unies (2023b). Exploiter les dividendes économiques du changement démographique. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Problèmes liés aux technologies de pointe : Analyse économique.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2023). Réduire le coût du financement pour l'Afrique : Le rôle des notations de crédit souveraines. Bureau régional pour l'Afrique.



- Programme des Nations Unies pour le développement (2024). *Livre blanc technique 2024 sur l'indice de vulnérabilité sociale numérique*. New York.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2024). Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur sa cinquième session, tenue aux Émirats arabes unis du 30 novembre au 13 décembre 2023. Addendum. Deuxième partie : Actions menées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris lors de sa cinquième session. FCCC/PA/CMA/2023/16/Add.1. 15 mars.
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (2011). *Rapport 2011 des investisseurs en Afrique : Vers des stratégies de promotion des investissements fondées sur des données probantes*. Vienne.
- Vanzetti D, Peters R et Knebel C (2018). Mesures non tarifaires : Porter la zone de libre-échange continentale et le commerce entre l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique à un niveau supérieur. Document de recherche n° 14. CNUCED.
- Chambre de commerce et d'industrie du Vietnam *Magazine du Forum des affaires Enternews* (2023). Les titres dérivés transforment et élèvent le paysage du marché vietnamien. 9 septembre.
- Vincent O et Ntim C (2021). Évaluation du comportement de non-conformité fiscale des PME en Afrique subsaharienne (ASS) : Un aperçu du Nigéria. *Cogent Business and Management*. 8:1.
- Vinh NTT et Duong TTT (2020). Exportations des entreprises et impact de la propriété étrangère au Vietnam : Une analyse de microdonnées. *Journal du développement économique*. 45(1):123–143.
- Wainwright CM, Marsham JH, Keane RJ, Rowell DP, Finney DL, Black E et Allan RP (2019). « Paradoxe de l'Afrique de l'Est » : baisse des précipitations due à des pluies plus courtes et non moins intenses. *Journaux Partenaires Naturels : Sciences du climat et de l'atmosphère*. 2(34):2–9.
- Wakasugi R et Zhang H (2012). Effets de la propriété sur les exportations et les IDE [investissements directs étrangers] : Témoignages d'entreprises chinoises. Série de documents de discussion n° 12-E-058. Institut de recherche en économie, commerce et industrie.
- White S (2017). Réglementer pour un contenu local : Limites des instruments juridiques et réglementaires dans la promotion des petits fournisseurs dans les industries extractives des économies en développement. *Les industries extractives et la société*. 4(2):260–266.
- Williamson OE (1998). Les institutions de gouvernance. *La Revue économique américaine*. 88(2):75–79.
- Banque mondiale (1997). Flux de capitaux étrangers au Vietnam : Tendances, impact et implications politiques. Document de référence n° 37884.
- Banque mondiale (2018). *Partenariat pour la croissance : Lier les grandes entreprises et les PME du secteur agroalimentaire – Note d'orientation à l'intention des décideurs politiques*. Washington, DC
- Banque mondiale (2019). Évaluation de l'impact économique du COVID-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne. *Le pouls de l'Afrique*. Vol. 19.
- Banque mondiale (2020a). *La Zone de libre-échange continentale africaine : Effets économiques et distributifs*. Washington, DC
- Banque mondiale (2020b). *Enquêtes auprès des entreprises : Ce que vivent les entreprises – Profil du pays Afrique du Sud 2020*. Washington, DC
- Banque mondiale (2021). Mise à jour économique du Zimbabwe : surmonter les défis économiques, les catastrophes naturelles et la pandémie : Impact social et économique. Numéro 3.
- Banque mondiale (2023a). *Connexion à Compete 2023 : La logistique commerciale dans une économie mondiale incertaine – L'indice de performance logistique et ses indicateurs*. Washington, DC
- Banque mondiale (2023b). *Enquête auprès des entreprises : Ce que vivent les entreprises – Profil du pays Botswana 2023*. Washington, DC
- Secrétariat de la Banque mondiale et de l'Initiative pour la Corne de l'Afrique (2023). Document de référence. Systèmes de surveillance des barrières non tarifaires en Afrique : Approches possibles pour les pays de l'HoAI [Initiative de la Corne de l'Afrique].
- Banque mondiale et Pricewaterhouse Coopers (2019). Paiement des impôts 2020 : L'évolution du paysage de la politique et de l'administration fiscales dans 190 économies. Washington, DC
- Organisation météorologique mondiale (2023). *État du climat en Afrique 2022*. Genève.
- Organisation mondiale du commerce (2021). *Réduire les goulets d'étranglement du commerce dans les pays en développement sans littoral*. Genève.
- Yameogo ND, Nabassaga T, Diallo BA, Shimeles A et Ncube M (2014). La diversification et la sophistication comme moteurs de la transformation structurelle de l'Afrique : L'indice de complexité économique des pays africains. *Journal du développement de l'Afrique*. 16(2):1–31.
- Ziemska K et Ciesielska D (2018). Défis de la mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise dans les petites et moyennes entreprises. *Gestion de l'ingénierie en production et services*. 10(1):54–66.



Bases de données

Portail de données de la Banque des règlements internationaux. Disponible sur <https://data.bis.org>.

Base de données sur les coûts du commerce de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unescap.org/resources/escap-world-bank-trade-cost-database>

Base de données des statistiques sur la dette internationale. Banque mondiale. Disponible sur www.worldbank.org/en/programs/debt-statistics/ids.

Base de données des indicateurs de facilitation des échanges. OCDE. Disponible sur <https://compareyourcountry.org/trade-facilitation/en/0>.

Base de données UNCTADstat. CNUCED. Disponible sur <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/>.

Base de données de l'enquête sur les entreprises de la Banque mondiale. Banque mondiale. Disponible sur : <https://www.enterprisesurveys.org/en/enterprisesurveys>

Glossaire des métadonnées de la Banque mondiale. Banque de données. Disponible sur <https://databank.worldbank.org/metadataglossary/World-Development-Indicators/series>.

Base de données des indicateurs de développement dans le monde. Banque mondiale. Disponible sur <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

Base de données des Perspectives de l'économie mondiale. Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse www.imf.org/en/Publications/SPROLLs/world-economic-outlook-databases#sort=%40imfdate%20descending.

Indice d'incertitude mondial. Disponible sur <https://worlduncertaintyindex.com/data/>.



